This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

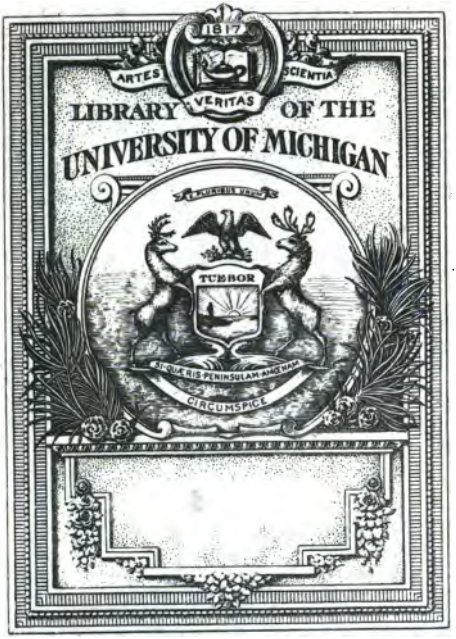

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

DC
136
.N93
1791
v.6

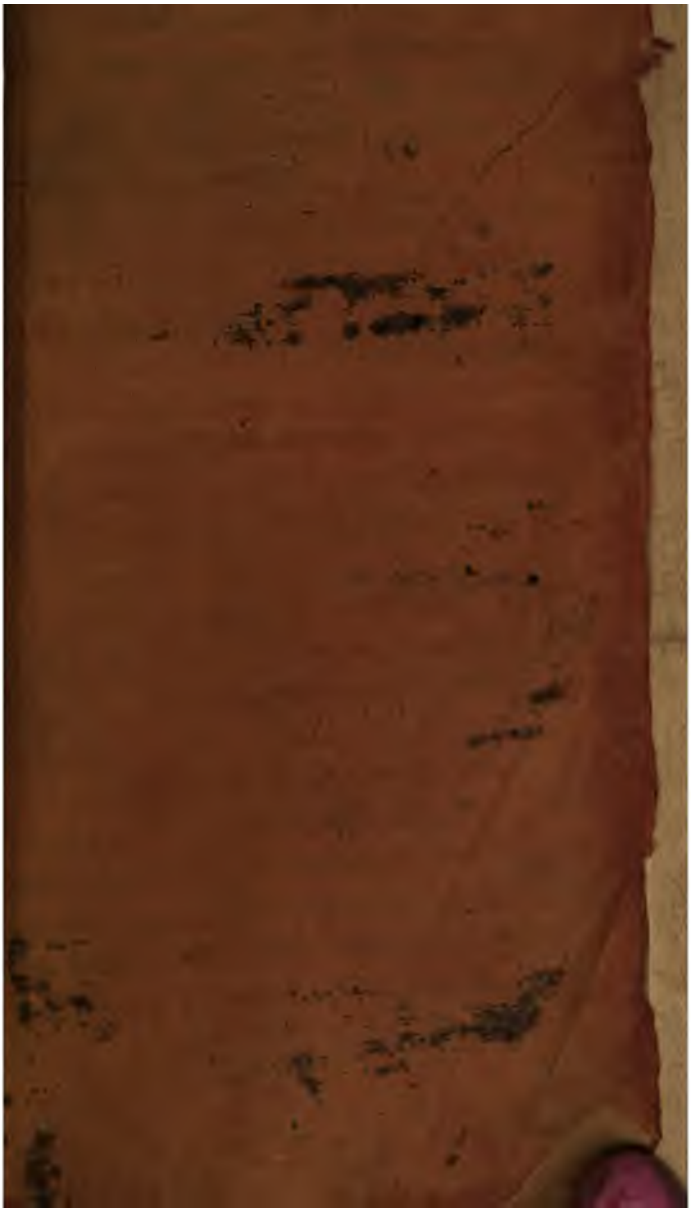

DC
136
.N93
1791
v.6

ANECDOTES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

TOME VI.

ANECDOTES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI,

CONTENANT tout ce qui concerne ce Monarque, sa famille & la Reine ; les vertus & les vices des Personnages qui ont le plus contribué aux événemens ; les Princes, les Ministres, &c. les Assemblées des Notables :

L'Assemblée Nationale ; des Anecdotes particulières sur plusieurs de ses Membres ; avec l'esprit des principaux Décrets qui forment la Constitution du Royaume, & les passages les plus frappans ou les plus curieux de quelques Discours prononcés à la Tribune, ou dans diverses parties du Royaume :

Les détails intéressans & secrets de la Révolution, ainsi que des mouvemens patriotiques ou criminels qui ont eu lieu dans la plupart des villes, des colonies & possessions Françaises :

Les événemens de la dernière guerre ; les États-unis de l'Amérique septentrionale ; la Marine, les Finances, l'Administration judiciaire & militaire ; les faits dignes de remarque, &c.

TOME SIXIÈME.

A PARIS.

1791.

Kans. Hist.
Lyd.
A. J. M. Lawhuk
4-7-1933

DC
136
.N93
1791

ANECDOTES

DU RÈGNE

DE LOUIS XVI.

§. XVIII.

Faits remarquables & intéressans. Voyage en France de l'Empereur Joseph II, du Comte & de la Comtesse du Nord, du Roi de Suède, des Archiducs, &c. Retour de Voltaire dans Paris, & sa mort, &c. &c.

AVANT de continuer le récit des événemens importans qui me restent à rapporter, & qui amenèrent la régénération de l'empire Français, directement par les mêmes moyens qu'employa le despotisme

pour aggraver l'eſclavage des peuples, je crois devoir m'arrêter un inſtant ſur quelques faits antérieurs du règne de Louis XVI, dont il eſt à propos de faire une légère mention.

Au commencement de l'année 1777, Suleiman-Aga, envoyé du Bey de Tunis, eut à Verſailles une audience du roi. Cet envoyé, après avoir remis ſa lettre de créance, prononça un diſcours qui n'avait rien de la barbarie qu'on attribue aux peuples de la côte d'Afrique, & qui, à ce titre, mérite d'être conſervé. — « Sire, le Bey de Tunis, mon » maître, m'a commandé de me rendre » auprès de votre majeſté impériale, pour » la féliciter ſur ſon avènement au trône » de ſes ancêtres. Jaloux de remplir tous » les devoirs que lui preſcrit ſon attache- » ment inviolable pour l'auguſte » maiſon de France, ce prince aurait » depuis long-tems fait paſſer un envoyé » dans votre cour impériale, pour lui » préſenter l'hommage de ſes ſentimens,

» ſes regrets ſur la mort de ſon illuſtre
» & grand allié & ami l'empereur de
» France, Louis XV, de glorieuſe mé-
» moire, & ſon compliment, ſur le
» bonheur que la Providence a préparé
» aux Français, en appelant à leur tête
» un jeune monarque qui réunit au plus
» haut degré les vertus & les qualités
» les plus éminentes; ſi les circonſtances
» où mon maître s'eſt trouvé depuis cette
» époque à jamais mémorable, lui avaient
» permis juſqu'ici de faire ce que ſon
» cœur lui inſpirait. Chargé aujourd'hui
» de ſes ordres ſuprêmes, j'apporte aux
» pieds de votre majeſté impériale les
» vœux les plus ardens pour la proſ-
» périté de votre empire, les marques
» les plus ſincères de ſon reſpect & de
» ſon entier dévouement pour votre
» perſonne ſacrée..... Daignez, Sire,
» agréer comme une preuve du deſir que
» mon maître aura toujours de mériter
» la haute bienveillance d'un auſſi grand
» empereur, les eſclaves & les autres

» préſens que j'ai remis, en ſon nom,
» aux officiers de votre majeſté impériale.
» Le plus beau moment de ma vie eſt
» celui où j'enviſage la gloire de votre
» trône impérial. Je ſerai heureux s'il
» en émane ſur moi un regard favorable.»

A-peu-près à la même époque, le roi de Maroc envoya en France ſon neveu en qualité d'ambaſſadeur, qui parmi les préſens qu'il offrit à notre monarque, lui en fit un qui ne pouvait être plus précieux à Louis XVI : c'était vingt marins Français, qui avaient eu le malheur de faire naufrage ſur les côtes de Barbarie.

Ainſi Louis XVI a reçu des ambaſſadeurs de deux ſouverains d'Afrique, & de Tipoo-Saïb, le plus puiſſant prince des Indes.

L'héritier préſomptif du royaume de la Cochinchine, âgé de neuf à dix ans, conduit par un miſſionnaire évêque *in-partibus*, traverſa de vaſte mers & vint implorer le puiſſant ſecours du roi des Français, contre un uſurpateur qui me-

naçait le trône & la vie de ſon père. Le maréchal de Caſtries le préſenta à Louis XVI, au mois de mars 1787, dans le ſallon d'Hercule. Il ſe proſterna, ſuivant l'étiquette cochinchinoiſe, devant le monarque, qui s'empreſſa de le relever avec bonté. Deux de ſes parens qui l'accompagnaient ſe proſternèrent auſſi le front contre terre, à la manière de leur pays: ſa ſuite était encore compoſée de deux ou trois pages, & il avait à côté de lui l'évêque *in-partibus*, compagnon de ſon long & périlleux voyage. Il était vêtu d'une robe de mouſſeline, qu'enveloppait une eſpèce de manteau broché en or. Il fut auſſi préſenté à la reine & à la famille royale. Ce jeune prince plut beaucoup à la cour; & il était ſouvent admis à jouer avec le dauphin, encore plus enfant que lui. Il balbutiait quelques mots de français, qu'il avait appris pendant la traverſée.

Un ſimple chef de régie, l'intendant des douanes & des impôts perçus dans

ſes états, était parvenu à ſe rendre maître du royaume de la Cochinchine, & à détrôner ſon père, qui, pour dernier aſile, s'était retiré dans la partie la plus éloignée d'une de ſes provinces maritimes. Ce monarque infortuné, à peine âgé de trente ans, ſe défendait dans cette dernière retraite, ſecondé par quelques ſujets fidèles, qui voulaient vivre & mourir avec lui. Les Hollandais, & même les Anglais, lui offrirent vainement du ſecours; il préféra de ne chercher que l'appui de la France, & d'envoyer vers Louis XVI le jeune prince qui doit ſuccéder au royaume de la Cochinchine. Il ne ſollicitait qu'un ſecours de douze-cents hommes & de deux frégates. On lui accorda huit-cents hommes, commandés par M. de Chermont, officier d'un mérite diſtingué. Les deux frégates qu'on lui fournit auſſi, la Driade & la Méduſe, étaient ſous les ordres d'un chef très-expérimenté, qu'on a dit être M. de Kerſain.

Il était tems que la France vint au ſecours des malheureux Cochinchinois, opprimés de la manière la plus barbare par le farouche conquérant de leur pays. On apprit d'un miſſionnaire les détails ſuivans. Toutes les égliſes, ainſi que les pagodes, furent enlevées pour faire des maiſons aux mandarins du parti des rebelles, ou des caſernes aux ſoldats, & des étables aux éléphans. Depuis l'âge de treize ans juſqu'à ſoixante-cinq, le peuple ſe voyait contraint de porter les armes, & cela ſans exception de qui que ce fût. Voilà pourquoi on y levait quelquefois des armées de deux à trois-cents-mille hommes. Il n'y avait que les femmes & les vieillards qui fuſſent exempts du ſervice militaire. Chaque fois qu'on entrait au champ de bataille, il n'y avait pas à reculer, il fallait être décidé à vaincre ou mourir; quiconque avait l'air de vouloir fuir ou de retourner en arrière, avait auſſitôt la tête tranchée. A chaque expédition qu'ils entreprenaient,

dit le missionnaire, ils volaient comme le feu, & cela jour & nuit. On accoutumait les soldats à une vie très-dure, à souffrir la faim & la soif, le froid & le chaud. Ils n'avaient jamais de tentes pour leurs campemens. Ils traversaient à la nage, des fleuves profonds & très-rapides.

Les Français eurent la gloire de mettre fin aux calamités de ces peuples, & de replacer sur le trône le roi de la Cochinchine, dont ils secondèrent la bravoure à la tête d'une armée de soixante-mille Indiens. Les frégates portèrent l'effroi sur toute la côte habitée par les rebelles. Ce service signalé mérita, dit-on, aux Français un emplacement avantageux sur cette même côte, où ils ont élevé un fort.

Il existe, entre la France & la Suisse, une alliance perpétuelle, depuis François premier, en 1516, qui se renouvelle tous les cinquante ans, avec beaucoup d'appareil & de solemnité. Cette céré-

monie eut lieu le 25 août 1777, à Soleure. L'ambaſſadeur de France & le corps Helvétique s'étant rendus dans l'égliſe de Saint-Urs, le livre des évangiles ouvert fut poſé ſur l'autel ; l'ambaſſadeur s'avança alors avec le ſecrétaire d'ambaſſade, qui mit la copie originale du traité en français ſur la crédence à droite, tandis que le chancelier de Soleure plaça à gauche le double, en allemand & en français. Tous les députés ſuiſſes entrèrent dans le chœur, & formèrent deux haies, dont l'ambaſſadeur occupait le centre. Le ſtatt-haller d'Eſch, portant la main ſur l'évangile, jura pour tous en allemand l'obſervation formelle & conſtante du traité. L'ambaſſadeur portant auſſi la main ſur l'évangile, dit enſuite : — « Et moi, pour » & au nom de ſa majeſté Louis XVI, » ſes héritiers & ſes ſucceſſeurs, je fais » le même ſerment. » — Tous les députés vinrent ſucceſſivement poſer la main ſur l'évangile, en confirmation,

pour chacun des états, du ſerment qui venait d'être prononcé. On chanta un *Te Deum*, après lequel l'ambaſſadeur retourna chez lui au ſon des cloches & au bruit du canon, & envoya à chaque état de ſuperbes médailles d'or. Il y eut dans ſon hôtel un dîné ſplendide, ſervi à plus de quatre-cents perſonnes, ſur ſept ou huit tables, ainſi que le lendemain, où la fête fut terminée par un grand ſoupé, une illumination & un bal.

Au mois d'avril 1790, on lut à l'Aſſemblée nationale une adreſſe des Ligues Griſes, dont voici les principaux paſſages: — « Les Hautes-Alpes que nous » habitons au fond de l'ancienne Rhétie, » ſont comme un temple ſaint, où à la » faveur d'une démocratie pure, ſe con- » ſerve depuis pluſieurs ſiécles le germe » ſacré de la liberté. Nous en profitions » ſeuls, & il était réſervé à la nation la » plus ingénieuſe de l'univers, de le fé- » conder pour le bonheur du monde. » C'eſt ce que vous venez de faire, Meſ-

» sieurs, par les droits que vous avez
» déclarés, par les principes que vous
» avez donnés à votre constitution.....
» Qu'il nous soit permis un mouvement
» d'orgueil en comparant nos adminis-
» trations de communes à vos munici-
» palités, nos grandes communautés à
» vos districts, nos trois ligues à vos
» départemens, & notre grande Diète à
» votre Assemblée nationale. De profonds
» législateurs ont tracé votre constitu-
» tion : des hommes simples, guidés
» seulement par le besoin d'échapper à
» l'oppression, dès l'an 1400 ont com-
» mencé la nôtre; & leur rapport prouve
» assez combien vous avez connu la na-
» ture & ses droits. Une seule différence
» vous était commandée par l'étendue
» de l'empire, & vous l'avez trouvée
» heureusement établie dans l'existence
» & la succession déterminée d'un chef
» suprême & inamovible, qui lui-même
» a coopéré avec magnanimité à votre
» sublime ouvrage..... »

Quatre Suiſſes du canton de Fribourg, depuis 1781, avaient été enchaînés ſur les galères de Breſt, lorſque ce peuple voulut ſecouer le joug oligarchique, qui finit tôt ou tard par peſer ſur toutes les nations républicaines. Inſtruite d'un tel attentat au droit des gens, l'Aſſemblée nationale crut devoir le réparer; elle fit demander au comte de Montmorin, pourquoi cette étonnante détention; il répondit que c'était *en vertu d'un ancien uſage*; & il ajoûta que le code criminel de Fribourg ne contenant que des peines de mort, l'humanité avait engagé à recevoir en France ces malheureux ſur les galères. Cette réponſe n'était pas exactement vraie, car il eſt certain que Fribourg a des galères nommées *Sonnettes*; mais les riches Fribourgeois, qui s'étaient emparé de tout le pouvoir, craignaient que la vue & le ſpectacle attendriſſant de ces infortunés martirs du patriotiſme ne réveillât dans les autres le ſentiment de la liberté.

— « Eh quoi, dit l'abbé Grégoire, » depuis évêque de Blois, la France qui » fut toujour l'asile des rois malheureux, » fermerait-elle son sein à des citoyens » persécutés ? Nous ne devons pas souiller » notre liberté par l'esclavage de ceux » dont nous devons ignorer les délits. » Il répugne à la majesté de la nation » & à son roi que nous soyons les geo- » liers & les exécuteurs des jugemens » rendus par des puissances étrangères. » pour des fautes commises hors de la » domination française. »

D'après ce discours énergique, les fers des quatre Fribourgeois furent brisés. MM. Sudant & Huguenot, deux de ces infortunés, n'étaient point des gens de la lie du peuple, de ces gens que les riches, en France, ont si souvent & si mal à propos appelés des brigands : l'un exerçait la médecine, & l'autre était maître de la ville de Fribourg ; l'un & l'autre n'avaient commis d'autre crime que d'avoir réclamé la li-

berté au nom de leurs concitoyens.

Depuis l'avènement de Louis XVI au trône, des rois, des perſonnages illuſtres ſe ſont fait un devoir, pour ainſi dire, de voyager en France, de venir admirer nos arts, nos manufactures, nos monumens en tout genre: exemple que le roi de Danemarck leur avait donné vers la fin du règne de Louis XV. Rien ne prouve mieux le progrès des lumières que de voir des monarques s'arracher à la pompe, à la molleſſe des cours, aux flateries des grands qui les environnent; pour voyager en ſimples particuliers, afin de connaître les hommes, & de s'inſtruire par eux-mêmes, dans la ſcience du gouvernement.

L'Archiduc Maximilien ne fut ſûrement conduit en France que par le deſir de revoir une ſœur qui lui eſt infiniment chère. Il y vint au commencement de l'année 1775, & garda *l'incognito*, afin d'éviter le cérémonial & l'embarras de l'étiquette. Il ne parut que ſous le

nom de comte de Bourgaw. La reine le reçut au château de la Muette, où elle lui donna à ſoupé. Cependant, quoiqu'il ſe fût propoſé de garder l'anonime, il ne s'était point dépouillé tout à-fait de l'orgueil de ſon rang; il s'éleva, vis-à-vis nos princes du ſang, des difficultés interminables au ſujet des prétentions qu'il montra d'avoir le pas ſur eux, d'en être viſité le premier, &c. honneur que ceux-ci ne voulaient accorder qu'aux têtes couronnées. Ce grave procès n'ayant pu ſe juger à la ſatisfaction des deux partis, les princes n'aſſiſtèrent point aux fêtes que la cour donna à l'archiduc; ils ne lui procurèrent aucune ſorte d'amuſement, & allèrent paſſer dans leurs terres le tems de ſon ſéjour en France. Si l'on s'étonna que nos princes ne ſe ſoient point élevés au-deſſus des chimères ridicules de l'étiquette, dans une circonſtance où il s'agiſſait d'accueillir le frère de la reine, leur parent, & de faire les honneurs de la nation; l'on blâma bien

davantage l'archiduc Maximilien de n'être venu dans un royaume étranger que pour y afficher une fierté déplacée.

Monsieur & le comte d'Artois se réunirent pour amuser cet archiduc par une fête gaie & très brillante, & dont néanmoins le roi fit tous les frais. Elle coûta au moins six-cents-mille livres. Elle consistait en une foire, un café, un bal, un soupé; tous les spectacles de la capitale, jusqu'aux danseurs de corde, se trouvèrent réunis dans une salle immense construite à grands frais dans le manège de la grande écurie à Versailles; cette salle était divisée en sept rues couvertes, bordées de boutiques, de cafés, de salles de spectacles, &c. Les boutiques de cette foire fictive, magnifiquement décorées, étaient remplies des plus riches bijoux, qu'on paraissait vendre, mais qu'on donnait aux dames & aux seigneurs qui en avaient envie.

Avant son départ, l'archiduc Maximilien alla voir le jardin des plantes &

le cabinet d'hiſtoire naturelle. M. de Buffon profita de cette occaſion pour lui préſenter une édition de ſes œuvres. Le prince, après l'avoir parcourue quelques minutes, la lui remit, en lui diſant avec la dernière bonhommie: *Je ne veux pas vous en priver.*

Le duc d'Oſtrogothie, frère du roi de Suède, voyagea en France & en diverſes contrées, ſous le nom de comte d'Oeland. Il ſe rendit à Lyon au mois de juillet 1777 : il en fut tellement enchanté, qu'il dit pluſieurs fois, que dans toute l'Italie il n'avait rien vu de comparable à la magnificence de cette ville, dont le commerce eſt ſi célébre.

Deux motifs, en 1777, conduiſirent en France l'empereur Joſeph II, le deſir de revoir Marie-Antoinette ſa ſœur, & celui de former une connaiſſance plus intime avec Louis XVI ſon beau-frère. Non-ſeulement cet illuſtre voyageur garda *l'incognito* le plus exact, mais on lui cauſait une peine ſenſible lorſqu'on

paraiſſait ſavoir quel était ſon rang. Ainſi il était loin d'exiger des diſtinctions, des prérogatives ; tout ſon plaiſir était de ſe confondre dans la claſſe des citoyens. Ce prince avait réellement un grand caractère, de la philoſophie, l'amour de la vérité, & il brûlait de rendre ſes peuples heureux. Par quelle fatalité l'ambition vint-elle troubler un cœur tel que le ſien, lui inſpira-t-elle l'envie de joindre quelques provinces à ſes nombreux états, l'engagea-t-elle à s'unir avec Catherine impératrice de Ruſſie, & à ſe mêler de la guerre injuſte & déſaſtreuſe contre les Turcs, qui lui coûta ſes tréſors, deux à trois-cents-mille hommes, détruiſit ſa ſanté robuſte, & avança conſidérablement le terme de ſes jours!

Son lit ne conſiſtait, dans tous les tems, qu'en une peau de cerf étendue ſur une paillaſſe, & ſa table était extrêmement frugale. Il ſe levait tous les jours à ſix heures du matin, pour tra-

vailler avec ſes miniſtres. Après avoir ſoupé, il ſe retirait dans ſon appartement, où il s'occupait encore de différentes affaires juſqu'à une heure après minuit; & lorſqu'il ſe couchait, il n'appelait aucun de ſes valets-de-chambre.

Il voyageait avec un train on ne peut plus modeſte, même en parcourant ſes états. Il venait de ſe mettre en route pour ſe rendre en France ſous le nom de comte de Falckenſtein, lorſque vers les frontières de l'Autriche, il vit arriver dans l'auberge qu'il avait choiſie, un brillant équipage précédé & ſuivi d'un grand nombre de poſtillons. S'étant informé quel était le perſonnage qui voyageait avec tant de faſte, il apprit que c'était l'évêque de ****, qui ſe rendait à la cour de Vienne, accompagné de ſon grand-vicaire. Sûr de n'être point connu, le comte de Falckenſtein lui fit demander la permiſſion de ſouper avec lui. Le prélat reçut avec beaucoup de froideur une propoſition qu'il croyait ne

lui être faite que par un petit gentilhomme; ce ne fut que sur les instances du grand-vicaire qu'il consentit à admettre l'étranger à sa table. Mais craignant de trop l'honorer, M. l'évêque ne daigna qu'à peine, pendant tout le repas, adresser deux ou trois mots à l'auguste voyageur: la conversation aurait extrêmement langui, sans l'honnête ecclésiastique, qui après avoir montré beaucoup d'esprit & de mérite, informa le prétendu comte que M. l'évêque allait solliciter à la cour de Vienne une abbaye considérable qui venait de vaquer, & qu'il était certain d'obtenir. L'empereur se retira aussi mécontent de la vanité ridicule du prélat, que charmé des excellentes qualités qu'il avait découvertes dans son compagnon de voyage. L'évêque ne fut pas plutôt arrivé à Vienne, qu'il se présenta avec confiance chez le premier ministre. Mais quelle fut sa consternation, en apprenant que la riche abbaye après laquelle il soupirait, va-

nait d'être donnée à ſon grand-vicaire, à la recommandation du ſeigneur avec qui il avait ſoupé dans telle auberge!

Le duc de Wirtemberg, ſelon une anecdote racontée dans le tems, craignant que ce prince ne voulût, ſuivant ſa coutume, s'arrêter dans une hôtellerie en paſſant dans la capitale de ſon état, s'aviſa de ce ſingulier moyen pour l'engager à loger chez lui : il commanda que l'on ôtât toutes les enſeignes des auberges de la ville, & en fit mettre une ſur la porte de ſon palais où on liſait : *Hôtel impérial, garni.* L'illuſtre voyageur fut ſenſible à ce procédé ; il en témoigna ſa reconnaiſſance au duc, en reſtant avec lui plus de tems qu'il ne l'avait projeté.

On racontait encore que M. le comte de Falckenſtein ſe trouvant un ſoir dans une petite ville de la Lorraine, près de Nanci, & ne ſachant à quoi ſe déſennuyer, s'aviſa d'aller voir le maître, qu'on lui avait dit être un fort honnête homme,

lui être faite que par un petit gentilhomme : ce ne fut que sur les instances du grand-vicaire qu'il consentit à admettre l'étranger à sa table. Mais craignant de trop l'honorer, M. l'évêque ne daigna qu'à peine, pendant tout le repas, adresser deux ou trois mots à l'auguste voyageur : la conversation aurait certainement langui, sans l'honnête ecclésiastique, qui après avoir montré beaucoup d'esprit & de mérite, informa le prétendu comte que M. l'évêque allait solliciter à la cour de Vienne une abbaye considérable qui venait de vaquer, & qu'il était certain d'obtenir. L'empereur fut bientôt instruit de la vanité ridicule du prélat, que charmé des excellentes qualités qu'il avait découvertes dans son compagnon de voyage. L'évêque fut par plaisir arrivé à Vienne, [illegible] chez le

Tout en causant, M. le comte apperçut à la broche un gigot qui avait une mine appétissante : charmé du caractère franc & jovial du maître, plus encore que de la bonne mine du gigot, le monarque demanda à l'estimable citadin s'il voulait lui donner à souper. — « Volontiers, » Monsieur, s'écria-t-il, à la fortune » du pot. » — Il était loin de s'imaginer qu'il allait avoir un empereur à sa table. L'heure du soupé étant venue, le prince vit paraître deux jeunes personnes de la figure la plus intéressante. — « Ce sont » mes filles que vous voyez-là (dit le » maître en prévenant la curiosité de son » hôte), elles sont excellentes ména- » gères, elles ne cessent de filer que pour » s'occuper des détails du ménage. — » Est-ce que vous ne songez pas à les » marier, ces aimables personnes? — » Oh! Monsieur, je ne suis point assez » riche pour leur procurer un parti for- » table. » — On se mit à table ; une politesse simple & cordiale, une joie

pure & naïve, firent les charmes de ce modeſte repas. L'empereur ſe retira de plus-en-plus enchanté de cette intéreſſante famille. A peine rentré dans ſon auberge, il écrivit une lettre, la cacheta, & ordonna que le lendemain elle fût remiſe au maître deux heures après ſon départ. L'honnête citoyen fut bien ſurpris de voir qu'elle contenait une dot pour ſes deux filles, de la part de Joſeph II, empereur, roi des Romains, &c. Cette dot conſiſtait en une lettre-de-change de quarante-mille livres, tirée ſur un fameux banquier de Nanci, & ſignée du prince bienfaiſant qui ſe plaiſait à cacher ſon rang auguſte, pour avoir plus d'occaſions de ſecourir la vertu malheureuſe.

M. le comte de Falckenſtein entra dans Paris le 18 avril, vers les quatre heures & demie du ſoir dans une chaiſe de poſte, ſans ſuite, ſans éclat, & par une autre barrière que celle où il était attendu. Il alla loger dans un hôtel garni, rue de Tournon.

Il fut enchanté de ſouper ſouvent en petit couvert avec la famille royale ; tout ce qui ſentait la gêne & le cérémonial lui déplaîſait. Il ne voulut jamais accepter de fauteuil chez le roi. — « Dans mes voyages (diſait-il un jour à Louis XVI, avec lequel il allait ſe mettre à table), » vous devez bien penſer » que je ne trouve point de fauteuils ; » d'ailleurs, ce ſiége me gênerait : un » pliant me ſuffit. — Eh bien, s'écria » le roi, qu'on me donne auſſi un » pliant. » — La reine voulut de même avoir un pliant ; & le dîné, obſerve agréablement un hiſtorien, M. Mayer, fut auſſi bon avec trois plians qu'avec trois fauteuils.

Comme des ſeigneurs avaient beaucoup perdu en jouant chez la reine, & qu'on s'en entretenait en préſence du comte de Falckenſtein, il dit ces paroles remarquables : — « Ces Meſſieurs peuvent » jouer auſſi gros jeu qu'il leur plaîra, » parce qu'ils ne perdent que leurs biens ;

» mais

» mais un monarque ne saurait les imiter, » attendu qu'il perdrait le bien de ses » peuples. »

Il alla voir à Paris le cabinet d'histoire naturelle, & voulant sans doute réparer la faute de son frère l'archiduc Maximilien, il demanda des nouvelles du comte de Buffon. Comme on lui répondit qu'il était indisposé, il voulut absolument aller visiter cet homme célèbre, qui ne s'attendait point à un tel honneur, & s'excusa de ce qu'il était en robe de chambre. Le prince lui répondit qu'il était très-bien pour recevoir un de ses disciples.

La duchesse de Chartres observant à l'empereur qu'après avoir vu les superbes édifices & les chef-d'œuvres qu'on admire en Italie, peu d'objets devaient exciter sa curiosité en France, il lui répondit avec sa politesse ordinaire : — « Madame, » j'ai vu avec plaisir, en Italie, des palais » magnifiques, d'excellens tableaux, des » statues précieuses ; mais en France, je

» viens m'inſtruire, en étudiant les mœurs » d'une nation vraiment eſtimable. »

Dans un cercle où la converſation roulait ſur la guerre des Anglais avec leurs colonies, quelqu'un lui ayant librement demandé ce qu'il penſait de la cauſe des Inſurgens, il ſe contenta de répondre : — « Mon métier, à moi, » eſt d'être royaliſte. »

Joſeph II, partit de Verſailles le 31 mai, à quatre heures du matin, pour continuer ſon voyage de France. Ce prince ſéjourna ſix ſemaines à la cour & dans Paris, tandis qu'il ne ſe propoſait d'y reſter qu'un mois tout au plus. Il viſita juſques aux hôpitaux. Il ſe rendit à Bordeaux, à Nantes, enſuite dans la Provence, & après avoir vu la ville de Lyon, il ſortit du royaume, en dirigeant ſa route par Genêve.

Il traverſa Saint-Brieux, ville épiſcopale de la Bretagne, ou trop de monde eût accouru pour le voir dîner, & ne s'arrêta qu'au village d'Iffiniac,

dans une misérable auberge, la seule qu'il y eût dans cet endroit: l'hôtesse ne lui donna qu'à force d'instances & avec beaucoup de peine, la moitié d'un ragoût de veau, qu'elle destinait, lui dit-elle, à un roulier, sa meilleure pratique, & qui allait bientôt passer.

Lorsque ce prince alla voir le port du Havre, des soldats de la garnison écartaient la foule avec un zèle un peu brusque: — « Doucement, Messieurs, » leur dit-il, doucement, il ne faut pas » tant de place pour un homme. »

Le curé d'un village, auprès de Rouen, attendait chez le maître de postes, pour haranguer au passage sa majesté impériale. Enfin il voit arriver une voiture à six chevaux, dans laquelle étaient plusieurs Allemands; il s'adresse à la personne qui a la meilleure mine, persuadé qu'elle est l'empereur, & se prépare à débiter son discours. Celui qu'il voulait haranguer, dont l'embonpoint était prodigieux, lui représente vainement qu'il se trompe,

& que jamais il n'a eu l'honneur d'être empereur. Le curé s'imagine que le prince continue à garder *l'incognito*, & ſe hâte de prononcer ſa piéce d'éloquence. On l'écouta, ne pouvant faire autrement; & quand il eut fini, le prétendu empereur lui donna ſa main à baiſer..... Mais quelle était cette nouvelle majeſté impériale? le cuiſinier de l'illuſtre voyageur.

Lorſque le comte de Falckenſtein fut arrivé à Lyon, un officier municipal lui demanda s'il honorerait le ſpectacle de ſa préſence. — « Monſieur, répondit-» il, je ſuis venu à Lyon pour voir les » fabriques, & non la comédie. »

L'empereur Joſeph II, toujours ſous le nom de comte de Falckeinſtein, revint à Paris le 29 juillet 1781, pour la ſeconde fois. Il ne s'arrêta qu'un moment chez le comte de Merci, ſon ambaſſadeur, & partit ſur-le-champ pour ſe rendre à Verſailles. Il y eut des fêtes à Trianon, que la reine s'empreſſa de

lui donner. On remarqua dans ce prince la même simplicité & le même desir de s'instruire, qui l'avaient fait généralement admirer lors de son premier voyage.

On fut bien surpris de voir repartir cet illustre voyageur dès le 4 août. Comme le matin de ce même jour il avait reçu un courier extraordinaire de l'impératrice de Russie, on pensa que des nouvelles importantes hâtèrent son départ & son retour à Vienne.

Le grand-duc de Russie, & la princesse son épouse, sous le nom de comte & comtesse du Nord, arrivèrent à Paris au mois de mai 1782. Le peuple, instruit de leur venue, s'était rassemblé en foule sur les boulevards aux environs de leur hôtel, en sorte qu'il ne purent échapper à la curiosité générale. Dès qu'on les apperçut, dix-mille voix crièrent : *Vive M. le comte & M.me la comtesse du Nord !* le prince baissa sur-le-champ les glaces de son carrosse, mit la tête à la portière, & dit d'une voix affectueuse :

— « Braves Français, je ſuis pénétré de » l'accueil obligeant que vous me faites, » & je n'en perdrai jamais la mémoire. »

Ce couple auguſte s'était arrêté quelques jours à Lyon, dont il viſita toutes les manufactures; & il parcourut la ville à pied, accompagné ſeulement de l'un des ſeigneurs de ſa ſuite. Quand il en viſita les hôpitaux, il s'exprima dans ces termes mémorables, ſur ce qu'on voulait l'écarter d'un ſéjour que les grands en général évitent avec tant de ſoin: — « Plus les grands ſont éloignés des miſères » humaines, plus ils doivent s'en ap» procher, afin d'être diſpoſés davantage » à les ſoulager. »

Dans une des premières viſites que la comteſſe du Nord fit à la reine, ſa majeſté lui dit: — « Il me ſemble, » Madame, que vous avez le même dé» faut que moi, la vue un peu baſſe: » j'y ſupplée par une lorgnette dans mon » éventail; voulez-vous eſſayer comment » vous ira ce petit ſecours? » — On

apporte en même tems un éventail superbe & enrichi de diamans ; l'illustre étrangère en fait usage, & trouve la lorgnette excellente. — « J'en suis fort » aise, lui répond la reine, je vous prie » de la garder. — Je l'accepte volontiers, » reprit la comtesse, puisqu'elle me ser- » vira à mieux voir votre majesté. » Suivant l'étiquette, chose très importante dans les cours, le comte du Nord ne fut présenté qu'au roi. Louis XVI attendait dans son grand cabinet ce prince, qui lui remit deux lettres, l'une de Naples, & l'autre de Parme, & lui dit que le principal but de son voyage avait été de voir le monarque des Français.

Les illustres époux, le jour même de leur présentation, dînèrent avec toute la famille royale.

Le comte du Nord ne manqua pas d'aller visiter le fameux tombeau du cardinal de Richelieu dans l'église de la Sorbonne. Le docteur qui l'accompagnait lui rappela les paroles du Tzar, qui en voyant

l'effigie de ce grand & deſpotique miniſtre, s'écria : — « O grand homme ! que ne » vis-tu encore ! je te donnerais la moitié » de mon royaume pour m'apprendre à » gouverner l'autre. — Oh ! Monſieur, » reprit avec vivacité le jeune prince, » ce n'aurait pas été pour long-tems ; » il la lui aurait bientôt repriſe. »

M. le comte & M.me la comteſſe du Nord allèrent chez M.me de Monteſſon, pour y voir ſon ſpectacle. Le duc d'Orléans leur avait fait préparer un grand ſoupé, auquel ils n'aſſiſtèrent point ; entr'autres objets de magnificence prodigue, il y avait à ce ſoupé pour huit cents cinquante livres de fraiſes.

Tous les princes du ſang s'empreſſèrent de donner des fêtes ſuperbes aux deux auguſtes époux, dont l'eſprit & l'affabilité enchantaient tout le monde. Le prince de Condé, à Chantilli, chercha à les amuſer & à les intéreſſer pendant trois jours conſécutifs. Un ſoir, qu'après la repréſentation d'une piéce on

venait de chanter un grand nombre de couplets en l'honneur des illuſtres voyageurs : — « Il manque un couplet, dit » le grand-duc, celui qui exprimerait » ma ſenſibilité. »

Emerveillé de tout ce qu'il voyait à Chantilli, & ſur tout des beautés du local, le comte du Nord s'écria qu'il changerait bien ſes poſſeſſions contre celle-là. — « Vous y perdriez trop, dit » le prince, & ſur tout vos ſujets au- » raient à s'en plaindre. — Ah ! j'y ga- » gnerais beaucoup, répliqua-t-il, je » ſerais Bourbon, & qui plus eſt Condé. »

Le ſoir du bal paré donné à Verſailles en l'honneur du comte & de la comteſſe du nord, la foule des courtiſans était fort grande, & dans un moment où elle ſe portait du côté du roi, ſa majeſté s'écria : — « Mais on nous preſſe beau- » coup. » — A ces mots toutes les perſonnes qui entouraient le roi firent quelques pas en arrière ; M. le comte du Nord s'éloigna auſſi, & dit au roi : —

« Pardonnez, ſire, je me comptais en » ce moment au nombre de vos ſujets, » & je croyais, comme eux, ne pouvoir » approcher trop de votre majeſté. »

La veille du départ du grand duc de Ruſſie, Louis XVI lui fit préſent d'une magnifique tenture des Gobelins, repréſentant l'hiſtoire du Tzar Pierre premier; d'une toilette & d'un ſervice en porcelaine de la manufacture de Sève. Les deux époux, en examinant les travaux & les belles productions de cette manufacture, avaient été agréablement ſurpris de voir leurs armes ſur les chef-d'œuvres qui leur furent envoyés depuis. Ils achetèrent en outre pour quatre-cents-mille livres de porcelaine.

Le roi de Suède, ſous le nom de comte de Haga, revint en France, pour la ſeconde fois, en juin 1784; il avait paru à la cour de Louis XV; il voulut venir admirer les vertus de Louis XVI, qui, alors, ſemblait deſtiné à effacer la gloire de tous ſes

prédéceſſeurs. A ſon paſſage à Lyon, on lui donna le ſpectacle d'une Montgolfière, c'eſt à dire d'un aréoſtat ou ballon s'élevant dans les airs au moyen de la fumée qu'il contient, occaſionnée & entretenue à l'aîde d'un réchaud de feu & de matières combuſtibles: cette machine avait ſoixante-dix pieds de diamètre vertical, ſur cent-quatre-vingt-neuf pieds de circonférence. Les coopérateurs qui faiſaient le ſervice de ce ballon, s'étaient noué autour du bras un mouchoir blanc; allégorie qui rappelait au monarque voyageur le ſigne que portaient ceux qui rétablirent ſi promptement ſon autorité en Suède. Il apperçut auſſi à leur boutonnière une petite médaille, ayant d'un côté les armes de Suède, & de l'autre celles de France. — « Oui, dit-il, ces » armes-là ſont unies depuis long-tems. » — L'aréoſtat s'éleva majeſtueuſement, traverſa le Rhône & la Saône, & deſcendit doucement dans une prairie à quelque diſtance de la ville; une Lyon-

naiſe courageuſe avait ôſé y monter, & mérita d'être couronnée à la comédie au bruit des acclamations publiques.

Le comte de Haga eut auſſi à Verſailles le ſpectacle d'une Montgolfière. (On avait alors en France la manie des aréoſtats, dont M. Montgolfier venait de faire la découverte, mais qui paſſa bientôt de mode, parce qu'elle n'offrait aucun objet d'utilité, & qu'elle était même dangereuſe. Un phiſicien, nommé M. Charles, l'aurait perfectionnée, ſi elle en avait été ſuſceptible, en rempliſſant l'aréoſtat de gaz, & non de fumée, qui forçait de recourir à l'agent du feu, procédé incendiaire.) La Montgolfière lancée d'une des cours du château de Verſailles, en préſence du comte de Haga, avait quatre-vingt-ſix pieds de haut ſur deux cents trente de circonférence, & portait le nom de *Marie-Antoinette*. Elle était enrichie de divers ornemens; on y voyait le chiffre de Louis XVI avec celui du roi de Suède,

& un bras garni d'une écharpe blanche, dont la main couronnée tenait une branche de laurier. Deux aréonautes s'exposèrent à en occuper la galerie, entr'autres le fameux Pilâtre de Rosier, espèce d'aventurier phisicien, qui devait un jour perdre la vie au moyen d'une découverte qui lui avait acquis quelque gloire. Celle-ci alla sans accident, en trois-quarts d'heures, tomber à douze lieues de distance du point de son départ.

Ce fut avec douleur & indignation qu'on apprit que le comte de la Marck avait violé les droits sacrés de l'hospitalité, en tenant des propos si peu mesurés contre le chambellan du roi de Suède, qui l'avait accompagné en France, qu'il l'obligea de lui en demander raison. Le chambellan périt dans ce duel, que tant de motifs devaient interdire au comte de la Marck; & le comte de Haga fut extrêmement sensible à ce procédé plus que discourtois.

Le duc de Cossé-Brissac, assez riche

pour égaler la magnificence des princes du ſang, les ſurpaſſa même dans la fête qu'il fit agréer au monarque Suédois, qui déclara qu'il en avait vu peu d'auſſi belle. Les jardins étaient illuminés de cent mille bougies, & l'on avait pouſſé la recherche juſques à plancheyer les allées & à les couvrir de tapis : magnificence encore plus ridicule que de mauvais goût.

La malignité des courtiſans chercha à dénigrer quelques propos du comte de Haga, où ils ne voyaient que peu d'égards & de politeſſe, tandis qu'ils ne reſpiraient que la franchiſe. La reine lui donnant un concert chez elle, lui demanda s'il aimait beaucoup ce genre de muſique : il répondit qu'il n'aimait pas la muſique de chambre. Cette princeſſe ayant chanté avec M.me la Roche-Lambert, voulut ſavoir ſi ſon concert l'avait amuſé : — « Madame la Roche-Lam» bert, dit-il, me l'a fait trouver fort » agréable. » — Enfin, quelqu'un le

preſſant de dire ce qu'il penſait de la voix de ſa majeſté, il déclara qu'elle chantait très bien pour une reine.

Le prince Henri, frère de Frédéric II, roi de Pruſſe, vint ſéjourner pluſieurs mois en France, en 1784 & 1788. La première fois qu'il en quitta la capitale, il dit au duc de Nivernais : — « J'ai » vais paſſé la plus grande partie de ma » vie à deſirer voir Paris ; j'en vais » paſſer le reſte à le regretter. »

A ſon premier voyage, il viſita l'un des principaux colléges de la capitale, & demanda à un enfant s'il n'était pas venu dans un œuf ? L'écolier, un inſtant après, lui adreſſa ce quatrain :

Ma naiſſance n'eut rien de neuf,
J'ai ſuivi la commune règle ;
C'eſt vous qui vîntes dans un œuf,
Car vous êtes un aigle.

Au mois d'avril 1783, le contre-amiral Hood croiſait devant l'iſle Saint-Domingue, & avait ſur ſon eſcadre le prince William, troiſième fils du roi

d'Angleterre. Ce jeune prince ne fut pas plutôt informé de la paix, qu'il desira voir la ville du Cap Français : il s'y rendit le cinq avril. Les rues qu'il traversa étaient bordées de troupes, & à son entrée le parc d'artillerie & l'arsenal le saluèrent de vingt-un coups de canon. Ce prince alla le soir à la comédie, où il fut accueilli avec tous les applaudissemens possibles. On lui présenta ces vers très-bien faits :

Prince qui t'arrachant à la cour d'un grand roi,
Dans ces climats lointains, témoins de ta vaillance,
As cru trouver en nous, vrais enfans de la France,
Des ennemis dignes de toi,
Heureux si nous avons mérité ton suffrage !
Aujourd'hui que tu viens au doux nom de la paix,
Sous le casque de Mars, nous faire voir un sage,
En goûter parmi nous les plaisirs, les bienfaits,
Puisse ce peuple aimable & folâtre & fidèle,
Te faire desirer qu'une union si belle
Se cimente & dure à jamais!

Après le spectacle, son altesse royale soupa au gouvernement, & ce repas splendide fut suivi d'un bal magnifique, où le prince dansa avec plusieurs dames.

Le lendemain, à la pointe du jour, la garniſon ſe rangea de nouveau en haie dans les rues, & les principaux officiers, ainſi que toute la nobleſſe, s'étant rendus à l'hôtel du gouvernement, le prince William, accompagné de M. de Bellecombe, gouverneur des iſles ſous le vent, de M. de Galvez, général Eſpagnol, & d'une ſuite nombreuſe, fut conduit au bord de la mer, où il s'embarqua au bruit d'une ſalve d'artillerie.

Voltaire, ce grand homme qui s'eſt immortaliſé dans tous les genres de la littérature, & dont le nom durera autant que l'Empire français, devait être perſécuté de l'ancien régime, dont il éclairait les abus & la tirannie ; auſſi fut il obligé de s'expatrier & de vivre comme éloigné d'une nation dont il était la gloire. Enfin, le voyant accablé de vieilleſſe, notre ancien gouvernement deſpotique, intolérant & perſécuteur, ſur-tout à l'égard des gens de lettres,

eut preſque honte de tenir en exil un des plus grands hommes de la France ; il ſe relâcha un peu de ſa ſévérité à pourſuivre ceux qui voulaient au moins que la penſée fût libre, & Voltaire eut la permiſſion de revenir à Paris, où il arriva le 18 février 1778. Il fut couronné publiquement à la Comédie françaiſe. Hélas ! il ne reparut dans ſa patrie que pour y terminer ſa glorieuſe carrière ; il mourut le 30 mai 1778, âgé de quatre-vingt-quatre ans & quelques mois. Il avança le terme de ſes jours par une doſe conſidérable d'opium qu'il s'aviſa de prendre, parce que le maréchal-duc de Richelieu lui dit qu'il en faiſait un uſage modéré, à la manière des Orientaux.

Si l'on eût cru le clergé, les reſtes de Voltaire, qu'il perſécutait encore après ſa mort, ſous prétexte qu'à ſon heure dernière il ne s'était point ſoumis aux cérémonies de l'Egliſe, ces reſtes reſpectables euſſent été mépriſés ignominieuſement, & jetés dans un champ

obscur. Il fallut les transporter secrettement dans l'abbaye de Sellières, en Champagne, dont un parent de Voltaire était abbé.

Cette abbaye ayant été vendue, en 1791, avec les domaines nationaux, plusieurs villes se disputèrent l'honneur de conserver ses cendres. Troies, capitale de la Champagne, se proposait même de venir les enlever à main armée. L'Assemblée nationale décida qu'elles seraient déposées provisoirement dans l'église paroissiale de Romilli, ville voisine de l'abbaye de Sellières : cette translation se fit avec pompe, aux yeux d'une foule immense. Le 9 mai 1791, à trois heures après midi, le clergé, les officiers municipaux & la garde-nationale de Romilli, se rendirent processionnellement à la ci-devant abbaye de Sellières ; le corps fut trouvé parfaitement entier & très-bien conservé. Après qu'on eut chanté les vêpres, &c. la garde-nationale en crêpe de deuil, rangée autour de la fosse,

fit une salve générale. On exposa ensuite le corps à découvert, afin que tous les spectateurs pussent le voir, & une couronne de chêne fut posée sur sa tête. On sema sur la route de Romilli de jeunes branches d'arbres, des feuilles nouvelles; des cyprès bordaient le chemin, & des fleurs étaient jetées à pleines mains sur le cercueil que l'on couvrait aussi de couronnes de roses. Cette cérémonie funèbre & triomphale ne fut terminée qu'à minuit. Un peuple libre sait encore mieux apprécier les génies immortels, qu'un peuple esclave courbé sous le joug du despotisme.

Le 30 mai M. Gossin monta à la tribune de l'Assemblée nationale, & prononça un discours très-applaudi, dont on pourra juger par la lecture des passages suivans : — « Messieurs, c'est le 30 mai » 1778 que les honneurs de la sépulture » ont été refusés à Voltaire, & c'est ce » même jour que la reconnaissance na» tionale doit consacrer en s'acquittant

» envers celui qui a préparé les hommes
» à la tolérance & à la liberté. Oui,
» Meſſieurs, la philoſophie & la juſtice
» réclament pour l'époque de leur triom-
» phe celle où le fanatiſme perſécuteur
» a tenté de proſcrire ſa mémoire.....
» Voltaire a créé un monument qui re-
» poſe ſur les plus grands bienfaits,
» comme ſur les ſublimes productions du
» génie. Voltaire a terraſſé le fanatiſme,
» dénoncé les erreurs juſqu'alors idolâ-
» trées de nos antiques inſtitutions; il a
» déchiré le voile qui couvrait toutes
» les tirannies; il dit avant la conſtitu-
» tion françaiſe:

Qui ſert bien ſon pays, n'a pas beſoin d'ayeux.

L'Aſſemblée nationale décréta que Marie-François Arouet de Voltaire était digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes; qu'en conſéquence ſes cendres ſeraient transférées de l'égliſe de Romilli, dans celle de Sainte-Géne-vieve de Paris: elle chargea le départe-

ment de Paris de l'exécution de ce décret.

L'arrivée du corps de M. de Voltaire, dans la capitale, le 10 juillet, fut le triomphe des lettres, de la poéſie & de la philoſophie ; & il n'y avait qu'une grande nation, auſſi éclairée que libre, qui pût donner au monde cet intéreſſant ſpectacle, dont n'approchèrent jamais les fêtes des Grecs, les entrées ſi pompeuſes des conquérans Romains, &, dans des tems plus modernes, le couronnement de quelques poétes au capitole. Les honneurs rendus à la mémoire de Voltaire, venant après ceux décernés aux mânes des braves citoyens & ſoldats tués devant Nanci, & à l'immortel Mirabeau, prouvèrent que les Français récompenſeraient dorénavant, d'une manière éclatante, le mérite dans tous les genres. Etait-il un meilleur moyen de rallumer dans tous les cœurs l'amour des talens, & de les embrâſer du feu divin du patriotiſme ?

C'eſt à M. Charron, officier municipal, qu'eſt due l'idée, l'ordonnance de cette fête ſublime du génie, & dont on me ſaura gré de tracer ici une deſcription rapide.

M. le procureur-général-ſindic ayant été averti du lieu, de l'heure, de l'arrivée de Voltaire à Paris, alla recevoir le cortège aux limites du département. Le maître & les officiers municipaux, accompagnés de toute la garde nationale, ſe tranſportèrent aux limites de la municipalité, & les reſtes du grand homme furent conduits & dépoſés, juſqu'au lendemain, ſur les ruïnes de la baſtille, où le deſpotiſme l'avait enfermé deux fois conſécutives.

Le lendemain, 11 juillet, un cortège brillant & très-nombreux ſe mit en marche, du boulevard Saint-Antoine, dans l'ordre ſuivant : Un détachement de cavalerie, avec ſes trompettes; le bataillon des enfans; la députation des colléges; corps de muſique; députations

des clubs & ſociétés patriotiques ; tam bours ; cent-quatre vingt douze députés des ſections de Paris, à raiſon de quatre députés par chacune d'elles, d'où étaient tirés les quarante-huit maîtres de cérémonies, vêtus d'habits rouges, & ayant au bras un ruban aux couleurs de la nation ; muſique ; les artiſtes ; la famille de Voltaire, c'eſt-à-dire les gens de lettres tenant à la main une branche de laurier, les académies, le licée, le muſée, marchant ſans aucune préſéance, pour exprimer la liberté dont on jouit dans la république des lettres, où les talens ſont les ſeules diſtinctions ; muſique & tambours ; les quarante-huit juges de paix ; les tribunaux & leurs huiſſiers ; les députés de l'aſſemblée électorale ; députation de l'armée Pariſienne ; le conſeil-général de la commune ; le département & ſes huiſſiers ; gardes de la prévôté ; miniſtres du roi ; autres gardes de la prévôté ; députés du corps légiſlatif ; grand corps de muſique. Le char ſur lequel était

le corps de Voltaire ; douze chevaux blancs attelés quatre de front, presque nuds, & caparaçonnés d'une simple draperie brodée aux couleurs nationales, traînaient ce char magnifique & pittoresque. Il était soutenu sur quatre roues de bronze de forme antique ; le plateau portait un sarcophage de porphire dans lequel était renfermé le cercueil. Sur ce sarcophage on avait placé un lit antique sur lequel Voltaire était représenté dans l'attitude d'un homme plongé dans un sommeil doux & tranquile, & le visage découvert ; à ses côtés était une lyre brisée, & derrière une figure simbolique de l'immortalité posant sa couronne d'étoiles sur la tête de Voltaire ; quatre génies tenant des flambeaux renversés, & dans l'attitude de la douleur, ornaient les faces latérales, & quatre masques scéniques décoraient les quatre angles du couvercle du sarcophage : tous ces ornemens étaient en bronze, & liés par des guirlandes de laurier. Sur la face de

devant on lisait ces mots : AUX MANES DE VOLTAIRE. *L'Assemblée nationale a décrété, le 30 mai 1791, qu'il avait mérité les honneurs dûs aux grands hommes.* Sur le côté opposé, ces deux vers tirés de la tragédie de *Mérope* :

Les mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Sur une des faces latérales, ces vers de *Brutus :*

Il faut aimer les lois,
Il fauten être esclave, en porter tout le poids ;
Qui veut les violer, n'aime pas sa patrie.

Une large draperie de velours bleu, parsemée d'étoiles d'or, avec des franges & des crépines aux couleurs nationales, ornaient les deux côtés du char, qui était suivi : du procureur-général-syndic & du commissaire à la translation (M. Charron); tambours ; le bataillon des vétérans ; musique ; grouppe d'artistes ; députation des théâtres, sans aucune préséance, sans doute à cause de l'égalité décrétée entre

les citoyens ; troupe de femmes vétues de blanc, ayant une couronne de roſes ſur la tête, une ceinture bleue, & portant des guirlandes & des couronnes ; gouppes de jeunes gens, élèves des arts, portant des enſeignes & des lyres, ſur leſquelles étaient écrites des penſées de Voltaire, & les titres des nombreux ouvrages, dépoſés, en ſoixante-dix volumes, dans un coffre précieux & à jour, qui venait à leur ſuite, & dont M. de Beaumarchais fit préſent à la bibliothèque nationale ou du roi ; chœurs de muſiciens, chantant des ſtrophes d'un himne au grand homme ; grouppes d'artiſtes entourant la ſtatue de Voltaire, portée par huit hommes, faite par le célèbre Houdon. Elle était ſuivie de ſon image, offerte de cent manières par les arts qui marchaient après ; & l'on voyait un homme très-âgé, des environs de Paris, que la nature avait doué de l'étonnante ſingularité de reſſembler trait pour trait à Voltaire, d'en avoir la ſtature

& l'extrême maigreur. De petits chars de forme antique, dont quelques citoyens avaient fait les frais, & dans lesquels étaient des femmes & des enfans vêtus de blanc; corps de cavalerie, fermant la marche.

Le cortège passa sur le quai Voltaire, nommé autrefois quai des Théatins, & fit une station devant la maison où mourut ce grand homme; il en fit une autre devant le théâtre Français; enfin arrivé sur la place du panthéon Français, le char fut conduit à la principale entrée du monument consacré aux grands hommes, & le cercueil déposé sous la coupole du panthéon, tandis que les chœurs des musiciens chantaient des strophes de l'himne destiné à célébrer l'apothéose de Voltaire.

Quelques mois après, mourut au château d'Armenonville, à dix lieues de Paris, le célèbre philosophe J. J. Rousseau, né à Genève, homme tout-à-la-fois bizarre & divin, dont les écrits, sur-tout *le contrat social*, préparèrent la

révolution qui se fit en France en 1789, & servirent de guides à nos législateurs, qui placèrent dans la salle de leur assemblée son buste, avec un exemplaire de l'ouvrage profond que je viens de citer, & lui décernèrent une statue au nom de la nation Française, avec cette inscription : *La nation Française libre, à J. J. Rousseau*; ils déclarèrent aussi que la veuve de ce philosophe serait nourrie aux dépens de l'état, & jouirait à cet effet, sur le trésor public, d'une pension annuelle de douze-cents livres. L'homme de génie est souvent persécuté & méconnu pendant sa vie ; mais après sa mort la postérité n'entend point les cris des envieux, elle répare les injustices des contemporains.

Ceux à qui la nature a refusé de grands talens peuvent néanmoins acquérir une haute réputation parmi les hommes ; ils n'ont pour cela qu'à se montrer vertueux & bienfaisans : c'est dans les désastres publics qu'éclatent

principalement l'amour de l'humanité. On en vit de nombreux exemples dans l'incendie de la ville de Saint-Dizier, en Champagne, qui, en 1776, réduisit en cendres une partie de cette ville, ainsi que dans celui de la ville d'Auch, en 1781, & dans celui de la ville de Limoges, en 1789. Lors de l'affreux incendie de Saint-Dizier, un enfant était investi de tous côtés par les flammes, & sur le point d'en devenir la proie; le gouverneur de la ville, l'âme déchirée par ce triste spectacle, s'écria qu'il donnerait une bonne récompense à quiconque parviendrait à sauver cette innocente créature. Aussitôt un citoyen fort pauvre se jette à travers les flammes, pénètre jusqu'au lieu où se trouvait le malheureux enfant, le prend dans ses bras, l'emporte avec rapidité, & le remet entre les mains de celui qui devait le récompenser; mais quand on veut lui donner le prix de cette action généreuse: — « Je n'ai » pas prétendu, dit-il, vendre ma vie;

» gardez votre argent, & laiſſez-moi » courir au ſecours de mes autres con- » citoyens. »

M. d'Apchon, archevêque d'Auch, qui, avant d'embraſſer l'état eccléſiaſtique, ſervit d'abord dans la marine, fit dans ſa ville métropolitaine, au moment de l'incendie de 1781, un acte de bienfaiſance & de courage, digne de paſſer à la dernière poſtérité. Il accourt à l'endroit où le feu faiſait le plus de progrès; il apprend qu'un enfant va périr au milieu des flammes; il offre vingt-cinq louis à quiconque le ſauvera, & voyant que la crainte du péril glace tous les cœurs, il promet juſqu'à douze-cents livres de rente viagère: perſonne n'ôſant encore tenter cette entrepriſe haſardeuſe, il ſe précipite lui-même dans le feu, & réuſſit à ſauver l'enfant, qu'il revient mettre dans les bras de la mère, qui s'arrachait les cheveux de déſeſpoir.

M. d'Apchon eut la généroſité de placer les douze-cents livres de rente

viagère qu'il avait vainement offertes, ſur la tête de l'enfant, qui lui était redevable de la vie. Qu'il eſt fâcheux & bien étonnant que ce prélat n'ait pas fait éclater pour la patrie, lors de la révolution de 1789, les vertus que ſa conduite particulière donnait lieu d'en attendre !

§. XIX.

Assemblée des Notables de 1787.

M. de Calonne ayant besoin d'argent, & ne sachant plus comment s'en procurer, tant l'état se trouvait épuisé, s'avisa d'engager Louis XVI à appeler les notables de son royaume. Il fit la même faute politique dans laquelle M. Necker tomba peu de tems après, lors de la convocation des états-généraux. Il se persuada qu'il dirigerait les notables à sa fantaisie, & qu'ils lui faciliteraient les moyens de mettre en activité ses nouveaux projets pour pressurer les peuples.

Un prélat félicita M. de Calonne sur le parti qu'il avait pris de demander l'assemblée des notables, & il ajoûta malignement : — « Voilà ce qui s'appelle, » Monsieur, être un preux chevalier ;

» vous deſcendez dans l'arène, & vous » vous préſentez aux coups. » — Le miniſtre répondit avec ſa gaîté ordinaire: — « Oui, monſeigneur, j'ai trouvé » qu'il valait mieux être expoſé à ceux » qu'on me porterait en face, qu'à ceux » qu'on m'adreſſe parderrière. » — M. de Calonne était loin de s'attendre qu'on dût lui en porter de ſi rudes.

Il fit diſtribuer, dans le public, cette note apologétique, compoſée par lui-même, & qui fut, entr'autres, inſérée dans la gazette de Leyde. — « ..... Ce » n'eſt pas pour en obtenir des ſecours, » ni en argent, ni en impôts, que le » roi vient de convoquer les notables : » c'eſt, au contraire, un père bienfaiſant » qui veut conſulter la nation ſur un » plan vaſte & ſage qui doit faire le » bonheur général. Dans le nombre des » réſultats on en peut compter quatre » principaux : 1.° Suppreſſion de plus » de cinquante-millions ſur la claſſe la » plus pauvre des peuples ; 2.° Plus d'é-

» galité dans la contribution des charges » publiques ; 3.° une grande diminution » dans les frais de perception ; 4°. l'abolition » des entraves, des gênes, des droits ſans » nombre dont les citoyens gémiſſent, » ainſi qu'une grande amélioration dans » les gabelles. Il réſultera auſſi de cette » aſſemblée une ſanction nationale de la » dette publique..... Cet événement » ſera, par conſéquent, un des plus » beaux du règne de notre monarque ; » il fera connaître ſa ſageſſe & *la ſupé-* » *riorité de ſon miniſtre des finances.* »

Quelque tems après, le contrôleur-général fit diſtribuer un bulletin qui contenait plus en détail tous les objets qui devaient être traités dans l'aſſemblée des notables : 1.° Réforme de pluſieurs lois ; 2.° forme de la promulgation des édits ; 3.° adminiſtration de la juſtice criminelle & civile ; 4.° adminiſtration des finances ; 5.° examen de l'actif & paſſif national ; 6.° régie des domaines, aides & gabelles ; 7.° impôt territorial ;

8.° douanes & barrières; 9.° assemblées provinciales; 10.° abolition universelle des main-mortes; 11.° caisse d'emprunt perpétuel.

Tout cela n'était qu'un leurre pour attrapper de l'argent au moyen des notables. Il était réservé à l'Assemblée nationale de faire tout le bien annoncé dans ces onze articles, & d'aller beaucoup au-delà.

Lorsque M. de Calonne eut fait agréer au roi son projet d'une assemblée des notables, il passa sur-le-champ chez la reine, pour en faire part à sa majesté, qui dans ce moment tenait cercle. Tout le monde applaudit beaucoup à cette imagination, & sur-tout l'archevêque de Toulouse, qui était présent. Le ministre flaté du suffrage de ce prélat, lui dit qu'il comptait faire entrer dans l'assemblée des notables quatorze ou quinze évêques; qu'il espérait que M. l'archevêque de Toulouse voudrait bien en être, & que, comme il connaissait mieux

que lui ſon ordre, il trouverait bon d'être chargé de choiſir les membres les plus propres à entrer dans les vues du roi par leur zèle pour ſa gloire & le bien de l'état. Il ajoûta qu'il exceptait ſeulement de ce choix l'archevêque de Tours & l'évêque d'Arras, avec leſquels il avait eu des démêlés durant ſon intendance de Flandre; l'archevêque de Lyon, (Montazet) homme de parti, chef de ſecte, perſonnage peu liant, entêté; enfin tous les évêques Bretons, comme imbus des préjugés de cette province contre lui. L'archevêque de Toulouſe lui répondit qu'on pouvait ſe paſſer de tous ces prélats, & en trouver encore beaucoup dignes de la confiance du monarque. En conſéquence il indiqua ceux qu'on vit dans l'aſſemblée des notables. M. de Brienne, quelque tems après, dit confidemment à un ami: — « Je croyais » M. de Calonne homme d'eſprit, mais » je vois que ce n'eſt qu'un ſot, du » moins qu'il n'a pas de jugement ni de

» connaissance des hommes ; il s'est jetté » lui-même dans nos filets, nous le » tenons. » — En effet, observe l'auteur de nouvelles à la main, très estimées, tous les archevêques & évêques nommés étaient des prélats administrateurs, dévoués à l'archevêque de Toulouse, des *Neckristes*, & se disposant à donner du fil à retordre au contrôleur-général.

Les lettres ou ordres de convocation énonçaient vaguement trois objets : 1.° les vues importantes dont sa majesté s'occupe pour le soulagement de ses peuples ; 2.° la réformation de plusieurs abus ; 3.° l'ordre de ses finances.

Deux journaux présentèrent un contraste singulier, l'un pour avoir inséré littéralement l'article ministériel, qui lui fut envoyé ; l'autre pour en avoir retranché un mot. On lisait dans le *journal de Paris*, au sujet de la convocation des notables : — « La nation verra avec transport que son souverain *daigne* se rapprocher d'elle..... » — Et dans les

petites affiches : — « La nation verra avec » transport que ſon ſouverain *s'approche* » d'elle..... »

Le recteur de l'univerſité de Paris écrivit au baron de Breteuil pour ſe plaindre de n'avoir pas été compris dans la liſte des notables. Le miniſtre juſtifia cet oubli ou cette omiſſion par un faux-fuyant : — « Vous auriez raiſon de vous » plaindre, lui répondit-il, ſi c'était » l'aſſemblée *des* notables ; mais ce n'eſt » qu'une aſſemblée *de* notables, c'eſt-» à-dire de perſonnes choiſies entre tous, » dont ſa majeſté eſpère tirer le plus de » lumières ſur les objets pour leſquels » elle veut les conſulter. »

On s'imaginait que cette aſſemblée n'oſerait réſiſter aux ſuggeſtions de ce miniſtre fourbe & adroit, & l'on ne s'attendait nullement à l'énergie qu'elle montra. Dans l'idée peu favorable qu'elle inſpira d'abord, on appela *notables* ces petits magots de plâtre dont la tête en équilibre ſe meut au moindre vent,

& fait toujours le ſigne approbatif.

Comme le prévôt des marchands & le premier échevin de la ville de Paris reçurent leur lettre d'invitation, & que ce dernier ſe nommait Gobelet, on fit ce mauvais calembour : *c'eſt bien peu d'un gobelet pour tant de cruches.*

Un particulier ôſa faire une plaiſanterie au ſpectacle de Verſailles, & en préſence même de la reine, un jour qu'on y jouait *Théodore à Veniſe*, opéra-bouffon. Ce Théodore eſt un roi qui voyage, auquel ſon écuyer vient dire qu'il n'a plus d'argent pour fournir à la dépenſe, & qu'il ne ſait où en prendre; le prince eſt auſſi embarraſſé que lui, & tous deux ſe demandent *comment faire ?*..... En ce moment une voix s'éleva du milieu du parterre, & cria : *Il n'y a qu'à aſſembler les notables.* La garde ſe mettait en devoir de chercher & d'arrêter ce hardi railleur ; mais la reine, qui riait elle-même beaucoup de la ſaillie, fit ſigne de la main qu'on ceſſât toute pourſuite, & que l'on continuât la pièce.

M. de Calonne ne fut pas non-plus épargné. On trouva un matin affiché à la porte du contrôleur-général, le placard suivant : — « Vous êtes averti que » M. le contrôleur-général a levé une » nouvelle troupe de comédiens, qui » commenceront à jouer à Versailles, » devant la cour, le 22 février 1787. Ils » donneront pour grande piéce *les Fauſ-* » *ſes confidences*, & pour petite, *le* » *Conſentement forcé:* elles ſeront ſuivies » d'un ballet-pantomime allégorique, de » la compoſition de M. de Calonne, in- » titulé : *le Tonneau des Danaïdes.* »

Toutes ces critiques plaiſantes & amères, tout-à-la-fois, ſervent à prouver, d'une manière frappante, ce qu'on penſait du miniſtre des finances, & d'une opération qu'il vantait comme très-eſſencielle au bien public. La dernière aſſemblée des notables ſe tint, le 7 décembre 1626, ſous le règne de Louis XIII : elle fut préſidée par Gaſton, duc d'Orléans, frère du roi.

On fut fort étonné que Louis XVI, dans son immense château de Versailles, ne pût pas réserver une salle pour les assemblées des notables, & que dans un moment où il était question de déficit & d'économie, on commença par dépenser follement plusieurs millions pour construire & décorer un local propre à les recevoir. Ce fut dans l'hôtel des Menus, situé sur l'avenue de Versailles à Paris, que l'on éleva, à grands frais, la magnifique salle qui leur était destinée. Comme elle servit depuis, à quelques changemens près, à réunir l'Assemblée nationale, il ne sera point inutile d'en faire une courte description. Outre la grande piéce de cent-vingt pieds de long sur cent de large, où les notables s'assemblèrent, on pratiqua environ douze autres piéces, qui avaient chacune leur destination particulière; il y eut encore des antichambres pour la livrée, une pour les Suisses, une pour les gardes-du-corps; une antichambre, une cham-

bre, un cabinet pour le roi, un cabinet pour la reine; une ſalle pour la buvette, une pour le ſecrétariat, une ou deux pour les comités, une enfin où les membres s'habillaient.

Les notables avaient une entrée particulière, par où ils arrivaient de plain-pied dans la partie intérieure de la grande ſalle d'aſſemblée. L'autre partie de la ſalle, élevée en forme d'eſtrade de trois pieds, était deſtinée au roi, aux princes & aux pairs. Dans le milieu de cette ſtrade fut dreſſé le trône, ſurmonté d'un dais, & aux deux côtés du dais, mais hors de ſon enceinte, on plaça deux fauteuils à bras pour les deux frères de ſa majeſté; plus loin, & en retour, deux banquettes pour les princes du ſang, & enſuite d'autres pour les pairs. Le roi arrivait au trône de plain-pied par une porte ménagée dans ſon cabinet, adoſſée à cette partie de la ſalle d'aſſemblée. Des banquettes furent rangées & diſpoſées convenablement dans la partie in-

férieure de la ſalle pour recevoir les autres membres. Cette grande ſalle était décorée de colonnes, & les entre-colonnemens étaient remplis par les plus belles tapiſſeries de la couronne : de ſuperbes tapis de la ſavonnerie couvraient tout le plancher, & les banquettes étaient revétues de tapis fleurdeliſés pour les magiſtats, & bleus ſimplement pour les maîres. Le plafond était peint & orné de figures allégoriques, relatives à la circonſtance. On ménagea dans les quatre angles de la ſalle quatre grands poëles qui répandaient de la chaleur par-tout.

Faiſons maintenant connaître quelques-uns des notables : M. de Séguiran, évêque de Nevers, n'annonçait pas un caractère qui eût beaucoup de fermeté, capable de réſiſter à l'influence miniſtérielle, du moins ce qui lui était arrivé vis-à-vis du cardinal de Rohan n'en donnait point une idée avantageuſe. Cet exilé ſe rendant en Auvergne, après la honteuſe affaire du collier, paſſa par Nevers avec

le projet de descendre à l'évêché, d'y prendre un bouillon & d'y coucher. Il envoie d'avance un valet-de-chambre pour faire des complimens au prélat, & lui demander l'hospitalité. M. de Séguiran, instruit de l'objet de la mission, sous prétexte d'absence en ce moment, donne ordre qu'on retienne le valet-de-chambre, en même tems il fait préparer un bain. Cependant un nouveau messager annonce l'arrivée prochaine du cardinal. M. l'évêque, tout effarouché, ne se donne pas le tems de se déshabiller, se jette tout vêtu dans le bain, fait introduire le valet-de-chambre, joue le malade, dit qu'il a des coliques affreuses; que son éminence est bien la maitresse de venir, mais qu'il est désespéré de ne pouvoir lui faire les honneurs de son palais, ni même le voir à cause de son état. On rend cette réponse au cardinal, qui, se doutant bien que c'est une excuse de politique dans la crainte de déplaire à la cour, ne s'arrête point, & passe outre.

Le comte d'Eſtaing, était aſſez déplacé dans cette aſſemblée des notables; d'abord parce qu'il n'avait aucune connaiſſance des matières de finances, qu'il était d'ailleurs très circonſpect, & ſe montrait toujours partiſan de l'autorité deſpotique. Il écrivit même une proteſtation en faveur du gouvernement & de M. de Calonne, qui le fit mépriſer des notables, & lui attira le calembour de *Plat d'étain.* Il s'agiſſait de l'avertiſſement mis à la tête de la collection des mémoires dont s'occupèrent les notables; avertiſſement que les bons citoyens trouvaient repréhenſible, en ce qu'il tendait à réprimer ceux qui s'intéreſſaient à la patrie. — « ..... Il me paraît, dit M. d'Eſtaing, » que l'avertiſſement eſt un acte de l'ad» miniſtration qu'il ne m'appartient pas » d'examiner: le ſoutien du crédit, du » mouvement de la bourſe, les inquié» tudes des banquiers l'exigeaient, & » ne nous regardent pas. C'eſt une dé» marche conſommée; elle n'eſt déjà

» plus susceptible des observations que » la bonté du roi se plaît à pardonner » dans l'intérieur de l'assemblée. Il a pu » paraître aussi nécessaire de modérer » l'effervescence nationale. Mais je ne » doute pas que lorsqu'il émanera une » loi de la vigilante & bienfaisante sa- » gesse de sa majesté, cette loi ne soit » consacrée par tout ce que désirait le » chancelier de l'Hôpital, lorsqu'il disait: » *jubeat lex, non suadeat.* Fussions-nous » tout ce que nous ne sommes pas, les » représentans choisis par la nation, les » états-généraux, nous ne dresserions » que des cahiers inutiles de doléances; » & alors, comme sujets, nous devrions » respecter profondément toutes les ac- » tions du gouvernement; & nous con- » sidérant comme une ampliation du » conseil, nos devoirs sont encore plus » circonscrits. Le souverain nous ordon- » nant de parler d'après nos lumières, » ne nous a pas soumis les siennes.....»

M. d'Isnart, maire de Marseille,

homme fort instruit des droits & prérogatives de sa ville, & cachant, sous une apparence de bonhommie, un esprit fin & délié. On raconte que ce maître, à un dîné des notables à Versailles, se trouvait entre deux petits-maîtres de la cour, qui, n'ayant rien de mieux à faire, le persifflaient à l'envi, & l'accablaient de grands complimens : — « Messieurs, » leur dit-il d'un ton modeste & naïf, » vous vous moquez de moi, je sais bien » que je ne suis pas homme d'esprit ; je » ne suis pas non-plus un sot ; je suis » entre deux. »

Le marquis de Bouillé dînait un jour chez le maréchal de Castries avec l'archevêque de Narbonne, & d'autres prélats, membres, ainsi que lui, de l'assemblée des notables. Il fut question des mauvaises intentions qu'on avait contre le clergé : le marquis de Bouillé, dit que c'était très-bien fait, qu'il était temps de se soustraire à leur joug ; qu'il ne voyait pas pourquoi on marcherait toujours

toujours *par le chemin des prêtres.* — « Il me semble, lui répliqua l'archevêque de Narbonne, que vous ne vous êtes pourtant pas mal trouvé d'avoir marché par ce chemin-là; c'est lui qui vous a conduit au temple de la gloire. Si feu M. l'évêque d'Autun, votre oncle, ne vous eût pas acheté un régiment, où en seriez-vous? » — Le marquis voulut nier, prétendant que c'était par un arrangement de famille que la chose s'était faite. — « Oui, reprit l'archevêque, un arrangement par lequel il payait tout. »

Je n'ai rien à remarquer en particulier des autres notables dont je ne parle point ici, ou j'aurai lieu de faire mention, d'une partie d'entr'eux, dans le cours de ce paragraphe. Avant de décrire ce qui s'y passa de plus intéressant, voyons d'abord ce qui est à observer sur l'assemblée en général. Elle n'était composée en tout que de cent quarante-six membres, savoir, sept princes du sang; sept

archevêques; sept évêques; six ducs & pairs; six ducs héréditaires, non pairs ou à brevets; huit maréchaux de France; six marquis; neuf comtes; un baron; huit conseillers d'état; quatre intendans; dix-sept premiers présidens, & un nombre égal de procureurs-généraux; douze députés des pays d'états; vingt-cinq officiers municipaux; deux secrétaires, &c. On voit que les intérêts du peuple, dans cette assemblée, étaient défendus par un très-petit nombre de représentans; car il ne faut pas mettre de son côté les gens de robe.

Chaque notable de Paris reçut un traitement pécuniaire de quatre-mille livres. Ceux de Province, jusques à cent lieues de distance, touchèrent six-mille livres. Ceux au-delà, huit-mille livres. Les postes leur fournirent *gratis* des chevaux. Ce traitement était fort honnête pour environ quatre mois passés à Versailles. Plusieurs l'auraient refusé, s'ils n'avaient appris que M. d'Aligre,

premier président du parlement de Paris, qui avait huit-cents-mille livres de rente, tant en biens patrimoniaux qu'en pensions de la cour, n'eut aucun scrupule de recevoir ces quatre-mille livres.

L'assemblée était divisée en sept bureaux ou comités, chacun présidé par un prince du sang: le premier avait à sa tête Monsieur; le second, le comte d'Artois; le troisième, le duc d'Orléans; le quatrième, le prince de Condé; le cinquième, le duc de Bourbon; le sixième, le prince de Conti; le septième, le duc de Penthiévre. Chaque bureau se tenait dans l'appartement du prince président; ce qui rendait inutiles les salles dont la construction avait tant coûté, dans l'hôtel des Menus. Chacun des bureaux avait pour secrétaire, le secrétaire des commandemens du prince qui le présidait; à l'exception des deux premiers, auxquels étaient attachés en cette qualité les secrétaires-généraux de l'assemblée: M. Hennin auprès de Mon-

ſieur, & M. Dupont auprès du comte d'Artois. Les ſéances des bureaux commençaient tous les jours à onze heures du matin, excepté le troiſième, dont les ſéances n'avaient lieu qu'à cinq heures, le duc d'Orléans ayant ſans doute fait connaître au roi l'impoſſibilité de ſe rendre plutôt au ſien.

Les comités ennuyaient ſingulièrement la plupart des princes, & même un jour le prince de Conti quitta le ſien & alla à la chaſſe: le roi lui en ayant fait des reproches, il répondit qu'il avait la tête fatiguée, & qu'il avait eu beſoin de diſſipation & d'exercice.

On qualifia les comités des princes d'après le caractère ou les diſcours de leurs chefs. On appela celui de Monſieur, *le comité des Sages*, parce qu'il ſe conduiſit fort bien & avec beaucoup de prudence. Celui du comte d'Artois, *le comité des Francs*, parce qu'il promit dans ſon diſcours de parler au roi avec franchiſe, & que certains membres, tels

que M. de Caſtillon, procureur-général du parlement d'Aix, ſe montrèrent remplis de cette précieuſe qualité. Celui du duc d'Orléans, *le comité des Ladres*; ce prince ne tenait point table à Verſailles, & revenait tous les ſoirs à Paris. Celui du prince de Condé, *le comité des Faux*. Celui du duc de Bourbon, *le comité des Ingénus*; le jeune prince, dans un diſcours très-bien fait, reſpirant la candeur, avoua ſon incapacité de figurer dans une telle aſſemblée. Celui du prince de Conti, fut d'abord dénommé *le comité des Nuls*; mais depuis des démarches vigoureuſes auxquelles il ſe livra contre le déprédateur Calonne, on en appela les membres, *les Grenadiers des Notables*. Le bureau du duc de Penthiévre fut toujours nommé, *le comité des Plats*.

On fit auſſi, à cette époque, un *Thermomètre de la cour*. On y diſait que le roi était au *beau fixe*; que les miniſtres étaient au *variable*; M. de Calonne, à

la *tempête*, & la nation, au *très-ſec*.

Le 22 février, l'aſſemblée des notables tint ſa première ſéance, préſidée par le roi, qui s'y rendit dans tout l'appareil de la majeſté royale. Cette ſéance fut interdite au public; il ne put s'y gliſſer qu'un petit nombre de curieux. Les notables étaient aſſemblés & placés avant l'arrivée de ſa majeſté, ſuivant les rangs que leur avait aſſigné M. de Watronville, aîde des cérémonies.

Le roi étant placé ſur ſon trône prononça le diſcours ſuivant: — « Meſſieurs, » je vous ai choiſis & aſſemblés, comme » le faiſait le chef de ma branche dont » vous aimez la mémoire & que je me » plaîs à imiter. Mes projets ſont grands » & importans. Il s'agit à-la-fois de » ſoulager le peuple, d'augmenter le » produit de mes finances, & de diminuer » les entraves du commerce. Je me ſuis » fixé ſur ces objets, parce que j'en ai » reconnu la néceſſité; mais j'écouterai » les obſervations que vous me ferez &

» je les pèserai exactement. J'espère que » vous concourrez tous au même but, » qui est le bien de l'état. »

Ensuite parla le garde-des-sceaux, M. de Miromesnil, qui fit un grand éloge du roi, & de tout le bien qui s'était opéré pendant son règne, ainsi que de l'ordre qu'il voulait mettre dans les finances.

Après quoi M. de Calonne prit la parole. Il eut l'adresse de paraître s'occuper du bonheur public, politique que n'eut pas M. Necker dans une occasion beaucoup plus importante (à l'ouverture des états-généraux), où il était de son devoir ou de son intérêt au moins, de montrer des sentimens patriotiques. — « C'est » une chose bien digne de remarque, dit » M. de Calonne, & qui doit, Messieurs, » vous faire éprouver un sentiment de » satisfaction que sa majesté même se » plaît à partager avec vous, qu'en ce » jour les notables du royaume, assemblés » par ses ordres, vont recevoir la ré-

» ponſe aux cahiers préſentés par les » états-généraux en 1614; & ſans doute » qu'ils vont coopérer, par leurs avis, » par leur acclamation, à l'accompliſſe- » ment du vœu que la nation entière » exprimait il y a cent-ſoixante-treize » ans, de la manière la plus preſſante: » elle demandait alors que les barrières » fuſſent toutes reportées à l'extrêmité » des frontières du royaume; que la » circulation intérieure fût rendue libre; » que le commerce fût affranchi de ſes » entraves; qu'il y eût un régime uni- » forme pour les traites: le roi l'accorde » aujourd'hui; & c'eſt le but du plan que » vous allez examiner. » — Deux aſſer- tions frappèrent déſagréablement dans le diſcours de M. de Calonne: il avança que la recette était au-deſſous de la dépenſe de quatre-vingt-millions, & qu'il ne fallait point parler d'économie. Il était très-mal adroit de préſenter une pareille idée. Ce contrôleur-général parla pendant cinquante-huit minutes.

Avec la permiſſion du roi, M. d'Aligre & l'archevêque de Narbonne prononcèrent chacun un diſcours au nom de la nobleſſe.

M. Dupont termina la ſéance par la lecture de la déclaration du roi, que les voix ſeraient priſes individuellement, en commençant par les maîres de villes, les parlemens, les nobles, & en finiſſant par le clergé.

Le diſcours que le comte d'Artois prononça, lors de l'ouverture de ſon bureau, lui fit honneur, quoiqu'il prêchât une ſoumiſſion aveugle, & mérite d'être conſervé. — « Vous allez examiner » avec détail les importans projets ſur » leſquels le roi veut bien nous conſulter. » Je connais votre zèle, votre patrio» tiſme, & je ne doute point des marques » diſtinguées que vous en donnerez dans » une occaſion auſſi intéreſſante. Fran» çais comme vous, ſujet comme vous, » je répondrai à la confiance que le roi » mon frère nous témoigne, par la plus

» entière franchise & la plus parfaite
» soumission aux ordres qu'il voudra
» nous donner pour le bonheur de ses
» peuples & la gloire de son trône. Mais,
» Messieurs, ces sentimens sont trop
» gravés dans vos cœurs pour qu'il me
» soit permis d'en douter. »

M. de Calonne avait fait convoquer les notables pour admirer ses plans, & non pour les discuter; aussi une querelle très-vive ne tarda-t-elle pas à s'élever entre l'archevêque de Narbonne & le contrôleur-général. Ce dernier avait dit dans son discours d'ouverture, que ses projets étaient devenus en quelque sorte personnels à sa majesté, par le travail qu'elle avait fait à leur égard; ce qui était insinuer qu'il n'y avait plus qu'à y souscrire. Le prélat dit à ce ministre que c'était se moquer de la nation, des divers ordres de l'état; qu'on semblait prendre ses représentans pour des moutons & des imbéciles, en les rassemblant uniquement, afin d'avoir leur sanction à une besogne toute digérée.

Dans une séance orageuse du sixième bureau, le 6 mars, où il s'agissait d'imposer le clergé & la noblesse; le prince de Conti donna son avis en ces termes, & desira qu'il en fût fait registre: — « Dans la position où je me trouve, je » n'ai rien à dire, si ce n'est que je » m'en rapporte à la sagesse, à la pru» dence & aux bontés du roi pour ses » sujets. »

Le duc du Châtelet, membre du premier bureau, se distingua par son désintéressement & son patriotisme; pour soulager l'état, il offrit de donner l'exemple & de remettre ses pensions au roi.

Le président de Nicolaï, du second bureau, adressant la parole au comte d'Artois, lui dit, entr'autres choses: — « Un des plus grands rois de votre race, » Louis XII, le père du peuple, eut » à combattre pendant son règne ce » fléau destructeur des empires, (les » abus & la faveur): tout fut employé,

» mais ſans ſuccès, pour empêcher les » utiles réformes que ce bon roi avait » projetées; on alla même juſqu'à eſſayer » par la raillerie de le détourner de ſa » courageuſe parcimonie. — J'aime » mieux, répondit Louis XII, voir rire » les courtiſans de mes économies, que » de faire gémir mes peuples par mes » largeſſes. »

M. de Caſtillon, dans ce même bureau, s'exprima avec toute l'énergie d'un bon patriote. — « Votre alteſſe royale » me permettra de lui dire qu'il n'eſt » aucune puiſſance légale qui puiſſe » admettre l'impôt territorial, tel qu'il » eſt propoſé; ni cette aſſemblée, quelqu'auguſte qu'elle ſoit, ni les parlemens, ni les états particuliers, ni même le roi: les états-généraux en auraient ſeuls le droit. »

Le duc d'Orléans vint un jour à ſon bureau, & leur tint à-peu-près ce diſcours: — « Meſſieurs, vous allez lire » un mémoire ſur les traites, qui, s'il

» eſt accueilli, m'ôte quatre-cents-mille » livres de rentes. Il me ſerait difficile » d'y renoncer de bon cœur ; je ne pour- » rais peut-être m'empêcher de faire » quelques réflexions. Je crois qu'il eſt » plus prudent & plus délicat à moi de » me retirer pour ne pas opiner ſur cet » objet. J'en ai demandé la permiſſion » au roi, qui m'a donné un congé de » quelques jours, dont je vais profiter. »

— Le bureau le pria inſtamment de ne pas opiner, ſi bon lui ſemblait, mais au moins de préſider ; il s'y refuſa conſtamment, dans la crainte de gêner les ſuffrages.

On prétendit que le maire de Reims, du ſeptième bureau, avait parlé plus ſavamment que tous les notables, quoique militaire, & démontra victorieuſement l'impoſſibilité de l'impôt en nature.

M. de Calonne, après avoir éludé autant qu'il lui fut poſſible de réunir les notables en aſſemblée générale, fut enfin forcé d'y conſentir ; mais il fit

en ſorte que le roi n'y parut point ; & qu'elle fut préſidée par Monſieur. Il eut l'effronterie de leur dire en face, que ſa majeſté voyait avec ſatisfaction que l'aſſemblée & ſon miniſtre des finances fuſſent d'accord ſur les principes & le fond des projets, & qu'ils ne différaſſent que dans des acceſſoires peu importans. Cette aſſertion dénuée de toute vérité, indigna les notables qui ; la ſéance finie, n'eurent rien de plus preſſé que de ſe retirer dans leurs bureaux reſpectifs pour aviſer aux moyens de la repouſſer.

Celui du prince de Conti prit un arrêté vigoureux que le prince alla lui-même remettre au roi, afin qu'on fût certain qu'il lui était parvenu exactement ; & en ſortant d'auprès de ſa majeſté, il écrivit à M. de Calonne la démarche qu'il avait faite, & le prévint qu'il ne voulait pas lâchement lui faire la guerre.

Monſieur porta auſſi au roi l'arrêté de ſon bureau, & déclara qu'il n'était

ni honnête ni décent de leur faire dire ce qu'ils n'avaient pas dit.

Le maréchal de Beauveau & le duc de la Rochefoucauld furent d'avis que les bureaux devaient exiger une réparation authentique.

Le bureau du comte d'Artois prit un arrêté semblable; lorsqu'on en fit la lecture il y avait ces mots: *Arrêté d'une voix unanime*; le comte d'Artois dit au secrétaire: — « Effacez d'une voix » unanime, car je ne suis pas de cet » avis. » — ce ménagement politique ferait quelque honneur à ce prince, s'il lui avait été inspiré par la reconnaissance.

Tout s'arrangea à-peu-près, pour cette fois, à la satisfaction de M. de Calonne, qui se tira d'affaire par une nouvelle fausseté: il produisit une copie de son discours, dans laquelle la phrase qui avait tant déplu, était adoucie, dénaturée, de manière qu'elle n'offrait presque plus rien de répréhensible.

Il n'eut pas tant de bonheur ou

d'adreſſe au ſujet du mécontentement qu'excita un avertiſſement qu'il eut l'imprudence de faire répandre, dans lequel les notables trouvèrent pluſieurs paſſages dangereux, contraires à toutes les vérités reçues, & tendans à ſoulever le peuple contre le clergé & la nobleſſe.

Pour le coup, M. de Calonne ne put réſiſter à l'orage qu'il avait ſuſcité par une confiance trop aveugle en l'affermiſſement de ſon pouvoir; cette criſe violente, & l'anecdote que j'ai rapportée en parlant de l'adminiſtration de ce miniſtre, le forcèrent à donner ſa demiſſion. Les notables, en ſe flatant d'avoir occaſionné cette retraite, eurent raiſon de penſer que ce ſeul ſervice leur méritait la reconnaiſſance de la nation.

Les opérations projetées par un contrôleur des finances auſſi décrié devaient naturellement être vues de très-mauvais œil. On ne ceſſa pas de les combattre, de les repréſenter comme propres à bouleverſer tout le royaume, même après

que leur auteur ne fut plus à la tête des affaires, & qu'il était à présumer qu'elles ne seraient point adoptées. Sur ce qu'on apprit au bureau du comte d'Artois, que le roi se plaignait que les mémoires qu'on lui faisait passer relatifs aux points de délibérations présentés par M. de Calonne aux notables, n'étaient pas signés, le marquis de la Fayette demanda qu'il lui fût permis de lire un mémoire important signé de lui, & qu'il priait M. le comte d'Artois de vouloir bien porter au roi. Dès les premières phrases de ce mémoire, le prince s'écria qu'il lui paraissait trop fort & trop personnel. M. de la Fayette, sans se déconcerter, répondit, avec une noble assurance, qu'en qualité de gentilhomme, il avait le droit de porter ses représentations aux pieds du trône. Un membre de ce bureau, dont je suis fâché d'ignorer le nom, entraîné par son enthousiasme, dit à M. de la Fayette: — « Vos ex-» ploits en Amérique vous avaient déjà

» placé parmi les Héros ; mais c'eſt ſur-
» tout maintenant que vous méritez ce
» glorieux titre. Que ne m'eſt-il donné
» d'avoir ici un artiſte qui ſculpte votre
» image, dans ce moment où votre zèle
» patriotique vous met au rang des plus
» fidèles ſujets de ſa majeſté ! »

Les opérations des notables ſe réduiſirent à un emprunt en rentes viagères, d'un capital d'environ ſoixante-millions, & en une augmentation de vingtièmes, qui pouvait aller à trente-millions. Le gouvernement s'obligeait à quarante-millions d'économie annuelle, mais ce n'était qu'une vaine promeſſe, dont perſonne n'était la dupe. — « On ne ſe » ſouciait point, dit un écrivain, de ſe » libérer & de trop charger la génération » actuelle pour mettre à l'aiſe la géné- » ration future ; chacun pour ſoi : tel » fut le dernier principe adopté par les » notables. »

Au reſte, il eſt eſſenciel d'obſerver, qu'avant de ſe ſéparer ils arrêtèrent

unanimement qu'ils n'étaient point compétens pour rien décider sur l'admission des impôts; & qu'ils prirent le parti d'en laisser la discussion au parlement de Paris, tout aussi incompétent.

Ce fut le 25 mai, qu'une assemblée générale des notables, termina toutes leurs séances; le roi vint en grande cérémonie la présider, & on y prononça onze discours. Celui du roi contenait une nouvelle effusion de son cœur paternel, une assurance de sa bonne volonté, un remercîment aux notables, de leur zèle, de leurs conseils, & une promesse de les suivre. Celui du garde-des-sceaux Lamoignon fut remarquable par la tournure de son début; il chercha à couvrir les usurpations du despotisme, l'abolition des assemblées d'états généraux & même de notables, parce qu'autrefois, disait-il, tous les corps pointilleux sur l'étiquette, passaient la plus grande partie des séances en vaines disputes, ce qui les rendait inutiles.

Deux anecdotes plaiſantes concernant les notables n'ont pu trouver leur place dans les faits qu'on vient de lire : c'eſt ici le lieu d'en faire mention.

Un maître étant à la table du prince de Condé, avait derrière lui un page eſpiégle, qui lui enlevait toutes ſes aſſiettes avant qu'il eut mangé, en ſorte qu'on avait ſervi le rôt, qu'il était preſque à jeûn. On lui envoie une aîle de volaille, le page, à l'ordinaire, veut la lui dérober; mais le convive, cette fois, était ſur ſes gardes, & donne un coup de fourchette ſur la main du jeune homme, ce qui occaſionna une légère rumeur. Le maître ne ſe déconcerte pas, & dit : — « Monſeigneur, il eſt bon » d'apprendre à lire à Monſieur votre » page, qui prend des aîles (L) pour » des os (O). » — Le prince rit beaucoup de ce calembour ingénieux dans la circonſtance.

La femme d'un maître profita de l'occaſion du voyage de ſon époux à Paris

pour l'accompagner & visiter la capitale; elle apporta sa robe de noces, comme la plus belle qu'elle eût, & ne manquait pas de s'en parer; mais cette robe fort riche était d'un goût très-gothique; elle avait l'air d'une tapisserie, & contrastait singulièrement avec les étoffes galantes & légères de nos petites-maitresses. Elle se montra à Paris avec cette robe bizarre; & les jeunes seigneurs de rire & se moquer. Le prince de Léon, fils du duc de Chabot, plus fou que les autres, suit cette femme par derrière, & se met à genoux en baisant la queue passée de mode; elle se retourne, & lui demande ce qu'il desire: — « Madame, j'admire » votre robe; je suis passionné pour les » antiques. — Monsieur, puisque vous » avez ce goût-là, je puis vous en mon- » trer & vous en faire baiser une qui a » vingt ans de plus. » — Les rieurs se retournèrent du côté de la dame, & persiflèrent le prince de Léon.

Après l'assemblée de clôture, plusieurs

princes, tels que M. de Conti, le duc de Penthiévre réunirent les notables de leur bureau, & les traitèrent ſplendidement. M. de Nicolaï, premier préſident de la chambre des comptes, voulut les imiter, il donna une fête aux notables du ſecond bureau. S'autoriſant de l'exemple d'un de ſes ayeux qui avait eu l'honneur, en ſemblable circonſtance, de recevoir chez lui Henri IV, il invita à ce repas M. le comte d'Artois ; mais l'orgueilleuſe & folle étiquette engagea le prince à refuſer, & à le remercier par une lettre très-obligeante.

§. XX.

Assemblée des Notables de 1788.

M. Necker, par un de ces caprices imprévus de la fortune qui l'avait toujours si bien servi, ou plutôt favorisé par les circonstances critiques où le royaume se trouvait, se vit reporté au timon des finances, qui venait d'échapper des mains de M. de Calonne. Il sentit que ces circonstances, qui lui avaient été personnellement favorables, mettraient la France en péril, s'il n'imaginait un moyen de combler ou du moins de couvrir l'énorme déficit. Il lui parut que le meilleur expédient, le plus sûr, était la convocation des états-généraux. Voulant mettre le plus grand appareil à cette convocation, & lui donner le plus grand éclat, attendu qu'elle devait lui

concilier l'estime de la nation entière, ignorant ses vues secrettes ; il suscita des embarras dans la manière de rassembler les représentans du peuple Français, & feignit qu'il n'y avait que les notables qui pussent éclairer le roi, & dissiper tous les obstacles. Ce ministre qui s'était toujours montré si économe, ne regarda point à la dépense, dans une occasion qui devait augmenter sa gloire personnelle.

L'arrêt du conseil d'état pour la convocation d'une assemblée des notables du 3 novembre 1788, renfermant tout-à-la-fois, & le motif allégué de cette convocation, & l'historique des formes observées pour celle des derniers états-généraux, en 1614, il est à propos d'en rapporter ici en substance quelques articles. Les élections du tiers-état furent concentrées dans les villes principales du royaume, connues alors sous le nom de *bonnes villes*, en sorte que les autres villes de France, en très-grand nombre,

& dont plusieurs sont devenues considérables depuis l'époque des derniers états-généraux, n'eurent aucun représentant. Les habitans des campagnes, excepté dans un petit nombre de districts, ne furent point appelés à concourir, par leurs suffrages, à l'élection des députés aux états-généraux. L'ordre du tiers-état fut presque entièrement composé de personnes qualifiées nobles dans les procès-verbaux (tels que les magistrats des parlemens). Les élections étaient faites par bailliage, & chaque bailliage avait à-peu-près le même nombre de députés, quoiqu'ils différassent considérablement, les uns des autres, en étendue, en richesse, & en population.

Les provinces réunies au royaume, depuis cette époque, en y comprenant les Trois-Evêchés, qui n'eurent point de députés aux états-généraux, représentent aujourd'hui près de la septième partie du royaume. Dans la seule province de Lorraine il y avait trente-cinq

bailliages; diviſion qui ne pouvait avoir aucune parité avec le petit nombre de bailliages ou ſénéchauſſées dont pluſieurs généralités du royaume étaient compoſées. Le nombre reſpectif des députés des différens ordres ne fut pas déterminé d'une manière uniforme dans chaque bailliage, en ſorte que la proportion entre les membres du clergé, de la nobleſſe & du tiers-état ne fut pas la même pour tous. Sa majeſté, frappée de ces diverſes conſidérations, crut ne devoir pas reſſerrer dans ſon conſeil l'examen d'une des plus grandes diſpoſitions dont le gouvernement ait jamais été appelé à s'occuper. Le roi voulut que les états-généraux fuſſent ocmpoſés d'une manière conſtitutionnelle, & que les anciens uſages ſoient reſpectés dans tous les réglemens applicables au tems préſent & dans toutes les diſpoſitions conformes à la raiſon & aux vœux légitimes de la plus grande partie de la nation. Animé d'un pareil eſprit, ſa majeſté conſidéra comme le

parti le plus ſage, d'appeler auprès d'elle, pour être aîdée de leurs conſeils, les mêmes notables aſſemblés par ſes ordres au mois de janvier 1787.

Cette nouvelle aſſemblée des notables s'ouvrit le 6 novembre ; elle était compoſée de cent-cinquante membres, c'eſt-à-dire de quatre de plus qu'en 1787.

M. Necker, dans le diſcours qu'il prononça, leur traça pédanteſquement le plan & l'ordre qu'ils devaient ſuivre pour éclaircir les queſtions propoſées ; & la méthode du miniſtre fut exactement ſuivie. Les notables conſultés décidèrent que la convocation ſe ferait par bailliage, & que les lettres ſeraient adreſſées à ceux qui députèrent en 1614, ainſi qu'à ceux créés depuis cette époque, s'ils avaient un bailli d'épée. La députation dût être proportionnée à l'étendue de ces bailliages. Ils convinrent auſſi, non ſans de violens débats, que le nombre des députés du tiers-état égalerait celui des deux autres ordres réunis.

La province de Dauphiné, dans la formation de ſes états particuliers, venait de donner cet exemple de juſtice & de patriotiſme.

Le prince de Conti adreſſa à Monſieur la note ſuivante : — « Monſieur, je dois » à l'acquit de ma conſcience, à la poſition critique de l'état, & à ma naiſſance, de vous obſerver que nous » ſommes inondés d'écrits ſcandaleux, » qui répandent de toutes parts dans le » royaume le trouble & la diviſion. La » monarchie eſt attaquée, on veut ſon » anéantiſſement, & nous touchons à ce » moment fatal ; mais, Monſieur, il eſt » impoſſible que le roi n'ouvre pas les » yeux, & que les princes, ſes frères, » n'y coopèrent pas. Veuillez donc, Monſieur, repréſenter au roi combien il » eſt important pour la ſtabilité de ſon » trône, pour ſon autorité, pour les lois » & le bon ordre, que tous les nouveaux » ſiſtêmes ſoient proſcrits à jamais, & » que la conſtitution & les formes an-

» ciennes soient maintenues dans leur » intégrité.... »

Monsieur ayant communiqué cette note au roi, sa majesté lui répondit le lendemain par une lettre conçue en ces termes : — « Je vous renvoie, mon cher » frère, le papier que M. le prince de » Conti a remis hier au comité. Après » l'avoir examiné, j'ai trouvé que l'ob- » jet dont il était question, s'écartait » absolument de ceux pour l'examen » desquels j'ai assemblé les notables : » ainsi, je défends aux bureaux de s'en » occuper, & ils doivent continuer leur » travail ordinaire..... »

Le sixième bureau sembla prendre à tâche de réparer la démarche extraordinaire de son chef, le prince de Conti ; il termina son travail par les observations patriotiques qu'on va lire : — « Le » bureau ne peut terminer ses séances » sans exprimer le vœu que chacun de » ses membres a dans le cœur, & qu'il » n'a cessé de manifester dans le cours

» de ſes délibérations : il a vu avec
» peine qu'un des ordres de l'état, ſi
» digne de fixer les vues paternelles de
» ſa majeſté, & l'attention particulière
» des états-généraux, ſe plaignait d'im-
» poſitions, qui pèſent directement &
» uniquement ſur lui : que ces plaintes
» s'étendaient même ſur la répartition
» des ſubſides communs à tous les ordres.
» C'eſt pour faire ceſſer ces diſtinctions
» particulières dans la nature des impoſi-
» tions, c'eſt pour faire diſparaître toute
» inégalité dans la répartition, que l'o-
» pinion du bureau eſt d'adreſſer à ſa ma-
» jeſté & à la nation, auſſitôt qu'elle
» ſera aſſemblée, ſon vœu unanime pour
» parvenir à un nouveau plan d'impoſi-
» tions, qui ſoient également réparties
» ſur tous les ordres de l'état, ſans au-
» cun privilége perſonnel. »

La dernière ſéance de ces notables ſe tint le 12 décembre : ainſi ils ne reſtèrent aſſemblés qu'un mois & ſix jours. Le garde-des-ſceaux termina ſon diſcours

par cette phrase, qui aurait beaucoup étonné dans sa bouche, si l'on eût connu les événemens que préparait l'avenir : — « Il s'approche enfin ce jour glorieux » pour la France, où ses forces, trop » long-tems épuisées, vont se réparer, » & le patriotisme mutuel du prince & » des sujets, assurer la consistance de » l'empire le plus florissant de l'univers. »

Lorsqu'on annonça à Louis XVI que le tiers-état avait eu, parmi les notables, treize voix en sa faveur : — « Dites » quatorze, répartit vivement le roi, » car je lui donne la mienne. »

§. XXI.

Evénemens qui précédèrent immédiatement les Etats-généraux de 1789, devenus depuis Assemblée nationale.

DANS le discours que prononça M. de Brienne-Loménie, archevêque de Toulouse, à la dernière séance de l'Assemblée des notables, on trouve ce passage digne d'être remarqué, relatif aux assemblées provinciales, & qui, en 1787, éclaircissait une question qui devait être tant agitée & faire perdre un tems si précieux aux représentans du peuple Français en 1789. — « Les deux premiers ordres ont » préféré d'être confondus & réunis; & » par-là le tiers état, assuré de réunir à » lui seul autant de voix que le clergé » & la noblesse, ne craindra jamais » qu'aucun intérêt particulier en égare

» les suffrages. Il est juste, d'ailleurs, » que cette portion des sujets de sa » majesté, si nombreuse, si intéressante, » & si digne de sa protection, reçoive » au moins, par le nombre des voix, » une compensation de l'influence que » donnent nécessairement la richesse, les » dignités & la naissance. En suivant » les mêmes vues, le roi ordonnera que » les suffrages ne soient pas recueillis par » ordre, mais par tête. La pluralité des » opinions des ordres ne représente pas » toujours cette pluralité réelle, qui » seule exprime véritablement le vœu » d'une assemblée. »

On prétendit qu'il aurait fallu dépenser mille écus pour se procurer la collection de tous les pamphlets & brochures qui furent mis au jour, à Paris, sur la convocation des états-généraux, seulement depuis le mois d'octobre 1788, jusqu'en janvier 1789. Peu de ces écrits se vendaient trois livres ou au-dessus, la plupart se débitaient à quarante & sur-

tout à ſix ſous : ainſi on peut conclure avec raiſon qu'il en avait été publié, relativement à cette queſtion préliminaire, au moins le nombre prodigieux de deux-mille cinq-cents.

M. le comte d'Artois, comme duc de Berri & de Châteauroux, fut appelé aux aſſemblées primaires tenues à Bourges. Le duc de Charoſt était ſon fondé de procuration. Ce prince eut l'honneur d'être nommé l'un des repréſentans de la nation Françaiſe, & ne crut pas devoir accepter. Il adreſſa au comte de Montboiſſier, préſident de la chambre de la nobleſſe, à Verſailles, la lettre ſuivante : — « Je vous prie, Monſieur, de faire » part à la chambre de la nobleſſe que » j'ai reçu par M. le Baron de Balyz, » ſénéchal du duché d'Albret, l'offre de » la députation de la nobleſſe de la » ſénéchauſſée de Tartas : elle m'a été » offerte de la manière la plus flateuſe & » la plus honorable, & je n'oublierai jamais » la ſenſible reconnaiſſance que je dois

» à cette marque d'estime & de confiance.
» Je vous prie encore, Monsieur, de
» bien exprimer à la chambre de la no-
» blesse, qu'un descendant d'Henri IV
» sera toujours honoré de se trouver
» parmi des gentilshommes français ;
» assurez-les que mon desir le plus ardent
» eût été de siéger avec eux, & de
» partager leurs délibérations, sur-
» tout dans une circonstance si impor-
» tante ; mais chargez-vous en même
» tems de déposer dans le sein de la
» chambre les regrets aussi pénibles que
» sincères que j'éprouve d'être forcément
» obligé, par des circonstances particu-
» lières, à ne pas accepter cette dépu-
» tation. Il m'eût été bien doux de mieux
» connaître, de mieux apprécier encore,
» s'il est possible, les sentimens qui dis-
» tinguent la nation Française. . . . »

Le comte de Montboissier, suivi de plusieurs membres de la noblesse, se rendit chez M. d'Artois, lui fit part des regrets de la chambre, & le prince lui

répondit en ces termes : — « Monsieur, » j'essayerais en vain de vous exprimer » toute la reconnaissance que m'inspire » la démarche honorable pour moi, dont » la chambre de la noblesse vous a chargé, » & les regrets qu'elle veut bien m'ex- » primer ; ils augmenteraient ceux que » ressent mon cœur, si cela était pos- » sible ; mais, Monsieur, veuillez parler » encore en mon nom à la chambre, & » lui donner la ferme & certaine assu- » rance que le sang de mon ayeul m'a » été transmis dans toute sa pureté, & » que, tant qu'il m'en restera une goutte » dans les veines, je saurai prouver à » l'univers entier que je suis digne d'être » né gentilhomme français. » — M. le comte d'Artois aurait-il oublié, depuis cette époque, que tout citoyen français aime sa patrie, & que ses vœux les plus ardents sont de la voir heureuse ?

Le duc d'Orléans, au mois de mars 1789, fit écrire par M. de Limon, contrôleur-général de ses finances, à tous

les curés de son apanage, une lettre qu'on ne peut que trouver ici avec le plus grand plaisir. — « Vous serez peut-» être bien-aise, Monsieur, d'apprendre » à vos paroissiens, que Mgr le duc » d'Orléans, qui met sa gloire à être » juste & généreux, & qui préférera » toujours sincèrement la fortune pu-» blique à la sienne propre, m'a com-» mandé expressément, & par écrit, » comme ayant l'honneur d'être son » représentant dans une partie de son » apanage, de faire tous mes efforts pour » faire demander par les cahiers des as-» semblées où je pourrai me trouver: » 1°. que le droit de propriété soit in-» violable; & que nul ne puisse être » privé de sa propriété, même à raison » de l'intérêt public, qu'il n'en soit » dédommagé au plus haut prix, & sans » aucun délai; 2°. que tous les impôts » soient répartis avec égalité sur les » princes comme sur les laboureurs, sur » les pauvres comme sur les riches; 3°. »

» que tous les droits & réglemens des
» capitaineries des chasses soient abolis ;
» & qu'il soit déclaré que son altesse sé-
» rénissime se joint nommément aux
» bailliages, pour en demander la sup-
» pression, sans porter atteinte néanmoins
» à la propriété du droit de chasse attaché
» aux fiefs ; 4°. j'ai ordre de son altesse
» sérénissime de ne mettre aucun obstacle,
» relativement à ses droits, aux demandes
» justes & raisonnables que le tiers-état
» pourrait former..... Son altesse séré-
» nissime desire sur-tout que MM. les
» curés qui sont destinés à faire la con-
» solation & le bonheur des campagnes,
» puissent obtenir aux états-généraux
» d'être dotés d'une manière décente &
» très-convenable, qui les mette en état
» de donner à leurs paroissiens les secours
» dont ils auront besoin..... Je vous
» serai très obligé, Monsieur, de vouloir
» bien me procurer tous les renseigne-
» mens possibles sur les moyens de faci-
» liter l'éducation publique, & sur-tout

» d'assurer la subsistance des vieillards » infirmes, des orphelins, des pauvres » qui sont hommes & citoyens, & qui » doivent trouver le patrimoine qu'ils » n'ont pas, ou le travail qui leur manque, » dans une législation vivifiante & sa- » lutaire.... »

Dans le même tems que cette lettre circulaire était envoyée au nom du duc d'Orléans, ce prince faisait adresser les instructions suivantes à ses procureurs fondés aux assemblées de bailliages. — « ..... Les bailliages, dans les actes » émanés des trois ordres, ont une au- » torité locale semblable à celle qu'ont » les états-généraux eux-mêmes, pour » la totalité du royaume. Ils inséreront » dans leurs cahiers les articles qui » suivent. Article I. La liberté indivi- » duelle à tous les Français, savoir, celle » de vivre où l'on veut sans aucun em- » pêchement, & d'aller & venir par-tout » sans gêne ou obstacle quelconque; celle » de ne pouvoir être arrêté qu'en vertu

» d'un décret décerné par les juges or-
» dinaires. . . . & que l'élargiſſement pro-
» viſoire ſoit toujours accordé en four-
» niſſant caution, hors le cas de délit
» qui entraînerait peine corporelle. . . . .
» Article II. L'homme ne pouvant être
» libre, quand ſa penſée eſt eſclave, la
» liberté de la preſſe ſera accordée in-
» définitivement. . . . III. Le reſpect le
» plus abſolu pour toute lettre confiée
» à la poſte, ſera pareillement demandé...
» IX. L'impôt ne ſera conſenti qu'après
» avoir reconnu l'étendue de la dette
» nationale, & après avoir vérifié &
» réglé les dépenſes de l'état. . . . XII. On
» demandera l'établiſſement du divorce
» comme le ſeul moyen d'éviter le mal-
» heur & le ſcandale des unions mal
» aſſorties & des ſéparations. . . . »

Dans la ſéance primaire du 19 mars 1789, l'ordre de la nobleſſe du Berri, & il en fut de même dans preſque toutes les provinces, conſidérant que le ſalut de la patrie eſt ſa loi ſuprême ; qu'ac-

coutumé à verser son sang pour la défendre, il est digne de sa justice & de sa générosité de sacrifier sa fortune pour la sauver, arrêta unanimement : 1°. d'exprimer aux deux autres ordres le vœu le plus cher au cœur de la noblesse, celui de se montrer citoyen ; 2°. de faire connaître à l'ordre du clergé son vœu pour supporter également, avec les deux autres ordres, toutes les charges de l'état.

Le duc de Charost, en portant à l'ordre du tiers-état du Berri l'arrêté ci-dessus, employa dans son discours ces phrases touchantes : — « Nous vous » dirons aujourd'hui, au nom de la » noblesse, ce que disait autrefois M. de » Mesmes au nom du tiers-état : *nous* » *sommes tous frères* ; mais plus heu- » reux que lui, ce ne sera pas pour écarter » une difficulté qui s'était élevée entre » les deux ordres, mais pour vous peindre » la douce émotion qu'ont éprouvé tous » les membres du nôtre, lorsque vos » députés nous ont assurés de vos *sen-*

» *timens fraternels*; nous vous attestons » de nouveau *la fraternité* des nôtres; » & chaque occasion de vous en assurer » sera pour nous une nouvelle jouis- » sance. » — Tout l'ordre du tiers reconduisit le plus loin possible les députés de la noblesse; & le duc de Charost pressant ses membres de rentrer, il lui fut répondu: — « Monsieur, vous nous » avez dit d'une manière si touchante » que nous étions frères: des frères se » quittent le plus tard qu'ils peuvent. »

Les troubles qui éclatèrent en Bretagne, lors de la dernière tenue des états de cette province, au commencement de 1789, ayant obligé les jeunes gens de Nantes à inviter ceux d'Angers à venir se joindre à eux, ces derniers leur donnèrent une fête très-singulière. A la fin d'un repas de près de cinq-cents personnes des deux sèxes, on porta dix santés: 1°. Celle du roi. 2°. A la patrie. 3°. Aux communes de France. 4°. A M. Necker. 5°. A tous les bons citoyens

des trois ordres. 6°. Aux amis & frères les Bretons, & à leurs députés. 7°. Aux états-généraux. 8°. Aux progrès des lumières. 9°. A l'esprit patriotique de l'Assemblée. 10°. Aux dames. Ce repas fut suivi d'un bal. Le lendemain une partie des mêmes jeunes gens, costumés d'une manière brillante, précédés d'un corps nombreux de musiciens, parcourut la ville à cheval, en représentant une pantomime masquée dont le sujet était la réception de Voltaire & de Rousseau aux champs Elizées. La barque de Caron avait pour devise à la proue : *Ici tous sont égaux ;* & on lisait sur la voile : *Péage supprimé*, &c.

L'orgueil de quelques nobles & des voies de fait qu'ils s'étaient permises, excitèrent à Rennes une émeute considérable ; M. de Langeron, commandant en Bretagne, ordonna aux soldats de faire feu sur le peuple ; ils refusèrent d'obéir, & prirent même la défense de ceux qu'on voulait leur faire égorger, exemple

généreux que venaient de leur donner à Versailles les gardes françaises. M. de Langeron abandonné des troupes, en vint à une sorte d'accommodement avec les citoyens; mais il fit placer à la porte de son hôtel deux piéces de canon chargées à mitraille; cette précaution offensante déplut aux bourgeois, qui s'emparèrent de l'artillerie dont ils semblaient être menacés. Le lendemain M. de Langeron offrit d'arborer la cocarde nationale; la permission lui en fut refusée, parce qu'il avait ordonné aux troupes de faire feu sur le peuple, & on lui signifia qu'il devait s'éloigner de la Bretagne. Cet ordre lui ayant été notifié par le commandant d'un détachement considérable de bourgeois à cheval & à pied, il demanda si sa vie était en sûreté? on lui répondit qu'il n'avait rien à craindre, pourvu qu'il se hâtât d'obéir. Il se mit alors sous la sauve-garde des bourgeois, qui l'escortèrent jusqu'aux confins de la province.

La noblesse Bretonne refusa, pendant plusieurs mois, d'envoyer des députés aux états-généraux, sous prétexte que les droits de la province étaient lésés dans l'ordre fixé pour la convocation. Enfin la noblesse de Quimper, bientôt imitée par toute celle de la province, publia une déclaration par laquelle elle adhèrait à toutes les résolutions qu'avait prises l'Assemblée nationale; & l'on vit disparaître un schisme qui ne pouvait durer long-tems parmi des Français.

Pendant ces orages politiques, le tiers-état du comté de Nantes arrêta un don gratuit de six millions, & fit un défi patriotique aux deux ordres privilégiés d'en faire autant.

Neuf membres du clergé & vingt-deux gentilshommes de Franche-Comté protestèrent contre la résolution prise par d'autres membres du clergé & de la noblesse de cette province, absolument contraires à l'admission du tiers-état en nombre égal aux états-généraux. Le

parlement de Besançon, instruit de la démarche patriotique de ces bons citoyens, manda le notaire qui avait reçu l'acte de ces protestations, & le força de le déposer au greffe. Le peuple attroupé se serait porté aux plus violens excès contre des magistrats qu'il regardait comme ses ennemis, si les vingt-deux gentilshommes n'avaient été les premiers à calmer la fermentation. Ils expédièrent ensuite un courier à Versailles, chargé d'une lettre au roi signée d'eux tous, par laquelle ils l'informaient de tout ce qui venait de se passer. Le conseil d'état du roi cassa l'arrêt du parlement de Besançon, & ordonna que les déclarations des membres des deux ordres seraient annexées à l'arrêt du conseil, imprimé & affiché par-tout où il serait nécessaire, comme une preuve éclatante de la satisfaction de sa majesté.

Toutes les villes de la Franche-Comté s'empressèrent de témoigner aux vingt-deux gentilshommes la plus vive recon-

naissance ; elles envoyèrent à chacun d'eux des lettres de citoyen, & voulaient absolument payer les impositions auxquelles ils consentaient d'être assujettis. Le principal d'entr'eux, (le prince de Saint-Maurís) fut porté en triomphe & nommé le libérateur de la province.

Le discours que prononça M. Dillon, archevêque de Narbonne, à l'ouverture des états de Languedoc, était digne d'un pasteur pénétré des vérités de la religion, & qui sait qu'un prêtre n'est pas dispensé d'être citoyen. — « Il n'existe » point, dit-il, de privilége antérieur à » la chose publique. L'état conserve une » hipothéque indestructible sur toutes les » valeurs qu'il protége, & rien n'a jamais » pu être donné ni acquis au détriment » du principe fondamental de toute » société, qui a des intérêts communs » à poursuivre, & par conséquent des » charges communes à remplir. Tout » privilége doit cesser dès qu'il est con- » traire au bien public, & le privilégié

» qui y renonce, fait un acte de justice
» qui lui fait infiniment plus d'honneur
» que toutes les immunités du monde,
» s'il n'en jouit qu'au détriment du
» bonheur des autres. »

L'ordre du clergé des bailliages de Sezanne & Châtillon sur Marne, ainsi que celui des autres parties du royaume, considérant que ses membres sont hommes & citoyens avant de composer l'ordre du clergé, arrêtèrent par acclamation, à leur première séance, de supporter dans une parfaite égalité & en proportion chacun de sa fortune tous les impôts & contributions générales, qui seront jugés nécessaires & consentis par la nation pour les besoins du royaume.

On vit à l'assemblée du bailliage de Château-Thierri un grand exemple pareil de désintéressement & de patriotisme. M. le Maire, curé de la paroisse de Chieri, vota pour que le clergé cédât le quart de son revenu, par la raison, dit-il, qu'un corps de célibataires pouvait

& devait ſe condamner à plus de ſacrifices, & afin de prêcher d'exemple, ajoûta-t-il, en poſant ſur la table une bourſe de vingt-cinq louis, voici mon premier tribut à la patrie. Cette offre généreuſe fut reçue avec de vifs applaudiſſemens. Une foule de membres du tiers embraſsèrent avec tranſport ce reſpectable paſteur, & lui mirent ſur la tête une couronne civique.

Les états de Romans, ſi juſtement célébres par le courage & la ſageſſe des Dauphinois, le furent encore par un événement unique. M. de Bonteville, évêque de Grenoble, après avoir été l'intime de l'archevêque de Sens pendant ſon miniſtère, en devint le délateur, lorſqu'il ne le vit plus au ſommet de la faveur, & fit à l'aſſemblée de Romans une diatribe violente contre ce prélat. L'ex miniſtre indigné de tant de baſſeſſe, le menaça de publier ſa trahiſon à la face de l'univers, en faiſant imprimer ſa correſpondance. M. de Bonteville fut

effrayé, & demanda qu'on retranchât sa harangue du procès-verbal de l'assemblée. Sur le refus qu'il essuya, il tenta de corrompre le secrétaire des états, pour en obtenir la faculté d'adoucir & de modifier quelques-unes de ses expressions; mais celui-ci ayant été inexorable, l'évêque partit pour sa maison de campagne, & s'y renferma sans voir personne. Il passa trois jours entiers à mettre ordre à ses affaires, à brûler ses papiers. Enfin il saisit un fusil, & s'appuyant le front sur l'orifice du tube, il fit jouer la détente avec sa canne, & se brûla la cervelle.

Les états du Dauphiné, dont la mâle énergie donna à toute la France le signal de la liberté, ces états qui se couvrirent de gloire & préfagèrent la révolution de 1789, n'étaient pas seulement composés de bons citoyens; il s'y trouva des membres qui cherchèrent à détruire les réglemens immortels que la province venait de faire pour commencer la ré-

génération de la patrie. L'archevêque d'Embrun, entr'autres, engagea les ordres privilégiés à tenir une assemblée particulière, dans laquelle il les exhorta à revenir sur leurs pas; & voyant que son éloquence était sans succès : — « Vous ne voulez pas m'écouter, Mes-» sieurs, s'écria-t-il, eh bien, souvenez-» vous de ce que je vous dis, les deux » premiers ordres sont f.....» Cette singulière fleur de rhétorique déconcerta le clergé & fit rire la noblesse. — « Mon-» seigneur, lui répondit un gentilhomme, » vous venez de nous parler en capitaine » de dragons; permettez à un capitaine » de dragons de vous répondre en prélat. »

Après avoir discuté la question du nombre des députés que le Dauphiné enverrait aux états-généraux, la province dès le premier décembre 1788, décida que sa représentation serait de trente personnes, ou d'une personne par vingt-mille, savoir, cinq du clergé, dix de la noblesse, & quinze du tiers-état. Elle

fit auſſi unanimement de l'avis que la population était la ſeule baſe que l'on devait conſulter, & non celle des impoſitions ; parce que c'était comme hommes, & hommes libres, que l'on ſe raſſemblait en états-généraux, & non relativement aux fortunes. Elle inſpira le plan de convocation de M. Necker, & mérita de ſervir d'exemple à toute la France.

Les Béarnois jaloux de conſerver les franchiſes de leur province, écrivirent aux états de Dauphiné, pour les exhorter à s'unir avec eux pour la défenſe des priviléges. Les Dauphinois acquirent une nouvelle gloire en répondant que leur premier titre était celui de Français & de citoyen ; que les prérogatives des ordres & des provinces n'étaient précieuſes à leurs yeux, que lorſqu'elles pouvaient être conſidérées comme des barrières à oppoſer au deſpotiſme ſous un gouvernement arbitraire ; mais que le ſacrifice des priviléges était le premier

qu'on devait faire à la liberté publique.

Les négocians de Grenoble ne se firent pas moins d'honneur en répondant aux principales villes commerçantes du royaume qui les sollicitaient de se joindre à elles, afin d'obtenir aux états-généraux une représentation particulière pour le commerce; que les membres de cette Assemblée devaient être les députés de la nation, & non ceux des corporations particulières qui la composent; que leur force ne pouvait résider que dans leur unité, & que ce serait la rompre que de substituer une foule d'intérêts particuliers à l'intérêt commun & général.

Lorsque les assemblées primaires des trois ordres se tinrent dans la capitale, on avait pris les plus grandes précautions pour empêcher toute espèce de désordre. Des canons chargés à mitraille furent préparés dans différentes casernes; les gardes françaises & suisses étaient sous les armes, dans leurs quartiers, les of-

ficiers à leur tête ; chaque commandant de bataillon avait quinze districts d'assemblées à surveiller. Tous les quarts-d'heure des sous-officiers venaient leur rendre compte de ce qui se passait à la porte de ces assemblées, & même de la dispositions des esprits dans l'intérieur. Le commandant envoyait sur-le champ son rapport au lieutenant-colonel, qui le faisait passer au colonel, & celui-ci envoyait à toutes les heures des couriers à Versailles ; en sorte qu'avant dix heures le roi fut instruit du nombre des votans & de ceux qui parlaient. D'autres couriers étaient prêts à partir, pour faire avancer les régimens de cavalerie, disposés au-dehors. Il n'y eut d'autre désordre que celui qu'avaient exprès suscité le prévôt des marchands & les échevins, en bouleversant l'ordre naturel des quartiers de la ville, en mettant la confusion dans l'assemblée des citoyens qui se trouvaient réunis sans se connaître. Ils se flataient, par ce moyen, de ne

faire nommer que leurs créatures, ou des gens vendus à la cour; mais le génie de la France permit qu'il se trompassent dans leurs coupables mesures.

Les électeurs ecclésiastiques de Paris, du moins une grande partie, montrèrent beaucoup de fanatisme & de bassesse. L'un d'eux s'écria tout haut, après que l'archevêque eut parlé, *qu'il était de l'opinion de Monseigneur, non-seulement sur ce qu'il avait dit, mais encore sur tout ce qu'il pourrait dire.* Un membre de l'assemblée reprit alors: — « Qu'on » décerne à l'opinant un habit de livrée. »

§. XXII.

Coſtume. Proceſſion. Honoraires des Députés. Loi qui les déclare inviolables. Reglemens divers, & particularités intéreſſantes ou curieuſes.

LE marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, s'arrogeant un droit ridicule ſur l'habillement des repréſentans de la nation, & ſe croyant encore dans les tems gothiques, où les états-généraux ne ſe mouvaient, pour ainſi dire, qu'à la baguette, fit publier dans les journaux & diſtribuer dans les bailliages la deſcription du coſtume antique qu'il preſcrivait à tous les députés. Selon ce grave perſonnage, interprétant les lois de l'étiquette, les cardinaux députés devaient toujours être en chape rouge; les archevêques & évêques en rochet, camail, ſoutane

violette, & bonnet carré; les abbés, doyens, chanoines & curés, en ſoutane, manteau long & bonnet carré. Les députés de l'ordre de la nobleſſe devaient porter un habit à manteau d'étoffe noire; un parement d'étoffe d'or ſur le manteau; une veſte ſemblable à ces paremens; culote noire, bas blancs, cravate de dentelle, chapeau à plumes blanches, retrouſſé à la Henri IV. Il était enjoint aux députés du tiers d'avoir habit, veſte & culote de drap noir, bas noir avec un manteau court, de ſoie ou de voile; une cravate de mouſſeline, un chapeau retrouſſé de trois côtés, ſans ganses ni bouton. M. de Brézé qui ſe donnait pour le gardien fidèle des anciens uſages, ne les avait pourtant pas ſuivis exactement à l'égard du tiers, puiſqu'au-lieu d'un chapeau ſemblable à celui des abbés en manteau court, il aurait dû lui couvrir le chef d'une toque; genre de coiffure qui fit naître parmi le peuple, le terme mépriſant de *tocſon* ou *toqueſon*.

Il était aussi injuste que dangereux d'établir une distinction humiliante parmi des citoyens qui s'assemblaient pour s'occuper du bien général; mais le despotisme raisonne rarement. Le tiers s'assujettit cependant à cette mascarade honteuse; mais il lui fallut dévorer, pendant plusieurs mois, bien d'autres affronts. Enfin, après avoir établi une égalité de principes & de droits entre tous les Français, il abolit toute espèce de costume parmi les représentans de la nation.

Une proclamation solemnelle faite dans les places & carrefours de Versailles, le premier mai, par le roi d'armes de France, précédé de quatre héraults d'armes, avertit tous les députés, qu'ils seraient le lendemain présentés au roi; qu'à cet effet ils devaient se rendre, à des heures différentes, dans le salon d'Hercule, en habit de cérémonie, l'ordre du clergé à onze heures, l'ordre de la noblesse à une heure après midi, & le

tiers-état à quatre heures. Le fameux marquis de Brézé, *grand-maître des cérémonies de France*, le comte de Dantouillet, *maître des cérémonies*, & M. de Watronville, *aide des cérémonies*, les conduisirent successivement en corps dans l'appartement du roi. Le clergé & la noblesse furent reçus dans le cabinet de sa majesté, & l'ordre du tiers ne fut admis que dans la chambre à coucher. On ouvrit les deux battans pour le clergé, & un seulement pour la noblesse & le tiers-état : il est peut-être étonnant, d'après les principes méprisans qu'on professait alors à la cour, que ce dernier ait été introduit par la même entrée.

Lorsque les députés du tiers sortirent de la chambre où ils avaient eu audience, un grand nombre de personnes, impatientes de savoir ce qui s'était passé, leur demandèrent quelle réception ils avaient eu du roi. — « Messieurs, leur » répondit M. Bailli, nous sommes fort

» contens : ſa majeſté nous a reçus avec » la plus grande bonté ; elle était debout, » & nous n'étions pas aſſis. » — Cette réponſe fit beaucoup d'honneur à M. Bailli dans ſon ordre, lorſqu'elle y fut rapportée ; on trouva qu'elle faiſait entendre avec dignité & avec fineſſe l'erreur dans laquelle avaient été quelques gentilshommes, qui s'attendaient que les députés du tiers-état parleraient au roi à genoux.

Une députation irrégulière nommée en Provence par la partie de la nobleſſe poſſédant des fiefs, qui ne voulaient point contribuer aux charges publiques, ni conſentir à la réforme des états du pays, s'était fait inſcrire chez le grand-maître des cérémonies, pour être préſentée au roi, comme formant la députation de la nobleſſe provençale. Le roi refuſa de la recevoir : la ſeule députation légale, nommée dans les ſénéchauſſées, fut admiſe.

Invités par une nouvelle proclamation, les députés des trois ordres ſe

rendirent le lundi 4, veille du jour marqué pour l'ouverture des états-généraux, dans l'égliſe paroiſſiale de Notre-Dame. Lorſqu'ils y furent réunis à l'heure qui leur avait été indiquée, les princes & princeſſes arrivèrent & prirent leurs places; la reine & le roi vinrent enſuite dans l'éclat de la plus brillante parure; & l'on ſe mit en marche pour la proceſſion très ſolemnelle & pompeuſe qui devait être comme l'auguſte préliminaire des états-généraux, ſuivant ce qui s'eſt pratiqué, juſqu'à nos jours, chez tous les peuples où les grands événemens ont toujours été précédés & conſacrés par les cérémonies religieuſes. Les Récollets & le clergé des deux paroiſſes de Verſailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la muſique de la chapelle du roi; ils étaient ſuivis des communes, formant une file de quatre perſonnes de front; enſuite venait la nobleſſe parmi laquelle on remarquait le duc d'Orléans, marchant à ſon rang de ſimple député

du bailliage de Crépi; enfin paraissait l'ordre du clergé, ayant à sa tête le cardinal de la Rochefoucauld, & les archevêques & évêques; il précédait le Saint-Sacrement qui était porté par l'archevêque de Paris; immédiatement après le dais, marchait le roi, devant qui deux huissiers portaient leurs masses; la reine était à gauche de sa majesté, suivie de la famille royale, des princes & princesses du sang: les cordons du dais étaient tenus par Monsieur, le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême & de Berri.

La procession étant arrivée à l'église Saint-Louis, l'archevêque de Paris célébra la messe, & à l'évangile l'évêque de Nanci, l'un des députés, monta en chaire, & prononça un discours, dont voici la division: *la religion est la force des états; la religion est la source unique & intarissable de leur prospérité:* c'est à-peu-près comme si le prélat eût dit: les prêtres, & sur-tout

les évêques, sont les personnes les plus précieuses, les plus éminentes de l'empire Français; elles seules dispensent le bonheur dans cette vie & dans l'autre. Un trait fut vivement applaudi: il était question du régime fiscal, de la misère des campagnes, de l'état du cultivateur. L'orateur termina une amplification de rhétorique par ces mots: — « Et c'est » sous le nom d'un bon roi, d'un mo» narque juste, sensible, que ces misé» rables exacteurs exercent leurs bar» baries! » — L'église retentit des applaudissemens des communes.

Ce discours d'apparat, encore plus que chrétien, était terminé par cette gradation, ou plutôt dégradation insultante; mais M. l'évêque n'avait garde de penser que le peuple allait rentrer dans tous ses droits: — « Dieu » qui protégez l'empire Français, rece» vez les vœux du clergé, les prières de » la noblesse, & les humbles supplica» tions du tiers. »

On avait encore ajoûté aux ornemens & embelliſſemens de la ſalle deſtinée aux états-généraux, & qui avait ſervi aux notables ; les nouvelles dépenſes qu'on y prodigua n'annonçaient guères l'économie & l'embarras affreux des finances. L'entablement des colonnes était enrichi d'or, ſans doute pour préſager celui qu'on voulait tirer des peuples, & au-deſſus s'élevait un plafond percé en ovale dans le milieu ; le jour principal venait par cet ovale, & était adouci par une eſpèce de tente en taffetas blanc. Dans les deux extrémités de la ſalle, on avait ménagé deux jours pareils qui ſuivaient la direction de l'entablement, & la courbe du plafond. Dans les bas côtés étaient diſpoſés, pour les ſpectateurs, des gradins, & à une certaine hauteur des murs, des travées ornées de baluſtrades. Cependant la cour n'avait nullement deſſein de rendre publiques les ſéances des états-généraux.

M. Robert, ancien avocat, fit cette

inſcription pour le frontiſpice de la ſalle où s'aſſemblent les repréſentans de la nation.

Le peuple dans ce lieu toujours repréſenté,
De ſes propres deſtins eſt arbitre ſuprême,
Et ſur de ſaints décrets fondant ſa liberté,
Il n'obéit qu'aux lois qu'il a faites lui-même.

L'Aſſemblée nationale de 1789 était de douze-cents membres, & chacun avait un honoraire de dix-huit livres par jour, ce qui faiſait par an ſix-mille-cinq-cents-ſoixante-dix livres. On doit ſe reſſouvenir que les notables furent payés beaucoup plus cher; & que firent-ils de vraiment utile? Il eſt juſte & néceſſaire, à l'exemple de l'Angleterre & de l'Amérique ſeptentrionale, d'allouer un ſalaire aux repréſentans du peuple, tant qu'ils ſont chargés des intérêts de leurs commettans: ils ſont moins expoſés à ſe laiſſer corrompre & à vendre au gouvernement leurs voix. D'un autre côté, le peuple doit avoir plus de confiance en eux; il a plus de droit à exiger du travail & de l'aſſiduité

de leur part. Quoi qu'il en soit, chaque journée de l'Assemblée coûtait à la nation vingt-un-mille six-cents livres, environ neuf-cents liv. par heure. On supputa que les dépenses des comités, les payemens des commis & ouvriers, joints aux frais des députés, montaient, par mois, à sept-cents-vingt-mille livres, & par an, à huit-millions-six-cents-quarante-mille livres. Vingt-deux comités de l'Assemblée nationale avaient cent-quatre-vingt-dix-huit secrétaires-commis, ou garçons de bureaux : les quatre autres comités, de vérification, de législation criminelle, central & diplomatique, n'avaient point de secrétaires. Les membres du seul comité de constitution n'étaient jamais renouvelés. La fourniture du papier allait, par mois, à cinq-mille huit-cents-soixante-douze livres. Dans l'hiver de 1789, on brûla huit-cents voies de bois ; en 1790, il n'en fallut que cinq-cents-quarante six, qui coûtèrent près de quatorze-mille livres.

Un des repréſentans de la nation, ſoutint dans la tribune, ſans être contredit, que l'envoi de chaque décret dans les provinces revenait à cent-mille francs.

Chaque repréſentant du peuple recevant ſes lettres franches de port, & les envoyant de même, au moyen du contre-ſeing de l'Aſſemblée nationale, la recette de la poſte aux lettres diminua, par année, de huit-cents-mille livres, & les frais augmentèrent de deux-cent-mille.

Le miniſtère fit tous ſes efforts pour ſéduire une partie des membres de l'Aſſemblée, en leur procurant des places avantageuſes dans l'adminiſtration. M. Nourriſſart, député de Limoges, accepta du miniſtre de la guerre une place dans la direction des vivres de l'armée; & la municipalité de cette ville fut aſſez inconſidérée pour lui écrire que ſes commettans voyaient avec plaiſir que le gouvernement honorait de ſa confiance un homme auquel ils avaient donné la leur.

M. de Volnei, homme de lettres estimable, se permit aussi de recevoir la place d'inspecteur du commerce de Corse, place d'ailleurs qui tenait à l'ancien régime prohibitif & fiscal.

Ces deux honorables membres croyaient sans doute que ces places étant subalternes, ils pouvaient les occuper sans déroger en rien à ce qu'ils se devaient comme représentans de la nation ; mais M. Duport eut l'honnêteté de dissiper leur erreur : — « Vous avez décrété, le 3 novembre 1789, dit-il à l'Assemblée » nationale, qu'aucun de vos membres » ne pourra accepter de place dans le » ministère. Vous n'avez pas voulu avoir » des ministres : voulez-vous avoir des » commis ? »

Le duc de Biron, que la cour avait aussi cherché à séduire, prit alors la parole : — « Il m'aurait été bien flateur » de porter vos décrets chez un peuple » que vous rendez libre ; mais en ce » moment je me trouve trop heureux

» de tout sacrifier pour rester dans le sein » de cette Assemblée. — Non, non, » reprit M. Salicetti, un des députés » Corses, nous ne nous laisserons pas » enlever M. de Biron; il fera chérir, » dans notre isle, la loyauté & le ca- » ractère des chevaliers Français. » — Ces insulaires réclamèrent en effet leur nouveau gouverneur, & l'Assemblée nationale crut devoir céder à leurs instances.

M. le Couteulx de Canteleu s'empressa de se démettre de la place de trésorier-général de la caisse de l'extraordinaire: mais cette direction fut depuis donnée à un de ses parens.

M. de Volnei ne se montra pas moins pénétré des sages principes de l'Assem- semblée; il lui sacrifia une place que la médiocrité de sa fortune aurait pu lui faire desirer de conserver, s'il eût été moins bon patriote.

M. Nourrissart, animé du même esprit, ne donna point sa démission, parce que la place pour laquelle il était désigné

ne lui avait pas encore été conférée, mais il renonça formellement aux intérêts qu'il avait dans les fournitures de l'armée.

L'Assemblée nationale, conformément à son décret du 3 novembre 1789, déclara qu'aucun membre de la législature actuelle n'acceptera du gouvernement, pendant la durée de cette session, aucunes places, dons, pensions, traitemens ou emplois, même en donnant sa démission.

Il faut espérer que chaque législature renouvellera ce décret, & qu'elle y ajoûtera que même après la session, les membres ne pourront rien accepter: être récompensés de sa subornation pendant ou après la législature, cela revient au même.

Saisissant le prétexte de l'insurrection des Marseillois, pour attirer du côté de la cour un député estimable, en lui donnant le commandement de Marseille, malgré le décret que je viens de rap-

porter, le comte de Saint-Priest demanda, au nom du roi, que M. de Crillon acceptât cette place. Il est difficile de concevoir comment un ministre doué de quelque sentiment de pudeur, ôsa encore présenter de pareils appâts.

Quelques membres témoignèrent souvent le désir que tous les députés fussent décorés de marques distinctives; comme on renouvelait cette motion au commencement d'octobre 1789, le comte de Mirabeau prétendit que les poltrons seuls porteraient ce signe: — « Il ne tient » qu'à M. de Mirabeau, répliqua le curé » de Soupes, d'éprouver mon courage. »

Une députation de la commune de Paris, haranguant à la barre l'Assemblée nationale, le 3 octobre 1790, qualifiait souvent de *Messieurs* les membres de l'auguste sénat. Quelques-uns de ces membres interrompaient l'orateur pour lui faire appercevoir ce qu'ils regardaient comme une inadvertance & un manque de respect. Cette circonstance fournit

à M. Lanjuinais l'occaſion d'obſerver que la qualification de *Meſſieurs* était du tems de la liberté, & que celle de *Noſſeigneurs* déſignait les ſiécles d'eſclavage. C'eſt depuis cette époque, qu'en parlant à l'Aſſemblée nationale, le mot de *Meſſieurs* a prévalu.

Après la ſéance royale du 23 juin, les repréſentans des Français ayant tout à craindre des attentats de la cour, décrètent que leur perſonne eſt inviolable, & déclarent infâme & traître à la nation, quiconque attentera à la liberté d'un député, ſoit pour diſcours, ſoit pour opinion, pendant la tenue des états-généraux. Mais s'il commet des délits au-dehors, & dans l'exercice de quelques autres fonctions publiques, les tribunaux peuvent & doivent le pourſuivre; ſeulement il faut qu'avant de le décréter de priſe-de-corps, ils en réfèrent à l'Aſſemblée nationale, qui décide s'il y a lieu ou non à accuſation.

Les créanciers d'un membre de l'Aſ-

ſemblée

semblée ont droit de le poursuivre judiciairement, & peuvent même le faire emprisonner : ce décret fut rendu à l'occasion du vicomte de Mirabeau, qui devait quinze-mille francs à un particulier, & fut une des causes de son émigration. Mais un député, pendant la durée d'une législation, devrait être à l'abri des poursuites de ses créanciers, ainsi que cela se pratique en Angleterre, parce qu'il est injuste de sacrifier, à quelques citoyens, les intérêts de la nation, que ce député est chargé de défendre.

Dès le 3 août 1789, M. Bouche, frappé des pertes considérables de tems qu'entraînaient les discussions les moins importantes, & persuadé que des discours remplis d'éloquence étaient moins à desirer que l'achèvement de la constitution, fit une motion tendante à ce qu'il ne fût accordé que cinq minutes à chaque député qui demanderait la parole, & que pour fixer ce tems le président eût un sablier posé devant lui. Cette

motion, d'abord très-applaudie, finit par être rejettée.

Une question constitutionnelle devait être débattue dans trois séances consécutives avant d'être décidée.

Les séances de l'après-dîné ne leur étaient jamais consacrées.

Lorsque les décrets étaient portés à la sanction, un officier, un sous-officier, & quatre gendarmes nationaux accompagnaient le président du corps législatif, ou les commissaires nommés à cet effet.

M. d'André, à l'occasion d'un réglement que les représentans de la nation venaient d'arrêter, obtint que désormais, pour que l'Assemblée parlât bon français, elle ne mettrait plus à la tête des lois qu'elle prononce, ces mots : *a décrété*; mais qu'elle employerait ceux-ci, exprimant l'action présente : *décrète.*

Les représentans du peuple Français devaient avoir un dépôt, sous leur surveillance immédiate, où les lois constitutionnelles, & généralement toutes celles

émanées du corps législatif, seraient conservées en original ; c'est à quoi ils ont pourvu en établissant les archives nationales près du lieu de leurs séances, & qui sont ouvertes au public trois jours de la semaine, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux, & depuis cinq heures après midi jusqu'à neuf.

La place d'archiviste a été donnée à M. Camus, avec six-mille livres d'appointemens. Cet honorable député méritait une telle marque de confiance, par le zèle généreux qu'il montra pour sa patrie, en s'élevant le premier contre les richesses du clergé, dont il était un des avocats, & en s'exposant à toute l'inimitié des gens de cour, lorsqu'il ne cessait de tonner contre les pensions exhorbitantes & injustes, & contre les déprédations ministérielles.

Il était naturel aussi que l'Assemblée nationale étendît des regards vigilans sur ses procès-verbaux, puisqu'il serait d'une conséquence infinie d'y altérer le sens

d'un mot ou d'une phraſe ; elle en confia la ſurveillance de quinzaine en quinzaine aux trois ſecrétaires qui ſortent de ſon ſein, & qui ſont bien à même de conſerver intacts des procès-verbaux dont ils viennent de s'occuper de la rédaction.

Ce fut en multipliant ſes comités que l'Aſſemblée nationale de 1789 parvint à réformer les abus dans toutes les branches de l'adminiſtration, & à promulguer, dans l'eſpace de deux ans & quelques mois, un corps de lois conſtitutionnelles & régénératrices qui auraient exigé au moins le travail d'un demi-ſiécle aux plus habiles juriſconſultes, publiciſtes, politiques & philoſophes de l'univers. Mais, comme rien ne peut être parfait dans les ouvrages humains, ces comités, ſi utiles, ne laiſſaient pas que d'offrir des imperfections & des bizarreries. Par exemple, un député était ſouvent de pluſieurs comités, & n'aſſiſtait qu'à celui qui lui convenait le

mieux; faveur abusive qui engagea M. de Montlausier à s'écrier: — « Il y a des » enfans gâtés de l'Assemblée, comme » il y a des enfans gâtés de la fortune. » — Ce n'était pas tout, les membres qui occupaient tant de postes différens ne pouvaient manquer d'y être déplacés, & n'auraient bien figuré qu'à un seul. On nommait pour le comité des finances un militaire qui n'avait vu que les camps; pour celui où l'on devait s'occuper de la régénération de l'armée Française, on nommait un magistrat qui ne connaissait que les matières de jurisprudence, ou un ecclésiastique très-versé dans la théologie, &c. &c.

Ceux qui s'absentaient des séances nuisaient aussi beaucoup à la chose publique, & manquaient aux devoirs sacrés qu'ils s'étaient imposés; à plus forte raison, ils étaient bien coupables les membres qui abandonnaient le poste où la patrie les avait placés. La diète auguste déclara, dès le 15 octobre 1789,

qu'elle n'accorderait des passeports, à ses membres, que pour un tems bref & déterminé, & pour affaires urgentes; quant à ceux sollicités pour cas de maladie, elle n'en voulut donner à aucun député qu'après qu'il aurait été remplacé par un suppléant. Elle décida encore qu'un député ne pourrait point demander un congé pour aller remplir quelque autre place, le premier des devoirs de tous ses membres étant d'assister aux séances. Enfin, il fut arrêté, sur la motion du cultivateur Breton, M. Gérard, que les honoraires des députés absens seraient supprimés pendant tout le temps de leur congé. Le même M. Gérard, désigné par les députés sous le nom de père Gérard, fit un jour une motion que personne ne jugea à propos d'appuyer, quoiqu'elle fût excellente: — « Je demande, » dit-il, que ceux des membres qui ne » viendront pas de bonne heure, ne » soient point payés. » — L'Assemblée décréta seulement que le président rap-

pellerait les membres à leur devoir, par ces mots : *La ſéance ne s'eſt ouverte qu'à*....(l'heure du retard) : *la choſe publique ſouffre.*

On vit des membres qui ſans avoir obtenu aucun congé, & quoique domiciliés à Paris, ſe permettaient d'être pluſieurs mois ſans paraître à l'Aſſemblée nationale, & ne rougiſſaient point de toucher les dix-huit francs par jour que leur donnait la nation pour défendre ſes intérêts : heureuſement que ceux qui agiſſaient de la ſorte n'étaient ni les meilleurs citoyens, ni les membres les plus diſtingués de notre aréopage. D'autres ne ceſſaient de demander des congés dans les circonſtances où il était le plus important qu'ils reſtaſſent à leur poſte. Indigné de leurs récidives, M. Voidel s'écria un jour avec le ton d'un vrai républicain, qu'il ne fallait avoir aucun égard à de pareilles demandes. — « On » m'oppoſe, ajoûta-t-il, qu'il ne faut » pas nous rendre eſclaves pour rendre

» les autres libres : & moi je dis que » nous devons être esclaves, afin que » les autres soient libres. »

Le 30 juin 1790, des députés ayant sollicité la permission de s'absenter, M. Lucas réclama l'appel nominal, l'impression de la liste des absens, & son envoi dans les provinces : — « Cela est » d'autant plus important, ajoûta M. Rew- » bell, qu'à cause de l'approche de la » fédération, on répand dans le public, » que beaucoup de membres s'absentent » par poltronnerie. » — M. de Caylus, qui devait s'absenter, s'emporta au point de prier hautement M. Rewbell de venir lui dire à lui-même qu'il l'accusait de poltronnerie. Il fallut, par amour de la paix, que cet honorable député de Colmar, donnât une déclaration terminée par ces mots : — « Si par malheur il » m'était échappé de traiter quelques » membres de poltrons, je soutiendrais » mon propos ; mais je déclare nette- » ment que je n'ai jamais eu la moindre

» intention de taxer qui que ce puiſſe être » de ces Meſſieurs de crainte ou de pol- » tronnerie. »

Dans les ſéances extrêmement tumultueuſes, lorſqu'il eſt très-difficile de ramener l'ordre & la tranquilité, le préſident de l'Aſſemblée nationale prend le parti de ſe couvrir : ce ſigne annonce que la patrie eſt en danger & que ſes repréſentans doivent garder le ſilence pour s'occuper du ſoin de la ſecourir. C'eſt ainſi qu'Agamennon ſe couvrit le viſage, ou que le ſoleil ſe voile de nuages dans les tems orageux..... Je prie le lecteur de me pardonner ces comparaiſons, peut être trop recherchées, mais qui expriment aſſez juſtement le motif d'une action qui pourrait paraître bizarre. Cet expédient eſt dû à la préſence d'eſprit de M. le Pelletier (de Saint-Fargeau) qui, pendant ſa préſidence, lors de la députation des Avignonais, le 26 juin 1790, ayant fait en vain tous ſes efforts pour faire

ceſſer le bruit & la confuſion qui règnaient dans l'Aſſemblée, & ne ſachant plus quel moyen employer, ſe rappela que quelques jours auparavant on avait propoſé, mais non décrété, que le chapeau appoſé ſur la tête du préſident, ferait, pour l'Aſſemblée, l'effet que produit le drapeau rouge ſur le peuple. Il eſt vrai que la première fois que ce ſigne fut arboré, ſi j'ôſe me ſervir de cette expreſſion, les membres de la minorité, pour en annuller l'effet, enfoncèrent fièrement leurs têtes dans leurs chapeaux.

Le préſident de l'Aſſemblée nationale, pendant la durée de ſa préſidence, eſt le ſecond perſonnage de l'état : un tems viendra peut-être qu'il en ſera le premier.

Un réglement du mois de juin 1790, porte, que le préſident, à l'égard de l'Aſſemblée, uſera avec autant de fermeté que de ſageſſe, de toute l'étendue du pouvoir qui lui eſt confié. M. de Fauſſigni voulait qu'on ajoûtât à cet article, que le préſident parlerait avec douceur,

modération & politeſſe : comme ſi cette clauſe n'était pas de droit. Ce qu'il y eut de plus étonnant, c'eſt qu'il fallut aller aux voix ; ce qui occaſionna des ricanemens de la part de quelques évêques & abbés, qui trouvaient fort plaiſant que l'Aſſemblée nationale ne voulût pas qu'on décrétât la politeſſe.

§. XXIII.

Schiſme dans l'Aſſemblée nationale. Noms bizarres donnés aux Membres des deux partis. Fameuſe déclaration de la Minorité ou des Deux-cents-quatre-vingt-dix-ſept. Déſordres extraordinaires d'un grand nombre de ſéances. Duels entre pluſieurs Députés d'un ſentiment oppoſé.

Dès avant la réunion des ordres, dit l'hiſtorien de la *Révolution de* 1789, on avait remarqué dans la chambre même du tiers, deux ſections ſéparées l'une de l'autre par le bureau du préſident; & ſoit effet du haſard, ſoit que l'identité de ſentiment engageât les amis du peuple à ſe rapprocher entr'eux & à s'éloigner de ceux qui ne partageaient pas leurs opinions, on s'apperçut qu'ils

affectionnaient le côté gauche de la salle, & qu'ils ne manquaient jamais de s'y réunir. Ainsi l'on voyait à l'Assemblée nationale tout le contraire de ce qui est annoncé dans le *Nouveau Testament*, où Dieu dit que les bons & les justes sont à sa droite, & les réprouvés à sa gauche.

Les habitués du côté droit s'attachèrent à discréditer ceux qui leur étaient opposés, & à les entacher du titre de factieux; ils donnèrent le nom de *coin du palais-royal* à la partie de la salle que leurs antagonistes avaient adoptée, & comme les députés de Bretagne y paraissaient les plus assidus, les mesures vigoureuses & les projets républicains furent appelés *arrêtés Bretons*. Les ennemis du nouvel ordre de choses, tout en disant qu'il n'y avait rien de bon du côté gauche que le cœur, en surnommèrent encore les zélés partisans, *les Jacobins*, du lieu principal de leur assemblée; ils en vinrent jusqu'à les ap-

peler *les enragés*; & allant toujours en exagérant, ils finirent par les surnommer *les incendiaires*, tandis qu'ils se nommaient entr'eux *les amis du peuple*, *les impartiaux*.

Les partisans de la liberté se répandaient de leur côté en reproches contre leurs adversaires, & les accusaient d'*aristocratie*. Ils les qualifiaient aussi de *faction verte*, sans doute par allusion à la livrée du comte d'Artois, ou à l'espérance dont ils les croyaient animés de parvenir à tout bouleverser un jour. On leur prodigua pareillement les noms d'*Augustins*, de *Capucins*, parce qu'ils s'assemblèrent dans ces différens couvens, ainsi que je le dirai tout-à-l'heure. Après la déclaration des deux-cents-quatre-vingt-quinze, ils reçurent le nom de *protestans*. Comme ce côté droit réunissait un très grand nombre d'ecclésiastiques, les habitués en furent tous désignés par ce sobriquet : *les noirs*; & c'est le surnom qui a prévalu. Par op-

position, l'on nomma les patriotes, *les blancs*. Ceux qui flotaient entre les deux partis, ou penchaient pour l'un & l'autre, étaient *les gris*. La réunion des députés aristocrates *enrageans* s'appelait *le sabat des noirs ou des Marates*. Un journaliste, membre de l'assemblée nationale, pour faire entendre l'embarras où se jeta la minorité, qui avait épuisé tous les moyens de nuire à la constitution, donne au côté droit la désignation burlesque de *cul-de-sac des noirs*.

Le régiment de Normandie & celui de Beauce, dans leur pacte fédératif, définissent très-bien les différentes classes d'aristocrates. — « Nous entendons par » *aristocrates blancs*, disent-ils, ceux » qui dans la révolution, perdent une » partie de leurs honneurs ou de leur » fortune, & voudraient bien que le » nouveau régime n'eut pas lieu, mais » qui ont trop de raison & d'humanité » pour vouloir s'y soustraire aux dépens » du bonheur public & du salut de la

» patrie. Nous appelons *ariſtocrates noirs* » ceux qui aimeraient mieux dominer » ſur des ruïnes, que déchoir en rien » de leur injuſte domination. Il eſt une » troiſième eſpèce d'ennemis de la patrie, » déſignés à merveille par l'anagramme » du mot ariſtocrate, en ſubſtituant un » I voyelle à la place d'un a (Iſcariote): » ce ſont ces hommes bas & rampans » (ſi toutefois on peut les appeler des » hommes) qui devraient être citoyens, » mais à qui un vain eſpoir, un vil » intérêt font trahir le patriotiſme, & qui » ſacrifieraient leurs proches, leurs amis, » pour faire leur cour à l'ariſtocratie. »

Le 22 juillet 1790, une députation des aumôniers des citoyens armés des quatre-vingt-trois départemens, venus à la fédération générale, ſe préſenta devant l'aréopage Français; leur orateur prononça un diſcours ſimple & touchant. Le préſident, après leur avoir répondu, les invita à ſe placer dans l'intérieur de la ſalle. Le côté gauche étoit rempli, & l'huiſſier

de ſervice leur indiqua des places au côté droit. Mais ils dédaignèrent de s'y aſſeoir, & préférèrent reſter debout. Ce procédé occaſionna quelques murmures de la part de la minorité : ils en furent vengés par les applaudiſſemens du côté gauche & des galeries.

Un étranger diſtinguait plaiſamment ces différens côtés : il diſait du gauche, le côté qui parle ; & de l'autre, le côté qui crie.

Les *impartiaux* ou prétendus tels, ſe prévalant de ce que les députés patriotes s'aſſemblaient aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, afin de pouvoir préparer en paix leurs opinions pour la choſe publique, crurent devoir ſe former en aſſemblée particulière dans le couvent des grands Auguſtins. Mais ils avaient un but bien différent de la majorité. Dans leur première ſéance, ils mirent d'abord en délibération la conſervation des biens eccléſiaſtiques.

Expulſés des Auguſtins par la rumeur

publique, ils ſongèrent à chercher un autre aſile. Dans ces circonſtances, un membre auſſi pieux qu'eſtimable, Dom Gerle, Chartreux, ayant été ſoufflé par ceux qui voulaient exciter un déſordre général, pour empêcher la vente des biens eccléſiaſtiques & la création des aſſignats, eut la ſimplicité de faire une motion qui pouvait armer les Catholiques contre les Proteſtans, & ceux-ci contre les Catholiques: — « Pour détruire, » dit il, les lâches calomnies dont on » noircit l'Aſſemblée nationale, au ſujet » de la religion, je demande qu'il ſoit » décrété que la religion catholique eſt » le ſeul culte national. »

Cet imprudent cénobite poſſédait réellement les vertus de l'état d'abnégation qu'il avait embraſſé. La première fois qu'il prit la parole dans l'Aſſemblée, il témoigna un vif regret de ne pouvoir offrir tous les biens de ſon ordre, qui appartenaient à la nation; & il dépoſa ſur l'autel de la patrie cent-cinquante marcs d'argent.

La veille du jour où l'Assemblée nationale devait prononcer sur cette motion incendiaire, une partie des membres de la minorité se réunit secrettement, pendant la nuit, dans l'église des Capucins Saint-Honoré. M. de Montlausier y prononça un discours qui avait pour but d'établir le plan qu'il fallait suivre dans la séance générale du lendemain, & dont voici les dispositions : demander que la religion catholique fût déclarée religion nationale exclusive; que les biens du clergé fussent uniquement consacrés à l'entretien de cet établissement national: & dans le cas où ce parti serait rejeté par les patriotes, faire une protestation contre le décret, & la porter au roi pour la lui faire sanctionner.

On prétendit que l'abbé Mauri osa dire que si le roi avait la pusillanimité de ne point sanctionner cette déclaration, il faudrait la faire imprimer sur-le-champ, & la répandre dans Paris & dans les provinces, afin de faire con-

naître au peuple qu'il était gouverné par un *imbécile de roi* qui ne maintenait pas le culte de ſes pères.

La proteſtation ou déclaration de foi fut ſignée par deux-cents quatre-vingt-dix-ſept membres préſens, qui prirent la réſolution de ſe rendre armés le lendemain à l'Aſſemblée nationale, & habillés de manière à pouvoir ſe préſenter chez le roi, dans le cas où il ſerait néceſſaire de faire uſage de l'acte qu'ils venaient de préparer.

Le génie de la France veillait ſur les deſtinées du royaume que l'on cherchait à incendier. Un officier d'un bataillon de l'armée Pariſienne était de garde à l'Aſſemblée nationale, & devait y paſſer la nuit. Il ſe promenait ſous les galeries de la ſalle. Vers les dix heures & demie du ſoir, il apperçoit un commiſſionnaire tenant un flambeau à la main. Son premier mouvement fut de croire que cet homme cherchait à mettre le feu. — « Que fais-tu là, lui dit-il? » — Le

commiſſionnaire craint de répondre, & balbutie. L'officier tire ſon sâbre, & menace d'en frapper, ſi on ne lui répond pas cathégoriquement. Le commiſſionnaire confeſſe alors qu'il a conduit pluſieurs députés aux Capucins de la rue Saint-Honoré ; qu'on lui a recommandé le ſecret, & qu'il vient en chercher d'autres pour les guider au même endroit. L'officier bien inſtruit, prend quatre fuſiliers avec lui, & ſe tranſporte au couvent déſigné. Un capucin les introduit très-diſcrettement, & ils furent long-tems témoins des indécentes motions de quelques furieux. Comme l'éloignement des lieux ne permettait pas qu'on avertît le marquis de la Fayette, on courut à la Mairie ; M. Bailli envoya un lieutenant de maîre pour engager les membres diſſidens à ceſſer leur conciliabule clandeſtin ; mais s'étant apperçu qu'ils étaient découverts, ils ſe retirèrent d'eux-mêmes, après toutefois s'être preſcrit de ſe raſſembler au même lieu le lendemain au ſoir.

Cependant le peuple était inquiet de ce qu'allait décider l'Assemblée nationale sur une matière que le fanatisme seul pouvait rendre importante aux âmes faibles. Déjà le district des Cordeliers avait délibéré que les citoyens non enrôlés reprendraient les armes, & se tiendraient prêts à seconder la garde nationale, à laquelle le commandant-général avait donné ordre de s'avancer, de grand matin, vers le château des tuileries. A peine le jour commençait à paraître, qu'une affluence prodigieuse se porta aux environs du lieu destiné aux séances de l'Assemblée nationale, curieuse de savoir promptement le résultat d'une discussion captieuse, qu'on voyait avoir été mise en avant par la méchanceté, pour allarmer les consciences timorées, & exciter la guerre civile. Dès que l'Assemblée nationale eut rendu le sage décret par lequel elle consacre le grand principe de la liberté de conscience, & son attachement au culte

catholique, les applaudiſſemens du dehors répondirent à ceux du dedans, & la minorité acheva d'être foudroyée, du moins pour cet inſtant, en apprenant que le roi, informé de la démarche quelle voulait faire, avait déclaré qu'il ne l'admettrait point en ſa préſence.

Il n'eſt pas hors de propos de dire ici que le bon Dom Gerle, connaiſſant un peu tard l'importance de la faute qu'on lui avait fait commettre, & frémiſſant des ſuites déſaſtreuſes qu'elle aurait pu avoir, retira ſa motion en fondant en larmes.

A la fin de la ſéance, M. de Cazalès & le vicomte de Mirabeau faillirent être les victimes de cet odieux manége. En ſortant de l'Aſſemblée ils ſe trouvèrent preſſés dans la foule du peuple; la garde nationale les entoura & leur ouvrit le chemin; mais malgré cet utile ſecours, le fougueux vicomte tira ſon épée, peut-être dans l'intention d'aſſaſſiner des gens du peuple qui n'avaient point d'armes,

& de faire commencer le carnage dans Paris.

Quelques heures après cette scène, pour le moins très-imprudente de la part de M. Mirabeau le jeune, l'abbé Mauri, reconnu au milieu de la foule, fut contraint de se réfugier dans une maison de la rue Sainte-Anne: la garde-nationale accourut le protéger, & le conduisit chez lui. On disait que ce député était toujours armé de deux pistolets, qu'il montrait au premier qui le regardait en face d'un air menaçant; ce qu'il y a de très-certain, c'est que dans cette occasion il n'en fit aucun usage, & qu'il agit avec prudence. Un enfant, vraisemblablement apposté, marchait quelques pas devant lui en criant de toutes ses forces: Voilà l'abbé Mauri. La garde-nationale dont il avait dit tant de mal, lui évita bien des avanies, ainsi qu'au membre qui, la veille, avait crié dans la tribune: — « L'armée Parisienne » menace la liberté de l'Assemblée na-

» tionale,

» tionale, qu'on la face retirer. » — L'abbé Mauri se couvrit même de la redingote uniforme d'un honnête Israélite, sergent d'une compagnie, lui qui s'était toujours opposé à ce que les Juifs fussent déclarés citoyens actifs.

Je pense qu'un extrait de la fameuse déclaration ne saurait être déplacé dans mon ouvrage : — « Nous soussignés, mem» bres de l'Assemblée nationale, réunis » en ce moment par l'intérêt le plus » cher à des représentans de la nation, » celui de la religion & de la patrie, » avons cru devoir à nos commettans & » à nos consciences, de consigner, dans » une déclaration authentique, la résis» tance persévérante que nous avons » opposée à la délibération du 13 de ce » mois d'avril, concernant la religion; » d'exposer les circonstances qui l'ont » accompagnée, & les motifs de la con» duite que nous avons tenue. Inviola» blement attachés à la foi de nos pères, » nous étions arrivés avec l'ordre précis,

» ou *l'intention connue* de nos bailliages
» respectifs, de faire déclarer comme
» article de la constitution Française,
» que la religion catholique & romaine,
» est la religion de l'état, & qu'elle doit
» continuer à jouir seule dans le royaume,
» de la solemnité du culte public.....
» Au mois de septembre dernier, un
» membre du clergé requit formellement
» que l'Assemblée prononçât cette déclara-
» ration; On objecta que cette vérité
» fondamentale devoit être un article de
» la constitution : la question demeura
» ajournée. Depuis ce moment l'ordre
» des matières en avait éloigné le re-
» nouvellement de la même proposition,
» lorsque, le 13 février, la discussion
» sur les vœux de religion détermina la
» motion qui fut faite au nom d'un très-
» grand nombre de membres de l'As-
» semblée, par M. l'évêque de Nanci,
» pour que dans la même séance, il fût
» reconnu & déclaré que la religion ca-
» tholique, apostolique & romaine, est

» la religion de l'état : cette motion ex-
» cita de grands débats ; & malgré nos
» instances, fut encore ajournée. Nous
» conservions toujours l'espoir que cette
» déclaration serait faite, l'ordre du tra-
» vail de l'Assemblée aurait amené le
» moment favorable. Nous ne crûmes
» pas le voir dans la question entamée le
» samedi 10 avril, & discutée le dimanche
» & lundi suivans, sur le projet de dé-
» cret tendant à dépouiller les églises de
» France de leur patrimoine ; mais le
» lundi 12, un membre de la majorité
» (dom Gerle) jugea à propos de renou-
» veler ce jour-là même la motion faite
» par l'évêque de Nanci..... Quoique
» notre délicatesse ne nous eût pas per-
» mis de renouveler notre motion dans
» cette conjoncture, il était de notre
» devoir d'appuyer celle de dom Gerle.
» M. l'évêque de Clermont prit aussitôt
» la parole, & montra la nécessité de
» prononcer, sur-le champ, une décla-
» ration qui n'était susceptible, ni de

» discussion, ni d'ajournement. Ce fut
» sut pas sans surprise, que nous vîmes
» alors mettre en question si l'Assemblée
» nationale reconnaîtrait un fait incon-
» testable, & se conformerait au vœu
» général de la nation..... Plusieurs
» d'entre nous firent de vains efforts
» pour obtenir la parole, & manifester
» les intentions formelles de nos com-
» mettans; un d'entre nous demanda,
» même à plusieurs reprises, que tous
» les députés fussent tenus de représenter
» leurs cahiers; mais sa voix fut toujours
» étouffée.... Alors M. le comte de Virieu
» réclama la lecture de son projet de
» décret; nous le trouvâmes conforme
» à nos sentimens, & nous nous réuni-
» mes pour l'appuyer..... La priorité
» lui fut refusée..... Voyant alors l'im-
» possibilité absolue de nous faire enten-
» dre, nous déclarâmes que nous ne
» pouvions prendre aucune part à la dé-
» libération, & nous demandâmes acte
» de notre déclaration..... Cette forma-

» lité remplie, M. le comte de Virieu » déclara que le défaut de liberté, de » diſcuſſion, &c..... Au même inſtant, » M. l'évêque d'Uzès ſe leva, & dit : » — Je proteſte au nom de la religion, » au nom de mes commettans, au nom » de mon diocèſe, de l'égliſe de France, » contre le décret qui vient d'être rendu, » — Nous nous levâmes & nous déclarâ- » mes adhérer à cette proteſtation. C'eſt » pour manifeſter nos ſentimens, pour » les faire connaître à nos commettans, » que nous avons rédigé & ſigné la pré- » ſente déclaration, laquelle ſera impri- » primée & envoyée dans toutes les » provinces..... »

Cet acte paraît avoir été rédigé par une plume extrêmement lourde, & le ſtile en eſt auſſi plat que diffus. Un membre de la minorité s'efforça vainement de le faire trouver moins mauvais, en alléguant qu'on n'avait voulu qu'expoſer les détails des ſéances qui amenèrent le décret du 13 avril, & faire ſimplement

une profeſſion de foi particulière, ſans ambiguité, ſans charlataniſme. Il n'en eſt pas moins vrai que cette piéce ne fait pas plus d'honneur à la logique, qu'à l'éloquence de celui qui l'a compoſée.

Elle eſt ſignée par deux-cents-quatre-vingt-dix-ſept députés, parmi leſquels on comptait cent quarante-quatre membres du clergé, cent quatre de la nobleſſe, & ſeulement quarante neuf des communes. Le nombre des laïcs ſignataires l'emportait ſur celui du clergé : était-ce bien le zèle pour la religion qui les faiſait agir ? Mais il ſe préſente, au ſujet des uns & des autres, une réflexion encore plus importante, & qui dût frapper tous ceux que n'aveuglait ni la prévention, ni le fanatiſme. A ſuppoſer que l'Aſſemblée nationale fût compoſée de douze-cents membres, (elle l'était au moins alors de mille) cette minorité était doublement coupable, puiſqu'elle avait prétendu l'emporter ſur une majorité de neuf cents-trois,

Il y a, parmi ces signatures, celle d'un M. Desgranges, dont on chercherait en vain le nom dans la liste des députés.

Mais une observation plus singulière, c'est celle-ci : Dans le nombre de ces zélés catholiques, on trouve le nom du baron de Rathsamhausen, très-fervent luthérien, & qui, par conséquent, n'avait aucun intérêt à faire déclarer la religion catholique & romaine la seule qui puisse être tolérée dans le royaume.

Une lettre incendiaire de M. de Montlausier, qui fut jointe à la seconde édition de la déclaration des deux-cents-quatre-vingt-dix-sept, sous prétexte qu'en l'imprimant on avait oublié de mettre son nom avec celui des autres signataires, doit être placée dans mes anecdotes, quoi qu'elle soit aussi mal écrite & aussi mal raisonnée que la déclaration même. Cette lettre est adressée à l'imprimeur : — « Je viens de m'appercevoir, Mon-» sieur, que mon nom a été omis dans

» la liſte imprimée à la ſuite de la dé-
» claration d'une partie de l'Aſſemblée
» nationale ſur le décret rendu le 13
» avril, concernant la religion ; j'ai été
» cependant un des premiers à la ſigner ;
» & j'ai d'autant plus lieu d'être offenſé
» de cet oubli, que mes principes, ſur
» la religion, ont été plus manifeſtés
» & plus connus. La deſtruction de la
» religion catholique, que ſes ennemis
» trouvent déjà ſi diſpendieuſe, & à la-
» quelle ils ont formé le projet de ſubſ-
» tituer les religions proteſtante, juive,
» ou peut-être même la négation de
» toute religion ; cette deſtruction, dis-
» je, ne pourrait certainement avoir
» lieu, ſans des guerres terribles, une
» confuſion, un bouleverſement général
» de la nation entière : c'eſt pourquoi
» tout bon citoyen a dû s'élever contre
» un décret qui, en refuſant à la religion
» catholique une prééminence dont elle
» eſt en poſſeſſion depuis tant de ſiécles,
» tend, par là même, à exciter l'eſpé-

» rance de tous les autres cultes, à ra-
» viver des ambitions & des haînes,
» encore mal-éteintes, à mettre, par
» conſéquent, le feu & le déſordre dans
» tout le royaume. J'eſpère, Monſieur,
» que vous allez, à l'inſtant, réparer
» l'injure énorme que vous avez com-
» miſe à mon égard, & inférer de plus
» la réclamation motivée que j'ai l'hon-
» neur de vous adreſſer. »

A peine la déclaration intolérante, digne des tems barbares, était-elle publiée, que le chapitre d'Autun écrivit à ſon reſpectable prélat (M. Taleyrand-Périgord, au zèle & aux lumières de qui la conſtitution eſt ſi redevable) une lettre dictée par l'intérêt perſonnel caché ſous le manteau de la vertu : — « Nous avons lu avec le plus grand
» intérêt, diſent-ils, la déclaration d'une
» partie des membres de l'Aſſemblée
» nationale en faveur de la religion ca-
» tholique, & nous avons été profondé-
» ment affligés d'y chercher en vain la

» nom de notre député & de notre » évêque..... Sans doute le desir de » vous réunir au clergé de votre diocèse, » pour rendre encore plus solemnel & » plus énergique votre hommage à cette » sainte religion, a jusqu'ici suspendu » votre zèle patriotique. Nous nous re- » procherions d'en arrêter plus long-tems » l'essor généreux..... » Le prélat leur fit une réponse telle qu'on devait l'attendre d'un homme aussi éclairé, & dont il suffira de citer les dernières phrases : » Je viens, en finissant, à l'endroit » de votre lettre où vous m'invitez à » présenter à l'Assemblée nationale votre » délibération. Je vous supplie de trouver » bon que je me refuse tout-à-fait à ce » desir. Je ne sais ce que c'est que de » présenter au corps législatif une pro- » clamation contre ses décrets, & de la » présenter sur-tout, ainsi que vous le » desirez, comme *un monument glorieux* » *de votre patriotisme* : j'aime mieux » la lui laisser ignorer. »

On peut appliquer aux deux cents-quatre-vingt-dix-sept réclamans, ce passage vigoureux d'une lettre adressée par un Anglais au rédacteur de la *Gazette nationale* : — « Je ne saurais vous exprimer, Monsieur, le mépris qu'inspire à nos honnêtes gens la défection » verbeuse & *écrivassière* de quelques-uns de vos députés. Ne pas se ranger » du côté de la majorité reconnue dans » une Assemblée nationale, & s'élever, » comme des serpens, contre des décrets » dont votre royaume attend son salut, » c'est un crime de haute trahison, pour » lequel vous n'avez pas encore de lois, » mais contre lequel il se trouvera des » historiens : c'est un de ces crimes profondément combinés, obstinément & » froidement soutenus, dignes d'être » dénoncés à l'éternel opprobre des siécles. Ce caractère de perfidie décèle » mieux la turpitude de votre ancien » gouvernement, que la constitution ne » peut le faire par son contraste avec la

» barbarie de vos vieilles coutumes. Ces » hommes nous font horreur ; la vio- » lence de leurs regrets atteſte à la face » du monde l'injuſtice de leur ancienne » exiſtence : l'immoralité de leur douleur » ſéche la pitié dans ſa ſource, & n'é- » meut que l'indignation. »

Il n'y eut heureuſement que deux villes des contrées méridionales qui furent la dupe des intentions ſecrettes des intolérans, & s'enflammèrent au ſouffle empoiſonné du fanatiſme ; Montauban & Niſmes verſèrent le ſang de leurs citoyens, croyant ſervir la cauſe du ciel, mais ne s'égorgeant, dans leur zèle aveugle, que pour ſeconder les intentions perverſes de quelques prêtres & de quelques nobles, brûlans de l'eſpoir d'allumer la guerre civile, & de recouvrer, dans le carnage, leurs richeſſes & leurs injuſtes priviléges.

Ce fut toute l'horrible ſatisfaction que recueillirent les deux-cents-quatre-vingt-dix-ſept réclamans ; mais auſſi ils

s'entendirent traiter d'infâmes & traîtres à la patrie.

Les officiers municipaux de la ville de Meaux désavouèrent, comme parjures & indignes de coopérer à la constitution, les membres de l'Assemblée nationale qui avaient protesté contre ses décrets. La commune de Lons-le-Saulnier déclara qu'elle les regardait comme des hipocrites ou des fanatiques égarés. Celle de Tarrascon, animée des mêmes sentimens, ajoûta qu'elle désavouait non-seulement ceux de ses représentans qui étaient réfractaires, mais elle les déclara criminels de lèse-nation, & indignes de coopérer au grand œuvre de la régénération. Les religieux du tiers-ordre de Saint-François, du fauxbourg de la Guillotière, à Lyon, se montrèrent justement indignés contre ces mauvais citoyens, dans une adresse aux pères de la patrie, & ils traitèrent les deux-cents-quatre-vingt-dix-sept de partie gangrenée de l'Assemblée nationale. La

municipalité de l'Orient les dévoua à l'exécration publique. Une grande quantité de villes de la Bourgogne les déclara traîtres à la patrie, & jeta au feu, publiquement, leur écrit *abominable*: ce sont les propres expressions de l'adresse.

Le district de Saint-Honoré à Paris, arrêta que leurs noms seraient inscrits sur un tableau, affiché dans le lieu des assemblées primaires, afin que les citoyens prudens & éclairés se gardassent de leur confier des fonctions publiques au nom des lois qu'ils avaient blasphêmées.

La déclaration fut brûlée publiquement devant la principale porte du café national de Bordeaux; & le lendemain un grand nombre de citoyens, rassemblés dans ce café, considérant que les membres signataires de cette déclaration s'étaient rendus indignes de la mission honorable dont ils étaient chargés, arrêtèrent qu'il serait fait des mannequins représentant l'effigie des cinq députés de la ville de Bordeaux qui s'étaient rendus coupables

de ce crime, lesdits mannequins ayant un écriteau devant & derrière, portant le nom de chacun, & ces mots: *traîtres à la patrie*; que ces mannequins seraient pendus à cinq lanternes de la rue du chapeau rouge, & ensuite livrés aux flammes. Ce jugement fut exécuté, en présence & aux applaudissemens universels d'une multitude innombrable de citoyens; & le procès-verbal fut signé par plus de douze cents personnes.

M. Mercerai, curé de Fontaine-les-Dijon, monta à la tribune, pour se rétracter solemnellement de son adhésion à la déclaration intolérante & retirer sa signature. Le côté droit poussa de vaines clameurs; ce prêtre repentant les repoussa avec dignité, & persista dans sa *rétractation*.

L'abbé Gros, curé de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris, se rétracta aussi devant l'Assemblée nationale; il assura que c'était par erreur qu'il avait eu le malheur de signer. Mais quelques jours

après il ôſa changer de langage & de ſentiment; il n'avait rétracté ſa ſignature, dit il, que parce qu'il avait été menacé dans ſa paroiſſe; il ſe reprochait vivement cette dernière faibleſſe; & il en demandait pardon à Dieu. Ce lâche paſteur fut hué preſque généralement des deux partis, & tellement déconcerté des éclats de rire moqueurs & mépriſans dont il ſe vit l'objet, qu'il fut obligé de ſortir de l'Aſſemblée.

Revenons aux conciliabules tenus aux Capucins par les intolérans. Ils crurent ne point donner d'ombrage en ordonnant que les portes reſtaſſent ouvertes & que leur ſéance fût publique; mais ils tombèrent dans un autre inconvénient. La foule s'y porta avec des intentions ſi non hoſtiles, mais turbulentes & de nature à troubler & à bafouer les membres réfractaires à la volonté générale. On s'empara, ſans façon, des places qu'ils devaient occuper; on les ſerra, on les balota dans les flots des ſpectateurs, &

quand ils voulurent parler, on fit un bruit si étrange, qu'il leur fut impossible de se faire entendre. Le cardinal de la Rochefoucauld monta dans la chaîre pour ouvrir la séance : un flageolet se fit alors entendre, & joua l'air : *Allez-vous-en, gens de la noce.* MM. Cazalès, Mirabeau le jeune, Virieu, tentèrent vainement de déployer leur éloquence, les brouhahas, les applaudissemens ironiques, les huées, les forcèrent au silence, les contraignirent à quitter la nef & à se rallier dans le chœur, où ils décidèrent qu'on n'entrerait plus dans leur assemblée que par billet. Mais pendant ce dernier conseil, les sifflets qui avaient pris la parole, la conservèrent d'une manière très-bruyante. Ils furent réduits à se disperser & à se retirer chacun chez soi. Le peuple, en les voyant partir, criait à haute voix : Vive la nation ! vive le roi ! vivent les décrets de l'Assemblée nationale ! Quand la minorité bonnie eut quitté l'église, le père

gardien, comme pour la purifier, prononça la formule du serment civique, & le fit répéter aux nombreux auditeurs.

L'archevêque d'Aix, présidant du conciliabule, reçut le lendemain la lettre suivante écrite par le même père gardien : — « Monsieur, ce qui s'est passé hier dans » notre église, & ce qui pourrait s'y passer » encore, d'après l'opinion publique sur » votre assemblée, ne nous permet pas » de lui prêter notre chœur ni notre » église. Je vous prie, Monsieur, de » vouloir bien faire connaître cette ré» solution à vos co-associés. J'ai l'hon» neur d'être, &c. »

On portait à Paris des cannes renfermant un sâbre dans leur intérieur, & qu'on appelait *crosses épiscopales*, depuis le conciliabule tenu aux Capucins, auquel plusieurs prélats se rendirent armés de ces cannes.

Le premier mai 1790, M. Voidel observa, dans la tribune, que l'ouverture des états-généraux ayant été faite le 4

mai, ce jour rappellerait sans cesse aux Français l'idée du bonheur & de la prospérité, & qu'il votait pour qu'à pareille époque, on célébrât, à cette occasion, un *Te Deum* dans l'église des Capucins. — « J'approuve beaucoup le choix de » l'église, s'écria M. Bouche, parce que » le *Te Deum* y servira de purification. » — Cette proposition n'était sans doute qu'une plaisanterie, elle n'eut aucune suite.

Un colporteur s'égosillait à crier : — « Voilà le grand décret donné tout-à-» l'heure, concernant la proposition de » chanter un *Te Deum* en l'église des » Capucins. » — Un jeune ecclésiastique, dont les oreilles étaient blessées par cette annonce, demanda au colporteur pourquoi & de quel droit il criait ces choses-là ? — « Et de quel droit, dit le malin » colporteur, faites-vous des jubilés » dans le Languedoc ? »

Les deux-cents quatre vingt-dix-sept, après avoir tenté de s'assembler en dif-

férens domiciles, où on ne ceſſa de les pourſuivre & de les huer, louèrent, dix-mille livres par année, un ſuperbe appartement, rue royale, où, réunis à quelques particuliers, ils ſe flatèrent ſous le nom de *ſallon français*, de tenir leur comité anti-patriotique. Le peuple continua de les y harceler. Pluſieurs perſonnes du voiſinage allèrent ſous les fenêtres du conciliabule ſecret, quelques ſoirs de ſuite, & avec des chaudrons, des poèles, des tambours, des cors-de-chaſſe, firent un charivari épouvantable. La municipalité mit aux environs de cette maiſon un fort détachement de la garde nationale, pour éloigner & faire ceſſer ce tumulte aſſourdiſſant; mais la foule groſſit encore davantage, le tumulte devint plus conſidérable. On deſſina ſur la porte d'entrée deux potences, & l'on écrivit en groſſes lettres: *Ariſtocrates mourans.* Un des membres de cette aſſemblée clandeſtine, M. d'Agoult, ce grand ſerviteur du deſpotiſme, qui

s'est immortalisé dans la fameuse nuit de l'expédition militaire du palais ; en 1788 ; M. d'Agoult porta un pistolet sur la poitrine d'un garde national qui cherchait à le garantir de la boue & des pierres qu'on lui jetait de tous côtés : — « Frappez, lui dit avec dignité le » soldat citoyen, M. Laudon, je suis ici » pour vous défendre ; je laisse à mes » camarades le soin de me venger. » — On se saisit de l'arme de l'ancien major des gardes françaises, & on eut l'indulgence de la lui rendre, en se contentant de l'inviter à en faire un meilleur usage.

Une sentence du bureau de la ville, très-bien motivée pour atténuer le reproche de gêner la liberté dont devait jouir chaque citoyen, força les deux-cents-quatre-vingt-dix-sept signataires & leurs amis à abandonner l'asile de la rue royale. Ils devaient sentir alors, par leur propre expérience, combien il est cruel d'être intolérant. Ne se regardant point encore comme battus, malgré tant

d'avanies & de déroutes, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous aux environs de la rue nouve.-des-petits-champs. Les billets d'entrée, pour tromper la malveillance publique à leur égard, portaient cette inscription : *Bal paré.* Mais par une fatalité qui semblait s'acharner à les suivre, tout Paris était du secret dès la veille, ce qui fut cause que leur assemblée ne se passa pas aussi tranquillement qu'ils le désiraient. Pour le coup, ils renoncèrent à l'idée de se réunir en dépit du public, & ils ne firent plus parler d'eux que dans les dissentions & les orages qu'ils excitèrent au sein de l'Assemblée nationale.

Dans une circonstance où le côté gauche était très orageux, & le côté droit extrêmement tranquile, (phénomène qui n'arrivait pas souvent) le président (l'abbé Montesquiou) observa que l'Assemblée nationale ressemblait aux malheureux peuples de l'Indostan, qui voient à droite le soleil, & la tempête à leur gauche.

Voici la peinture qu'un témoin oculaire & auriculaire fait du bruit étrange qu'on entendit souvent dans la première Assemblée nationale des Français ; il est à présumer que les suivantes seront plus tranquilles & plus majestueuses : — « Pendant près d'une demi-heure on n'eût » pas entendu Dieu tonner. Quand la » question préalable ne réussissait pas à » la minorité, sa dernière ressource était » ce charivari infernal ; les uns se ser- » vaient de leur soufflet, les autres de » leur basse-contre ; ceux-ci frappaient » du pied, ceux-là des mains. Le parti » que prenaient les bons citoyens dans » ces sortes de crises, était de laisser les » mal-intentionnés s'égosiller, & d'at- » tendre que le rhume & la toux les » eussent forcés de se taire. »

Le comte de Virieu étant monté dans la tribune, le 10 septembre 1789, s'y laissa tellement emporter, qu'il se permit de dire que l'Assemblée nationale était dirigée par une foule de démagogues.

Alors des cris se firent entendre dans toute la salle; plusieurs membres se crurent apostrophés par M. de Virieu, & voulaient qu'il fît réparation à l'Assemblée avant de reprendre la parole. Celui-ci s'échauffant de plus-en-plus, montra le poing & prononça une F bien articulée. Enfin il descendit de la tribune, & par une indulgence peut-être excessive, on lui fit grâce de la punition qu'il avait méritée. Que résulta-t-il de cette extrême tolérance? Des scènes aussi indécentes se renouvelèrent souvent. Une juste sévérité, à cette époque, eût empêché tous les désordres que nous vîmes se reproduire successivement.

Ce n'est pas encore tout ce qui se passa dans cette séance de cris & de tumulte. Le président, M. l'évêque de Langres, accusé d'avoir proposé d'une manière captieuse les questions sur lesquelles on devait délibérer, & de n'avoir point fait taire M. Lalli-Tollendal, qui s'opiniâtrait à vouloir parler malgré l'Assemblée

semblée nationale, descendit du fauteuil & se retira. Qu'on juge du trouble & de la confusion qu'occasionna cet incident sans exemple. Le lendemain M. de Langres demanda sa démission: elle fut refusée.

Un mot échappé au comte de Mirabeau, au milieu du tumulte qu'occasionna l'imprudente motion de dom Gerle, ayant déplu à M. de Clermont, évêque de Lodève, ce prélat demanda qu'il fût rappelé à l'ordre, & ajouta que, si on ne l'y mettait pas, il saurait bien l'y mettre lui-même.

Dans la séance du 25 juin 1790, M. la Rochefoucauld se présenta pour demander la parole: l'abbé Maury le poussa hors de la tribune par les épaules. On vit quelquefois dans la tribune jusqu'à trois ou quatre députés, demandant, se disputant la parole, & parlant tous ensemble.

L'abbé Gouttes, faisant une motion en faveur du prêt à intérêt, le 3 octobre

1789, fut interrompu par les murmures bruyans du clergé, auquel il adreſſa cette apoſtrophe : — « J'ai toujours eu pour » maxime d'expliquer la loi de Dieu » telle qu'elle eſt, dans le ſens où elle » peut véritablement être utile aux hom- » mes : ſi cela vous déplaît, fermez les » oreilles. »

Malgré que la grande majorité de l'Aſſemblée eût décidé qu'on paſſerait à l'ordre du jour, au moment où ce reſpectable abbé Gouttes venait de prendre poſſeſſion du fauteuil du préſident, le 29 avril 1790, deux membres anti-conſtitutionnels s'emparèrent à-la-fois de la tribune, & voulurent abſolument troubler les diſcuſſions importantes dont on allait s'occuper ; le côté droit les ſoutint avec des clameurs affreuſes, & s'écria : — « Nous vous empêcherons de » délibérer, ſi vous ne voulez pas nous » écouter..... Nous employerons la » violence..... Nous voulons diſſoudre » l'Aſſemblée..... » — Enfin la partie

gauche témoigna toute son indignation. — « Ce désordre est prémédité, dit » M. Biozat, on a des projets funestes. » Le piége qu'on nous tend est grossier ; » nous ne nous y laisserons point prendre ; » soyons calmes. Le calme sera terrible : » que les bons citoyens fassent silence. » — Le côté droit redoubla ses cris, & la voix ni la sonnette du président ne purent se faire entendre. Mais à force de patience les bons citoyens triomphèrent, & les mal-intentionnés furent contraints d'attendre une autre occasion pour se livrer à leur funeste penchant.

Au sujet du rapport des processions fanatiques qu'on faisait à Toulouse, M. Biozat dit qu'il fallait que l'Assemblée nationale arrêtât ces semences de troubles le plutôt possible : — « Les uns, ajoûta-» t-il, demandent la paix, les autres la » guerre ; jugez donc promptement » pour ceux qui veulent la paix, & » encore plus promptement pour ceux » qui voudraient la guerre. » — Croi-

rait-on que du côté droit plusieurs voix ôsèrent s'élever pour crier : — « Oui, la guerre ! la guerre! »

Des députés de la garde nationale de Sézanne en Brie se présentèrent à la barre de l'Assemblée nationale, le premier mai 1790, où ils lurent une adresse de remercîmens & de félicitations, & notamment sur le décret du 13 avril. Quand ils furent parvenus à ces mots : — « Nous déclarons hautement que nous » regardons comme ennemis de la nation, » ceux qui, par des écrits, des conseils, » des complots ou des déclarations, cher- » chent à soulever les peuples contre vos » décrets..... », — il ne fut pas possible que l'orateur de la députation continuât ; la salle retentit tout à-coup de cris furieux ; plusieurs membres du côté droit se précipitèrent vers la barre, & l'un d'eux s'oublia même jusqu'à mettre le poing sous le nez de l'orateur. Cependant les députés de Sézanne témoignèrent un calme, & se conduisirent avec

une décence qui leur firent honneur. Le président tâcha de les dédommager des outrages qu'ils recevaient par une réponse très obligeante. Mais quand il les invita d'assister à la séance, de nouvelles clameurs percèrent les voûtes, & l'on entendit distinctement : Qu'on les mette dehors ! *qu'on les jette à la porte* ! Heureusement que les bons patriotes prévalurent & firent taire les mal-intentionnés. Toujours paisibles malgré l'orage effrayant qui grondait autour d'eux, les députés de Sézanne assistèrent à la séance.

J'aime la réplique de M. Leboys à M. Malouet, qui, le lendemain de la dénonciation du journaliste Camille Desmoulins, voulait encore argumenter contre cet écrivain patriote : — « Que » l'opinant, s'écria M. Leboys, aille » plaider au châtelet, ce n'est pas ici » un tribunal où l'on puisse se livrer aux » mouvemens de l'intérêt personnel. »

« Ne doit-on pas s'occuper de l'examen » de la dette publique, s'écria l'abbé

» Mauri dans un transport de colère ? » Je le demande à ces hommes à qui » la nature a refusé toute espèce de » courage, & qu'elle en a dédommagé » en les douant du courage de la honte. » — M. l'abbé fut rappelé à l'ordre, & voulant s'excuser, il se servit d'une expression toute aussi peu modérée ; il dit qu'il n'était pas étonnant qu'il échappât des termes peu réfléchis à un orateur sans cesse interrompu par *les hurlemens de la rage*. Comme les patriotes sont appelés *les enragés* par le parti de l'opposition, ainsi que je l'ai remarqué plus haut, on sentit l'allusion ; & l'abbé Mauri faillit être expulsé de l'Assemblée nationale ; il en fut quitte pour éprouver une juste censure, dont il ne fit sûrement que rire en lui-même.

A propos des galeries qui se permettent souvent d'applaudir, l'abbé Mauri dit un jour dans la tribune : — « Vous » avez été témoins, Messieurs, & vous » ne l'avez pas été sans indignation, des

» violences que les spectateurs ont exer-
» cées envers l'Assemblée nationale pour
» lui arracher des décrets ; j'ai entendu
» ce même public, qui vous doit res-
» pect, applaudir indécemment à des dé-
» clamations contre les religieux. Je
» respecte le peuple, mais je lui déclare
» que je n'ai nul besoin de ses applaudis-
» semens ; il se déshonore, il déshonore
» l'Assemblée nationale, lorsqu'il applau-
» dit à des déclamations..... — Je vous
» mets à l'ordre, interrompit le préси-
» dent, parce que ni les applaudissemens
» ni les huées n'arrachent des décrets à
» l'Assemblée nationale. — Ce n'est pas
» actuellement à l'Assemblée nationale que
» je parle, répliqua l'abbé Mauri, c'est à
» vous, Monsieur le président, à qui j'a-
» dresse la parole ; c'est vous que je cite
» à la nation entière ; c'est vous qui
» protégez, par des complaisances indi-
» gnes de votre place..... » — Cette apostrophe, que M. l'abbé Mauri n'aurait pas dû se permettre, excita, dans toute

la salle, les sentimens de la plus vive indignation. Un grand nombre de députés demandèrent qu'on punît sévèrement un prêtre étranger qui outrageait ainsi la nation Française dans la personne de son premier magistrat. La prudence, la modération de M. Jessé, président, termina cette rumeur violente, en observant que, pour ménager des momens précieux, il était important qu'on passât à l'ordre du jour : c'est le parti que prit l'auguste sénat.

Le trait suivant caractérise tout-à-fait l'abbé Mauri, en même tems qu'il annonce les espérances secrettes que lui & ses pareils concevaient d'une contre-révolution prochaine. Il s'agissait d'un décret relatif aux ecclésiastiques, & auquel s'opposait vivement le côté droit : — « Messieurs, laissez-vous faire, s'écria » le député de Péronne, cela ne sera pas » long ; laissez rendre ce décret, nous » en avons besoin ; encore deux ou trois » comme cela, & tout sera fini. »

On assure que le même abbé Maury se permit un jour de lever la jambe au milieu de la salle, & de dire, avec un ris moqueur, qu'il ferait passer toute l'Assemblée nationale sous sa jambe : ce geste & cette expression étaient le comble de l'indécence, & tout en approuvant le mépris qu'en fit l'Assemblée, on ne peut s'empêcher d'être indigné qu'un homme doué de beaucoup de talens, un orateur distingué, un membre de la première académie du royaume, un représentant de la nation, se soit livré à un pareil délire, & à d'autres encore plus répréhensibles.

Lorsqu'il s'agissait de décréter un supplément considérable aux premiers assignats qui avaient été mis en circulation, M. Cazalès s'était emparé de la tribune, & prétendait absolument parler ; il s'élance de la tribune au bureau du président, & il est suivi de quelques membres de la droite ; il parle avec violence, fait des gestes menaçans ; un co-député du

préſident court ſe placer entre M. Cazalès & lui. Les huiſſiers entourent le préſident qui ſe couvre; la majorité ſe découvre alors, & reſte dans un profond ſilence. M. Emeri, le préſident, reſte calme, tandis que M. Cazalès s'agite devant lui, & continue de s'emporter à des menaces. Enfin la tranquillité renaît peu-à-peu, le décret auquel on voulait mettre obſtacle, eſt rendu à la pluralité des voix, & la ſéance commencée à neuf heures du matin, finit paiſiblement à huit heures & demie du ſoir. Mais n'aurait-on pas dû punir l'incartade de M. Cazalès, quand ce n'eût été que pour en empêcher de pareille? L'indulgence que montra ſouvent la majorité, dans l'Aſſemblée nationale, toute eſtimable qu'elle peut être à pluſieurs égards, cauſa une foule de malheurs en France, en encourageant, par l'impunité, les ennemis du nouvel ordre de choſes & de la patrie.

Au moment que Mirabeau l'aîné pas-

lait en faveur du projet d'arborer sur nos vaisseaux le pavillon aux trois couleurs nationales, & qu'il tonnait contre les malveillans décorés du titre de représentans du peuple Français, plusieurs voix s'écrièrent : *Voilà le langage d'un factieux*, & un membre du côté droit, M. Guilhelmi, qui en fut puni cependant par trois jours d'arrêt dans sa propre maison, ajoûta ce propos d'un emporté : *Mirabeau parle comme un scélérat & un assassin.* Il est inutile de peindre le bruit affreux de clameurs & de cris qui se fit alors entendre, le lecteur n'a qu'à se rappeler tout ce qu'il a jamais entendu de plus bruyant, soit le mugissement des flots de la mer, les éclats du tonnerre, les vents furieux & déchaînés ; & il aura une faible idée de cette scène étrangement tumultueuse : je ne sais si ce fut en cette occasion, qu'étonné du tumulte & du désordre, un membre s'écria, par ironie, qu'on exécutât la loi martiale.

M. Robespierre se disposait à déve-

lopper à l'Assemblée la gravité du délit commis par le parlement de Rennes, qui avait ôsé s'élever contre les représentans de la nation, ainsi que ceux de Metz, de Bordeaux, de Toulouse, &c. M. Robespierre commençait à prendre la parole, lorsqu'il fut interrompu par deux démentis formels émanés du vicomte de Mirabeau, qui avait laissé à son frère tout le patriotisme, pour se ranger dans le parti de l'opposition. On cria à l'ordre, mais cette réclamation n'effraya point le député hors de lui, qui, monté dans la tribune, traitait de lâches ceux qui voulaient le rappeler à la raison. Il occupait seul la tribune, & personne ne pouvait s'y placer. Le président, pour calmer l'orage, obtint qu'on fermât la discussion; mais le vicomte ne permit point que l'on prononçât le décret. Alors une foule de motions, plus sévères les unes que les autres, se succédèrent contre un membre qui ne respectait aucune bienséance; les uns voulaient qu'il fût

exclus pour toujours de l'Assemblée ; d'autres, qu'il ne lui fût pas permis d'y paraître les après-dîné ; ceux-ci, qu'il en fût éloigné pendant huit jours seulement ; & ceux-là, qu'on l'en bannît pendant toute la session actuelle. Enfin le baron de Menou observa que ce député n'étant pas dans son sang-froid, n'avait nullement cru manquer à l'Assemblée. De toutes ces opinions il ne résulta qu'un décret qui rappela le vicomte de Mirabeau à l'ordre du jour, & son nom est le premier qui ait été consigné dans le procès-verbal, comme perturbateur de l'Assemblée. Mais une telle punition n'était guères proportionnée au délit. Cette indulgence funeste l'entraîna bientôt dans de nouveaux écarts ; & lui fit commettre ensuite des fautes graves, & finit par le rendre un des chefs des conspirateurs qui machinèrent en Allemagne l'embrâsement & la dévastation de la France entière.

On le vit à une autre séance s'em-

porter d'une manière encore plus répréhensible, quand les députés du parlement de Bordeaux, mandés à la barre de l'Assemblée, allaient entendre la juste punition infligée à leur corps ; il alla même chercher une échelle pour escalader une des galeries & s'y battre avec un particulier dont il se prétendait insulté.

Mais, à cette même séance, M. Duval dit d'Eprémesnil se rendit coupable d'un délit beaucoup plus criminel, en traitant à haute voix le président de l'Assemblée de J. F., & en disant au chef de la députation, M. d'Augeard : *Excusez, je vous prie, notre président, il ne sait ce qu'il dit.*

L'abbé Montesquiou allait déduire son sentiment au sujet de la complicité de l'abbé Perrotin-Barmond avec le criminel de lèse-nation le chevalier Bonne Savardin, qu'il avait cherché à faire évader, complicité doublement coupable dans la personne d'un représentant du peuple Français, & que je

détaillerai dans un autre paragraphe ; M. Monteſquiou fut interrompu par des cris tumultueux ; il deſcendit de la tribune en prononçant ces paroles. — « Monſieur le préſident, je demande que vous » faſſiez uſage de toute votre autorité » pour en impoſer à quelques députés » qui veulent être les décemvirs de cette » Aſſemblée, & qui ſe ſont dit : Nous » ſommes le petit nombre, mais en » faiſant plus de bruit que tous, nous » en impoſerons à tous. »

M. Lambert-Frondeville, ancien magiſtrat du parlement de Normandie, le remplaça à la tribune, & il lui échappa cette phraſe : — « Comment M. l'abbé » de Barmond eſt-il privé de ſes fonc- » tions, tandis que peut-être les aſſaſſins » de nos princes ſiégent ici avec nous ? » — Sur les cris qui s'élevèrent pour qu'il fût puni, il ſe juſtifia en alléguant qu'il y avait dans ſa phraſe le mot *peut-être*. — « Je fais la motion, s'écria M. Fol- » leville, que l'Aſſemblée adreſſe des re-

» mercîmens à M. de Frondeville, pour » avoir mis dans ſa phraſe ce mot *peut-* » *être.* » — Le lecteur n'apprendra pas ſans quelque indignation, que cette dernière injure atroce reſta impunie, & que l'Aſſemblée nationale ſe contenta de cenſurer M. Frondeville.

Deux jours après, M. Goupil (de Préfeln) monta à la tribune, & dénonça un écrit inſenſé de M. Frondeville, d'abord diſtribué *gratis*, & qui ſe vendait enſuite ſous les galeries & dans les veſtibules de la ſalle. Cette brochure avait pour titre: *Diſcours prononcé par M. le préſident de Frondeville, à l'Aſſemblée nationale, dans l'affaire de M. de Barmond, & pour lequel il a été cenſuré.* Elle avait pour épigraphe: *Dat veniam corvis, vexat cenſura columbas* (la cenſure pardonne aux coupables, tandis qu'elle pourſuit les innocens). A la tête de l'avant-propos, on liſait ces mots bien étonnans: — « Ceux qui prendront la peine de lire

» mon discours, devineraient difficile-
» ment pourquoi je le fais imprimer,
» si je ne me hâtais de leur apprendre qu'il
» a été *honoré de la censure de l'As-*
» *semblée nationale.* » — M. Goupil s'éleva fortement contre la conduite indécente d'un représentant de la nation, qui s'honorait d'avoir été censuré par le corps législatif, & par la patrie elle-même, dont cette diète auguste est l'organe; & il conclut à ce que M. Lambert-Frondeville fût déclaré de son aveu, coupable d'avoir manqué de respect à l'Assemblée nationale, & condamné, comme tel, à tenir prison pendant huit jours. Les différens avis se croisaient d'une manière fort bruyante, lorsqu'un incident extraordinaire fit perdre un instant celui-ci de vue.

M. Faucigni s'écria tout-à-coup: — « Allons, f...., puisque la majorité & » la minorité sont dans une guerre ou-» verte, il faut tomber à coups de sâbres » sur ces gaillards-là. » — Qu'on se

peigne, s'il eſt poſſible, l'indignation qui ſe répandit dans toute la ſalle. M. Barnave obſerva que le préſident devait donner des ordres pour s'aſſurer de la perſonne de celui qui venait de commettre un délit auſſi criminel. M. Lambert Frondeville ſe précipita alors à la tribune, & dit, les larmes aux yeux : — « Meſſieurs, je me ſuis cru coupable, » & très coupable, dès qu'il a échappé » à un membre un mouvement de déſeſpoir qui peut avoir les ſuites les » plus ſérieuſes. Que la peine, je vous » en ſupplie, frappe entièrement ſur moi. » Ordonnez, je ſuis prêt à me rendre » en priſon. Mais je vous en conjure au » nom de la patrie, ne puniſſez pas cette » violence qui eſt échappée à une tête » exaltée ; ne puniſſez que moi ſeul. » — M. Goupil, touché de ces marques de repentir, convertit la peine portée dans ſa motion à huit jours d'arrêt ; & telle fut la punition infligée.

Il fut enſuite queſtion de prononcer

ſur la fougue extravagante de M. Faucigni. M. Goupil, en citant le trait de ce légiſlateur Grec qui n'avait pas voulu faire mention du parricide dans ſes lois, propoſait de regarder comme non avenu un tel acte de démence. Mirabeau l'aîné ſe préſenta alors pour parler; mais l'abbé Mauri s'écria: — « Avant que M. de » Mirabeau ſe faſſe entendre, permettez-» moi de lui demander s'il eſt vrai qu'il » a dit à l'inſtant: *Allez avertir le peu-» ple.* » — Mirabeau déclara qu'il ne répondrait point à une telle interpellation, à moins que l'Aſſemblée ne l'ordonnât: — « Et je croirais en avoir aſſez » dit, ajoûta-t-il, en nommant mon » accuſateur, & en me nommant en-» ſuite. »

Cependant M. Faucigni ſe tenait à la barre, en poſture de ſuppliant. Un membre obſerva qu'il n'y avait ni motion ni décret qui l'obligeât à s'y placer. M. Foucault remarqua que l'impétuoſité dont ce membre venait de ſe rendre

coupable, était l'effet de la pétulance du caractère français. M. Faucigni quitta alors l'humble posture que sans doute le cri de sa conscience lui avait fait prendre, & sollicita lui-même l'indulgence des représentans de la nation, en avouant sa faute. M. Charles Lameth, le croyant en effet repentant, eut la bonté de rejeter le propos indiscret sur les liaisons de M. Faucigni, qui, observa-t-il, cherchent chaque jour à dénaturer son caractère naturellement bon. Mais celui-ci ne parut pas faire beaucoup de cas de cette singulière justification, que la minorité considéra comme une personnalité qui l'outrageait; il dit qu'il s'honorait de ses liaisons, & qu'il les continuerait. L'aréopage Français crut devoir faire grâce, & la motiva sur le repentir qu'avait montré le coupable.

Je le répète encore, les représentans Français eurent trop d'indulgence pour les membres anti-citoyens qui troublèrent si souvent les séances, & même à l'égard

de ceux qui furent reconnus pour avoir adopté des projets de contre-révolution. Il en réſulta des troubles violens & preſque continuels au ſein de l'Aſſemblée, qui s'étendirent juſqu'aux extrémités du royaume, & firent verſer des flots de ſang: au-lieu que ſi elle eût infligé des peines ſévères aux membres de la minorité qui ſe montraient trop turbulens & incendiaires, la conſtitution ſe ſerait achevée beaucoup plus vîte. Les pères de la patrie ont bien des reproches à ſe faire de leur faibleſſe, de leur humanité mal-entendue. Par la déclaration qu'ils avaient faite, que chaque député était un des repréſentans de toute la France, & non d'un canton particulier, ils avaient même mis les départemens dans l'impoſſibilité de rappeler leurs commettans qui trahiſſaient la confiance publique. Les réfractaires à la volonté générale devenaient-ils meilleurs, quand ils avaient éprouvé qu'on dédaignait de les punir? Non, ils redoublaient d'audace,

& cherchaient à déchirer davantage le ſein de la patrie.

Lors du duel de MM. Charles Lameth & Caſtries, une ſection de Paris vint demander à l'Aſſemblée nationale, qu'en proſcrivant à jamais les duels, reſtes barbares de la féodalité, elle mît en même tems ſous la ſauve-garde du peuple la vie des légiſlateurs. On accueillit cette motion par mille applaudiſſemens, & ce fut tout l'effet qu'elle produiſit. Mais un membre du côté droit, M. Roi, faiſant attention qu'elle compromettait M. de Caſtries, comme agreſſeur, ne put ſouffrir l'enthouſiaſme qu'excitait un projet fondé ſur la raiſon & l'humanité; il ſe permit de dire hautement: *Il n'y a que des ſcélérats qui peuvent applaudir à de pareilles choſes.* Ce membre en fut quitte pour ſe rendre dans les priſons de l'abbaye, où il reſta trois jours.

On vit la différence des partis, même dans l'Aſſemblée nationale, produire l'effet déſaſtreux qu'elle opérait au ſein

des familles, diviser les proches & les frères. Chacun soutenait son opinion avec trop de chaleur pour qu'il n'en résultât pas des haînes violentes & jusqu'à des duels. Plusieurs membres du corps législatif poussèrent à ce dernier excès la conviction de leurs sentimens opposés, eux qui devaient montrer le plus leur respect pour les lois, & le profond mépris que mérite un usage né de la barbarie, qui porte des citoyens à s'égorger mutuellement, pour un vain point d'honneur, pour des querelles particulières. Le vicomte de Mirabeau, ce membre fougueux & fanatique de l'opposition, si différent de son frère, donna le premier ce triste spectacle. Il se battit avec M. de la Tour-Maubourg, aussi l'un des représentans de la nation, & reçut un coup d'épée.

Après une séance orageuse, le 10 août 1790, M. Barnave, passant à côté de M. Cazalès, lui entend dire très-haut, en parlant des membres de la majorité:

Ce ſont tous des j... f..... des f..... gueux. — « Parlez-vous collectivement, » lui demanda le député Dauphinois, » ou cette inſulte m'eſt-elle perſon- » nelle ? — L'un & l'autre, répart fière- » ment Cazalès. » — Des amis des deux partis intervinrent, & l'affaire parut aſſoupie. Mais un cartel, dès le même ſoir, fut envoyé de part & d'autre ; & le lendemain, à ſept heures du matin, les deux légiſlateurs, accompagnés de deux autres légiſlateurs leurs témoins, MM. Saint-Simon & Alexandre Lameth, ſe rendirent dans le bois de Boulogne. Le ſort décida que M. Barnave tireroit le premier, & il manqua ſon adverſaire, qui ne fut pas plus adroit. On recommença à conſulter le ſort, & M. Barnave obtint de nouveau l'avantage de tirer le premier. Cette fois il atteint au front ſon ennemi & celui de la liberté ; mais le coup, amorti par le chapeau, frappe le frontal ſans l'enfoncer ; Cazalès tombe & s'écrie : je ſuis mort.

mort, & en même tems lâche son coup, qui se perd en l'air: M. Barnave, détestant sa victoire, témoigna les regrets les plus vifs.

Le jour même de cette scène sanglante, on entraîna M. Barnave à la séance des amis de la constitution, où il n'ôsait plus se montrer, & on le força de présider. Il était si pénétré du délit contre les lois qu'il venait de commettre, & qu'il se reprochait intérieurement, en sa qualité de représentant de la nation, qu'insensible aux applaudissemens dont il fut comblé, il put à peine prononcer quelques mots. On fit la motion, ou plutot on lui enjoignit en quelque sorte, de solliciter, après l'aveu public de sa faute, une loi sur les duels.

Cet excellent citoyen, qui ne fut coupable dans cette occasion qu'à cause de sa jeunesse, & qui montra, dans la tribune, les talens d'un grand orateur, d'un législateur consommé, fut nommé

maire de Grenoble à l'unanimité des ſuffrages. En l'informant de ſon élection, on lui manda qu'on lui avait donné un lieutenant, afin de ne point le détourner de la carrière pénible & glorieuſe qu'il parcourait en faveur de la patrie, & qu'on ſe contenterait, juſqu'à ſon retour, de voir ſon buſte décoré de l'écharpe municipale.

Ne ſachant plus comment retarder la conſtitution qui avançait à grands pas vers ſon achèvement, les anti-patriotes formèrent une ligue de ſpadaſſins pour provoquer les membres les plus eſtimables du congrès Français, & les contraindre à ſe battre en duel. Ils avaient un triple motif : l'eſpoir d'en triompher ; celui d'en priver la patrie ; & s'ils étaient vaincus, de les rendre odieux aux partiſans de la ſageſſe & des lois, qui ne manqueraient pas d'être indignés que des légiſlateurs s'écartaſſent des meilleurs principes, expoſaſſent des jours qu'ils

ſent conſacrer entièrement à ſervir

la nation; par conséquent ils se proposaient de leur ravir la confiance & l'estime publique. M. Barnave lui-même s'exprima avec beaucoup de force sur ce sujet. — « C'est une vérité, dit il, que » trop de faits manifestent pour qu'on » entreprenne de la contester: tous ceux » dont le patriotisme s'est fait connaître » avec quelque éclat, sont recherchés » tous les jours par des injures trop multi- » pliées, trop bien adressées pour qu'elles » naissent seulement de la fureur des » ressentimens, & qu'elles ne soient pas » les effets d'un système combiné pour » attirer les représentans de la nation » dans des combats où ils perdraient » cette vie, avant laquelle ils ne peuvent » perdre leur infatigable vigilance. On » veut qu'ils périssent chargés envers la » patrie d'une faute où l'honneur les aura » entraînés..... Plusieurs d'entre nous » ont été provoqués. Dans les rues, » dans les places, dans les jardins, à » côté même de ce sanctuaire des lois,

» & dans les tuileries qui ſemblent le » rendez-vous de la nation qu'ils repré- » ſentent, ils ont reçu des inſultes dont » ils n'ont pu détourner leurs oreilles & » leurs vengeances que par la plus difficile » de toutes les vertus patriotiques..... »

Tout le monde n'a pas le ſang-froid & la fermeté de cet honorable membre, qui ayant été appelé, par un partiſan de l'oppoſition, dans le bois de Boulogne pour ſe couper la gorge, ſe contenta de répondre : — « J'ai une canne » pour les inſolens, & des piſtolets pour » les aſſaſſins. »

Mirabeau l'aîné reçut deux ou trois cartels, qu'il eut la ſageſſe de refuſer. — « J'écrirai à mes commettans, dit-il, » pour ſavoir s'ils m'ont envoyé pour » aller jouer ma vie au piſtolet ou à » l'épée ; & s'ils répondent affirmative- » ment, je les prierai de me donner » Saint-George ou quelqu'autre cham- » pion de cette force pour être mon » ſuppléant. »

Des membres déterminés du côté droit & des ſpadaſſins ennemis de la révolution provoquèrent tout-à-la-fois, MM. Charles Lameth, Menou, Barnave, Mirabeau, Rœderer, Rabaud, Bernard, Goſſin, &c. Le premier, dont l'eſtimable frère a dit : *Je ferai toujours en ſorte de me rendre digne de la calomnie* ; le premier, dis je, après avoir généreuſement refuſé deux ou trois cartels, ne put ſe diſpenſer de ſe battre contre le ci-devant duc de Caſtries, fils de l'ancien miniſtre de la marine. M. Blot-Chauvigni, un de ceux qui l'avaient provoqué, & qu'il avait remis lorſque la conſtitution ſerait achevée, voulait ſe battre, ſous prétexte d'une ancienne querelle depuis quinze mois, occaſionnée parce que M. Charles Lameth l'avait trouvé trop jeune pour obtenir une compagnie ; il s'exerçait tous les jours au piſtolet dans le jardin de M. Biré ſon beau-père, & était devenu ſi adroit, qu'à cinquante pas, il plaçait une

balle dans un écu de trois livres.

M. Lameth ayant cédé aux repréſentations de ſes amis, & refuſé le combat particulier, que lui propoſait ce jeune officier de la Meſtre-de-camp, il lui échappa de dire, en préſence de pluſieurs perſonnes, que *M. de Caſtries avait mis à ſes trouſſes M. de Chauvigni.* Informé de ce propos, qui n'était qu'une imprudence, M. de Caſtries voulut abſolument en avoir raiſon. Ils ſe rendirent l'un & l'autre au champ-de-mars, accompagnés de leurs témoins. M. de Caſtries offrit une paire de piſtolets à ſon adverſaire, qui préféra de ſe battre à l'épée. Le fils de l'ex-miniſtre avait compté vider ſa querelle au piſtolet, il n'avait point d'épée; il emprunta celle de M. Ambli, l'un de ſes témoins. Le duel ne dura que quelques minutes; M. Lameth fut mis hors de combat par un coup d'épée qui, de la paume de la main, pénétra juſqu'au coude.

A peine la nouvelle de cette rixe

particulière & des ſuites qu'elle venait d'avoir, eût-elle été répandue dans le public, que le peuple de Paris, irrité de tant d'agreſſions faites aux ſeuls députés patriotes, courut en foule, au nombre d'environ deux-cents-mille, à l'hôtel du vainqueur, réſolu de le démolir de fond en comble, ce qu'il aurait exécuté ſans un voiſin qui s'écria : *Cette maiſon n'eſt pas à lui !* A ces mots, le peuple changea de deſſein ; voulant que ſa vengeance tombât ſur M. de Caſtries ſeul, il entra dans l'hôtel, caſſa tout, briſa tout ; meubles, glaces, lits, argenterie, tableaux, billets de caiſſe, tout fut mis en piéces & jeté par les fenêtres, ainſi qu'une pendule de mille louis & un *piano-forte* ; malgré les efforts de la garde-nationale à pied & à cheval, & la préſence de la municipalité. Lorſqu'on coupait les lits de plumes, & les riches étoffes, qu'on coupait, déchiquetait les tableaux de prix, des originaux précieux, un portrait du roi frappa les regards des

exécuteurs de cette juſtice publique : — « Meſſieurs, s'écria un citoyen, il y a » un décret qui déclare celui-ci invio- » lable. » — Auſſitôt on l'excepta de la proſcription générale, & il y eut des voix pour qu'on l'enlevât avec reſpect de cette demeure ariſtocratique, & qu'on le tranſportât dans l'hôtel-de-ville.

Pendant cette ſévère exécution, le peuple convint qu'il ne ſerait rien emporté ; que le premier voleur reconnu ſerait pendu ſur-le-champ. — « Montrons » aux ariſtocrates, s'écria-t-il d'une » commune voix, que nous ne ſommes » point des brigands. » — Quand l'expédition fut terminée, & qu'il ſe retira, tous avaient la veſte déboutonnée, la poitrine découverte, & les poches retournées.

M. Aymar, chef d'eſcadre, qui perdit un bras au ſervice, s'étant aviſé de dire au palais-royal, que M. de Caſtries était un galant homme, fut entouré, inſulté & maltraité par le peuple, qui voulait

le jeter dans le baſſin. La garde-nationale eut bien de la peine à le garantir de cette immerſion humiliante & dangereuſe.

Pluſieurs bataillons de l'armée Pariſienne envoyèrent en députation vers M. Charles Lameth. Un des orateurs guerriers lui parla en ces termes : — « Brave Lameth, le bataillon de Saint-» Euſtache nous députe vers toi pour te » témoigner l'intérêt qu'il prend à ta » ſanté. Il eût gémi de ta victoire, juge » combien il déplore ton malheur. Sou-» viens-toi de ne plus ſacrifier à des » querelles particulières des jours pré-» cieux à la conſtitution comme à la » tranquilité publique. » — M. Lameth répondit : — « Je ſuis extrêmement » ſenſible à la démarche du bataillon de » Saint-Euſtache. Témoignez-lui, je » vous prie, toute ma reconnaiſſance. » J'ai cru ne pouvoir éviter de faire ce » que l'honneur me preſcrivait. » — L'orateur militaire reprit : — « Si un

» faux point d'honneur te prescrivait de
» répondre à la provocation qui t'a été
» faite, la patrie te le défendait; ta vie
» n'est plus à toi, elle est à la nation
» dont tu es le représentant; & les amis
» de la liberté espèrent que tu ne sacri-
» fieras plus à des préjugés barbares des
» jours nécessaires au peuple dont tu
» connais si bien les droits, & que tu
» t'es toujours empressé de défendre....
» Le peuple connaît ses vrais défenseurs;
» il sera toujours armé pour la liberté,
» le maintien des lois, & l'intégrité de
» la constitution. »

Un autre bataillon envoya quatre hommes par compagnie; l'officier de grenadiers, chargé de porter la parole, se présente seul, pour ne pas incommoder le blessé. — « Ah! Monsieur, s'écrie
» M. Lameth, lorsqu'il est instruit de
» cette attention, il faudrait que je fusse
» bien mal, pour ne pas recevoir avec
» le plaisir le plus vif, des amis qui me
» témoignent autant d'attachement. » —

L'officier vole à ses camarades ; bientôt ils emplissent la piéce, & l'on voit se former un tableau très-touchant, digne du pinceau d'un habile peintre : qu'on se représente un lit environné de soldats qui, par leur attitude, expriment le sentiment dont ils sont pénétrés ; au chevet de son époux était M.me Lameth ; des pleurs d'attendrissement coulaient de ses yeux ; sur le lit on voyait un enfant encore au premier âge ; quelques amis ajoûtaient un épisode heureux à cette scène intéressante.

Terminons cette peinture des marques d'estime & d'attachement prodiguées à un homme cher à la patrie, par citer la lettre que lui écrivirent les amis de la constitution de Cherbourg. — « Tous » les patriotes sont atteints de ta blessure, » tous desirent ton rétablissement. Voilà » le premier chagrin que tu leur causes : » nous comptons assez sur ta reconnaissance » pour croire que ce sera le dernier. » Dans le lit de la douleur, jouis du

» moins de la tendreſſe de tes conci-
» toyens, & que le plaiſir d'être aimé
» puiſſe hâter ta guériſon ! »

Avant de continuer à rapporter les faits les plus curieux concernant l'Aſſemblée nationale, je vais citer les anecdotes que j'ai recueillies ſur quelques-uns de ſes membres, qu'on appréciera beaucoup mieux après avoir lu les particularités qui feront le ſujet du paragraphe ſuivant.

§. XXIV.

Anecdotes concernant pluſieurs Membres de l'Aſſemblée nationale.

LE marquis de Marneſia, préſident du diſtrict du Mont-Jura, en 1787, & depuis député à l'Aſſemblée nationale, mécontent de la régénération de la France, & ſur-tout de l'égalité établie entre les citoyens, ſe démit du poſte honorable qui lui avait été confié, abandonna ſa patrie pour aller s'établir ſur les bords du Scioto.

M. d'Ormeſſon, ancien préſident à mortier du parlement de Paris, qui s'eſt diſtingué ſi avantageuſement à l'Aſſemblée nationale; & ſon couſin-germain, du même nom, que nous avons vu contrôleur-général, furent inſtitués légataires univerſels du marquis de Roſemadec, dont la ſucceſſion était évaluée quinze-cents mille livres. Ils eurent la généroſité d'y renoncer en faveur des véritables héritiers.

M. Bergaſſe était avocat à Lyon, & jouiſſait d'une fortune de cinq à ſix-mille livres de rente; il fut grand enthouſiaſte du meſmériſme, en faveur duquel il écrivit des brochures avec le ſtile & l'extaſe d'un inſpiré. Il changea d'opinion, & finit par écrire contre le charlatan Meſmer, qu'il avait diviniſé. Malheureuſement pour ſa gloire, M. Bergaſſe devenu membre de l'Aſſemblée nationale,

voyant qu'il n'en était pas un des plus grands législateurs, ainsi qu'il s'en était flaté, se mit à dénigrer toutes les opérations des pères de la patrie, & notamment la création des assignats, qui a sauvé la France.

M. Dupont, autre antagoniste des assignats, & le premier coriphée des économistes, lorsqu'il était trésorier de l'école-royale-militaire, publia sur les beautés de la nature & les travaux de la campagne, un livre qui n'était guères plus intelligible que le texte, il était intitulé : *la Physiocratie*. Il vient de se faire Imprimeur.

M. Cicé, ci-devant archevêque de Bordeaux & garde-des-sceaux de France, était tellement détesté, que lorsque le feu prit à son palais épiscopal, on afficha un placard contenant ces mots : *Palais à brûler, terrein à vendre, archevêque à pendre*.

Dans le tems que le hasard de la naissance était regardé en France comme un précieux avantage, la maison de Montesquiou soutenait avec chaleur qu'elle descendait des comtes de Fezensac, dont l'origine remonte à Clovis. Elle eut même avec une autre famille, un procès très-coûteux (comme ils le sont tous) pour être déclarée seule en possession de cette brillante chimère. Le comte de Maurepas, en remettant à M. Montesquiou les lettres-patentes qui l'autorisaient à porter le nom de Fezensac, se moqua de lui par ce persiflage : « Donnez-moi votre parole d'honneur » sur un point que le roi exige, & que vous » lui devez au surplus par reconnaissance : » voilà l'acte authentique suivant lequel vous » êtes Fezensac, conséquemment descendant

» de Clovis ; mais au moins *laissez-nous* » *trôner.* »

La nouvelle nobleſſe dont jouiſſent les Monteſquiou actuels eſt bien ſupérieure à l'ancienne : ils ont beaucoup de mérite & de patriotiſme, principalement l'abbé Monteſquiou, ci-devant agent du clergé, & ils ſont généralement eſtimés des bons citoyens.

M. Jean-Silvain Bailli naquit à Paris en 1725, d'un marchand de vin établi dans le Fauxbourg Saint-Antoine. Il avait un oncle garde des tableaux du cabinet du roi ; il a, dit-on, un frère maître de poſte à Verſailles, père d'une nombreuſe famille, dont un de ſes fils était commis à la caiſſe d'eſcompte. Le jeune Silvain Bailli fut d'abord deſtiné à l'état eccléſiaſtique ; il y renonça à la nouvelle de la mort d'un oncle fort à ſon aiſe, dont il recueillit une partie de la ſucceſſion, & il ſe livra à l'étude du barreau. M. Bailli a publié quelques ouvrages célèbres, qui lui valurent une place aux trois académies littéraires & ſcientifiques de la capitale, entr'autres, ſes *lettres ſur l'aſtronomie ancienne & moderne ; rapport ſur le Meſmériſme ; mémoire ſur l'hôpital appelé hôtel-dieu*, &c. On lui attribue une brochure intitulée : *le luxe eſt le fléau de l'état.* Quelques perſonnes qui ſavent que l'intrigue, beaucoup plus que les talens diſtingués, faiſaient ſouvent obtenir le fauteuil académique, ont accuſé M. Bailli de ne s'être introduit dans les trois corps littéraires & ſavans de Paris, que par des démarches & des ſollicitations auxquelles le vrai mérite n'aime point à s'aſſujettir.

Lorſqu'on propoſa d'exclure du nombre des députés aux états-généraux toutes les perſonnes qui avaient des penſions du gouvernement, M. Bailli repréſenta qu'il n'avait pas de patrimoine, qu'il ſubſiſtait des bienfaits du roi, auxquels il ne pouvait renoncer, & qu'ainſi il ſe voyait contraint à ſe retirer. Un cri général le retint : cette loi n'eſt pas faite pour vous, lui dit-on de tous les côtés.

Le bonheur qu'eut M. Bailli de ſe trouver à la tête des états-généraux, lors de la ſéance royale & tirannique du 23 juin 1789, fut la ſource de ſa fortune & de ſa gloire. S'il y déploya une grande fermeté & un dévouement entier pour la patrie, il était forcé, pour ainſi dire, d'étaler ces vertus, ſous peine de ſe montrer, aux yeux de la France & de l'Europe, comme le plus lâche & le plus vil de tous les hommes.

La morgue hautaine qu'il fit paraître dans ſa place de maire de Paris, & la vanité ridicule qu'il afficha, en donnant à ſes domeſtiques une ſorte de livrée, & en faiſant peindre ſur ſon carroſſe un écuſſon avec trois abeilles d'or, le dénoncèrent comme un homme très-ordinaire, qui perd la tête au ſein d'une proſpérité inattendue, & n'eſt nullement ſupérieur à la foule orgueilleuſe des parvenus.

Son épouſe, le premier janvier 1790, reçut la viſite reſpectueuſe & l'hommage des directeurs, employés & commis du mont-de-piété. — « Ah ! c'eſt vous, meſſieurs, leur » dit-elle, qui prêtez indifféremment ſur toute » l'argenterie qu'on vous apporte. Votre éta-

» bliſſement a beſoin d'une grande réforme; » & il la ſubira, je vous en avertis. Je » ſuppoſe qu'on vous préſentât de la vaiſſelle » à mes armes, vous la recevriez donc en » nantiſſement d'une ſomme quelconque » ? — Le directeur du mont-de-piété, étourdi d'un tel compliment, dans un moment où il s'agiſſait d'une viſite purement cérémonieuſe, reſta muet de ſurpriſe. Il était cependant ſi facile de répondre : — « Madame, » nous n'avons pas l'honneur de connaître » vos armoiries. »

L'abbé Aymar, vicaire-général de Strasbourg, s'amuſait quelquefois à faire des vers; il compoſa ce quatrain ſur le monument élevé à la mémoire de Turenne, par le cardinal de Rohan :

Turenne, enſeveli dans la tombe des rois,
Du roi qui l'y plaça fait chérir la mémoire;
Mais dans ce monument on célèbre à-la-fois
Turenne, ſes vertus, ſon trépas & ſa gloire.

Sur la fin de l'année 1779, le cardinal Louis de Rohan propoſa à l'adminiſtration des quinze-vingts de vendre les terreins & maiſons de leur enclos, rue Saint-Honoré à Paris. Il annonça qu'il avait pour ce projet une ſoumiſſion de ſix-millions-ſix-cents-mille livres de la part d'une compagnie. L'adminiſtration, qui preſſentait ſans doute les intentions ſecrettes du cardinal, n'approuva point ſes vues; mais il n'en effectua pas moins le plan propoſé. Il obtint ſans peine un arrêt du conſeil revêtu de lettres-patentes, & en conſéquence il vendit ſeul, ſans aucune participation du chapître ou conſeil

de cet hôpital, l'enclos des quinze-vingts, moyennant une somme de six-millions; quoiqu'il eût annoncé que la soumission étoit de six-cents-mille livres de plus, & que l'objet vendu valût plus de sept-millions : il joignit encore, en faveur des acheteurs, deux maisons de la rue Saint-Honoré, estimées trois-cents-quatre-vingt-mille livres. Le cardinal avait ses raisons pour faire de si belles conditions aux acquéreurs. D'abord il avait reçu un pot-de-vin de deux-cents-soixante-douze-mille livres; en second lieu, il était intéressé pour quatre actions dans l'affaire, formant un dixième dans la société; de sorte que l'avide prélat touchait des deux côtés, & se trouvait acquéreur & vendeur, tout-à-la-fois. Ce n'est pas tout, il fit verser dans sa caisse une somme d'un million-quatre-vingt-dix-mille livres, provenant de la vente; & lorsqu'il fallut en rendre compte, il produisit des devis simulés, des états exagérés du nouvel hospice des quinze-vingts, montant à la même somme. Enfin, pour comble d'infâmie, il fit inventer à l'hôpital un procès par lequel les acquéreurs de l'enclos lui demandaient une indemnité de quatre-millions-cent-soixante-dix-mille livres : de sorte que l'hôpital n'ayant rien reçu, & subsistant d'une rente sur le trésor public, se trouva complettement ruiné par le brigandage & les rapines du cardinal. Il destitua ensuite, de son autorité privée, deux anciens administrateurs & permanens de la maison, dont l'un possédait sa place en titre d'office, & avait des provisions du roi. Celui-ci porta sa plainte au châtelet; mais une lettre mise

rielle, signée Miromesnil, défendit de recevoir aucune demande de sa part, & même de lui accorder un jugement par défaut.

Toutes ces horreurs forcèrent le parlement de venir au secours des opprimés ; il essaya des remontrances ; mais on lui imposa silence, peut-être sans beaucoup de peine, & le roi déclara, *qu'il était très-satisfait de l'administration des quinze-vingts.*

Il était naturel qu'un prélat capable d'une conduite aussi cupide, se trouva, par la suite, compliqué fortement dans l'étrange affaire du collier. Après avoir sollicité & obtenu de siéger à l'Assemblée nationale, en qualité de l'un des députés d'Alsace, en dépit des ministres, & sur-tout de la reine, qui voulaient le tenir éloigné de la cour, il abandonna lâchement ce poste honorable, sans doute dans l'espoir de se remettre bien en cour. Il écrivit une lettre à l'Assemblée nationale, dans laquelle il allégua pour raison de sa retraite les plaintes de ses créanciers, qui le désolaient à Paris, & troublaient sa déficatesse ; il finissait par demander à l'Assemblée d'acquitter les dettes qu'il avait contractées : cette lettre fut renvoyée au comité des rapports. Quelqu'un demanda fort plaisamment qu'elle fût remise au *comité de mendicité*.

Disons maintenant un mot d'un autre membre de l'opposition. M. le Berton, ci-devant premier président du parlement de Bordeaux, était souvent appelé à la cour, à raison des plaintes qui s'élevaient contre sa compagnie. Le maréchal-duc de Richelieu, qui ne pouvait le souffrir, disait la dernière

fois que ce magistrat fut mandé : — « Le » roi a pris un si grand amour pour le chef » de la justice Bordelaise, qu'il ne peut être » six mois sans le voir. »

Le bruit d'une invasion prochaine des troupes Autrichiennes sur nos frontières s'étant répandu, en décembre 1790, à cause du grand nombre de ces troupes qui venaient de faire rentrer les provinces belgiques sous la dépendance de l'empereur Léopold, M. d'Orléans, qui dans toutes les cérémonies publiques se fit une gloire de se montrer au rang des députés, & non comme prince du sang, afin de faire entendre qu'il s'honorait davantage du titre de représentant de la nation, que de celui qu'il devait au hasard de la naissance; M. d'Orléans, jaloux de se rendre de plus-en-plus utile à sa patrie, alla chez M. Duportail, ministre de la guerre, pour lui demander du service en qualité de lieutenant-général. Il observa qu'il était plus ancien lieutenant-général que MM. Bouillé & Rochambeau; & que cependant il se ferait un devoir de servir sous leurs ordres, dans le département qui lui serait assigné. Il ajoûta qu'il ne trouverait pas non-plus mauvais qu'ils obtinssent avant lui le bâton de maréchal de France; & que son seul objet, en demandant du service, était de se rendre utile à la chose publique. Les offres généreuses de cet illustre citoyen ne furent point acceptées; il était trop suspect à la cour pour en obtenir une fonction importante dans le militaire.

Cet estimable citoyen, lors de la fuite du roi & du reste de la famille royale qui étaient à Paris dans la nuit du 20 au 21 juin 1791.

& dont il ſera fait mention dans un autre paragraphe ; cet eſtimable citoyen écrivit à tous les journaliſtes une lettre qui acheva de prouver combien ſon zèle patriotique était déſintéreſſé, & qui aurait fermé la bouche aux détracteurs de ſes vertus civiques, ſi les envieux & la calomnie pouvaient jamais reſpecter le mérite. On lit dans cette lettre le paſſage ſuivant : — « Je ſuis prêt à ſervir ma » patrie ſur terre, ſur mer, dans la carrière » diplomatique, en un mot dans tous les » poſtes qui n'exigeront que du zèle & un » dévouement ſans bornes au bien public ; » mais s'il eſt queſtion de régence, je re- » nonce, dans ce moment & pour toujours, » aux droits que la conſtitution m'y donne. » J'ôſerai dire qu'après avoir fait tant de » ſacrifices à l'intérêt du peuple & à la cauſe » de la liberté, il ne m'eſt plus permis de » ſortir de la claſſe de ſimple citoyen, où » je ne me ſuis placé qu'avec la ferme réſo- » lution d'y reſter toujours, & que l'ambition » ſerait en moi une inconſéquence inexcu- » ſable. Ce n'eſt point pour impoſer ſilence » à mes détracteurs que je fais cette décla- » ration ; je ſais trop que mon zèle pour la » liberté nationale, pour l'égalité, qui en » eſt le fondement, alimenteront toujours » leur haîne contre moi ; je dédaigne leurs » calomnies ; ma conduite en prouvera conſ- » tamment la noirceur & l'abſurdité.....»

M. Louis-Philippe d'Orléans fait ſuccéder aux anciennes & illuſoires prérogatives de ſa naiſſance des titres bien plus vrais pour s'aſſurer l'eſtime & la conſidération de ſes concitoyens ; ſes enfans ne peuvent être que

dignes de lui & de l'excellente éducation qu'il leur a fait donner. M. de Chartres ſe trouvant en garniſon à Vendôme avec le régiment de dragons dont il eſt colonel, ſe ſignala par une action pleine de courage & d'humanité. Le jour de la fête-dieu, 23 juin 1791, deux prêtres réfractaires au ſerment exigé par l'Aſſemblée nationale, ſe portent à des impiétés extravagantes au moment où paſſe le Saint-Sacrement. Le peuple veut les pendre; ils n'ont que le tems de ſe réfugier dans une maiſon; les portes vont en être briſées; M. de Chartres s'élance, pénètre dans la maiſon, & en ſort tenant par la main les deux coupables; il demande grâce pour eux, le peuple l'accorde, mais exige qu'ils traverſent à pied la ville, & qu'ils en ſortent ſur l'heure. M. de Chartres veut les conduire, pluſieurs dragons ſe raſſemblent autour de leur jeune colonel, qui leur fait dépoſer leurs armes, plein de confiance dans la parole des citoyens. Cependant à un mille de la ville, la fureur de la multitude ſe ranime aux approches d'un pont, elle veut noyer les deux mauvais prêtres; M. de Chartres lui rappelle l'engagement qu'elle a pris, & tout ſe calme; mais alors ſurviennent des payſans armés qui veulent abſolument la mort des coupables. Voyant que les prières ſont inutiles, il propoſe de les ramener à Vendôme & de les conduire en priſon. Après bien des débats, on acquieſce à ſon avis. M. de Chartres rentre à Vendôme, mène lui-même les coupables en priſon, & ne les quitte qu'après leur avoir donné bonne & ſûre garde. Il ſe rendit chez lui au bruit des acclamations du peuple; la municipalité alla

le remercier en corps, & consigna ces faits dans un procès-verbal : M. de Chartres, à cette époque, n'avais que dix-sept ans & demi.

Dans les mêmes circonstances, c'est-à-dire lors de la fuite du roi, M. de Montpensier, son frère, âgé de quinze ans, alla s'enrôler, de son propre mouvement, dans la section de Saint-Roch, à Paris, & monta sa garde le même jour.

M. Buttafoco, député de l'isle de Corse, était ci-devant comte; son nom, en français, peut signifier boutte-feu. Ses ayeux habitaient l'humble gentilhommière de Vescovato. En 1762, il parvint au grade d'aîde-major au régiment Royal-Corse, que la cour de France soudoyait dans le continent. L'illustre Paoli, premier fondateur de la liberté dans cette isle, crut trouver dans le jeune Buttafoco un sujet propre à servir son pays; il le chargea d'une mission de confiance, près de M. de Choiseul. Mais Buttafoco, qui, suivant l'écrivain dont j'emprunte ces faits, préférait les faveurs de la cour de France à la liberté de ses compatriotes, trahit les intérêts de sa patrie, pour servir les intentions du ministre despote. De cette négociation perverse, il résulta, au-lieu d'un traité de médiation & de conciliation, comme les Corses l'attendaient, il résulta un traité perfide par lequel le gouvernement reconnaissant les Génois, ennemis acharnés de ces insulaires, pour leurs souverains, se chargea, moyennant une somme d'argent (dix-millions) de subjuguer les Corses, & de les livrer vaincus à la discrétion des Génois, comme il avait déjà

fait en 1739. Mais cette dernière fois il eut honte d'agir en mercénaire, il laiſſa aux Génois leur argent, & garda l'iſle de Corſe après qu'il l'eut ſoumiſe. Le négociateur Buttafoco, qui venait de trahir la confiance de ſes commettans, dont il avait contribué à river les fers, ne rougit pas de ſolliciter & de recevoir la récompenſe de cette trahiſon, & d'en être lui-même un des exécuteurs. Il fut élevé, ſur-le-champ, au grade de colonel-commandant de ſon régiment, & obtint la commiſſion d'accompagner M. de Chauvelin, chargé de faire exécuter, à main armée, l'odieux traité. Le régiment Royal-Corſe lui fit repréſenter l'indécence de ſa conduite; il n'y eut aucun égard; il accompagna le général Français, des torrens de ſang coulèrent dans la Corſe, qui fut enfin remiſe ſous le joug. La cour de France, à qui la conquête de cette iſle avait coûté des ſommes conſidérables, n'oublia pas néanmoins de payer les étranges ſervices de Buttafoco. En 1776, outre le régiment qu'elle lui avait accordé, il obtint le titre de comte, la chaumière de Veſcovato fut érigée en comté; il obtint auſſi la propriété d'un terrein domanial, la pêche excluſive de l'étang de Bigluglia & de la rivière du Golo, la chaſſe même, privilége inoui en Corſe, & il tranſplantait ainſi parmi ces inſulaires le régime féodal de France : heureuſement que ce ne fut pas pour long-tems. Il parvint encore au grade de maréchal de camp, & eut une penſion de huit-mille livres. S'il avait ſervi fidèlement ſa patrie, il n'aurait peut-être pas recueilli ni tant d'avantages, ni tant de richeſſes; mais

mais ne compte-t-on pour rien la satisfaction de soi-même, & la gloire de porter un nom célèbre ? D'ailleurs, mille exemples, entr'autres celui de Paoli, attestent que les actions belles & honorables ne restent pas toujours sans récompense.

Les nobles, les grands seigneurs de Corse choisirent Buttafoco pour être leur représentant, persuadés qu'étant attaché par tant de liens au despotisme & à l'ancien régime, il en défendrait vivement la cause ; & ils ne se trompèrent point.

M. Cazalès, ci-devant comte, l'un des chefs de la minorité, naquit dans la Gascogne, où le mot *cazalès* signifie une petite maisonnette. On ne peut nier que ce député n'eût de l'esprit, du savoir, de l'éloquence ; mais il est fâcheux qu'il les employa presque toujours contre les intérêts de la patrie. On prétendit qu'il aimait le jeu à la fureur ; que cette funeste passion lui coûta une grande partie de sa fortune, & l'obligea même de vendre un régiment dont il était pourvu.

Le père de M. Malouet était procureur au présidial de Riom en Auvergne ; ayant joint à son office de procureur, celui de notaire, il se trouva en relation d'affaires avec M.me de Moras, épouse du comte de Merle, ambassadeur en Portugal, & dont le frère était ministre de la marine. Il crut pouvoir mettre son fils sous la protection de cette dame ; le jeune Malouet devint secrétaire du comte de Merle, & fit si bien, sans doute à force de mérite (ses ennemis disent à force d'intrigues), que de place en place il parvint à celle d'intendant de la marine à Toulon.

M. Malouet, le père, se brouilla avec le présidial de sa ville, & se vit accusé de mille horreurs ; l'affaire fut portée au parlement de Paris, & le procureur Malouet vint pour en hâter la décision. Le jour qu'elle fut rapportée, il était confondu dans la foule des auditeurs. Le chargé de procuration du présidial, qui ne le savait pas si près, s'écria : — « Le procureur Malouet, s'il était présent » à votre audience, pourrait-il démentir des » faits plus clairs que le jour..... — Imposteur ! » oui, je l'ôse, lui cria l'accusé Auvergnat. » — Les juges parurent bien un peu mécontens de sa hardiesse ; mais ils se calmèrent & lui laissèrent plaider sa cause, qu'il gagna avec les dépens.

Malouet le fils, en qualité de commissaire du roi, termina, en 1781, la vente de l'arsenal de marine de Marseille ; en conséquence les députés du conseil municipal de cette ville lui décernèrent le titre de *citoyen de Marseille*.

Lorsqu'il vit approcher le tems de la nomination aux états-généraux, il quitta la ville de Toulon, où il avait peu de voix à espérer, & vint dans sa patrie étaler ses richesses & ses titres, faire valoir ses talens & ses lumières, afin de s'assurer un grand nombre de suffrages : il réussit à se faire élire, mais d'une manière peu légale. Quelqu'un se mit à crier dans l'assemblée du district : il faut nommer M. Malouet ; plusieurs personnes imitèrent cet espèce d'inspiré, & M. Malouet fut nommé par acclamation sans scrutin : cette élection, soumise au jugement de l'Assemblée nationale, y souffrit de grands

des difficultés ; le rapporteur conclut à ce qu'elle fût déclarée nulle, & plusieurs membres avaient embrassé ce sentiment ; mais, à une grande majorité, elle fut jugée valide, quoiqu'un peu irrégulière.

Ce député, extrêmement aigri contre le journaliste Camille Desmoulins, qui le harcelait sans cesse en l'accusant d'hipocrisie, & de trahir la cause publique, le dénonça à l'Assemblée nationale ; le patriote journaliste se livra à la même vivacité à laquelle s'était laissé emporter Malouet le père. Le député apostrophait son antagoniste par une figure de rhétorique, en disant à diverses reprises : *Osera-t-il se justifier ? — Oui, je l'oserai*, s'écria des tribunes l'estimable écrivain, entraîné par un mouvement dont il ne fut pas le maître. M. Malouet aurait dû se rappeler de l'aventure arrivée a son père, & par conséquent, trouver excusable l'audace du jeune périodiste ; mais il ne l'en poursuivit qu'avec plus d'acharnement, & surprit au corps législatif un décret qui eût anéanti pour jamais la liberté d'écrire, s'il n'avait été réformé dès le lendemain qu'il fut rendu.

M. Tolendal, fils naturel du fameux Lalli & de M.me de Maulde, encouragé par la faveur que les Dillons lui procurèrent à la cour, résolut de faire valoir un acte de mariage de son père, & un extrait baptistère, qui, s'ils ne prouvaient pas qu'il était fils légitime, attestaient au moins qu'il avait été légitimé. Il forma le généreux dessein d'aller plaider lui-même à Rouen, en cassation de

l'arrêt du parlement de Paris. Ce jeune homme, qui montra une piété filiale si digne d'éloge, était, en 1780, capitaine de cavalerie au régiment des cuirassiers. Outre un mérite personnel, beaucoup de talens acquis, & une grande facilité a s'énoncer, il avait pour lui la protection éclatante de la reine, qui l'appellait *mon petit martyr*. Cette princesse le reconnut comte de Lalli, & le fit reconnaître pour tel par le roi & la famille royale; elle lui obtint de plus le brevet de colonel, & lui fit toucher une somme de quarante-mille livres, pour l'aider à payer les frais de la révision du procès. M. Tolendal, mécontent de l'arrêt du parlement de Rouen, fit évoquer l'affaire à celui de Dijon, où il ne fut pas plus heureux, malgré les mémoires touchans & pathétiques qu'il distribua, & malgré l'art & la force de ses plaidoyers. Il eut en tête un dangereux adversaire dans la personne de M. d'Epréménil, qui ne montra pas moins de zèle pour défendre la mémoire d'un oncle, que le jeune Tolendal en laissait voir pour parvenir à faire réhabiliter la mémoire d'un père.

M. de la Borde, premier valet-de chambre de Louis XV, & avantageusement connu dans les arts & les lettres, écrivit, en septembre 1786, cette lettre à M. Lalli-Tolendal: — « Je n'ai pas l'honneur de vous connaître, ni » d'être connu de vous; mais je vous aime depuis » votre enfance. J'ai connu & aimé votre » infortuné père; j'ai fait mon possible pour » le servir; mais vainement je me suis jeté » aux pieds de mon maître en lui remettant

» le placet que m'avait donné M.me votre
» couſine, le jour de la mort de ſon malheu-
» reux oncle ; vainement ai-je tâché, par mes
» inſtantes prières, d'arracher ſeulement un
» ſurſis ; ſon cœur était bien loin d'être
» barbare ; mais les cruels qui gouvernaient
» ſon autorité, s'étaient tellement emparé
» de ſon opinion, qu'il croyait montrer de
» la grandeur d'âme en étouffant ſa ſenſibilité.
» Ses yeux laiſſaient échapper des larmes en
» me prononçant, non. Il était viſible que
» ſon cœur gardait le ſilence pendant que ſa
» bouche s'exprimait avec tant de barbarie.

» Depuis ce tems j'ai été chargé de faire paſſer
» pluſieurs choſes pour vous, à M.lle Dillon
» qui n'a jamais ſu que cela pût lui arriver par
» moi, & j'étais alors chargé d'une caſſette
» qu'elle avait remiſe au roi. Tous les ſecrets
» de mon maître dont j'ai été dépoſitaire ſont
» enſevelis avec lui dans la tombe, & je ne
» vous aurais jamais parlé de ceci, ſans le
» deſir que j'ai de juſtifier ſon cœur à vos
» yeux, puiſque je ne puis être aſſez heureux
» pour juſtifier ſa juſtice.

» Votre lettre à MM. du conſeil, que je
» viens de lire, ou plutôt de dévorer, a pé-
» nétré juſqu'au fond de mon âme, & m'a
» fait pleurer autant de fois qu'elle contient
» de pages ; malheureuſement cet intérêt ne
» peut plus vous être d'aucune utilité ; je ne
» ſuis plus qu'un honnête homme, je n'ai plus
» le crédit dont j'ai joui tant d'années, & je
» ſuis par conſéquent privé du délicieux plaiſir
» d'être quelquefois utile aux vertueux infor-
» tunés..... Cependant, malgré la nullité de
» mes moyens pour vous ſervir, il m'en reſte

» un pour faire une chose qui vous sera » agréable, & je la saisis. Je joins à cette » lettre une bague que portait votre malheu- » reux père, le dernier jour de sa vie; il » l'apporta des Indes où elle a été montée, » ainsi que vous le verrez, car je n'ai jamais » voulu qu'on y touchât. Je vous fais un » sacrifice en vous l'offrant; mais l'amour » filial en mériterait de plus considérable; » vous lui avez élevé un temple bien plus » solide que ceux des Grecs & des Romains: » il ne tombera jamais en ruine.

» Achevez, Monsieur, avec la même cons- » tance, ce que vous avez commencé avec » tant de chaleur; les hommes sont injustes; » mais Dieu ne l'est pas, & n'abandonnera » jamais un vertueux jeune homme qui, dès » le commencement de sa carrière, a dévoué » toute son existence à la justification de l'au- » teur de ses jours. »

Réponse de M. Tolendal.

« Elle est à mon doigt! je songe à l'instant » où on l'a ôtée du sien. Mes yeux & ma » bouche y sont collés tour-à-tour. J'étouffe » de joie & de douleur. Mais où êtes-vous? » La personne qui me l'a remise s'est dérobée » si rapidement à l'effusion de ma reconnais- » sance, à mes larmes qui baignaient son » visage! Pourquoi des lieues me séparent- » elles de vous? Pourquoi n'ai-je pas reçu » votre bienfait de vos mains? Vous êtes » tombé aux genoux du roi pour mon père, » je serais tombé aux vôtres pour lui & moi. » O mon Dieu, quel don! Après ses lettres, » c'est le trésor le plus précieux que je puisse

» jamais posséder. Quoi ! il l'avait le jour » même.... Peut-être avait-elle été arrosée » de son sang..... C'est le sang d'un martir, » elle est sacrée. Et quelle lettre vous y avez » jointe ! Quelle âme que celle qui s'y peint ! » Ah ! je saurai où vous êtes, j'irai par-tout » où vous serez..... Sentez-vous le besoin » que j'ai de vous voir ? Je vous porterai tout » ce que j'ai écrit pour le plus innocent & le » plus malheureux des hommes. Vous verrez » que j'ai parlé de Louis XV comme vous » m'en parlez. Je m'en félicite. La mémoire » d'un prince qui vous est cher en devient » plus respectable encore pour moi..... Je » vous quitte pour la bague. Ce n'est pas » vous quitter. Celui qui me l'a donnée est » désormais lié dans mon cœur avec celui » qui la portait. Recevez l'hommage de ma » reconnaissance, de l'admiration, du respect. » Que tous ces mots sont faibles ! Non, il » n'est point de langage humain qui puisse » rendre les sentimens dans lesquels je vivrai » & mourrai. »

En 1787, M. Lalli-Tolendal composa une tragédie, dont il avait puisé le sujet dans l'histoire d'Angleterre, & il eut l'honneur d'en lire quelques actes à Monsieur, frère du roi.

Ce fut à la piété filiale qu'il avait fait éclater, que M. Tolendal dût l'avantage d'être nommé l'un des députés de la ville de Paris. Mais l'attachement à la patrie n'égala point en lui les sentimens de la nature. Il est à croire que les obligations qu'il avait à la cour mirent des bornes à ses devoirs de citoyen. Il montra une prédilection extrême pour le *veto* absolu,

& soutint vivement le projet de séparer en deux chambres les représentans de la nation. En septembre 1789, il soutint que le mot aristocratie était de nos jours vide de sens, & qu'il n'existait point d'aristocrates. Dès la fin du mois d'octobre de cette même année, il déserta du poste où l'avait placé la confiance publique, & se retira en Suisse, d'où il adressa une lettre au président de l'Assemblée nationale, pour lui déclarer qu'il renonçait à sa qualité de représentant du peuple Français. Une autre lettre écrite de Neuf-Châtel, à la même époque, informe ses commettans des motifs qui l'ont engagé à cette renonciation; il allègue d'abord sa faible santé, & finit par avouer la véritable cause, l'événement des 5 & 6 octobre, & tous les faits qui ont pu le suivre. Ainsi M. Tolendal a vu s'évanouir la gloire qu'il s'était acquise, lorsque sa bonne fortune l'avait mis à même de s'illustrer à jamais en servant sa patrie. Il crut devoir préférer les intérêts de la cour à ceux de la nation en général, & il ne s'apperçut point que le peuple, long-tems sacrifié aux grands, allait enfin être quelque chose.

Le député dont je vais faire mention commit aussi la même faute; mais il mit dans ses procédés anti-patriotiques un emportement, une audace, un délire, qui le rendirent tout-à-fait ridicule. M. d'Eprémesnil s'était fait avantageusement connaître en défendant les droits du peuple ou plutôt ceux du parlement dont il était membre; il developpa aussi des talens estimables en combattant contre M. Tolendal, au sujet d'un oncle, intendant de Pondichéri, l'un des accusateurs du gouverneur de l'Inde,

dans nos poſſeſſions françaiſes, & dont M. Tolendal s'était efforcé de rendre ſuſpect le témoignage. Cependant, on lit, dans une lettre imprimée, au ſujet de cette affaire, une phraſe bien étrange. Il eſt queſtion d'injures atroces que, ſuivant M. d'Eprémeſnil, le déſeſpoir a ſuggérées à M. Tolendal contre le père du ma« giſtrat : — Leur téméraire auteur, dit le ma» giſtrat, en portera la peine tôt ou tard ; c'eſt » de quoi je réponds très-affirmativement. »

Néanmoins, ces deux rivaux, lors de la formation des électeurs, ayant été choiſis pour la rédaction d'un cahier de la nobleſſe, ils répondirent à ceux qui préſumaient que leurs longues inimitiés les empêcheraient de travailler enſemble à cet ouvrage d'un commun accord, qu'ils ſauraient ſuſpendre & faire taire leur reſſentiment pour s'occuper du bien public.

Ayant été nommé l'un des repréſentans de la nobleſſe de Paris, M. d'Eprémeſnil, dans le diſcours de remercîment qu'il adreſſa aux électeurs, leur rappela que l'année précédente, à pareil jour, il avait été enlevé par un détachement des gardes-françaiſes du milieu des pairs, avec leſquels il ſiégeait : — « Je regarde mon élection, s'écria-t-il, » comme la palme du patriotiſme, obtenue » en commémoration d'une journée ſi fatale » & ſi glorieuſe. »

Mais il joua au parlement de Paris un rôle beaucoup plus honorable que dans l'Aſſemblée nationale. Son vrai nom eſt Duval. Il reçut le jour à Pondichéri. Son imagination ardente, ou le deſir d'attirer ſur lui les yeux du public, le rendit partiſan zélé de Meſmer,

qui fit tant de dupes en France ; & il devint ensuite un des apôtres du fourbe Cagliostro, demasqué à Rome & condamné à une prison perpétuelle. La charge de conseiller, puis celle d'avocat du roi au châtelet, lui servirent d'échellon, pour parvenir à celle de conseiller au parlement de Paris. Il épousa une ancienne maitresse de M. de Clugni, qui avait trouvé moyen de lui accorder une forte pension sur le trésor royal. Cette pension ayant été supprimée avec toutes celles qui étaient aussi ridicules qu'injustes, M. Duval-d'Eprêmesnil, jadis si populaire, si patriote, devint l'un des membres les plus déterminés du parti de l'opposition.

Il eut l'audace de lire, à la tribune, le 29 septembre 1790, un plan de contre-révolution, avec un front calme & serein, se montrant impassible à toutes les huées & aux sarcasmes qu'on lui lançait ; interrompu vingt fois, il recommença toujours avec un sang-froid, ou, pour dire le mot avec une effronterie sans exemple. Si je ne rapportais pas l'abrégé de ce plan, il serait difficile qu'on pût se former une idée de son extravagance, de la bassesse & du *courage à la honte* de celui qui l'avait conçu. — « La caisse d'escompte reprendra ses opérations ordinaires, » & les assignats ne feront plus que des billets » de cette caisse. La nation acceptera l'offre » qui lui a été faite de quatre-cents-millions » de la part du clergé, qui rentrera dans ses » biens, honneurs & priviléges, & ouvrira » des emprunts pour remplir ses engagemens » envers l'état, auquel les communautés reli- » gieuses donneront, pendant dix ans, un secours

» fixé par le roi; & il ſera ajoûté un ſupplé-
» ment de finances, par tous les corps civils
» & militaires & offices du royaume. La
» juſtice civile reprendra ſon ancien cours.
» A l'exception des ſervitudes purement per-
» ſonnelles, des priviléges pécuniaires, qui
» demeurent abolis, tous les citoyens ſont
» rétablis dans leur ancienne propriété. La
» contribution patriotique ne ſera pas forcée;
» la perception de la gabelle aura ſon exé-
» cution; les fonds ſeront verſés dans la
» caiſſe d'eſcompte, & ſon organiſation ſera
» faite par l'Aſſemblée. Il y aura un impôt
» ſur les rentes. Il ſera établi une caiſſe d'a-
» mortiſſement ſur le produit de l'extinction
» des rentes viagères & d'autres fonds fournis
» par la nation. Les jugemens prévôtaux &
» les tribunaux militaires ſeront rétablis. L'au-
» torité militaire deſcend & ſe communique
» dans toute ſa plénitude de la perſonne du
» roi, au dernier des officiers inférieurs. Les
» princes du ſang royal qui ſont abſens ſont
» priés de rentrer dans le royaume; tous les
» autres Français abſens ſont invités à ſuivre
» leur exemple; la loi leur garantit la ſûreté
» de leurs perſonnes & de leurs biens. Le
» comité des recherches, & tous les autres
» comités du même genre, ont été abolis. Des
» lettres-patentes proclameront une amniſtie
» générale & l'oubli du paſſé. Ce décret ſera
» porté aux pieds du trône par l'Aſſemblée
» nationale en corps. Les fidéles ſujets du
» roi eſpèrent que ſon cœur ſera content,
» lorſqu'il ne verra plus autour de lui que
» des Français. Au ſortir de chez le roi,
» l'Aſſemblée ira porter ſes reſpects à la reine.

» Il ſera chanté, le 30 octobre prochain, » un *Te Deum* dans toutes les égliſes du » royaume, en actions de grâces de la réu- » nion des eſprits, & l'Aſſemblée aſſiſtera » en corps à celui chanté dans la principale » égliſe de Paris, où aſſiſteront les princes » & les Français maintenant expatriés. »

A peine M. Duval, indigne d'être le repréſentant d'une nation devenue libre, achevait-il la lecture de cet écrit qui ſemble avoir été compoſé par un eſclave qui regrette ſes chaînes, ou par un courtiſan vil que l'ambition égare, que pluſieurs membres en demandèrent le renvoi au comité de ſanté; d'autres au comité d'aliénation. Sans s'amuſer à jouer ſur le mot, dans une matière ſi grave, M. Charles Lameth demanda que l'auteur fût envoyé pendant quinze jours avec les fous de Charenton. M. Cazalès obſerva qu'un membre de l'Aſſemblée n'avait pas le droit d'en inſulter un autre. M. Lameth répondit par un dilême. — « Ou M. Duval-d'Epréméſnil » eſt coupable, ou il eſt inſenſé: s'il nous a » débité de ſang-froid ſon ſiſtême, il ne » peut être pourſuivi avec trop de rigueur. » Je crois qu'en propoſant de l'envoyer à » Charenton, c'eſt lui donner un ridicule, » & non lui faire un outrage. Et je crois » que dans ce moment de criſe & d'agitation, » il n'eſt pas rigoureux de punir par une » cenſure auſſi légère, un homme dont il » ſerait peut-être utile d'inſtruire le procès. » — M. Mathieu Montmorenci obſerva que le délire & la folie pouvaient ſeuls excuſer un projet qui mériterait toute la ſévérité de l'Aſſemblée, & conclut que l'on paſſât

à l'ordre du jour, en témoignant le plus profond mépris pour la motion & son auteur. Les pères de la patrie suivirent cette conclusion modérée ; elle cessa de s'occuper d'un homme qui n'avait cherché qu'à la troubler & à lui faire perdre des momens précieux ; elle revint aux grands intérêts de la nation, après toutefois avoir déclaré dans le décret que voici, que M. d'Eprémesnil était en démence. — « L'Assemblée nationale ayant » consenti, pour procurer la plus grande » liberté d'opinion, d'entendre le projet de » décret de M. Duval, ci-devant d'Epré- » mesnil, la lecture dudit projet de décret » entendue, considérant qu'il est la preuve » d'un grand déréglement d'esprit, a décrété » de passer à l'ordre du jour. »

Depuis cette époque si humiliante, si déshonorante pour M. Duval, on ne l'appela plus dans le monde que *le fou de l'Assemblée nationale.*

Cinq mois après, ce membres sans honte & sans pudeur, plus flaté d'être bien à la cour, que d'obtenir l'estime du peuple, chercha à porter un plus grand désordre au milieu des représentans de la nation, & à l'étendre, s'il lui était possible, dans toutes les parties du royaume. Il s'agissait du décret concernant les devoirs à imposer au monarque & à tous ceux qui sont auprès du trône. Au moment où l'abbé Maury opinait, M. Duval-d'Eprémesnil, qui d'ordinaire l'applaudissait & ne l'interrompait jamais, lui cria brusquement : — « Monsieur l'abbé, il ne vous est » pas permis d'opiner dans une question sur » laquelle il n'est pas permis à l'Assemblée

» nationale de délibérer : les droits du roi » & de sa famille existaient avant l'Assemblée » nationale. » — Mais de qui les tiennent-ils ces droits ? N'est-ce pas de la nation ? or, ne dépendrait-il pas d'elle de reprendre ce qu'elle a eu la faculté de donner ? Non-content de la proposition erronnée qu'il venait d'avancer, M. Duval continua à déraisonner. En rappelant le principe de l'inviolabilité, par lequel la personne du roi est exempte de toute juridiction & de peine, il interpellait tous les Français à la confession de ce principe, & il leur donnait le nom de *fidèles serviteurs du roi ;* ce mot qui rappellait l'ancien *servage*, souleva du côté gauche des murmures & des huées qui couvrirent un instant la voix de l'orateur ; mais reprenant bientôt le dessus : — « Je déclare » à tous les Français, poursuivit-il, sous » peine d'infidélité à leur premier serment, » à ce serment qu'aucun autre n'a pu effa» cer..... » Les murmures devinrent plus violens, & il fut bien difficile au président d'adresser ces mots à l'ami intéressé du prince : — « Vous n'avez point oublié, Monsieur, » le serment que vous avez prêté d'être fi» dèle à la nation, à la loi & au roi : » ce serait y manquer que de dire que ce » serment n'a pu exister après celui dont vous » parlez. » — A ces mots, comme si la monarchie eût été ébranlée jusques dans ses fondemens, tout le côté droit se leva, & tous parlant, ou plutôt criant à-la-fois, firent retentir les voûtes de la salle de ces exclamations : Quel blasphême ! quelle horreur ! vive le roi ! Cette scène avait sûrement

été préparée ; les membres de l'opposition s'étaient flatés d'en tirer un grand parti ; mais elle ne produisit d'autre effet que de fournir à l'Assemblée nationale une occasion nouvelle de montrer son extrême modération.

Je vais maintenant faire mention d'un membre animé des mêmes sentimens que M. Duval-d'Eprémesnil ; mais qui mit dans sa conduite un peu plus de modération, & développa des talens distingués, une érudition infinie, l'art de la parole porté au suprême degré dans la tribune, & sur-tout une facilité extraordinaire à improviser : tous ces dons réunis & si rares l'eussent rendu l'idole de la nation, s'il en avait fait usage pour affermir la liberté, & non en faveur de l'ancien régime. M. l'abbé Mauri eût obtenu le principal évêché de France, avec l'estime & la vénération de tous les citoyens ; au-lieu qu'il aura peut-être le chapeau de cardinal à Rome & une prélature d'un revenu médiocre ; tandis que l'enthousiasme d'une grande nation lui aurait procuré des avantages bien plus précieux. Un écrivain du parti de l'opposition le loue avec emphase, & termine son éloge par cette phrase : — « L'éloquence de l'abbé Mauri a exactement » le caractère que les théologiens attribuent » à la grâce : *Pertingens omnia suaviter & » fortiter* (entraînant tout par la douceur & » la force.) »

L'abbé Mauri naquit à Valréas, petite ville du comtat Venaissin, peu éloignée d'Avignon ; l'auteur de ses jours, dit-on, n'était pas d'une profession plus relevée que celle du père du pape Urbain IV, & du meilleur poëte lirique

que nous ayons eu en France, J. B. Rouſſeau : il était même d'une claſſe encore inférieure, s'il eſt vrai qu'il fût ſimple ſavetier. Mais qu'importe que l'abbé Mauri fût fils d'un cordonnier ou d'un avocat ? l'homme de génie illuſtre ſes ayeux ; & c'eſt à lui ſeul qu'il doit toute ſa conſidération. Sans doute que le deſir de faire fortune amena l'abbé Mauri à Paris, à l'exemple de tant d'autres. Il courait riſque de végéter long-tems dans cette capitale s'il n'avait eu le bonheur de prononcer le panégirique de Saint-Louis devant l'académie françaiſe le 25 août 1772, & d'obtenir l'eſtime de cette compagnie éclairée, par la manière neuve dont il traita un ſujet déjà uſé, & par les talens oratoires qu'il annonça. L'académie prit en lui le plus grand intérêt, nomma une députation vers le cardinal de la Roche-Aimon, pour lui demander une abbaye en faveur de ce jeune orateur ; elle réuſſit à lui en procurer une ; & dès que l'abbé Mauri eut le vent en poupe, il en profita ſi bien, qu'il obtint ſucceſſivement un grand nombre de bénéfices, de prieurés, au point qu'il avait trente à quarante mille livres de rentes, &, diſait-on, juſqu'à huit-cents fermes. L'opulence dont il jouiſſait ne lui fit point oublier ce qu'il devait à l'académie françaiſe ; la reconnaiſſance lui fit briguer l'honneur d'entrer dans cette compagnie ; & les talens qu'il continuait à développer dans la chaire lui méritèrent d'y être admis.

En 1775, il prononça le panégirique de Saint-Auguſtin devant l'Aſſemblée du clergé, & mécontenta ſon auditoire par l'envie de

trop ſe ſignaler. Les prélats trouvèrent très-mauvais qu'il leur eût prêché la tolérance, & que changeant la dénomination *d'évêque de fortune*, il l'eût appliquée, dans ſon vrai ſens, à ceux qui ne parvenaient à l'épiſcopat que par le hazard de la naiſſance, & non par leur mérite perſonnel.

En 1779, l'abbé Mauri prêcha le ſermon de la Cêne devant le roi. Voici quelques fragmens de la péroraiſon. — « L'amour de » votre majeſté pour le bien public, invite » les miniſtres de la religion à vous préſenter » cet affligeant tableau des calamités qui » aſſiégent les aſiles de l'indigence; mais la » charité d'un ſouverain doit répondre à l'é- » tendue de ſon autorité..... Nous ne ſau- » rions diſſimuler à votre majeſté, que plu- » ſieurs établiſſemens conſacrés parmi nous » à l'humanité, portent encore le caractère » des ſiécles barbares qui les ont vu naître..... » On vous dira peut-être que dans toutes » les grandes inſtitutions, les grands abus » ſont inévitables; car c'eſt ainſi qu'en exa- » gérant les difficultés de faire le bien, on » décourage les meilleurs rois..... Non, » ſire, il n'eſt pas impoſſible d'ouvrir un » aſile aux malheureux dans les hôpitaux, ſans » les y accumuler dans des lits de douleur. » Il n'eſt pas impoſſible d'aſſurer la ſubſiſ- » tance & la conſervation de ces pauvres » enfans que le ciel a mis ſous la protection » ſpéciale du père du peuple. Il n'eſt pas » impoſſible enfin de faire ceſſer les ravages » de la mendicité, ſans y ſubſtituer les hor- » reurs du plus effrayant eſclavage..... Sire, » vous êtes à cet âge heureux où dans une

» belle âme, la volonté du bien eſt une » paſſion active & brûlante.....»

Ce ſermon fit honneur à l'abbé Mauri. Un prélat le complimentant au ſortir de la chaire, lui obſerva qu'il était toutefois ſurpris qu'il n'eût pas élevé la voix contre les philoſophes. — « Eh ! le pouvais-je, répondit-» il? je prêchais ſur la charité. »

Cependant, ce ſermon n'obtint pas tous les ſuffrages, à cauſe d'une anecdote que l'orateur y avait amenée, ſelon ſon uſage de ſemer ſes ſermons de traits hiſtoriques & même des événemens du jour: il obſerva que la multitude des enfans trouvés augmentait ſans ceſſe dans Paris; qu'en 1779 il y en avait eu treize-mille, dont ſept-mille étaient morts faute de ſoins & de bonne nourriture. Louis XVI, frappé d'un abus auſſi inhumain, en fit de ſérieux reproches au grand-aumônier, qui envoya chercher le prédicateur, & lui lava la tête, en commençant par dire une ineptie. — « Monſieur l'abbé, ſongez » que vous prêchez devant le roi, & que » vous ne prêchez pas le roi. Evitez de faire » venir dans vos diſcours des choſes étran-» gères & relatives à l'adminiſtration, que » vous devez ignorer, ainſi que le public, » & ſur-tout prenez garde de débiter de » fauſſes anecdotes. »

M. l'abbé Mauri prononça l'oraiſon funèbre du feu duc d'Orléans, dans l'égliſe métropolitaine de Paris; il inſéra dans ce diſcours d'apparat diverſes choſes qui mécontentèrent un grand nombre de perſonnes; comme, par exemple, ce qu'il y dit au ſujet des Jéſuites & des parlemens; & il mécon-

tenta même le fils du défunt, en qualifiant dans cet éloge funéraire, la comteſſe de Monteſſon du titre d'épouſe du feu duc d'Orléans. Il eut beau, pour ſe juſtifier de ce dernier reproche, alléguer qu'il avait vu & tenu le contrat de mariage & l'acte de célébration. On lui défendit de faire imprimer ſon diſcours ſans y faire des corrections: plutôt que de ſe ſoumettre à cette condition, il aima mieux ne point le mettre au jour.

C'eſt ainſi que le deſir immodéré de ſe diſtinguer égare ceux qui ſe livrent à ſes illuſions. L'abbé viſait dès lors à ſe faire nommer évêque *in-partibus* par la cour; ſon eſpérance était entretenue par l'exemple du fils d'un chapelier élevé à l'épiſcopat, ſous Louis XV, à cauſe de la hardieſſe de ſa morale en chaire, tonnant ſur les vices du monarque, & qu'on parvint à faire taire en le décorant de la croix paſtorale. Mais ce qui réuſſit aux uns tourne ſouvent au déſavantage des autres. Les hardieſſes oratoires de l'abbé Mauri ne lui valurent que des réprimandes ou des ennemis. D'ailleurs, le haut clergé qui s'était plaint amèrement d'avoir pour confrère le fils d'un chapelier en la perſonne de l'évêque de Senez, aurait conſenti bien difficilement à deſcendre encore plus bas. On le ménageait beaucoup alors, par ce qu'on avait grand beſoin de ſes dons gratuits. L'abbé Mauri ne fit point aſſez attention à cet obſtacle preſque inſurmontable, il compta trop ſur la cour quand il fut nommé député de Péronne, & dédaignant de ſervir le peuple, embraſſant même avec chaleur la

cauſe de ſes ennemis, il ſe mit pour jamais hors d'état de pouvoir profiter des élections populaires & de l'heureuſe révolution qui régénéra un pays qui l'adoptait pour citoyen. Sa politique ne le ſervit pas mieux dans ſa patrie. Il y a quelques années que ſon portrait avait été envoyé à la municipalité de Valréas; il avait été inauguré avec pompe & poſé à la place la plus honorable dans la ſalle de l'hôtel-de-ville. Le peuple, au mois de mai 1790, indigné de la conduite de ſon compatriote l'académicien & membre de l'Aſſemblée nationale de France, enleva ce portrait, le déchira, le foula aux pieds, & le traîna ignominieuſement par les rues, & l'enterra dans un bourbier, en qualifiant le perſonnage qu'il repréſentait, de traître à la patrie.

Quand on apprit cet affront inſigne à l'abbé Mauri, il imita cet empereur Romain dont on avait renverſé les ſtatues; il s'écria, en ſe regardant dans un miroir & ſe paſſant la main ſur le viſage: — « Ils ne m'ont point » fait de mal. »

Le lendemain de ſa déclaration fougueuſe, à la tribune, contre les députés Corſes, il rencontra près de l'égliſe Saint-Roch, un malheureux colporteur qui criait: *grand tumulte cauſé par l'abbé Mauri à l'Aſſemblée nationale.* Il le prit au collet, d'autres diſent par une oreille, & le conduiſit au diſtrict, qui, pour ſatisfaire M. l'abbé, envoya ce pauvre diable en priſon.

Le député de Péronne, s'il en faut croire pluſieurs anecdotes, renouvela ce qu'on vit à Paris du tems de la fronde; le cardinal de

Retz, allait au parlement armé d'un poignard; quelqu'un en appercevant une partie, s'écria: — « Voilà le breviaire de Monsieur le coad- » juteur qui sort de sa poche. » — Mais l'abbé Mauri, assurait-on, se rendait toujours à l'Assemblée nationale muni de deux pistolets.

Un curé, député comme lui, se promenait sur la terrasse de Versailles, sans appercevoir le représentant de Péronne qui le suivait par-derrière. L'honnête curé gémissait sur les sentimens anti-patriotiques de son confrère, & s'écriait assez haut: — « Perfide Mauri. » — A cette exclamation, le citoyen de Valréas s'avance, rouge de colère, & dit au membre réfléchisseur: — « Monsieur l'abbé, sachez » que j'ai toujours deux pistolets sur moi, » & si... — Arrête, reprend le curé, si tu » dis encore un mot, je t'applique un souf- » flet. » — L'abbé aux pistolets crut qu'il était indigne de lui de se battre à armes si inégales, il abandonna le champ de bataille.

Secouru par la force publique à Paris, lors de la motion de dom Gerle, il montra ses pistolets à la garde nationale qui le protégeait, & lui dit en souriant: — « On n'a » pas tout perdu & l'on ne doit rien craindre » tant qu'il nous reste deux amis fidèles. »

Il dit un jour dans la tribune, au sujet de quelqu'un arrêté à Saint-Germain parce qu'il n'avait point de passeport; — « Il est » de droit naturel de brûler la cervelle à celui » qui demande un passeport à un voyageur. »

Un plaisant imagina sans doute l'anecdote suivante, qui circula dans le public. L'abbé Mauri, racontait-on, traversant un jour la

fauxbourg Saint-Marceau, fut reconnu, & quelques gens du peuple s'écrièrent: — « Voilà » l'abbé Mauri; il faut l'envoyer dire la meſſe » en enfer. » — L'abbé ſans ſe déconcerter, tira de ſa poche ſes piſtolets, & leur en préſentant un de chaque main: — « Meſſieurs, » dit-il, voici mes burettes. »

Je vais entretenir mes lecteurs d'un membre de l'Aſſemblée nationale qui eut la politique de tirer tout le parti poſſible du peuple; & qui ſut prévoir tout ce que la révolution aurait d'utile à ceux qu'on verrait jouer un rôle tranſcendant en faveur de la liberté.

La vie du comte de Mirabeau, ou Honoré Riquetti, né à Egreville, fut auſſi remplie d'événemens extraordinaires que le roman le moins vraiſemblable. On en pourra juger par cette analiſe rapide des principaux faits. A quatorze ans il était peu avancé dans ſes études; tout ce qui ne peignait rien à ſon imagination lui paraiſſait inſipide. Un précepteur intelligent lui mit entre les mains *l'Eſſai ſur l'entendement humain de Locke.* A la lecture du premier chapitre du ſecond livre, il tomba dans une rêverie profonde, & tout-à-coup ſe réveillant comme d'un ſonge, il s'écria: — « Voilà le livre qu'il me faut! » — Le goût qu'il prit pour cet ouvrage profond & lumineux lui fit négliger le penchant qu'il montrait pour la ſatyre, & qui, à cet âge, l'avait fait bannir de la maiſon paternelle. Quelques années après, il apperçoit à une promenade publique le ſage inſtituteur qui lui avait fait connaître le philoſophe Anglais, il court à lui, l'embraſſe avec tranſport, & lui dit: — « Je n'oublierai jamais que vous » m'avez fait connaître Locke. »

Il ſe trouvait à Aix au ſortir de ſon adoleſcence, lorſque ſes amis lui mirent dans la tête d'épouſer une jeune héritière de cette ville, devant avoir un million de bien, mais déjà promiſe, & dont le mariage allait ſe conclure. Il adopte cette bizarre entrepriſe, parvient d'abord à empêcher & à faire rompre l'himen projeté, gagne enſuite l'eſprit des parens, au point que ceux-ci écrivent au marquis de Mirabeau pour lui demander de conſentir au mariage de ſon fils. Le père répond très-ſenſément qu'il ignore ſi ſon fils a l'eſprit aſſez mûr pour les nœuds qu'on lui propoſe; qu'au reſte, les perſonnes qui ſont témoins de ſa conduite peuvent l'éprouver & le juger, & qu'il conſent à tout, ſi elles croient n'avoir jamais lieu de s'en repentir. Les parens perſiſtent dans leur engouement; le mariage ſe fait en juin 1772, avec M.lle de Marignane. Peu après, le nouvel époux ſe dérange ſi fort, qu'il eſt endetté de trois-cents-mille livres; on veut aſſurer la dot de l'épouſe, & arrêter les écarts du jeune homme; le marquis de Mirabeau ſon père le fait interdire, & obtient une lettre de cachet contre lui, qui l'oblige de fixer ſon ſéjour dans la ville de Manoſque en Provence. Au bout de quelque tems d'une ennuyeuſe détention, il redevient libre; il ſe livre à de nouveaux écarts avec M.me de Cabris ſa ſœur. On le fait enfermer dans la citadelle de Dijon; on l'élargit encore, & afin de juger s'il s'eſt fait en lui un heureux changement, on lui donne la ville de Pontarlier pour priſon; il y devient amoureux de la marquiſe le Monnier, s'enfuit en Hollande,

& l'engage de l'y venir trouver. Le mari lui intente un procès en crime de rapt ; il eſt condamné par une ſentence de contumace à perdre la tête ſur un échafaud. Sa famille emploie toutes ſortes de moyens pour le faire arrêter. Un ſieur Jacquet de la Douei, exempt de police, s'offre d'aller ſe ſaiſir du fugitif. Pour cet effet, il ſe décore d'une croix de Saint-Louis ; il ſe rend à la Haie, ſe ſuppoſe un officier obligé de s'expatrier pour des perſécutions miniſtérielles, ſe lie avec M. de Mirabeau, & fait ſi bien qu'il gagne ſa confiance ; l'entraîne dans un lieu écarté, s'empare de ſa perſonne, & le ramène en France au mois de mai 1777. Ce fut alors qu'on renferma M. de Mirabeau dans le donjon de Vincennes. On ne l'en laiſſa ſortir, au bout de trois ans & ſept mois, le 17 décembre 1780, que pour faire juger ſa contumace & annuller la procédure. Il nous apprit lui-même, dans un diſcours prononcé dans l'Aſſemblée nationale, qu'il y eut dix-ſept lettres de cachet décernées contre lui ; auſſi ajoûta-t-il qu'il ſemblait qu'il eût élu domicile dans les priſons d'état.

Mirabeau devenu libre, ayant ſenti développer en lui, ſous les chaînes de l'eſclavage, une haine violente contre les tyrans & les miniſtres deſpotes, quitte encore ſa patrie & ſe réfugie pendant quelque tems à Neuf-Châtel, où il s'adonna aux belles-lettres, fit le métier d'auteur pour vivre, & publia ſucceſſivement : *Des lettres-de-cachet*, ou *les détentions illégitimes ; l'eſpion devaliſé ; Errotika Biblion.* Ce dernier ouvrage eſt rempli d'une infinité de recherches très-ſingulières

gulières & de détails fort obscènes, tendant à prouver que, malgré les mœurs dissolues des peuples modernes, les anciens étaient beaucoup plus corrompus. Il mit à profit le tems qu'il passa à Londres ; il traduisit de l'anglais, avec des changemens & des annotations considérables, un ouvrage intitulé : *Considérations sur l'ordre de Cincinnatus* ; on y trouve beaucoup de choses sur la constitution Américaine.

Revenu à Paris, il écrivit contre la caisse d'escompte, la banque de Murcie ou de Saint-Charles, &c. : ces productions firent soupçonner que sa plume était vendue à M. de Calonne.

C'est en effet à ce contrôleur-général que sont adressées les lettres qui composent l'ouvrage en deux volumes, intitulé : *Histoire secrette de la cour de Berlin*, ou *Correspondance d'un voyageur Français*, livre qui fit beaucoup de bruit, & dont il ramassa les matériaux pendant un séjour d'environ six mois qu'il fit dans la Prusse, après avoir voyagé en Allemagne : ce livre eut l'honneur d'être condamné & brûlé en France par ordre exprès de Louis XVI, selon l'aveu authentique de l'avocat-général Séguier dans son réquisitoire. Mirabeau, pour la forme, ne manqua pas de protester qu'il n'était point l'auteur de cette production, qui n'existe qu'en extrait au dépôt des affaires étrangères ; en sorte que lorsque les ministres des cours offensées portèrent leurs plaintes, il leur fut prouvé que le cabinet de Versailles n'avait jamais employé l'agent répréhensible dont ils demandaient la punition, les extraits

de ces dépêches n'étant désignés que sous le titre de *Correspondance d'un inconnu*.

Au reste, dans le moment où les différens ouvrages qu'il avait publiés lui faisaient beaucoup d'honneur, il n'éprouvait point cet amour-propre exalté si ordinaire aux jeunes gens; il déclara, dans une préface, qu'il n'avait jamais imprimé sous un nom que son père rendait si difficile à porter, mais que dorénavant il ne publiera rien sans l'avouer. On sait que le marquis de Mirabeau, père du grand homme qui se fit en peu d'années une prodigieuse réputation, est auteur, entr'autres, de six volumes intitulés : *l'Ami des hommes*. Il était un des apôtres de la secte des économistes.

Le Mirabeau dont il s'agit ici, fut publiquement, à l'age de quatorze ans, dans une maison d'institution à Paris, l'éloge de Bourbon prince de Condé, surnommé le Grand, mis en parallèle avec Scipion l'Africain : cet ouvrage précoce était entièrement de sa composition, & fut trouvé d'un stile élégant, & fortement pensé.

En 1785, un homme de lettres se proposait de travailler à *l'histoire du Patriciat*, & communiqua son idée à Mirabeau : — « Laissez-moi, lui dit le défenseur éloquent » de la liberté, laissez-moi écrire cette his» toire; comme patricien, je connais mieux » le monstre, & on ne croira pas que c'est » par intérêt personnel que je l'écrase. »

En 1783, il plaida lui-même, à Aix, avec le plus grand éclat, son procès contre sa femme; l'archiduc Ferdinand & l'archiduchesse épouse de ce prince, y assistèrent,

ainſi que toute la ville. Malgré les efforts de ſon éloquence, il perdit entièrement ſa cauſe; ſa femme eut la liberté de ne point retourner avec lui, de ne pas même ſe retirer au couvent, ainſi qu'il le deſirait. On l'accuſa d'avoir eu pour elle de très-mauvais procédés, d'en être venu même juſqu'à la battre. Il avait un caractère extrêmement violent dans ſon intérieur, & ſes fougues le prenaient dix fois en vingt-quatre heures; il ſe ſervait alors d'expreſſions peu convenables à un homme tel que lui. Mais dans la vie des hommes de génie on trouve quelquefois des taches, des traits peu honorables, qui ſont les triſtes attributs de la faibleſſe humaine.

Dès qu'il fut queſtion d'aſſembler les états-généraux, le comte de Mirabeau, qui promenait en France & dans les pays étrangers ſon génie inquiet & brûlant, ſe hâta de ſe rendre à Aix, ſe flatant d'être un des élus du corps de la nobleſſe; mais il en fut exclus ſous prétexte qu'il ne poſſédait aucun fief dans la province. Il parvint néanmoins à ſe faire nommer un des repréſentans de la bourgeoiſie de la ville d'Aix, & ne crut point déroger en s'aſſimilant au tiers-état. On prétendit qu'il imagina d'ouvrir une boutique de drapier, qu'il tint environ deux ſemaines, & dans laquelle il vendit pour plus de trois-cents louis par jour; la première journée, ſa vente s'éleva à quinze-mille francs. Il ſemblait prévoir qu'avant qu'il fût peu il n'y aurait plus de diſtinction d'ordre. La bourgeoiſie d'Aix, ſaiſie d'un vif enthouſiaſme en faveur de ſon député, le nomma préſident de ſon ordre, & voulut qu'il ne ſiégeât que ſous

un dais. Lorſqu'il allait au ſpectacle, il était eſcorté de cinquante jeunes gens en uniforme. A Marſeille, ſa voiture fut traînée par le peuple. Pendant ſon ſéjour dans cette ville, des feux de joie, des ſérénades & des danſes perpétuelles lui donnaient ſous ſes fenêtres le ſpectacle de l'allégreſſe publique. On lui deſtina une place particulière à la comédie. Enfin, on lui poſa une couronne ſur la tête au milieu des plus vives acclamations. Il fit une entrée triomphale dans Aix, au bruit de l'artillerie & des cris répétés de *vive le roi! vive Mirabeau!* Devenu l'idole de ſes concitoyens, il en était auſſi l'arbitre. Le comte de Caraman, commandant de la province, craignant les ſuites d'une effervescence qui commençait à ſe manifeſter, lui écrivit le 20 mars 1789, pour le prier d'interpoſer l'aſcendant qu'il avait ſur le peuple, afin de calmer les eſprits. Il ſe prêta à la conciliation deſirée, & la paix fut rétablie.

Dès le commencement de ſon ſéjour à Paris en qualité de membre de l'Aſſemblée nationale, on ne lui témoigna pas moins d'égard & d'enthouſiaſme. A la première repréſentation de la repriſe de *Brutus*, tragédie par Voltaire, donnée ſur le théâtre de la nation, l'on apperçut M. de Mirabeau dans une quatrième loge; auſſitôt on demanda à haute voix qu'il deſcendît aux premières; on envoya vers lui une députation, & il vint ſe placer dans la galerie, au milieu des citoyens, enchantés de voir de plus près le défenſeur éloquent & intrépide de la liberté.

On a nommé ſon frère, dit un Journaliſte, *Mirabeau-Tonneau*; pour lui, c'eſt *Mirabeau-Tonnerre* qu'il faut l'appeler.

La minorité du clergé s'étant permis cette expreſſion ; *Nous n'entendons ni ne voulons :* le comte de Mirabeau s'écria : — « Nulle » puiſſance de la terre, pas même le pouvoir » exécutif, n'a le droit de dire, en cette » Aſſemblée, *je veux.* »

Sur ce que des députés trouvaient très-mal que le roi fît des obſervations ſur les droits de l'homme qui lui avaient été portés à ſanctionner : — « Certes, s'écria Mirabeau, » il vaut mieux qu'un roi diſe : *Voici ce que* » *je penſe*, que *voici ce que je ne veux pas.* »

On lui prêta la plaiſanterie ſuivante, qui ſans doute fut imaginée par l'un de nos Zoïles modernes acharnés contre le mérite. On lui témoignait, dit-on, un tendre intérêt à propos de ſes nombreux ennemis, & on lui conſeillait de prendre des précautions pour mettre en ſûreté des jours chers à la patrie : — « Je n'ai » rien à craindre, répliqua-t-il fièrement ; » je n'ai pour ennemis que d'honnêtes gens, » & les honnêtes gens n'aſſaſſinent point. »

On l'accuſait tout-à-la-fois de s'être vendu à la cour, & de conſpirer contre les jours du roi & de la reine. Un nommé Riolle, ancien maître d'une petite ville, ayant été arrêté ſur les confins du Dauphiné, comme il voulait paſſer en Savoie, on trouva ſur lui, dans un endroit très-caché, un papier où on lut cette phraſe : — « Mirabeau l'aîné eſt un ſcélérat, » prêt à ſe vendre à tous les partis. » — A propos de cette phraſe, qui n'excita que le mépris général, Mirabeau dit dans la tribune : — « Depuis long-tems mes torts & mes ſer- » vices, mes malheurs & mes ſuccès m'ont » également appelés à la cauſe de la liberté....

» Ma position est assez singulière ; la semaine » prochaine on fera le rapport d'une affaire » où je joue le rôle d'un conspirateur furieux ; » aujourd'hui on m'accuse comme un conspi- » rateur contre-révolutionnaire. Permettez » que je demande la division. Conspiration » pour conspiration, procédure pour pro- » cédure, s'il le faut même, supplice pour » supplice, permettez du moins que je sois un » martir révolutionnaire. »

Le comte de Mirabeau fut nommé commandant du bataillon de la Grange-Batteliere, section où il demeurait ; il donna à ses camarades militaires & à une partie de la garde-nationale de Paris, un repas qui lui coûta environ dix-mille livres. Les convives, à six francs par tête, sans compter les vins & les liqueurs, se rassemblèrent dans le salon de Ruggieri. Il y eut bal & feu d'artifice. Les personnes qui ne savaient pas ce que lui rapportait son journal intitulé *Lettres à mes Commettans*, ne purent qu'être étonnées de lui voir faire tant de dépense, surtout après avoir su l'espèce de détresse où il se trouvait lors de l'ouverture des états-généraux.

Ce n'est pas que le parti de l'opposition n'ait cherché à le séduire par des offres pécuniaires ou de magnifiques promesses. Quelques jours avant le décret sur les assignats, comme il sortait de l'Assemblée nationale, il trouva dans sa poche une lettre dans laquelle on lui promettait de lui donner tout ce qu'il voudrait, s'il parlait contre l'émission des assignats, ou du moins s'il gardait le silence. On ne marchandera pas avec vous, ajoûtait-

on; mettez votre réponse dans la même poche où vous avez trouvé cette lettre; elle parviendra à sa destination. Le lendemain il vint à l'Assemblée nationale, se flatant de surprendre la personne qui lui enleverait la réponse que voici: *Il me faut deux milliards pour payer la dette exigible.* Il voulut la montrer à un député; quelle fut sa surprise! elle n'y était déjà plus.

Deux mois avant sa mort, M. Mirabeau fut élu président de l'Assemblée nationale. La première fois qu'il se rendit chez le roi, pour la sanction des décrets, un valet-de-chambre le pria d'attendre un moment, & voulait causer avec quelqu'un. — « Je vous » ordonne, lui dit Mirabeau, en lui coupant » la parole, d'aller dire sur-le-champ au roi » que le président des représentans de la » nation Française est ici. »

Les dernières paroles qu'il prononça dans la tribune furent celles-ci: — « Je combattrai les factieux, je les combattrai de » quelque parti & de quelque côté qu'ils » puissent être. »

Un travail trop continu & une vie trop peu réglée épuisèrent toutes ses forces & le frappèrent d'une maladie mortelle. Il serait difficile de peindre l'intérêt que prit la capitale aux maux qu'il souffrit & à la crainte qu'il n'y succombât. Le roi lui-même envoya demander de ses nouvelles. Tout Paris courait à sa porte, & les bulletins qui se renouvelaient d'heure-en-heure ne suffisaient pas encore aux craintes & aux espérances que sa position excitait tour-à-tour. Ses amis l'entretenaient de cet intérêt qu'il inspirait

au peuple. — « Hélas! leur répondit-il, je » sens qu'il serait doux de mourir pour lui. »

Au milieu de ses plus cruelles douleurs, on lui offrit un breuvage qui ne pouvait passer: — « Ah! dit-il, l'estomac est le pre- » mier fonctionnaire public; puisque le mien » ne fait plus ses fonctions, tout est fini. »

Dans le cours de sa maladie il montra un courage & une résignation digne d'un chrétien & d'un philosophe. Lorsqu'il s'occupait de son testament, il songeait encore à l'Assemblée nationale; il appela auprès de lui l'abbé Taleyrand, ancien evêque d'Autun, son ami: — « L'Assemblée nationale, lui » dit-il, s'occupe en ce moment d'une loi » sur les testamens; elle trouvera peut-être » assez piquant qu'un homme qui en fait » un lui offre pour son dernier hommage » l'opinion qu'il avait préparée sur cette » question: je confie à votre amitié le soin » de la lire à la tribune. »

Voyant approcher son heure dernière, il s'écria: — « O mort! tu n'as de pouvoir » que sur la moindre partie de moi-même; » & malgré toi je ne périrai pas tout entier. » Mon nom est inscrit dans la révolution & » dans la constitution françaises: c'est-là le » livre de vie contre lequel tu ne peux rien; » & c'est-là que j'ai ambitionné de vivre » avec nos génies immortels. »

Le matin même de sa mort, ne pouvant plus parler, il écrivait: — « Adieu ma patrie, » je m'endors..... Le sentiment de la mort » n'est pas si douloureux. »

Le principe de vie épuisé en lui termina sa bizarre & glorieuse carrière le samedi 2

avril 1791, à huit heures & demie du matin, à l'âge de quarante-deux ans. Peut-être fut-il heureux de mourir à cette époque, au milieu des services qu'il rendait à la patrie. Qui sait si par la suite ne se serait point affaiblie la reconnaissance publique?

Dès qu'on fut sûr qu'il n'existait plus, une consternation générale se répandit dans Paris & dans toute la France; on le regardait comme l'un des fondateurs de la liberté, & l'on tremblait que la constitution ne se ressentît de la perte qu'on venait de faire. On ne sortit de cet abattement que pour manifester la crainte qu'il n'eût été empoisonné par les ennemis du nouvel ordre de choses, ou par des envieux de sa gloire. Il fallut, pour détruire des bruits qui pouvaient occasionner quelque scène désastreuse, que d'habiles chirurgiens procédassent à l'ouverture de son corps, en présence d'un grand nombre de leurs confrères, de commissaires de la municipalité & de ceux des sections & des bataillons. Le procès-verbal fut lu au peuple qui s'était porté en foule à sa maison: il s'était formé un dépôt occasionné par la suppression d'un cautère; son cœur était desséché, & la gangrène intérieure établie.

Cependant plusieurs personnes persistèrent à le croire empoisonné avec de la poudre de diamant, & prétendirent que les chirurgiens qui l'ouvrirent dissimulèrent le véritable état du corps, dans la crainte de compromettre de grands personnages. Il est clair que cet odieux soupçon n'eut jamais rien de réel.

Voici quelques-unes des dispositions du

testament de cet homme dont la perte fut si sensible à toute une grande nation. Il nomma pour son légataire universel M. Dufaillant son neveu, fils de sa sœur. Il légua deux-mille-huit-cents livres de rente à chacune des demoiselles Dufaillant, pour les dédommager, dit-il, de l'état de chanoinesse qu'elles avaient perdu, & il accorda six-cents livres annuelles à chacune de ses autres nièces, leurs sœurs. Il légua vingt-quatre-mille livres à un enfant qui lui était cher; pareille somme à M. Cabanis son ami & son médecin, en faveur duquel il disposa aussi de ses papiers relatifs à la législation & à la politique. Il laissa pareillement vingt-quatre-mille livres à M. Comps son secrétaire (qui de désespoir de perdre un homme auquel il était sincérement attaché, se perça de plusieurs coups de canif, qui heureusement ne furent pas mortels). Il accorda à tous ses gens indistinctement autant d'années de leurs gages, qu'ils comptaient d'années passées à son service. Il remit à M. Lamourette, évêque de Lyon, tout ce que celui-ci pouvait lui devoir, & il en fit de même à l'égard de la dame Lejai, libraire. Enfin, il demanda que ses cendres reposassent à côté de celles de son père & de son ayeul à Argenteuil près Paris. Il était loin de s'attendre aux honneurs funéraires que l'Assemblée nationale devait lui décerner. Toutes ces dispositions annoncent qu'il possédait une fortune considérable; mais il avait pu l'acquérir du produit de sa plume, ou des présens qu'il reçut légitimement pour des services rendus à la patrie, tels que pour le décret qui rappelle en

France, & rétablit dans leurs biens les familles des proteſtans expatriés ſous Louis XIV, &c.

Au moment où le chef des repréſentans de la nation annonça la mort de Mirabeau, un cri de douleur retentit par toute la ſalle. L'aréopage décréta que tous ſes membres aſſiſteraient au convoi de leur illuſtre confrère. Tous les ſpectacles de la capitale furent fermés le jour de ſa mort. A l'exemple du corps légiſlatif, les membres du département & ceux de la municipalité prirent le deuil pendant trois jours: il en fut de même dans toute la France. Quelques heures après ſon décès, le peuple donna ſon nom à la rue de la chauſſée d'Antin, où il demeurait.

Il y eut pluſieurs avis au ſujet du lieu où ſon corps ſerait dépoſé; les uns voulaient qu'on le tranſportât à Saint-Denis, dans le caveau deſtiné aux cendres de nos rois; d'autres penſaient qu'il devait être enterré au champ-de-mars, ſous l'autel de la patrie. L'Aſſemblée nationale rendit un décret qui réunit tous les ſuffrages, & ſera un monument honorable non-ſeulement à la mémoire de Mirabeau, mais encore à la gloire de la nation Françaiſe devenue libre, conſacrant l'époque de ſa régénération à marquer ſa reconnaiſſance aux hommes qui illuſtrèrent la patrie par des ſervices éclatans en tout genre. Il fut décrété que le nouvel édifice de Sainte-Géneviève ſera deſtiné à recevoir les cendres des grands hommes, & portera au-deſſus du fronton ces mots en lettres d'or: AUX GRANDS HOMMES, LA PATRIE RECONNAISSANTE. (Peut-être eût-il été mieux, dans une inſcription qui doit être claire &

conciſe, de ne point la gâter par une ſorte d'inverſion, ou de mettre tout uniment: AUX GRANDS HOMMES). C'eſt au corps légiſlatif qu'appartien ra ſeul déſormais le droit de décider à quels hommes cet honneur ſera décerné; mais une légiſlature ne l'accordera point à un de ſes membres qui viendrait à décéder; il ne pourra être déféré que par la légiſlature ſuivante. Ce fut donc ſans tirer à conſequence, & ſeulement pour donner l'exemple des honneurs dont on doit combler le mérite & le génie, que celle de 1789 jugea qu'Honoré Riquetti Mirabeau en était digne, & que les rois, comme les ſimples particuliers, ne le recevront qu'après un jugement ſolemnel qui préſagera celui de la poſtérité ſur les talens & ſur les vertus.

Le cortège du convoi de Mirabeau couvrait près d'une lieue d'étendue, & cependant la garde-nationale marchait ſur ſeize de front. Tous les corps civils & militaires y aſſiſtèrent, ainſi que les miniſtres du roi. Un ſilence religieux régna pendant toute cette marche funébre & impoſante; il n'était interrompu que par les roulemens ſourds des tambours & que par une muſique lugubre dont les meſures de diſtance en diſtance étaient frappées par un inſtrument qui imitait le bruit d'une cloche ſonnant le béfroi. Plus de quatre-cents-milie ſpectateurs rempliſſaient les rues. Le corps était porté par des ſoldats de la garde-nationale, & les extrémités du drap mortuaire étaient ſoutenues par quatre députés du ſénat français. Au lieu d'une couronne de comte qui, ſous l'ancien régime, eût été portée derrière ſon cercueil,

on en voyait une civique, décernée par la patrie. Le convoi s'arrêta quelques instans dans l'église Saint-Eustache, paroisse du défunt. Elle était entièrement tendue de noir. Les gardes-nationales, rangées dans l'intérieur de ce vaste temple, firent une salve générale de mousqueterie, qui, prolongée par les voutes, y retentit comme le fracas du tonnerre.

M. Cerutti, chargé de cette mission par une des sections de Paris, prononça une oraison funébre & civique, dans laquelle, considérant le génie de Mirabeau comme fondateur de la liberté & l'une des lumières de la constitution, il lui rendit à ces deux titres les hommages de la France entière.

Le jour de ce convoi mémorable, le boulevard était couvert de poussière; comme on se plaignait devant une femme du peuple de ce que la municipalité ne l'avait pas fait arroser, cette femme dit énergiquement : *Elle a compté sur nos pleurs.*

La municipalité de Paris, celle de Marseille, le département de la capitale, & un grand nombre d'autres, ainsi que les sociétés des amis de la constitution, placèrent le buste de Mirabeau dans la salle de leur assemblée. Tous les départemens & presque toutes les villes du royaume s'empressèrent de lui faire célébrer un service avec toute la pompe dont peut être susceptible ce genre de cérémonie funèbre. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que les corporations & jusqu'aux artisans, tels que les cordonniers, les tailleurs de pierre, les couvreurs, &c, suivirent cet exemple. A Bayeux, l'influence fut si grande pour

assister à cette dernière marque de l'estime universelle, que plusieurs villages voisins se trouvèrent totalement dégarnis d'habitans, & qu'à Bagneux, il ne resta que trois vieillards & quatre femmes infirmes; encore ne fut-ce, dit un citoyen, que faute de trouver *des gens qui voulussent les porter.*

A Paris, dans l'église de Saint-Eustache, on lui célébra un service ordonné par M. Palloi, excellent patriote qui présida à la démolition de la bastille; on avait placé sur le catafalque un bas-relief représentant Mirabeau, vu de trois-quarts, fait d'une pierre tirée des cachots de cette exécrable forteresse, & modelé avec du mortier qui en avait aussi été tiré.

A Bordeaux, la veille du jour choisi pour cette lugubre cérémonie, la cloche de la ville se fit entendre, comme dans une calamité générale, depuis quatre heures jusqu'à neuf du soir. Le lendemain, tous les corps administratifs & militaires, l'évêque, la milice bourgeoise, se rendirent à la cathédrale. Tous les navires avaient leurs pavillons abattus, leurs vergues renversées, & ne laissaient floter qu'une banderole noire, & le bruit d'un coup de canon, qui se faisait entendre de quart d'heure en quart d'heure, ajoûtait encore au ton lugubre de la journée.

A Versailles, un soldat citoyen prononça l'éloge funèbre de cet illustre mort, & s'écria: — « Silence aux factieux! Mirabeau » a juré de les poursuivre par-tout. Nous, » citoyens, jurons sur sa tombe de les com» battre par-tout où il se trouveront. » — A l'instant toutes les mains s'étendirent sur

le ſarcophage, & mille voix répétèrent ce ſerment.

On fit cette épitaphe pour être gravée ſur ſa tombe, & digne de l'être en effet :

Vil apôtre de l'eſclavage,
N'approche pas de ce tombeau :
Ton ſouffle ſerait un outrage
A la cendre de Mirabeau.

Il eſt bien naturel d'idolâtrer avec enthouſiaſme les amis généreux de la patrie, ceux qui ſe dévouent pour la ſervir, & de porter quelquefois juſqu'au délire, le ſentiment dont ils embraſent les cœurs. S'il était vrai que les deux Mirabeau, l'aîné & le cadet, ſe partagèrent entr'eux ſecrettement, avant de paraître à l'Aſſemblée nationale, les deux opinions qu'ils devaient profeſſer & ſoutenir, il faudrait avouer que le premier prit la meilleure part en ſe chargeant du ſoin de défendre la liberté & la nouvelle conſtitution de ſa patrie.

Le ci-devant vicomte de Mirabeau, repréſentant ſa mère à l'aſſemblée de la ſénéchauſſée de Limoges, fut nommé député aux états-généraux par la nobleſſe de cette ſénéchauſſée.

Ce membre, qui ſe rendit ſi fameux dans le parti de l'oppoſition, a pour nom de baptême Boniface, & ſon frère aîné avait celui d'Honoré. On diſait un jour au premier : — « Il eſt ſingulier que votre nom de » baptême ſoit *Boniface*. — Oh ! répondit-» il, mon frère en porte un plus plaiſant » encore ; il s'appelle *Honoré*. »

M. Mirabeau le jeune s'occupait ſans ceſſe

des moyens d'amener la contre-révolution. Il demanda un congé pour aller, disait-il, faire renaître la tranquilité dans le régiment de Touraine, dont il était colonel; mais pour y exciter bien plutôt l'insubordination, & l'engager à tourner ses armes contre les citoyens. Arrivé à Perpignan, où ce régiment était en garnison, il ne trouva pas ses soldats aussi dociles qu'il se l'était persuadé, & se livra à des violences très-messéantes sur-tout dans un officier supérieur. Il fondit l'épée à la main sur les braves grenadiers de Touraine, & en blessa plusieurs; il fit garder la caisse & les drapeaux du régiment par la maréchaussée & par un détachement du régiment de Vermandois, dans l'intention perfide d'exciter une rixe sanglante entre les militaires rassemblés à Perpignan; mais il fut encore trompé dans ses dernières espérances sanguinaires. Lorsque Touraine se présenta pour ravoir de vive force ses drapeaux & sa caisse, il n'éprouva aucune résistance, & il les transporta à la mairie sous la sauvegarde & la responsabilité de M. d'Aiguillard, qui les fit placer dans une piéce attenante la chambre à coucher du colonel. Il était sans doute de l'honneur du vicomte de Mirabeau de respecter ce dépôt, dont la violation pouvait compromettre celui de son ami. Mais il se laisse emporter au sentiment de la vengence; il arrache furtivement dans la nuit les cravates ou espèces de banderoles des deux drapeaux, & prend la poste pour disparaître au plus vîte. A dix heures du matin, le régiment instruit de la fuite de son colonel, redemande sa caisse & ses dra-

peaux. Quelle fut ſon indignation lorſqu'il vit les cravates arrachées ! Furieux de ce délit militaire, par lequel il ſe croit déſhonoré, il ſe ſaiſit de M. d'Aiguillard, & le conduit à la citadelle. Cependant la municipalité de Perpignan dépêche des couriers aux municipalités voiſines, avec réquiſition d'arrêter le vicomte, & elle expédie un courier extraordinaire à l'Aſſemblée nationale, pour obtenir l'élargiſſement de ſon maître, victime du délit du colonel, qui ne s'applaudit pas long-tems de l'indignité de ſon action. Il fut arrêté à Caſtelnaudari; on fouilla ſes malles en ſa préſence, & on y trouva les cravates. Il dit dans ſa lettre adreſſée au corps légiſlatif: — « J'ai déclaré que je me » mettais ſous la ſauve-garde de la loi & du » roi, comme citoyen & comme député; » j'ai proteſté contre la réquiſition de la mu» nicipalité de Perpignan, & ſi j'ai enlevé » les cravates, je ne l'ai fait que pour les » porter au roi, comme ne devant plus ap» partenir à un régiment indigne de poſſéder » ce ſigne honorable. » — Il raconte auſſi à ſa manière ce qui s'était paſſé à Perpignan — « J'avais, dit-il, fait demander à la mu» nicipalité le jour où elle voudrait recevoir » le ſerment civique. J'étais loin de me croire » ſuſpect. Le même jour je me vis aſſailli » par des ſoldats qui *prirent des pierres*; je » m'écriai pour lors: à moi, Meſſieurs les » officiers. Je tirai mon épée, les ſoldats » s'enfuirent, & il m'échappa ces mots: *Je* » *les croyais inſubordonnés, mais non pas* » *des lâches.....* »

Cet officier ſi peu délicat, puiſqu'il s'a-

baiſſait à mentir, ſe rendit à l'Aſſemblée nationale, & il y dit, entr'autres choſes, dans ſon diſcours de juſtification, qu'il n'avait point enlevé les cravates des drapeaux, mais qu'il *les avait miſes ſur ſon ſein*. Dans ſon apologie imprimée il accuſe les ſoldats du régiment de Touraine, de lui avoir parlé avec des geſtes menaçans *& dangereux*.

Le régiment de Touraine répondit à cette relation infidelle; — « .... Nos vieux ſoldats » cherchent en vain les cravates, les cordons » de nos drapeaux. Hélas! nous les avions » long-tems garantis de la fureur de nos » ennemis, mais nous ne pûmes les préſerver » de la rage des ennemis de la patrie..... » Nous les aurions perdus d'une manière moins » cruelle dans un combat, c'était le droit » de la guerre; nous ſerions morts en les » défendant; mais quelles armes pouvions-» nous oppoſer à la perfidie? »

Un député de la garde-nationale de Perpignan prononça avec beaucoup de force un excellent diſcours en faveur de ce même régiment: — « Soldat & citoyen Français, » dit-il, je ne parlerai jamais qu'en faveur » de la ſubordination, & j'en donnerai » l'exemple; mais quand ce devoir eſt en » oppoſition avec le devoir plus ſacré de l'atta-» chement à la conſtitution; quand le ſoldat » eſt placé entre ſon ſupérieur & la patrie, » quel nom donnerons-nous à la déſobéiſ-» ſance? Je rappelle le jour où elle fut une » vertu; nous lui dûmes le ſalut de l'empire » & le vôtre. .... Ah! ſi vous aviez vu » Touraine au moment où il venait de per-» dre ſes drapeaux, que ſon déſeſpoir était

» noble & touchant! On voyait des soldats » courant au hasard dans les rues de notre » malheureuse ville; les larmes inondaient leur » visage, ils déchiraient leurs vêtemens. Le » célèbre Thurel, le plus ancien soldat de » la France, à la tête des vétérans, montrant » à mes concitoyens son triple médaillon, » leur redemandait les enseignes qu'il avait » suivies pendant quatre-vingts ans, sous » trois rois victorieux.....»

Quand toutes les présomptions, tous les faits s'élevaient contre M. Mirabeau le jeune, quelle punition lui fut infligée par l'Assemblée nationale? Après qu'il eut débité son insidieux plaidoyer, les partisans du colonel l'applaudirent, l'embrassèrent, & il continua d'être l'un des représentans de la nation Française. Quelle reconnaissance en témoigna-t-il? Il continua de se comporter avec la dernière indécence dans le sein de l'Assemblée législative, & trouvant que la contre-révolution ne venait point assez vîte à son gré, il trahit la confiance de ses concitoyens, en abandonnant le poste où ils l'avaient mis, & passa furtivement en Allemagne, pour tâcher d'y allumer le flambeau de la guerre contre sa patrie. Il eut l'impudence d'adresser aux représentans de la nation une lettre injurieuse, dans laquelle il annonçait qu'étant sorti de France, le premier usage qu'il faisait de sa liberté était de donner sa démission de membre du corps législatif, & qu'il se joignait à toutes les protestations faites ou à faire contre tout ce qui porte atteinte à la monarchie & aux propriétés du roi. M. Prieur demanda que cette lettre scanda-

leuſe fût imprimée à la ſuite du ſerment civique de ſon auteur. M. Mirabeau l'aîné monta dans la tribune pour pallier les procédés anti-patriotiques de ſon frère, afin, dit-il, de remplir le vœu de la nature; mais il ne réuſſit qu'à honorer ſa piété fraternelle.

Dans une orgie où ſe trouvait M. Mirabeau le jeune, très en état de tenir tête au plus intrépide buveur d'Allemagne, il ſe mit à raconter qu'il connaiſſait en Afrique une contrée où les conſeillers du roi, avant d'opiner, ſe mettaient dans des cruches pleines d'eau. — « Et moi, dit un des convives en le regardant malignement, je connais un pays, & qui n'eſt pas fort éloigné, » où ce ſont les cruches elles-mêmes qui » opinent, mais j'obſerve que celles-ci ſont » pleines de vin. »

§. XXV.

Ce qui s'eſt paſſé de plus important, de plus ſingulier & de plus curieux dans l'Aſſemblée nationale de 1789.

REVENONS au réſumé des faits intéreſſans qui concernent le premier corps vraîment national & légiſlatif qu'ait eu la France ; on achèvera de connaître les principaux membres qui compoſaient cette auguſte Aſſemblée.

Le 5 mai 1789 ſera à jamais un jour mémorable dans nos faſtes. Ce fut en ce jour qu'après une interruption de cent-ſoixante-quinze années, on vit recommencer les états-généraux, deſirés depuis ſi long-tems par la partie la plus nombreuſe de la nation. Une proclamation des hérauts d'armes avaient averti la veille les députés raſſemblés à Verſailles, qu'ils étaient convoqués le lendemain pour neuf heures du matin dans la ſalle qui venait d'être préparée à cet effet. Mais avant d'y être admis il fallut attendre pluſieurs heures dans des piéces voiſines, que le marquis de Brézé & deux maîtres des cérémonies euſſent appelé ſucceſſivement & à tour de rôle les bailliages, & l'on était auſſi-tôt introduit & placé avec un cérémonial reſpectueux & dériſoire. Le clergé & la nobleſſe furent inſtallés les premiers. Après les repréſentans

de la nation arrivèrent les conſeillers d'état, les gouverneurs & lieutenans-généraux des provinces; les miniſtres & ſecrétaires d'état, (les comtes de Montmorin, de Puiſégur, de la Luzerne, de Saint-Prieſt, & MM. de Villedeuil & Necker) ſe placèrent vis-à-vis une table dans le parquet. Au milieu de l'enceinte, le roi d'armes avec quatre hérauts, revétus de leurs cotes d'armes, ſe tinrent debout pendant toute la ſéance. Après que tout le monde fut placé, on alla avertir le roi & la reine, qui arrivèrent auſſitôt, précédés & ſuivis de la famille royale & de leur cortège. Le roi ſe plaça ſur ſon trône, la reine à côté de lui, hors du dais, ſur un fauteuil moins élevé que le trône, les princes & princeſſes formèrent un demi-cercle ſur l'eſtrade; les dames de la cour occupaient en grande parure les galeries de la ſalle du côté de l'eſtrade, & toutes les autres galeries étaient garnies de dames ſur le devant, ainſi que les travées. Le coup-d'œil de la ſalle était ſuperbe. Toute la nation ſe leva lors de l'entrée du roi, qui ſe tint debout pendant quelques minutes, & il régna le ſilence le plus profond & le plus impoſant. Le roi couvert d'un chapeau à plumes, dont la gance était enrichie de ſuperbes diamans, & dont le bouton était *le pitt*, leva enfin ſon chapeau, & s'étant recouvert, mais ſe tenant debout, il lut un diſcours où il exprimait des intentions paternelles & des diſpoſitions à approuver les réformes utiles au bonheur de la patrie. Il fut interrompu pluſieurs fois par des acclamations, que les gens ſenſés durent trouver

bien précoces, si elles n'étaient prodiguées seulement à de vaines paroles. Quand ce discours fût achevé, le garde-des-sceaux, suivant le protocole alors en usage, dit à haute voix: *le roi permet qu'on s'asseye & qu'on se couvre.* Les trois ordres s'assirent & se couvrirent, & l'on entendit murmurer le clergé & la noblesse de ce que le tiers-état, à leur exemple, avait jugé à propos de se couvrir. M. le garde-des-sceaux, reprenant la parole, discourut longuement au sujet de la législation civile & criminelle, qui avaient besoin de grandes réformes. M. Necker, qui n'avait aucun droit d'ouvrir la bouche dans cette auguste assemblée, mais qui s'était fait autoriser par le roi, perrora trois mortelles heures sur l'état des finances, sur les impôts qui rapportaient plus ou moins, & seraient fort utiles au fisc, quand ils auraient été perfectionnés; sur le plan que devait se tracer le corps législatif dans ses opérations, comme s'il eût été convenable à M. Necker de régler la marche des représentans de la nation. Ce discours dur & pédantesque, d'une longueur extraordinaire, en pareille circonstance, ennuya infiniment tout l'auguste auditoire, & commença à faire connaître à nud l'âme financière du ministre Génevois, qui, entr'autres hérésies patriotiques, y détruit l'opinion par tête, qu'il avait sagement soutenu quelques mois auparavant, & y avance que les pouvoirs nationaux ne sont que dans l'obéissance aux volontés du roi. Avant d'en commencer la lecture, il fit un salut profond à Louis XVI, se retournant ensuite vers les trois ordres, il les salua de même l'un après l'autre. Après

une demi-heure de lecture, il demanda au roi la permiſſion de la faire achever, & M. Brouſſonet, ſecrétaire de la ſociété royale d'agriculture, qui n'avait certainement nul droit d'élever la voix dans une telle Aſſemblée, acheva de lire le volumineux diſcours. Quand les dernières phraſes eurent été entendues, le roi ſe leva, ſe tint encore debout quelques minutes, & ſortit, ſuivi & précédé de ſa famille, des courtiſans, & d'un cortège immenſe : les acelamations ne manquèrent pas de nouveau de retentir de toutes parts. Il viendra un tems, & ce tems n'eſt pas éloigné, où la nation applaudira, non le bien à faire, mais le bien qui ſera fait.

L'Aſſemblée nationale de 1789, qui régénéra toute la France, était compoſée de trois-cents-deux députations, formant en tout douze-cents-huit députés, parmi leſquels on comptait quarante-huit archevêques ou évêques, trente-cinq abbés ou chanoines, & deux-cents huit curés. L'ordre de la nobleſſe était compoſé d'environ vingts grands-baillis ou ſénéchaux, trente magiſtrats de cours ſupérieures, & deux-cens-cinquante autres gentilshommes. Le tiers-état avait nommé deux-cens-treize avocats, cent-ſoixante-trois officiers de bailliages, élections ou autres ſiéges de judicature ; dix-huit maîres ou conſuls ; cent-ſoixante-dix-neuf bourgeois, négocians, propriétaires ou cultivateurs ; deux eccléſiaſtiques, ſeize médecins & douze nobles.

On trouve dans une brochure ariſtocratique un trait de lumière, qui fait voir que dès

dès l'ouverture on avait donné au roi une idée défavorable des membres qui le composaient. Lorsqu'il apprit le mauvais choix des provinces, est-il dit dans cette brochure, il s'écria : — « Qu'aurait dit la nation, si j'eusse » ainsi composé les notables ou mon conseil ? »

On ne put voir qu'avec le plus grand étonnement & la plus vive indignation le mépris de la cour pour une Assemblée auguste qui représentait tout le peuple Français, & les humiliations en tout genre dont elle semblait se faire une étude de la couvrir journellement. Le tiers-état, c'est à-dire les représentans de vingt-quatre-millions-cinq-cents-mille individus, éprouva principalement les hauteurs insolentes & stupides de la cour. Les ministres s'étaient tellement flatés d'en tirer toutes les sommes dont ils avaient besoin, qu'ils ne daignèrent pas même d'abord employer les égards dont les convenances & la raison leur prescrivaient la loi. Il résulta de cette conduite étrange, à laquelle se prêtèrent long-tems le clergé & la noblesse, un choc violent entre les classes qu'on appelait autrefois les trois ordres de l'état, & pour s'opposer au pouvoir abusif de la cour; les droits du peuple ayant pris le dessus, comme cela devait nécessairement arriver, il fit disparaître les distinctions illusoires qui ne servaient qu'à troubler l'ordre général & le bonheur de la société, & humilia à son tour des grands, des ministres, des princes, assez imbus d'anciens préjugés pour avoir méconnu la souveraineté de la nation, & avoir résisté aux lumières du dix-huitième siécle. Jusqu'à ce qu'il eût rassemblé

ſes forces ou qu'il pût en faire uſage, il fallut que le tiers-état, bien sûr de s'en venger un jour, ſouffrit les inſultes réitérées des miniſtres & du deſpotiſme, & eût l'air même de s'y prêter. Il eſt réduit, le 22 juin 1789, à nommer quatre députés pour ſollieiter auprès du grand-prévôt l'élargiſſement d'un garde mis aux arrêts parce qu'il avait laiſſé entrer du monde dans la ſalle; & il envoie deux députés & un ſecrétaire vers un ſimple officier aux gardes qui avait empêché le public d'aſſiſter à la ſéance. On vit ſes députés éprouver l'ignominie de recevoir des audiences d'un miniſtre, & attendre dans les anti-chambres du roi l'heure où ils pourraient être introduits; un ballot de livres, adreſſé au tiers-état fut même arrêté par la chambre ſindicale des libraires de Paris, tandis que deux autres ballots, l'un pour la nobleſſe, l'autre pour le duc d'Orléans, furent remis à leur adreſſe. Mais peu-à-peu il reprit ſes droits avec ſon énergie. Au commencement du mois d'août, Louis XVI avertit le préſident de l'Aſſemblée qu'il pourra jouir des entrées de la chambre, à toute heure, pendant le tems de ſa préſidence, ſans l'intervention d'aucun miniſtre. Quelques jours après, dans un journal très-bien fait, ouvrage d'un député, on liſait cette phraſe remarquable: — « M. le » préſident a annoncé qu'il ſe rendrait chez » le roi, pour lui demander l'heure *à laquelle il aurait l'honneur de recevoir l'Aſſemblée.* »

Les repréſentans de la nation, à commencer le 15 octobre, (toujours de la première année de la liberté) jouiſſent d'une préro-

gative dont même les princes du sang étaient exclus : il est arrêté, par les fermiers-généraux, que leurs malles ne seront pas fouillées aux barrières.

Dès le 21 du même mois, l'Assemblée nationale ordonna que le chef de la justice, le garde-des-sceaux, sera mandé pour rendre compte des motifs du retard qu'éprouvaient la publication & l'exécution des décrets. Ainsi la nation était alors rentrée dans la plénitude de ses droits, & voyait le premier des ministres venir humblement entendre ses volontés; tandis que quelques mois auparavant, un garde-des sceaux avait eu l'insolente stupidité de croire pouvoir donner & refuser des audiences aux représentans d'une grande nation, par laquelle il était salarié.

Revenons à l'ordre des faits pour mieux tracer l'abaissement momentané & inoui du corps législatif dans un siécle éclairé, & les triomphes successifs qu'il remporta sur l'ignorance titrée & la barbarie gothique des anciens tems.

Le lendemain que l'ouverture des états-généraux eut été faite par le roi, les communes se rendirent dans leur salle respective, & y attendirent vainement le clergé & la noblesse. Après une demi-heure de cohue inévitable dans une assemblée de cinq-cents individus réunis dans une salle sans se connaître, rassemblés de lieux divers, sans chef, tous libres, tous égaux, une voix s'élevant au milieu du tumulte, se fit distinguer, & obtint un peu d'attention; elle exprimait le besoin de l'ordre; chacun en avait le sentiment. — « Il nous faut, disait-elle, un chef,

» un préſident, un doyen qui régle les rangs » de parler. » —— On ſe débat ſur les mots; on rejette celui de préſident, comme pouvant tirer à conſéquence, & on appelle le plus ancien d'âge. Un citoyen ſe préſente; il demande un jeune homme, pour être, en quelque ſorte, ſon héraut, & il veut des aſſeſſeurs pour le conſeiller. Le chaos commence à prendre quelque forme.

Ainſi que l'ordre de la nobleſſe, celui du clergé ayant refuſé de s'aſſembler en commun avec le tiers-état, celui-ci prit le parti de leur envoyer cette adreſſe, qui ne produiſit pas d'abord tout l'effet qu'on en attendait. —— « Meſſieurs les députés des com- » munes invitent Meſſieurs du clergé, au nom » du dieu de paix & de l'intérêt national, à » ſe réunir à eux dans la ſalle de l'aſſemblée » générale, pour y opérer, de concert, l'u- » nion & la concorde. »

Le tiers-état reçoit une lettre du roi, au ſujet de la diviſion qui régnait entre les trois ordres; cette lettre fut remiſe toute ouverte par le marquis de Brézé, qui, interrogé ſur cette ſingulière inconvenance, répondit que tel était l'uſage quand la chambre n'était pas conſtituée. Cependant, cet homme ſi exact à régler l'étiquette & à la ſuivre, remet plus honnêtement, le même jour, une lettre cloſe à l'ordre de la nobleſſe, dont la chambre était tout auſſi peu conſtituée que celle du tiers, puiſque, pour l'être, il fallait que les pouvoirs des membres euſſent été vérifiés en commun.

Voyant que ſes inſtances étaient inutiles, & ſa patience commençant à s'épuiſer, le

tiers-état se rappella enfin la dignité d'une grande nation, il prit un parti vigoureux. La vérification des pouvoirs de ses membres étant achevée, & les deux autres ordres ayant obstinément refusé de s'y trouver, il résolut de se constituer en assemblée active; mais il y eut de grands débats pour décider du titre qu'on lui donnerait. L'abbé Sieyès proposait la dénomination de *représentans connus & vérifiés de la nation Française*; le comte de Mirabeau lui donnait celle plus précise de *représentans du peuple*; d'autres cherchant à l'alonger sans doute, votaient en faveur de celle de *représentans de vingt-cinq-millions d'hommes*; quelques-uns voulaient cette périphrase encore plus longue & très-ridicule, *les représentans de la majorité, de la presque totalité du peuple*. Enfin tous les sentimens se réunirent pour adopter le titre concis & expressif d'*Assemblée nationale*.

A l'époque dont nous parlons, les présidens de l'Assemblée, qui avaient succédé aux doyens, n'étaient nommés que pour quatre jours, ainsi que les secrétaires. Monsieur Bailli fut honoré le premier du titre de président pour la durée de quinze jours; il fut aussi le premier qui imagina de haranguer l'Assemblée en prenant possession du fauteuil, & de la remercier, en le quittant, en termes pompeux & louangeurs. On nomma à cette place le duc d'Orléans, qui déclara modestement se sentir incapable de l'occuper, malgré tout le zèle dont il était animé pour la chose publique. Il fut remplacé par l'archevêque de Vienne, qui énonça en ces termes sa re-

connaissance. —— « Messieurs, une bouche » plus éloquente que la mienne ne pourrait » pas exprimer ce que j'éprouve en ce mo- » ment; elle ne rendrait pas le sentiment dont » mon cœur se sent pressé. La carrière que » j'ai parcourue ne me permettait pas d'aspi- » rer sur son déclin, à une si glorieuse des- » tinée. Il ne me reste plus à desirer que de » m'ensevelir au milieu de vos triomphes, » & de porter mes derniers regards sur l'heu- » reuse régénération de notre commune pa- » trie. » —— Les vœux de ce prélat furent comblés en quelque sorte : il termina ses jours avant la fin de la première législature, au moment où la France venait d'acquérir pour jamais la liberté.

L'abbé Gouttes, à la fin de sa présidence, maintenant promu évêque d'Autun, par le choix honorable du peuple, s'exprima de la sorte en mai 1790 : — « vous » avez voulu honorer en moi la religion » dont je suis le ministre, & détruire par » votre choix les mauvaises impressions que » des méchans jetaient contre vous dans le » public, en vous accusant de vouloir la » détruire, dans le tems où vous comblez » d'honneurs ses ministres précieux, jadis si » mépriſés, & que vous vous occupez à » leur procurer à tous une honnête subsis- » tance, dont ils avaient été si long-tems » privés : ils ont voulu faire croire au peu- » ple, ces méchans, que dépouiller des mi- » nistres trop riches, des biens qu'ils possé- » daient, & dont la plupart faisaient un mau- » vais usage ; c'était attaquer & détruire la » religion.... »

M. d'André, en descendant du fauteuil du président, & son successeur, M. Emmeri, au commencement de janvier 1791, se dispensèrent de cet usage cérémonieux de s'encencer l'un & l'autre. L'Assemblée nationale, charmée du bon esprit qui engageait deux de ses membres à supprimer une éloquence d'étiquette où se glissaient quelquefois le mensonge & l'adulation, décida que désormais cette sage innovation serait suivie.

On fut aussi surpris de voir élever le vicomte de Virieu à l'éminente place de président des représentans de la nation, qu'on l'eût été en la voyant le partage de M. Mirabeau le jeune, ou de l'anti-patriote Duval-d'Epréménil. Il faut que le lecteur sache, en deux mots, que M. de Virieu s'était permis un jour d'insulter grossièrement les pères de la patrie, & même de prononcer dans la tribune, un de ces juremens qui se trouvent à peine dans la bouche de la dernière classe du peuple. Ce fut après trois scrutins consécutifs, que ce membre, si peu maître de lui-même, & l'un des chefs de l'opposition, obtint la majorité des voix. Pour rendre raison d'une nomination aussi étonnante, & de plusieurs autres presque du même genre, un écrivain assure que le côté droit se permettait quelquefois de voter au scrutin par poignée de billets. Quoi qu'il en soit de cette assertion, M. de Virieu abdiqua les honneurs du fauteuil dès la fin de la séance où ils lui furent accordés, & sentit tellement la justice qui lui était due, qu'il prononça ces paroles : — « Je résigne entre vos mains » une place que je ne crois pas devoir occuper. »

L'Assemblée pour montrer son impartialité, & rappelera tous ses membres combien ils devaient être fraternellement unis, sans la distinction d'ordres, nommait tour-à-tour pour la présider un prélat, un curé, un gentilhomme, un roturier, un homme décoré de titres..... Mais voyons comment s'effectua cette réunion des trois ordres, si long-tems divisés, presque ennemis, & qui finirent par se fondre, pour ainsi dire, dans la dénomination générale de frères & de citoyens.

En se constituant Assemblée nationale, & en déclarant qu'attendu qu'il représentait les trois-quarts & demi de la nation, il allait s'occuper seul des intérêts de la patrie, le tiers-état força le clergé & la noblesse à se réunir avec lui. Mais ce ne fut que peu-à-peu qu'ils ne formèrent plus qu'une seule & même chambre. Trois vertueux pasteurs du Poitou, & six autres le lendemain, de différentes provinces, se présentent les premiers avec leurs titres & leurs pouvoirs, pour les faire vérifier en commun; ils les déposent sur le bureau, & sont reçus avec tous les applaudissemens que méritait leur civisme, & embrassés par tous les députés. L'un de ces curés, M. Jallet, pasteur de Cherigné, dit entr'autres choses, dans le discours qu'il prononça à cette occasion: — « Nous venons, messieurs, précédés du » flambeau de la raison, conduits par l'amour » du bien public, nous placer à côté de nos » concitoyens, de nos frères. Nous accourons » à la voix de la patrie qui nous presse d'é- » tablir entre les ordres la concorde & l'har- » monie d'où dépendent le succès des états-

» généraux & le salut de l'état.....»

L'un de ces respectables pasteurs interrogé si le clergé ne délibérait pas encore, répondit avec une expression touchante : — « Il délibère, je l'avoue ; mais je ne mets point » ma conscience en délibération. »

La noblesse fut très-alarmée de la formation de l'Assemblée nationale, & elle tint plusieurs conférences pour aviser aux moyens d'en prévenir les suites. M. d'Eprémesnil ne proposa rien moins que de demander au roi la dissolution des états-généraux. Dans une autre occasion il s'avisa de dire, que les députés du tiers étaient coupables de haute trahison, criminels de lèse-majesté, & que M. le procureur-général pourrait les dénoncer & les faire décréter comme tels.

La cour excitait sourdement la division entre les ordres, qu'elle se flatait de réduire les uns par les autres, & d'en tirer tout l'argent qu'elle voudrait, en paraissant garder une neutralité incertaine, toujours sur le point de pencher d'un ou d'autre côté. Telle fut sans doute la raison de sa conduite vacillante, ainsi que de la faveur qu'elle accorda quelquefois au tiers & de la rigueur qu'elle lui témoigna souvent. Le roi lui écrivit un jour cette phrase : — « Je désapprouve l'expres» sion répétée de *classes privilégiées* que le » tiers-état emploie pour désigner les deux » premiers ordres. » — N'était-ce pas lui donner l'idée de toutes les prérogatives qu'il ne manqua pas de prendre par la suite, certainement contre l'intention des ministres : mais tel est le sort de la trompeuse politique, elle s'enlace souvent dans ses propres piéges.

Croirait-on que le comte d'Artois, dont l'incivisme dès-lors n'était que trop connu, écrivit la lettre suivante au président de la noblesse, pour engager cet ordre à se réunir aux deux autres? — « Si mon nom a encore » de l'ascendant dans votre chambre, je » vous prie avec instance d'opérer aujourd'hui » & sans délai votre réunion à l'Assemblée » nationale, le sort de l'état & le bonheur » de mon frère en dépendent. »

Les conseillers intimes du roi se flataient sur-tout de diriger aisément l'opinion du tiers-état, soit par les promesses, soit par la crainte, & en mettant en jeu les moyens de séduction dont la cour n'a jamais douté, dit M. Dubois-Crancé, parce que la cour n'a jamais connu que des courtisans. Cependant la réunion commençait à s'opérer, le tiers se montrait de plus en plus patriote & incorruptible. Le despotisme vit qu'il était tems de frapper les grands coups qu'il méditait en silence, au cas qu'il en eût besoin: il ne fit qu'électriser davantage les esprits, leur faire développer plus d'énergie, & hâter une réunion qu'il redoutait, tout en paraissant la désirer. Une proclamation faite par les hérauts d'armes, le 20 juin, avertit les représentans de la nation que le roi tiendrait une séance royale le 22. Les députés qui voulurent s'assembler dans leur salle, le même jour 20 juin, en trouvèrent les portes fermées, sous prétexte qu'on y faisait les préparatifs nécessaires, & gardées par une cohorte de soldats, commandées par un député même, le duc du Châtelet, colonel des gardes françaises, & qui leur signifièrent que l'entrée

leur était interdite. M. Bailli demanda l'officier de garde; le comte de Vaſſan ſe préſenta & declara qu'il avait des ordres pour ne laiſſer entrer perſonne. — « Je proteſte » contre de pareils ordres, dit le préſident, » & j'en rendrai compte aux repréſentans des » Français. » — Cet affront juſqu'alors ſans exemple dans les annales du monde, retombait tout entier ſur les miniſtres corrompus, & ne pouvait rejaillir ſur la majeſté d'une grande nation. Raſſemblés en peloton dans l'avenue de Verſailles, les députés ſe demandaient réciproquement ce qu'il fallait faire dans des conjonctures auſſi douloureuſes; les uns voulaient qu'on allât à Marli, où la cour s'était rendue, & qu'on y tînt une ſéance aux pieds du château, afin de faire rougir les miniſtres iniques, & d'obliger le roi à venir tout de ſuite au milieu des repréſentans du peuple; d'autres propoſaient de s'aſſembler dans la place d'armes de Verſailles: — « C'eſt » là, diſaient-ils, que nous retracerons les » beaux jours de notre hiſtoire; c'eſt là que » nous tiendrons le champ de mai. » — Ceux-ci penſaient qu'il fallait ſe réunir dans la galerie même du château de Verſailles, pour y donner le ſpectacle nouveau de parler le langage de la liberté dans un lieu qui n'avait jamais retenti que des ordres abſolus du deſpotiſme.

Pendant ce tems-là, M. Bailli, préſident, avait cherché un local où les députés puſſent s'aſſembler; il n'en trouva pas de plus convenable qu'un jeu de paume, & il en fit prévenir les membres de l'Aſſemblée, qui s'y rendirent auſſitôt. — « Ce lieu, dit un hiſto-

» rien eſtimable, (*Révolution de 1789*) con-» ſacré par la préſence des repréſentans d'un » peuple libre, parut en ce moment plus » auguſte que le palais le plus ſuperbe. » — Tous les membres des communes prêtèrent le ſerment de ne point ſe ſéparer que la conſtitution ne fût faite, & la régénération de l'ordre public affermie ſur des baſes ſolides, & ils ſignèrent ce généreux ſerment, qui, dans la circonſtance critique où ils ſe trouvaient, était un dévouement héroïque.

Des citoyens de Paris ont fait ériger dans ce jeu de paume, devenu, pour ainſi dire, le temple de la patrie & de la liberté, une plaque de bronze ſurmontée d'une couronne de chêne, ſur laquelle eſt gravé le ſerment prêté par l'Aſſemblée nationale, le 20 juin 1789, de rendre la France libre ou de mourir.

A l'iſſue d'un conſeil tenu dans la ſoirée de ce même jour, en préſence de Monſieur & du comte d'Artois, ainſi que ceux des jours précédens, le garde-des-ſceaux Barentin, vers une heure après minuit, fit prier, ſans autre cérémonie, le préſident de l'Aſſemblée nationale de paſſer chez lui, & il l'inſtruiſit que le roi *défendait* qu'il lui adreſsât le diſcours qu'il avait préparé au nom du peuple Français. Précédemment ce même garde-des-ſceaux avait écrit au préſident ou doyen de l'Aſſemblée nationale, qu'il ne pourrait pas recevoir les commiſſaires de l'Aſſemblée, parce qu'il ne ſerait point à Verſailles.

Le lundi 22, on vit les repréſentans de plus de vingt-quatre-millions de citoyens errer de

lieu en lieu pour chercher un asile où ils pussent continuer leurs délibérations. Dès le matin de ce jour, à neuf heures, les hérauts d'armes avaient proclamé le renvoi de la séance royale au lendemain mardi. La cour était fort embarrassée & peu d'accord sur le rôle tirannique qu'il s'agissait de faire jouer au roi. D'après la proclamation, l'Assemblée nationale se rendit au jeu de paume illustré à jamais par la séance qu'elle y avait tenue: mais on leur dit que le comte d'Artois, afin de les priver de cet humble asile, avait retenu le jeu de paume pour y faire sa partie. Les députés se transportèrent successivement dans l'église des Récollets, dont l'entrée leur fut refusée, & à la salle des états-généraux, d'où ils furent repoussés par les satellites armés qui l'environnaient. Ils se rassemblèrent enfin dans l'église paroissiale de Saint-Louis. Sur les deux heures, la majorité du clergé, au nombre de cent-quarante-neuf, après s'être réunie dans le chœur, vint prendre les places qui leur étaient destinées, dans la nef, au milieu des représentans de la nation. — « La » sainteté du lieu, dit l'historien que j'ai » cité tout-à-l'heure, contribuait à rendre » cette réunion plus solemnelle & plus au» guste. Il semblait qu'il se mêlat à l'intérêt » de la patrie quelque chose de religieux, qui » le rendait encore plus touchant. — Ainsi » cet asile momentané que le hasard avait » fait choisir, fut consacré à la concorde & » à l'union. » — Le temple de la religion devint le sanctuaire de la patrie.

Dès la pointe du jour du 23, tout l'appareil du pouvoir arbitraire fut déployé;

toutes les avenues de la salle des états étaient barricadées & garnies de troupes ; les gardes-du-corps étaient à cheval, en bataille, & le sabre nud. Environ dans l'espace d'un demi-quart de lieue, il y avait plus de quatre-mille hommes armés ; des patrouilles nombreuses faisaient continuellement la ronde, ne permettant à personne de se réunir, & portaient l'audace jusqu'à séparer les députés qui arrivaient ensemble. Après neuf heures, tous les députés se rendirent à la salle ; on introduisit ceux des classes privilégiées par la grande porte ; ceux des communes par une petite porte d'un côté opposé, encore en laissa-t-on une partie pendant près d'une heure en dehors, exposé à la pluie, & d'autres extrêmement resserrés dans le vestibule ou antichambre, où l'on pouvait à peine respirer ; M. Paporet, syndic des secrétaires du roi, mourut asphixié, en prononçant ces vers :

Et de quel droit enfin ces ennemis des cieux
Vont-ils infecter l'air qu'on respire en ces lieux ?

Quand les communes furent enfin introduites, les deux premiers ordres placés depuis quelques instans, les reçurent debout & découverts. La salle était disposée comme le jour de l'ouverture des états ; mais il n'y avait plus ni gradins, ni loges pour le public ; les députés devaient être seuls avec le roi, la cour & ses sattellites ; d'ailleurs on avait résolu que désormais les séances seraient tenues à huis-clos. — « Tant de précautions » annonçaient des coups d'autorité, observe » M. Dubois-Crancé, & les représentans

» preſſentirent à l'inſtant que leur conduite, » en ce jour, allait décider du bonheur ou » de l'oppreſſion de vingt-cinq-millions » d'âmes. » — De tous côtés, dans l'intérieur, on avait auſſi diſpoſé des gens armés; il y en avait dans les antichambres, dans les corridors qui environnaient la ſalle, & preſque entre les banquettes où s'aſſeyaient les députés.

Le roi parut avec l'éclat de la toute puiſſance; les miniſtres l'accompagnèrent dans la ſalle, à l'exception de M. Necker, trop politique pour s'être rendu à cette ſéance royale. — « L'expreſſion de la douleur ſe » peignait ſur tous les viſages, dit un député » auteur d'un excellent journal..... Je me » trompe, il en était qui, par une joie coupable, inſultaient à la douleur publique, ſe » faiſant une douce jouiſſance des maux de » la patrie, ſe repaiſſaient des larmes que le » patriotiſme arrachait à la plupart des dé» putés; ils ſemblaient publier leur triomphe » par un rire moqueur & les regards dé» daigneux qu'ils jetaient ſur ceux qui avaient » une autre façon de penſer. » — Les députés, dans l'abattement & la triſteſſe, ne s'occupaient guères de la pompe & du cortège de la royauté; ils n'étaient affectés que du danger de la choſe publique, & nullement du cérémonial; ils ſe levèrent à l'arrivée du roi, ſe replacèrent & ſe couvrirent. Ce mouvement fit dire au garde-des-ſceaux, que ſa majeſté permettait à l'Aſſemblée de s'aſſeoir. Le roi prononça ſon diſcours; il parla de ſa bonté, de ſa bienfaiſance, de la liberté qu'il accordait aux états-généraux. Il témoigna

ſa douleur des diviſions qui régnaient entre les ordres. Mais par une contradiction étonnante, ou par une maladreſſe qui dévoilait les intentions ſecrettes de la cour, on lui faiſait ordonner la ſéparation de l'Aſſemblée en trois chambres, & la délibération par ordre. On lui faiſait prononcer cette phraſe ſingulière : *J'ai voulu auſſi, Meſſieurs, vous faire remettre les différens bienfaits que j'accorde à mes peuples.* — « Eſt-ce, » dit l'hiſtorien de la *Révolution de 1789*, » qu'on regardait à la cour les droits des » peuples comme des bienfaits de nos rois ? » On fait lire dans l'aſſemblée des états-gé- » néraux une déclaration des volontés du » monarque, comme ſi les repréſentans de » la nation ne formaient qu'une aſſemblée de » notables. Enfin, le roi, non-content de » preſcrire des lois aux états-généraux, ne » parle que par cette formule : *Je veux*, » *je défens*, *j'ordonne*. C'était peu de tour- » ner les intentions bienfaiſantes de Louis XVI » contre les intérêts du peuple, de le tromper » ſi témérairement ſur les moyens d'exécution, » ſes conſeillers pervers ôsèrent altérer plu- » ſieurs articles de ſa déclaration, & eurent » l'impudence de lui faire promulguer des » volontés qui n'étaient pas les ſiennes. Mais » les volontés mêmes du roi, toutes reſ- » pectables qu'elles ſont, ne peuvent faire » la loi de la France, parce que le deſſin » d'un peuple libre ne peut repoſer ſur la » volonté d'un homme ſujet au changement » & à l'erreur, & parce que la nation peut » ſeule être l'arbitre de ſa conſtitution. »

La lecture de la déclaration achevée, le roi reprit la parole en ces termes : — « Je

» vous ordonne, Meſſieurs, de vous ſéparer » tout de ſuite, & de vous rendre demain » matin chacun dans les chambres affectées » à votre ordre, pour y reprendre vos ſéances. » J'ordonne en conſéquence au grand-maître » des cérémonies de faire préparer les ſalles. »

Quelques évêques, qui ſans doute influaient dans la conduite extraordinaire de la cour, applaudirent & crièrent vive le roi; mais ces cris expirèrent ſur leur bouche. La plupart des prélats & toute la nobleſſe ſe levèrent & ſortirent avec le monarque. Les communes, ſans s'être concertées, animées d'un même eſprit, reſtèrent immobiles ſur leurs ſiéges: c'eſt ainſi qu'on vit à Rome, dans un péril éminent, les ſénateurs attendre la mort dans leurs chaiſes curules.

Le marquis de Brézé ne tarda pas à venir leur rappeler les intentions du roi; mais il s'apperçut bientôt qu'il outrepaſſait les pouvoirs de ſes fonctions, dit M. Dubois-Crancé, & que ceci n'était plus une affaire de *cérémonie*: — « Oui, Monſieur, lui répondit » le comte de Mirabeau, nous ſavons tout » ce qu'on a ſuggéré au roi; & vous qui » ne ſauriez être ſon organe auprès des états-» généraux, vous qui n'avez ici ni place, » ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes » pas fait pour nous rappeler ſon diſcours. » Cependant, pour éviter toute équivoque » & tout délai, je déclare que ſi l'on vous » a chargé de nous faire ſortir d'ici, vous » devez demander des ordres pour employer » la force, car nous ne quitterons nos places » que par la puiſſance de la bayonnette. »

Le grand maître des cérémonies ſortit.

La cour voulut d'abord employer la force, des soldats entrèrent dans la salle, mais se contentèrent de s'y montrer; on l'entoura de nouveaux satellites; M. d'Agoult courut au grand galop après les gardes-du-corps qui retournaient à Saint-Germain. Mais on prévit de la résistance, & l'on craignit peut-être moins le carnage qu'elle pouvait occasionner, que le peuple de Paris, contre lequel on ne s'était point encore mis en mesure.

On s'avisa alors d'envoyer dans la salle les garçons tapissiers qui l'avaient décorée, & qui se mirent à déclouer les tapisseries; mais la majesté des représentans du peuple leur en imposa bientôt, & ils se retirèrent avec respect.

Les députés, rendus à eux-mêmes, délivrés de tous les agens du despotisme, gardèrent quelques instans un profond silence, qu'interrompirent des motions énergiques & les décrets les plus vigoureux, tels que celui qui déclare inviolable la personne d'un représentant du peuple, & défend à qui que ce soit d'attenter à sa liberté pour ses discours & ses opinions. — « Je bénis la liberté, » s'écria le comte de Mirabeau, de ce qu'elle » mûrit de si beaux fruits dans l'Assemblée » nationale. Assurons notre ouvrage en déclarant inviolable la personne des députés » aux états-généraux: ce n'est pas manifester » une crainte, c'est agir avec prudence, c'est » un frein contre les conseils violens qui » assiégent le trône. » — Le célèbre abbé Syeyès fit en même tems adopter que les assemblées du corps législatif devaient être

libres & publiques, & que le roi n'avait ni l'autorité ni le droit de les rendre secrettes. Cette séance, qui devait appesantir le joug du despotisme, mais qui, grâce à la fermeté de nos généreux représentans, brisa pour jamais les fers honteux de notre esclavage, ne fut terminée qu'à trois heures, & l'Assemblée ordonna que le procès-verbal de ce qui s'y était passé serait imprimé & envoyé dans le jour aux provinces.

« Nous vîmes bien, dit M. Dubois-Crancé, » dans sa lettre à ses commettans, nous vîmes » bien, dès le lendemain de la séance royale, » que la paix n'était point faite; que la » cour avait cédé, & non consenti. » — En effet, des soldats repoussaient le public qui désirait assister aux délibérations des pères de la patrie; on avait muré les portes intérieures de communication de la salle des représentans du peuple avec celles du clergé & de la noblesse. Un officier des gardes de la prévôté de l'hôtel, après avoir déclaré qu'il avait l'ordre de ne laisser entrer dans la salle que les députés, & défenses d'y souffrir les étrangers, ajoûta qu'il connoissait une porte de communication intérieure dont il n'avait pas ordre d'empêcher l'usage à MM. les députés: il fut mis en prison, pour avoir fait cette indication, qui sauva peut-être la patrie. Il fallut encore, pour la tirer du péril imminent où elle était exposée, que la majorité du clergé qui s'était réunie dans l'église de Saint-Louis, deux jours auparavant, trouva une fausse-porte, qui communiquait, par des souterreins, à la salle des communes, où elle se rendit avec un empressement digne

à jamais d'éloge. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, prélat vertueux, mais faible, se disposait à suivre cet exemple, il avait déjà fait quelques pas pour marcher sur les traces de ses sages confrères, lorsqu'un prêtre factieux, l'abbé Pannat, court après lui, l'atteint, lui oppose le serment qu'il a prêté d'obéir à ses pouvoirs, effraie la conscience du prélat, qui d'un côté, voit le parjure, de l'autre le devoir de céder à la majorité; enfin, il se laisse entraîner, & rentre, pour ainsi dire malgre lui, dans la chambre du clergé, dont il se voit proclamer le chef. Croirait-on que cette espèce de conquête enfla tellement le cœur de cent-quarante-trois prêtres, abandonnés d'une grande partie de leurs confrères, qu'ils ôsèrent se regarder comme les seuls, les vrais représentans du clergé? Ils se constituèrent en chambre du clergé de France.

La minorité de la noblesse, franchissant les obstacles qui la séparait des communes, & ayant à sa tête le duc d'Orléans, se joignit aux vrais représentans du peuple. Quelques jours après, dans la chambre des nobles, on agitait la question de la réunion totale: — « Je n'ai que treize-mille livres de rente, » dit le patriote Montcalm, j'en sacrifierais » la moitié pour obtenir cette réunion si » desirée, & mes six enfans ne me désa- » voueront pas. »

On ne saurait trop publier ces belles paroles que prononça le duc d'Aiguillon. — « Périssent, s'il le faut, tous les biens que » je possède, & que la liberté nationale » s'élève sur une constitution inébranlable!

» J'aime mieux voir mes maiſons en feu, » que la liberté en péril. »

Dans ces circonſtances, le duc de Luxembourg, préſident de l'ordre de la nobleſſe, alla chez le roi, qui lui ordonna de le ſuivre dans ſon cabinet, & lui dit, ſelon l'écrivain de la *Révolution de 1789* : — « Monſieur » de Luxembourg, j'attends de la fidélité & » de l'affection pour ma perſonne de l'ordre » que vous préſidez, ſa réunion avec les » deux autres. — Sire, l'ordre de la nobleſſe » ſera toujours empreſſé de donner à votre » majeſté des preuves de ſon dévouement » pour elle ; mais j'ôſe dire qu'elle ne lui » en a jamais donné de plus éclatantes, » qu'en cette occaſion, car ce n'eſt pas ſa » cauſe, mais celle de la couronne qu'elle » défend aujourd'hui. — La cauſe de la cou- » ronne ? — Oui, ſire. La nobleſſe n'a rien » à perdre à la réunion que votre majeſté » deſire : une conſidération établie par des » ſiécles de gloire, & tranſmiſe de généra- » tion en génération, d'immenſes richeſſes, » & les talens & les vertus de pluſieurs de » ſes membres, lui aſſurent dans l'Aſſemblée » nationale toute l'influence dont elle peut » être jalouſe, & je ſuis certain qu'elle y » ſera reçue avec tranſport. Mais a-t-on fait » obſerver à votre majeſté les ſuites que cette » réunion peut avoir pour elle ? La nobleſſe » obéira, ſire, ſi vous l'ordonnez ; mais » comme ſon préſident, comme fidèle ſer- » viteur de votre majeſté, j'ôſe la ſupplier » de me permettre de lui préſenter encore » quelques réflexions ſur une démarche auſſi » déciſive. » — Le roi lui ayant témoigné qu'il

Paris & ſa demeure; les gardes-du-corps accourent, & M. d'Agoult, l'un de leurs officiers, le même qui s'était diſtingué dans l'enlèvement des trois magiſtrats du parlement, tire ſon ſâbre ſur la place d'armes, & mutile le viſage d'un enfant. Cette agreſſion populaire fut utile en ce qu'elle porta l'archevêque à faire des réflexions, & l'engagea à ſe joindre aux membres du clergé qui s'étaient réunis avec les communes, & que ſon exemple entraîna le reſte de la chambre qu'il préſidait.

D'un autre côté, le duc de Luxembourg, voyant que les meſures de la cour étaient encore incertaines, diſpoſa celle de la nobleſſe à terminer un ſchiſme qui pouvait lui être encore plus funeſte qu'à la choſe publique. Le vicomte de Mirabeau, auſſi paſſionné pour le parti des nobles de l'oppoſition, que ſon frère l'était pour la cauſe populaire, jura de ne jamais quitter la chambre. Il croyait entraîner tous les membres; mais perſonne ne ſuivit ſon exemple. M. de Cazalès cependant s'écria que la monarchie devait être préférée au monarque, & que la ſéparation perpétuelle des ordres en était le ſeul appui. Mais le duc de Luxembourg ſe levant: — « Il n'eſt pas queſtion ici de » délibérer, dit-il, mais de ſauver le roi » & la patrie. La perſonne du roi paraît en » danger, & des ordres poſitifs de ſa part » nous enjoignent de céder: qui de nous » pourrait héſiter un inſtant? » — Auſſitôt la chambre de la nobleſſe, après s'être concertée avec la minorité du clergé, ſortit pour ſe rendre à l'Aſſemblée nationale. Le vicomte de

de Mirabeau ſe trouva alors très-embarraſſé ; ſon ſerment le contraignait à reſter ſeul, dévouement qui, loin de lui faire honneur, l'eût couvert de ridicules. De l'aveu de la chambre, le préſident le délia du ſerment indiſcret qu'il avait prononcé, & il ſe mit en marche avec les autres. Les deux ordres entrèrent dans la ſalle de l'Aſſemblée ſur deux lignes parallèles, le clergé à la droite, la nobleſſe à la gauche. Quand ils eurent pris ſéance : — « Meſſieurs, dit le cardinal » de la Rochefoucauld, nous ſommes con- » duits ici par notre amour & notre reſpect » pour le roi, nos vœux pour la paix, & » notre zèle pour le bien public. » — Le duc de Luxembourg ne voulant pas être en reſte de menſonge, prit enſuite la parole : — « Meſſieurs, l'ordre de la nobleſſe a arrêté » ce matin de ſe rendre dans cette ſalle na- » tionale, pour donner au roi des marques » de ſon reſpect, & à la nation des preuves » de ſon patriotiſme. » — M. Bailli, pré- ſident de l'Aſſemblée, leur répondit : — « Meſſieurs, le bonheur de ce jour, qui » raſſemble les trois ordres, eſt tel, que » l'agitation qui accompagne une joie vive » ne me laiſſe pas la liberté d'idées néceſſaire » pour vous répondre dignement ; mais cette » joie même eſt une réponſe. Nous poſſédons » l'ordre du clergé ; l'ordre de la nobleſſe » aujourd'hui ſe joint à nous : ce jour ſera » célèbre dans nos faſtes ; il rend la famille » complette. . . . . »

C'eſt ainſi que s'effectua la réunion gé- nérale des repréſentans de la nation, qui fut dans pluſieurs membres, l'ouvrage de la

politique & de l'intérêt, plutôt que de l'amour de la patrie, ainſi que ne le prouva que trop leur conduite ultérieure.

Quelques jours après, le 29 juillet, fut enfin applanie la plus grande difficulté qui s'était élevée entre les trois ordres : on décida que les voix ſe prendraient déſormais par tête.

La cour, effrayée de la fermeté que montraient les membres des communes, & des ſentimens patriotiques que laiſſaient éclater une partie du clergé & de la nobleſſe, réſolut de les ſubjuguer par la crainte, ſi elle ne pouvait les gagner autrement. Elle expédia des ordres ſecrets pour entourer Verſailles & Paris de trente-mille hommes de troupes, la plupart étrangères, pour ſe procurer des canons, des boulets, & deux millions de cartouches. Le maréchal de Broglie fut nommé général de cette armée ; on lui donna le logement de M. le dauphin ; il eut vingt ſept officiers d'état-major, bien payés, ainſi que lui ; & tout cela, ſelon l'obſervation de M. Dubois-Crancé, pour vaincre cinq-cents députés en cheveux longs, manteau noir & chapeau à clabaut. Les conſpirateurs croyaient peut-être faire couler le ſang ; mais ils ne trouvèrent point dans les ſoldats l'obéiſſance paſſive dont ils s'étaient flatés. Le régiment des gardes-françaiſes donna le premier des preuves de patriotiſme. Deux compagnies de grenadiers de ce corps refuſèrent dès le 23 juin de tirer ſur leurs concitoyens. Le marquis de Valadi, ci-devant officier de cette brave légion, & l'un des plus zélés apôtres de la liberté, allait à Paris de caſerne en caſerne pour éclairer les ſoldats

sur les véritables devoirs de l'homme, & sur ce que chaque soldat se doit à lui-même & à la patrie.

La retraite des ministres qui avaient alors la confiance du peuple, jeta la consternation dans l'Assemblée nationale. M. de Virieu qui n'avait encore rien perdu des vertus nécessaires à un député, voulait qu'on se ralliât par un nouveau serment. — « Non, reprend » M. de Clermont-Tonnerre qui ne songeait » point alors à la formation du club mo- » narchique, non, ce serment est inutile ; » la constitution sera faite, & les états-gé- » néraux existeront, ou nous cesserons d'e- » xister avec eux. »

Dans les tems d'orages qui précédèrent la prise de la bastille, vers le 12 juillet, où la France était menacée d'un despotisme encore plus rigoureux, si elle avait eu la faiblesse de se laisser faire la loi par des bayonnettes & des canons, & non par les législateurs qu'elle avait choisis, ceux des députés dont l'amour pour la patrie était le plus connu, craignirent contre leurs jours des complôts sinistres ; en proie à une sombre terreur, que je suis tenté d'appeler panique, ils crurent qu'il était de la prudence de brûler tous leurs papiers. L'abbé Grégoire, à cette époque secrétaire de l'Assemblée nationale, ne doutant pas qu'il ne fût sur la liste des proscriptions, fut plus inquiet des papiers précieux qu'il avait entre les mains, que du soin de pourvoir à sa propre sûreté. Il éprouva d'abord quelque embarras sur le choix d'un dépositaire ; enfin il se décida en faveur d'une femme : il les confia à l'épouse

de M. Emmeri, député des communes de Metz. Cette dame, par sa sollicitude à veiller à la conservation de ce dépôt sacré, justifia l'honorable confiance qu'elle avait excitée.

Ce fut dans ces circonstances critiques, du 13 au 15 juillet, que les représentans du peuple Français restèrent assemblés soixante heures consécutives. Mais nous verrons en 1791, dans un moment où la patrie était encore en plus grand danger, ces mêmes législateurs, presque sans aucune interruption, tenir une séance beaucoup plus longue, qu'on pourrait dire au-dessus des forces humaines, si l'ardent patriotisme ne donnait pas à nos âmes quelque chose de la divinité.

MM. Thouret, Target, Barnave, Rabaud-de-Saint-Etienne, le comte de Mirabeau & l'improvisateur abbé Mauri étonnèrent tous les députés par leur éloquence mâle & énergique. La première fois que M. Thouret, avocat député de Rouen, eut occasion de combattre une motion de M. Target, célèbre avocat, de l'académie française, celui-ci enchanté, saisi d'admiration, resta interdit un instant, & s'écria: — « Juste ciel! » qu'ai-je entendu! est-ce un homme ou un » ange qui vient de parler? »

Plus l'Assemblée nationale déployait de patriotisme, plus quelques-uns de ses membres se montraient doués d'un rare mérite, de vertus éclatantes, dignes d'exciter l'admiration publique, & plus la cour semblait prendre à tâche de l'humilier. On avouera que ce dernier moyen était tout aussi inconséquent que celui de menacer des bayonnettes le corps législatif, pour le forcer à réparer le

déſordre des finances. Mais eſt-ce que le deſpotiſme a jamais réfléchi? Les lecteurs auront peine à croire, & cependant rien n'eſt plus vrai, que le marquis de Brézé, ce ridicule grand-maître des cérémonies, ait eu l'impudence, à la ſéance du 16 juillet, de venir porter la parole à l'Aſſemblée nationale le chapeau ſur la tête. Une telle étiquette ne méritait que le mépris général qu'elle excita; quelques membres auraient dû retenir le cris d'improbation que leur arracha ce ſpectacle nouveau. Deux jours après, le préſident dit à ce ſujet: que le marquis de Brézé s'étant apperçu qu'on avait improuvé qu'il eut parlé à l'Aſſemblée nationale la tête couverte, quoique cet uſage fût ancien, il avait réſolu, pour ne pas lui déplaire, d'apporter les ordres du roi d'une manière plus décente, & ſur-tout plus convenable à la majeſté du lieu.

Ce grand-maître des cérémonies aurait dû ſavoir que puiſque le parlement de Paris exigeait une extrême conſidération de tout ce qui tenait à la cour, à plus forte raiſon les repréſentans de la France entière avaient le droit d'en attendre des marques de reſpect; & il devait ſe rappeler ce qui arriva à M. de Watronville, aîde des cérémonies, lorſqu'en avril 1782 il vint apporter au parlement la lettre de cachet pour la cérémonie annuelle de la réduction de la capitale ſous Henri IV: ne s'étant pas préſenté devant cette compagnie avec le reſpect convenable, M. d'Ormeſſon, qui préſidait alors la grand'chambre, lui dit: — « M. Watronville, quand vous » apportez à la cour les ordres de votre

» maître, il faut remplir le cérémonial uſité, » faire de droite & de gauche, & aux dif- » férens bureaux, toutes les révérences » d'uſage, & ſur-tout les faire très-pro- » fondes. N'oubliez jamais le reſpect que » vous devez à la cour, & profitez de cet » avertiſſement. »

On a peine à concevoir comment un grand-maître des cérémonies, obligé à des déférences très-reſpectueuſes vis-à-vis d'un parlement, s'imagina qu'il pouvait s'en diſpenſer à l'égard des repréſentans de la nation.

Les étranges procédés de cet homme indignèrent tout le royaume, & lui attirèrent la mortification d'être arrêté dans le Mans, comme il voyageait ſans paſſe-port avec ſon épouſe, lorſque Louis XVI voulait ſortir furtivement du royaume, & fut retenu dans la petite ville de Varennes. Le motif de l'arrêtation de M. Brézé, allégué par la municipalité du Mans, fut pris de ſon inciviſme lors de la ſéance royale du 23 juin. L'Aſſemblée nationale le fit mettre en liberté.

Dans la ſéance du 4 août 1789, prolongée bien avant dans la nuit, il ſembla que les pères de la patrie s'électriſèrent les uns & les autres par une ſuite de généreux ſacrifices faits à la choſe publique. Dans cette nuit mémorable, furent décrétés l'abolition de la féodalité, la deſtruction des privilèges, les droits de la nation ſur les biens eccléſiaſtiques, la réforme de la juſtice, la ſuppreſſion de toute vénalité, enfin les principes fondamentaux de la conſtitution Françaiſe. Au reſte, on a remarqué que les décrets les plus importans, les plus grands ſacrifices, furent l'ouvrage d'une ſorte

d'inſpiration, d'un enthouſiaſme ſubit d'amour patriotique. Outre l'exemple frappant que je viens d'en citer, je rappellerai encore les noms de terre, les titres, les armoiries, la nobleſſe tout-à-coup abolis pour jamais à la ſuite d'une motion qui demandait qu'on fit diſparaître, aux yeux d'une nation devenue libre, les eſclaves de bronze enchaînés aux pieds de la ſtatue de Louis XIV, à la place des victoires.

Il eſt vrai que certains membres ne tardaient pas à ſe repentir de leur civiſme enthouſiaſte, de leurs différens abandons trop précipités. On attribue même l'origine de la diviſion qui ſe mit dans l'Aſſemblée nationale, connue ſous le nom de côté droit, de côté gauche, au regret trop amer de ces dépouillemens anticipés, auxquels pluſieurs membres n'auraient jamais conſenti s'ils ne s'étaient flatés qu'ils trouveraient des obſtacles dans leur exécution. Le vicomte de Mirabeau, en janvier 1790, s'emporta étrangement contre les dévouemens héroïques de la nuit du 4 août: — « ſacrifices, s'écria-t-il, fruits de l'ivreſſe » d'un patriotiſme fou, & point du tout de » la raiſon. »

L'Aſſemblée nationale ſuivit le roi à Paris le 10 octobre 1789, & vint tenir ſes ſéances à l'archevêché, dans une ſalle proviſoire, en attendant qu'on lui en eût conſtruit une ſur l'emplacement du manège, près le palais des tuileries. On remarque comme une choſe ſingulière que ce fut dans cette première ſalle, c'eſt-à-dire à l'archevêché, que ſe prononça le décret qui mit les biens du clergé au rang des domaines nationaux.

Les mouvemens généreux auxquels le peuple ſe livrait pour aſſurer ſa liberté, effrayèrent M. Mounier, ſurnommé M. *Veto*; il partit de Verſailles furtivement, ſans prendre congé de l'Aſſemblée, ſans même achever ſa préſidence. Un chef qui quitte ſon poſte eſt doublement coupable; auſſi M. Mounier perdit il dans un inſtant toute la gloire qu'il s'était acquiſe, & par les vues profondes qu'il avait développées dans les états du Dauphiné, qui lui avaient valu l'honneur d'être nommé un des repréſentans de la nation, & par l'eſprit patriotique dont il ſe montra d'abord animé aux états-généraux. Pluſieurs cauſes contribuèrent à ſa lâche déſertion. 1°. L'excès d'un amour-propre exalté, qui lui avait fait croire qu'il primerait dans l'Aſſemblée nationale, & la dirigerait à ſa fantaiſie. 2°. Le déſeſpoir d'avoir perdu l'eſpérance d'être nommé chancelier du royaume, ou l'un des membres de l'eſpèce de chambre des pairs qu'il s'était efforcé de faire établir pour balancer le pouvoir des communes. 3°. L'opiniâtreté qu'il mit à faire paſſer le *Veto* abſolu du roi, & le chagrin qu'il reſſentit de n'avoir pu réuſſir. Il paraît que cet homme, ci-devant procureur, était d'un caractère très-dur: dans la ſéance du 7 octobre, il propoſa d'aſſigner un impôt perpétuel, pour faire face aux dépenſes de la liſte civile & de la dette publique. Trompé dans tous ſes projets, voyant, malgré lui, s'évanouir les illuſions de ſon amour-propre, il ſe flata du moins de reprendre tout ſon aſcendant ſur les états du Dauphiné, qui s'étaient raſſemblés vers le 3 octobre; mais quel eſtime pou-

vait-on avoir pour un mauvais citoyen qui venait de déſerter le poſte où l'avait placé ſa patrie ? Il fut contraint d'aller chercher un aſyle à Genève, où il publia l'apologie de ſa conduite, qui acheva de le perdre dans l'opinion publique; on y lut avec indignation une critique amère & injuſte des opérations de l'Aſſemblée nationale, appuyée ſur des impoſtures, ſur les faits les plus faux. Deux mois après ſa fuite, il envoya ſa démiſſion de repréſentant du peuple Français: elle fut reçue par de nombreux applaudiſſemens.

On répandit alors dans le public qu'un nommé Curtius qui avait à Paris un fameux cabinet de figures en cire, & qui avait commencé le portrait de M. Mounier, eut peur que cette image ne déshonorât ſon ſallon; il la remit en fonte, & d'un Mounier, il fit un Barnavè.

A l'une des ſéances tenues à Paris dans la ſalle de l'archevêché, une galerie s'écroula tout-à-coup & précipita ceux qui la rempliſſaient ſur les députés aſſis au-deſſous. Un jeune homme eut la cuiſſe caſſée, pluſieurs perſonnes furent bleſſées moins grièvement, & trois ou quatre députés en furent quittes pour des contuſions. L'Aſſemblée nationale chargea deux de ſes membres d'aller chaque jour les viſiter & de lui rendre compte de leur état.

A-peu-près dans le même-tems, un vieillard de cent-vingt-un ans fut introduit au milieu des repréſentans du peuple Français. Ce patriarche moderne ſe nommait Jean Jacob; il naquit à Sarcié au Mont-Jura, en Franche-Comté, le 10 Novembre 1668. Il avait été

témoin d'une partie des événemens du règne de Louis XIV, de ceux de la régence, & du régne de Louis XV : il avait le bonheur de voir ſous Louis XVI ſon pays, délivré du droit de main-morte, n'être plus eſclave des prêtres, & la France conquérir la liberté ſans effuſion de ſang. Louis XVI lui faiſait depuis quarre ans une penſion de deux-cents livres en qualité de centenaire. Ce doyen des vieillards était venu à Paris à l'âge de dix-huit ans. Quel changement il y trouva à ſon ſecond voyage, au bout de cent-trois années ! Entr'autres, la petite auberge où il avait logé jadis était devenue un hôtel ſuperbe, & la rue obſcure qu'elle occupait, avait depuis été métamorphoſée en un des plus beaux quartiers de Paris. Jacob ſe remaria à quatre-vingts ans révolus, & l'année ſuivante il eut une fille, qui remplit à ſon égard tous les devoirs de la piété filiale ; elle ne le quitta jamais, refuſa, pour le ſoigner, tous les établiſſemens, toutes les places qu'on lui offrit. Comme Œdipe, ce vieillard eut ſon Antigone. Il mourut un mois après ſon dernier voyage dans la capitale. On ſera moins étonné qu'il ait prolongé ſi loin ſa carrière ; quand on ſaura qu'il vivait avec beaucoup de ſobriété, & que ſes mœurs étaient très-pures.

Il fut introduit juſques dans l'enceinte de la ſalle où ſiégeaient les pères de la patrie, qui ſe levèrent tous lorſqu'il entra, renouvelant les témoignages de reſpect que les Lacédémoniens donnaient à la vieilleſſe ; des béquilles ſoutenaient ſa marche chancelante ; des vieillards, ſes petits-neveux, l'accompagnaient & guidaient ſes pas, & ſa plus

jeune fille, digne d'être comparée à la vertueuse Antigone, le tenait par la main. On le fit asseoir dans un fauteuil vis-à-vis le bureau du président, & on le pria de se couvrir. Il lui fut impossible de prononcer une seule parole; on appercevait des larmes couler le long de ses joues, & exprimer les sentimens de reconnaissance & d'admiration dont il était pénétré à la vue des régénérateurs de la patrie. Un honorable membre (M. de la Créniere) proposa que les députés fissent entr'eux une souscription pour secourir ce Nestor de tant de générations. — « Pour » que sa famille, dit-il, se souvienne de » cette journée, votons parmi nous une » contribution, qui, quelque modique qu'en » soit le produit, rendra plus tranquile les » jours de cé vieillard respectable à tant de » titres, & deviendra pour ses proches un » précieux héritage. » — Toute la salle retentit d'applaudissemens. Ce doyen de la race humaine assista environ une demi-heure à la séance, le chapeau sur la tête, orné d'une cocarde nationale. Dans la crainte que s'il restait davantage sa santé n'en fût incommodée, M. le président l'engagea à se retirer, & lui souhaita de jouir encore long-tems du spectacle de la patrie devenue entièrement libre.

La souscription faite pour ce vénérable vieillard parmi les membres de l'Assemblée nationale lui produisit au moins neuf-mille livres.

S'il en faut croire les papiers anglais, il existait, en 1790, dans le village d'Alborough, au comté d'Yorck, un nommé Jonatham Star-

une fille, digne d'être comparée à la vertueuse Antigone, le tenait par la main. On le fit asseoir dans un fauteuil vis-à-vis le bureau du président, & on le pria de se couvrir. Il fut impossible de prononcer une seule parole; on appercevait des larmes couler le long de ses joues, & exprimer les sentimens de reconnaissance & d'admiration dont il était pénétré à la vue des régénérateurs de la patrie. Un honorable membre (M. de la Créniere) proposa que les députés fissent entr'eux une souscription pour secourir ce vieillard qui leur avait donné de générations. — « Pour Nestor de [illegible], dit-il, se souvienne de » que sa famille, voyons parmi nous une » cette journée qui, quelque modique qu'en » contribution, rendra plus tranquille les » soit le produit, vieillard respectable à tant de » jours de ce vieil[illegible]dra pour ses proches un » titres, & devien[illegible] » — Toute la salle retentit d'applaudissemens. Ce doyen de la race humaine assista environ une demi-heure à la séance, le chapeau sur la tête, orné d'une cocarde nationale. Dans la crainte que s'il restait davantage sa santé n'en fût incommodée, M. le président l'engagea à se retirer, & lui souhaita de jouir encore long-tems du spectacle de la patrie devenue entièrement libre.

La souscription faite pour ce vénérable vieillard parmi les membres de l'Assemblée nationale lui produisit au moins neuf-mille livres.

S'il en faut croire les papiers anglais, il existait, en 1790, dans le village d'Alb[illegible] au comté d'Yorck, un nommé Jonat[illegible]

top, âgé de cent-trente-ſept ans. Né en 1663, de parens morts de la peſte qui ravagea Londres en 1666, il en avait parfaitement conſervé l'idée, ainſi que celle de l'incendie que l'on attribuait aux papiſtes. Ce particulier, d'une petite taille, eut ſucceſſivement cinq femmes. Il n'avait pas beſoin de lunettes pour lire, faiſait trois lieues à pied, & avait conſervé toute ſa gaîté. Il était petit mangeur, & ne faiſait pas uſage de vin; ſa boiſſon ordinaire était du lait. Il ſe ſouvenait d'avoir vu Charles II & le bouffon en titre de ce prince. Il épouſa à ſon troiſième mariage une fille naturelle de Cromwel; & ce vieillard qui, en 1791, pouvait être encore vivant, prêta cinquante livres ſterlings au célèbre poëte Milton, mort en 1674.

L'Aſſemblée nationale ne ſiégea guères plus d'un mois dans la ſalle de l'archevêché. Le local qu'on lui avait préparé aux tuileries, beaucoup plus convenable à la dignité des repréſentans du peuple Français, ne pourrait cependant, ſous aucun rapport, entrer en comparaiſon avec celui de Verſailles. C'eſt un carré long & très-étroit, ſans aucun ornement; la voûte, fort épaiſſe, a ces formes qui, au lieu de répercuter la voix, la gardent & l'abſorbent. On a eu beau placer la tribune & les orateurs au milieu, les voix les plus fortes & les plus diſtinctes ont peine, même dans les inſtans d'un grand ſilence, à parvenir aux extrémités de ce carré long. Il eſt à préſumer que la ville de Paris, ſi elle doit toujours avoir dans ſon ſein le corps légiſlatif (& où pourrait-il être mieux que dans la capitale de l'empire, au centre des arts &

des lumières ?), s'empreſſera de lui élever, par la ſuite, une ſalle d'aſſemblée plus digne de la majeſté d'une grande nation.

L'ordre des faits me conduit aux efforts de quelques parlemens pour ſe ſouſtraire aux lois de l'Aſſemblée nationale, & pour ſoulever le peuple contre elles. Je dois ajoûter à ce que j'ai dit ſur ce ſujet au tome II, pag. 453-73, le récit de tentatives encore plus coupables & bien plus criminelles. Le lecteur aura en même tems la ſatisfaction de voir ces grands corps judiciaires profondément humiliés avant leur deſtruction, & forcés de venir abaiſſer leur front orgueilleux devant le pouvoir ſouverain de la nation, qu'ils ôsèrent méconnaître, après avoir affecté de l'oppoſer aux prétentions de la cour. Les parlemens, ſur-tout à l'époque où ils avaient demandé la convocation des états-généraux, ſemblèrent prendre à tâche, par leur conduite anti-patriotique, d'amener l'oubli du peu de bien qu'ils avaient fait.

Le parlement de Metz donna le premier ſignal de l'inſubordination aux repréſentans du peuple, qui furent enfin contraints de s'écarter de l'indulgence qu'ils s'étaient preſcrite envers ces compagnies déſeſpérées de n'être plus des cours ſouveraines. Celle de Metz éprouva l'affront d'être mandée à la barre de l'Aſſemblée nationale; mais elle fut la ſeule qui reçut des marques affectueuſes d'eſtime & de conſidération de la part de ſes concitoyens. La commune de Metz adreſſa aux pères de la patrie une lettre, dans laquelle elle exprimait ſes inquiétudes ſur la réception qui ſerait faite aux membres de ſon parle-

ment; elle joignit à sa lettre un arrêté de cette compagnie, qui reconnaissait qu'elle avait été induite en erreur, & attestait sa profonde soumission aux décrets de l'Assemblée nationale. La municipalité de Metz ne bornait pas là ses sollicitations. Après avoir rappellé les services que, selon elle, le parlement avait rendus à la province, son attachement aux principes de l'équité la plus rigoureuse & de la plus exacte impartialité, elle ajoûtait qu'elle ne verrait pas sans douleur son parlement exposé aux huées du peuple, & peut-être à de plus grands dangers.

Touché de sollicitations si vives, l'aréopage français dispensa le parlement de Metz de la peine humiliante qu'il lui avait imposée.

La chambre des vacations du parlement de Rennes mérita par son incivisme d'être mandée à la barre de l'Assemblée, & aucun de ses concitoyens ne sollicita en sa faveur. Dix conseillers au parlement, ayant à leur tête M. de la Houssaie, se présentèrent pour obéir à des lois qu'ils auraient bien voulu enfreindre. Afin sans doute de mortifier davantage leur orgueil, on les fit attendre trois-quarts d'heure avant de les introduire à la barre. L'abbé de Montesquiou, président, leur parla en cette sorte : — « Messieurs, l'Assemblée nationale avait ordonné à tous les » tribunaux du royaume, sans aucune exception, de transcrire sur leurs registres les » lois qu'elle avait décrétées. Ces lois vous » ont été adressées, & vous avez refusé de » les enregistrer. L'Assemblée vous a man- » dés, pour que vous lui expliquiez les mo-

» tifs de ce refus..... Comment des magiſtrats » ont-ils ceſſé de donner l'exemple de l'o- » béiſſance ? Parlez, expliquez-vous; & ſi la » préſence du corps légiſlatif vous en im- » poſe par ſon éclat & ſa majeſté, ſouvenez- » vous que vous paraiſſez devant les pères » de la patrie, toujours prêts à excuſer leurs » enfans, & à ne trouver en eux que des éga- » remens de leur eſprit & de ſimples erreurs. »

A ce diſcours ſi modéré, M. de la Houſſaie répondit d'un ton bien différent. Entr'autres choſes irreſpectueuſes qu'il ſe permit de dire, il aſſura que les annales de la France feraient connaître à la poſtérité le courage que les magiſtrats Bretons mirent à défendre les droits de leurs province, & que nos derniers neveux n'en parleraient qu'avec admiration, comme de défenſeurs héroïques de la ſageſſe des lois anciennes, que voudrait détruire un peuple qui s'abuſe en adoptant la nouvelle conſtitution.

Pour s'exprimer de la ſorte, il fallait que l'orateur comptât ſur un grand nombre de partiſans dans l'Aſſemblée nationale. Mais leur conduite n'en fut pas moins improuvée, ainſi que leur prétendue juſtification, & ces héros de la magiſtrature furent déclarés, à cauſe de leur réſiſtance à la loi, inhabiles à remplir aucune fonction de citoyen actif, juſqu'à ce que, ſur leur requête préſentée au corps légiſlatif, ils euſſent été admis à prêter le ſerment de fidélité à la conſtitution.

Ces hommes, dégradés du titre de magiſtrat & même de celui de citoyen, mandés de nouveau à la barre de l'Aſſemblée nationale, écoutèrent en ſilence le décret qui

les couvrait d'une juſte ignominie, & ſe retirèrent ſans ouvrir la bouche. Quelques perſonnes avaient eſpéré qu'ayant fait tout ce qu'exigeait d'eux leur prétendu devoir, ils auraient eu le courage de préſenter ſur-le-champ la requête ſpécifiée dans le décret; mais, ſelon l'expreſſion d'un écrivain eſtimable, ils préférèrent la mort civile à cette belle réſurrection.

L'intrigue & l'audace des parlementaires de la Bretagne ne furent point encore anéanties. Quand cette députation fut de retour à Rennes, quatorze magiſtrats qui devaient former la nouvelle chambre des vacations, refusèrent abſolument d'obéir. Il fallut les entourer de gardes, pour les préſerver de la vengeance du peuple. L'Aſſemblée nationale, informée de ce nouveau délit, ſe contenta de le punir avec ſon indulgence ordinaire, & qui fut une des cauſes des troubles de la France. Elle ordonna l'établiſſement d'un tribunal proviſoire & ſouverain dans la Bretagne, compoſé de quelques officiers & avocats des bailliages de cette province, & préſidé par un membre du parlement détruit, nommé M. Talhouet, le ſeul magiſtrat de ſa compagnie qui ne fût point ennemi du nouvel ordre de choſes.

Le parlement de Bordeaux ne craignit pas d'exciter l'animadverſion du corps légiſlatif, qui le manda à la barre, en la perſonne de M. Augeard, préſident de la chambre des vacations. Ce magiſtrat, enhardi par l'impunité dont il était certain, & bien aſſuré d'être ſoutenu par quelques membres du parti de

l'oppoſition, ſe préſenta avec confiance, & eut l'audace de dire qu'il ne faiſait qu'obéir aux ordres du roi, que l'arrêté du parlement de Bordeaux dont on avait cru avoir ſujet de ſe plaindre, était un acte ſolemnel de juſtice. Il ſe répandit enſuite en louanges du monarque, « dont les malheurs, dit-il, » préſentent à l'Europe étonnée un ſi grand » conſtraſte avec ſes vertus; ce monarque » ſi peu libre au milieu d'un peuple libre. » — Un pareil diſcours, très-déplacé dans les circonſtances, devait attirer ſur-le-champ à l'orateur une punition ſévère: il ſe retira paiſiblement, comme s'il n'y avait eu rien de repréhenſible dans ſa harangue. Lorſque ce magiſtrat réfractaire & audacieux reparut à la barre, le préſident de l'Aſſemblée, le baron de Menou, fut interrompu par des clameurs affreuſes, au commencement du diſcours qu'il prononçait pour intimer au parlement de Bordeaux le juſte mécontentement des repréſentans de la nation, & on vit tour-à-tour ſe ſuccéder trois ſcènes ſcandaleuſes de la part des membres qui formaient la minorité. M. d'Eprémeſnil ſe permit de dire au magiſtrat de Bordeaux qui avait porté la parole: — « Je vous demande excuſe, » Monſieur, de ce que le préſident de l'Aſ» ſemblée ne ſait ce qu'il dit. » — L'abbé Mauri s'écria avec fureur qu'un homme des tribunes l'avait appelé calotin. Le vicomte de Mirabeau, d'un autre côté, voulait abſolument dreſſer une échelle pour aller ſaiſir, dans une des galeries, un patriote dont il ſe prétendait injurié. Tout ce vacarme & cette étrange conduite avaient pour but de

jeter le trouble dans l'Assemblée, & de la rendre ridicule aux yeux de la France & de l'Europe entière. Mais elle resta immobile au milieu de l'orage qui grondait autour d'elle, & conserva toute sa dignité; la tempête se calma, M. Augeard fut rappelé; en dépit des mal-intentionnés, le président acheva de lui exprimer l'indignation des pères de la patrie pour l'arrêté incendiaire du parlement de Bordeaux & pour son orateur.

Les événemens concoururent souvent à seconder les bonnes intentions de l'Assemblée nationale, & à lui faire avancer ses importans travaux. De violens soupçons s'étaient élevés contre Louis XVI, & la suite des faits ne les a que trop confirmés; on l'accusait, même après le 6 octobre 1789, d'être entièrement livré à des conseils pervers, & d'être en secret le premier ennemi de la révolution, malgré le beau titre qu'on lui avait donné si légèrement de *Restaurateur de la patrie*. Dans l'intention, sans doute par politique, de dissiper ces bruits, le monarque parut tout-à-coup, le 4 février, dans l'Assemblée des représentans du peuple Français, & protesta d'être à jamais l'appui de la constitution. Comment est-il possible qu'un roi, qu'on regardait comme le plus honnête homme de son royaume, se soit permis d'être parjure à ses sermens, après avoir persisté deux années dans la pratique des vertus civiques? Il faut être bien profond dans l'art de la dissimulation & de la perfidie..... Mais n'anticipons point l'ordre des faits. Quand Louis XVI fut sorti de l'Assemblée, M. Goupil de Préfeln proposa

que sur-le-champ tous les députés prêtassent le serment civique; & M. Emmeri desira que tous ceux qui seraient absens, & ne prêteraient point ce serment, fussent privés du droit de voter: ces deux motions furent accueillies & décrétées. Ce serment, bientôt répété par toute la France, consistait en ces mots: — « Je jure d'être fidèle à la nation, » à la loi & au roi, & de maintenir de tout » mon pouvoir la constitution décrétée par » l'Assemblée nationale, & acceptée par le » roi. » — Le président prononça le premier ce serment, & chaque député paraissant à son tour à la tribune, dit en levant la main: *Je le jure.* Les suppléans, ainsi que les spectateurs qui remplissaient les tribunes & les galeries, demandèrent à contracter la même obligation. Les communes & les districts de Paris jurèrent au ciel le même dévouement à la patrie.

Le soir de ce jour qui acheva d'affermir la constitution, contre l'intention des malveillans, pris pour dupes dans la démarche insidieuse qu'ils avaient conseillée au roi, toutes les maisons de la capitale furent illuminées. Un marquis traversant à pied le pont-neuf, ignorant ce qui venait de se passer, demanda à une bonne femme pourquoi ces lampions si multipliés? — « Hélas! Monsieur, » répondit-elle, à la Toussaint nous enterrâmes le clergé, aujourd'hui l'on fait le » convoi de la noblesse. »

Un député, au bout de quelques jours, absent lors de la fameuse séance, accourt, s'empresse de prêter le serment civique; mais il hésite; il en ignore la formule: M. Lapoule se lève,

le récite à haute voix, & ajoûte en finiſſant : — « Je le ſais par cœur, c'eſt un des cha- » pitres de ma prière. »

Lors de la diſcuſſion du droit de paix & de guerre, il était queſtion des puiſſances voiſines, de leurs richeſſes, des moyens qu'elles mettraient en uſage pour nous attaquer ; un des membres s'écria, du ton d'un ancien Romain ; — « Elles ont de l'or ; eh bien, » nous avons du fer ! »

On ne s'étonna point de voir les honorables membres dévoués à la patrie pratiquer en même tems des œuvres de bienfaiſance : toutes les vertus habitent dans le cœur d'un généreux citoyen. Au mois de novembre 1789, la plupart d'entr'eux firent préſent à la patrie de leurs boucles d'argent ; les ſuppléans les imitèrent, & les religieux qui n'en portaient point, donnèrent une ſomme équivalente.

M. de la Chèze, député du Querci, demanda, le premier avril 1790, que tous les repréſentans de la nation fiſſent, en faveur des pauvres, le ſacrifice de leurs honoraires du jeudi & vendredi de la ſemaine ſainte : ce vœu fut décrété avec enthouſiaſme.

Ce ne fut pas le ſeul acte de bienfaiſance de l'Aſſemblée nationale de 1789. Les députés qui tenaient des ſéances aux Jacobins de la rue Saint-Honoré ſous le nom *d'Amis de la Conſtitution*, en firent particulièrement un, dont la mémoire doit être conſervée dans ces annales. M. Bouvier monta à la tribune pour expoſer aux honorables membres que M. Pignols, ſous-lieutenant de la marine à Toulon, dépouillé de ſon état, ſans aucune formalité, par un ordre miniſtériel,

ſous prétexte d'un vol de neuf francs, avait fait de vains efforts pour être jugé; & qu'on avait porté l'injuſtice juſqu'à le priver des ſix derniers mois de ſes appointemens. M. Louis de Noailles, préſident, obſerva que cette affaire ne pouvait être décidée que lorſque l'Aſſemblée nationale aurait décrété les principes des jugemens militaires. Tout-à-coup on entend une grande rumeur, & l'on apprend que M. Pignols, au déſeſpoir, vient d'eſſayer de ſe donner la mort, & qu'il aurait réuſſi infailliblement ſi l'épée n'avait gliſſé ſur une côte. L'Aſſemblée ne tarda pas à être convaincue qu'indépendamment de l'honneur compromis, M. Pignols ſe trouvait plongé dans une douloureuſe indigence; elle s'empreſſa de voter qu'il lui ſerait remis vingt-cinq louis, en ſtipulant, pour mettre plus de délicateſſe dans cette bonne œuvre, que c'était à titre de prêt; & on adminiſtra à l'infortuné tous les ſecours & les conſolations de l'amitié.

On a cru aſſez généralement qu'une partie des membres de l'Aſſemblée nationale avait déſerté ſon poſte. Cependant, le 12 juillet 1791, on fit un appel nominal, qui prouva que ſur douze-cents, il n'y en avait d'abſens que cent-quarante-trois, encore dans ce nombre, pluſieurs avaient-ils adreſſé au préſident des excuſes ſur leur abſence momentanée.

Ce fut donc en préſence de preſque tous les repréſentans Français que la fuite du roi & ſon arrêtation à Varennes donna lieu aux diſcuſſions les plus importantes qui euſſent encore été agitées par le corps légiſlatif. L'auguſte aréopage n'apprit pas plutôt l'éton-

nante nouvelle de la fuite de Louis XVI, qu'il ſtatua que dans l'abſence du roi les décrets de l'Aſſemblée conſtituante ſeraient expédiés & exécutés ſans la ſanction ou l'acceptation du monarque. Il appela ſur-le-champ à la barre tous les miniſtres pour y entendre & recevoir ſes ordres; il déclara qu'ils ſe tiendraient dans une ſalle voiſine, afin d'accélérer l'expédition des décrets rendus, & il les autoriſa à ſe rendre à l'Aſſemblée toutes les fois qu'ils le jugeraient utile, juſqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Il preſcrivit en même tems au miniſtre de la guerre de faire partir ſur l'heure M. Rochambeaud & les autres officiers-généraux, avec les ordres néceſſaires pour mettre les frontières de l'empire en état de défenſe, & pour arrêter ceux qui s'étaient rendus coupables de l'évaſion du monarque parjure. Enfin il prit les meſures les plus vigoureuſes pour raſſurer la nation, & montrer qu'il pouvait au beſoin, remplacer & réunir le pouvoir exécutif, & il publia le décret ſuivant, digne de l'énergie des repréſentans d'un grand peuple, que le danger n'effraie point, mais met à même de développer les vertus & le courage qui peuvent être utiles à ſecourir la patrie en péril : — « L'Aſſemblée » nationale déclare aux citoyens de Paris & » à tous les habitans de l'empire, que la » même fermeté qu'elle a portée au milieu » de toutes les difficultés qui ont accompagné » ſes travaux, va diriger ſes délibérations au » ſujet de la fuite du roi & de la famille » royale ; .... qu'elle va ſans aucune inter- » ruption dans ſes ſéances, employer tous

» les moyens pour que la chose publique ne » souffre pas de cet événement ; que tous les » citoyens doivent se reposer entièrement » sur elle des soins qu'exige le salut de l'em- » pire. . . . . »

Après avoir pourvu à tout ce qui était nécessaire pour la défense intérieure & extérieure du royaume, l'Assemblée nationale passa paisiblement à l'ordre du jour.

Dans ce tems d'alarmes, elle tint une séance de six jours consécutifs, qui n'était interrompue que deux heures pendant la nuit ; encore un grand nombre de membres restaient-ils dans la salle : c'est ainsi que des citoyens généreux trouvent dans leur zèle & leur dévouement à la patrie, des forces au-dessus de l'humanité.

On remarqua qu'à la première nouvelle de la fuite secrette des *déserteurs royaux*, le parti de l'opposition se rapprocha de la majorité ; en sorte que l'Assemblée nationale ne parut plus entièrement dirigée que par le même sentiment & la même âme. Mais cette réunion, ouvrage de la politique & de la crainte, ne dura qu'environ trois ou quatre jours, jusqu'à ce qu'on fut sûr que la fuite du roi avait trouvé un obstacle invincible à Varennes, & jusqu'au moment où le monarque fugitif eût été ramené dans la capitale. La minorité, enhardie par l'impunité qu'elle avait toujours éprouvée, redevint alors ce qu'elle était avant cet événement ; au point qu'un membre du côté droit, colonel d'un régiment, ou officier supérieur, quand il fallut faire serment de défendre la patrie, se contenta de jurer d'être fidèle au

roi. Un autre, encore plus impudent (c'eſt le mot), mais ſe cachant pourtant dans la foule, lorſqu'il s'agiſſait de nommer un gouverneur à l'héritier de la couronne, n'eut pas honte de donner ſa voix au traître Bouillé. Après ces deux eſſais de ce qu'il pouvait faire, le parti de l'oppoſition, au nombre de deux-cents-quatre-vingt-dix, répandit une déclaration ſur ſon attachement pour le roi, ſur l'inviolabilité qu'ils accordaient, dans tous les cas, au monarque, quoique parjure, & dont la fuite dévoilait l'intention criminelle d'allumer la guerre civile dans le royaume, & de le livrer aux troupes étrangères. Cette déclaration n'eut pas plus de ſuccès que celle qui parut, en 1790, au ſujet de la religion catholique; & certes, le mauvais accueil qu'on fit à celle-ci aurait bien dû empêcher la minorité d'en publier une ſeconde. Mais il eſt des hommes opiniâtres & vicieux, que jamais rien ne corrige.

Il y a encore une choſe digne de remarque, c'eſt que les ennemis de notre liberté l'ont toujours ſervie en voulant la détruire, & qu'ils ont contribué eux-mêmes à faire éclater davantage le pouvoir de l'Aſſemblée nationale, en s'efforçant de le reſtreindre ou de l'annuller: la fuite du roi, que pluſieurs d'entr'eux avaient machinée, & dont le plan fut ſi ridiculement combiné, ne mit-elle pas le monarque français ſous la dépendance abſolue des repréſentans de la nation, qui eurent à prononcer la grande queſtion, s'il était digne ou non d'occuper encore le trône, & ſi nous aurions un gouvernement monarchique ou républicain?

§. XXVI.

§. XXVI.

Eſtime diſtinguée qu'on a eu pour l'Aſſemblée nationale de 1789 ; Honneurs qu'on lui a rendus. Critiques & diffamations dont elle a été l'objet.

LA ſageſſe des lois portées par la première Aſſemblée conſtituante qu'on eût vu en France ; le royaume revivifié dans toutes ſes parties, malgré de nombreux obſtacles & des orages toujours renaiſſans ; tant de travaux étaient bien faits pour la couvrir de gloire & lui mériter l'eſtime & l'admiration non-ſeulement des peuples régénérés par elle, mais encore des nations éclairées, amies de la liberté. Un diſtrict de Valence en Dauphiné, au mois de décembre 1789, fonda une meſſe ſolemnelle, fêtes & dimanches, pendant la durée de la première ſeſſion, tant pour la proſpérité du royaume, (ce ſont les termes de la fondation) que pour celle de la famille royale, & de la perſonne ſacrée des repréſentans du peuple Français.

Croirait-on que des chanoines, en Brie, fondèrent une meſſe pour les députés morts au ſervice de la patrie ? Il eſt vrai que la ſuppreſſion des chapitres n'avait pas encore été décrétée, & que les biens du clergé

n'étaient point encore déclarés domaines nationaux. D'ailleurs, il s'agiſſait de prier pour les morts, & non pour les vivans.

Un curé des environs de Paris, s'étant avité de prêcher contre l'Aſſemblée nationale: — « Monſieur, s'écria un payſan, vous » n'êtes pas dans l'ordre du jour, prêchez-» nous l'Evangile. »

M. Cazalès interrompit un jour l'orateur d'une députation de Saumur, en diſant qu'on ne pouvait pas douter que l'Aſſemblée nationale n'eût outrepaſſé ſes pouvoirs: — « Monſieur, reprit l'orateur, nous ne nous » plaignons point que l'Aſſemblée ait outre-» paſſé ſes pouvoirs, lorſqu'elle a outrepaſſé » nos eſpérances. »

L'adreſſe de la ville d'Avallon, aux repréſentans du peuple, en mars 1790, eſt terminée par ces phraſes d'une expreſſion touchante: — « Ah! s'il ne nous appartient pas de » coopérer au grand ouvrage de la légiſla-» tion, qu'il nous ſoit permis du moins de » vous offrir les palmes civiques. Pères de » la patrie, ne rejetez point les dons de vos » enfans; agréez de leurs mains ces rameaux » ſacrés, baignés des larmes de la recon-» naiſſance. »

Les décrets de nos auguſtes repréſentans ſont traduits dans tous les patois & idiomes qui ſe parlent dans les divers départemens de la France.

La ſociété royale d'Agriculture de Paris, dans le mois de décembre 1789, propoſa un prix pour l'année 1791, bien propre à exciter dans les campagnes le goût de l'inſtruction. Ce prix conſiſtait en une médaille

d'or, qui fut décernée au fils de laboureur qui, n'ayant pas atteint vingt-cinq ans, & ne connaiſſant pas ſeulement les lettres de l'alphabet, apprit à lire couramment dans l'eſpace d'une année, & récita de mémoire, devant les notables du lieu qu'il habitait, la déclaration des droits de l'homme, & les articles de l'organiſation des municipalités décrétés par l'Aſſemblée nationale.

Croirait-on que le comte de Foucault, un des membres de l'oppoſition, ſe permit de dire, dans la tribune : — « Ce ſerait un grand » malheur ſi tous les Français ſavaient lire. » De la maréchauſſée, des régimens de ca» valerie & des dragonades : voila ce qu'il » faut au peuple, & non des maîtres d'é» cole. »

Les habitans de Genon, village de la Franche-Comté, ont fait élever & ont conſacré une piramide à la liberté ; cette piramide borde la route. Elle eſt conſtruite d'une pierre blanche, ſimple, & ſans autre ornement que ſon inſcription. Elle préſente pluſieurs angles ; celui qui fait face à la route par laquelle les étrangers arrivent à Genon, porte cette inſcription :

ETRANGER,
TU AS TOUCHÉ CETTE TERRE,
TU ES LIBRE.

Sur une autre face latérale on lit cette deuxième inſcription :

Amour & admiration des Français :

MIRABEAU, GRÉGOIRE, CHAPELIER, SYEYÈS, ROBERSPIERRE, BARNAVE, TALEYRAN, BAILLI, &c, &c.

De l'autre côté eſt écrit :

M. DCC. LXXXX.

PAR LES HABITANS DE GENON.

Sur la face poſtérieure de cette piramide, dont l'accès eſt plus difficile & hériſſé de ronces, on lit ſur un fond raboteux :

Honte de l'humanité.

MAURI, D'EPRÉMESNIL, MALOUET, MIRABEAU jeune, MARGUERITES, CHATELET DE PARIS, &c, &c.

Il exiſte à Strasbourg un inſtitut compoſé de Calviniſtes où l'on récite deux fois par jour la prière ſuivante : — « Grand Dieu, » anime de ta force les députés du peuple » Français ; ſoutiens leur zèle infatigable, » dont ils ont beſoin pour achever notre » bonheur ; ſois leur guide, ſois leur chef ; » répands par leurs mains la meſure du bon- » heur dont chaque état & profeſſion, dans » ce moment, eſt ſuſceptible, & bénis de » ta grâce infinie leurs travaux pénibles & » multipliés. »

Les citoyens de Longwy, pénétrés de la plus vive reconnaiſſance pour le zèle & le patriotiſme de M. Claude, leur député à l'Aſſemblée nationale, lui avaient écrit qu'ils ſeraient ravis de le poſſéder pendant quelques jours. Il crut devoir céder à leurs inſtances. Inſtruit qu'il devait être rendu au milieu d'eux le 27 janvier 1790, les principaux habitans, au nombre d'environ ſoixante, montèrent à cheval pour aller à ſa rencontre juſquà la diſtance de quatre lieues. Comme ils dînaient tous enſemble, & toſtaient à la

ſanté des auguſtes repréſentans de la nation, & à celle du reſtaurateur de la liberté françaiſe, on annonce l'arrivée d'une chaiſe de poſte dans laquelle eſt l'excellent patriote qu'ils attendent; à l'inſtant tous ſe précipitent & volent au-devant de lui, on l'entoure, on l'embraſſe, on le ſerre affectueuſement, on lui préſente ſon fils âgé de dix ans, qu'il prend dans ſes bras; & tandis que les larmes coulent des yeux de tous les ſpectateurs attendris, le père & le fils s'oublient pendant quelques minutes dans ces douces étreintes. Cependant il ſe détache quelques cavaliers pour aller annoncer la prochaine arrivée du député. Auſſitôt les habitans, ſans diſtinction d'âge ni de sèxe, ſe rendent ſur le rempart. L'impatience était univerſelle. Enfin à huit heures du ſoir, on ouvre la porte, la garde ſe range ſous les armes, & tout le monde ſort en foule, en pouſſant mille cris d'alégreſſe. Le cortège s'avance, précédé de la muſique du régiment d'Aquitaine, qui jouait: *Où peut-on être mieux qu'au ſein de ſa famille?* La cavalerie rangée deux à deux, & marchant au petit pas, précédait & ſuivait la voiture, tandis qu'un peuple ému & tranſporté par le ſentiment, ſe préſentait en foule aux portières, pour voir le député & le combler de bénédictions: l'air retentiſſait des cris répetés de vive la Nation, vive l'Aſſemblée nationale, *vive le meilleur des rois*, vive notre cher député! Citoyens, ſoldats, tout était confondu; les femmes bien parées garniſſaient les croiſées, qu'on avait eu ſoin d'éclairer, & joignaient leurs applaudiſſemens à ceux dont retentiſſait la

ville. Chacun ſe rappelait les événemens mémorables dont ce député avait été le coopérateur & le témoin; chacun ſe retraçait les dangers qu'il avait courus; on comparait ſa fermeté, ſon patriotiſme, avec la lâcheté des Mounier, des Lalli-Tolendal, des d'Entragues. Arrivé devant ſa maiſon, il eut peine à ſe faire jour à travers une multitude empreſſée de le revoir; enfin il ſe trouve au milieu de ſa nombreuſe & intéreſſante famille, ou plutôt tous les citoyens étaient ſa famille, ſes enfans. Dix ſiécles de deſpotiſme ont-ils vu un tel ſpectacle? O feu ſacré de la liberté! puiſſes-tu à jamais brûler dans tous les cœurs des Français.

Le lendemain les principaux bourgeois ſe rendirent chez M. Claude, ayant à leur tête un des électeurs, chargé d'être l'interprête des ſentimens publics, & qui s'exprima en ces termes: — « Monſieur, c'eſt à l'auguſte » Aſſemblée nationale dont vous êtes membre, » que nous nous empreſſons d'offrir en votre » perſonne l'hommage de notre profond » reſpect & de notre vénération. Vos conci- » toyens s'honoreront à jamais d'avoir pu comp- » ter parmi eux un des premiers régénérateurs » de la patrie. C'eſt à votre patriotiſme, Mon- » ſieur, & à votre zèle pour les intérêts de » la choſe publique & de vos commettans, » que vous devez les ſentimens affectueux » que vous nous avez inſpirés, & dont j'ai le » bonheur d'être en ce moment le faible in- » terprête. Vous vous êtes conſacré à de » pénibles travaux, vous avez éprouvé de » mortelles angoiſſes. Puiſſe l'expreſſion de » notre reconnaiſſance vous en dédommager

» & vous les faire oublier ! Jouiſſez donc, » Monſieur, de la plus douce des récompenſes, » celle de recueillir l'eſtime, la confiance & » l'amitié de vos concitoyens. » — Les membres du côté droit ou de l'oppoſition, qui troublèrent ſi ſouvent l'Aſſemblée nationale de 1789, furent reçus d'une manière bien différente par leurs commettans : je parle de ceux qui ôsèrent ſe préſenter dans le lieu de leur élection.

Une partie du canton de Fribourg préſenta une adreſſe à l'Aſſemblée nationale, où l'on remarqua ce paſſage : — « Si nous nous » exprimons avec autant de fermeté, c'eſt » d'après la vérité & les principes immortels » que vous avez rappelés aux nations. Puiſſent-» ils retentir dans toutes les parties de l'uni-» vers, & apprendre à l'homme, dégradé » par l'oppreſſion, ce qu'il eſt, ce qu'il peut » & ce qu'il doit être, & le faire atteindre » au but glorieux où vous êtes parvenus ! »

L'Aſſemblée nationale, au mois de novembre 1790, entendit avec tout l'intérêt qu'inſpirent les hommages des hommes libres, les députés de la république de Mulhauſen. Les habitans de cette contrée, pleins d'admiration pour la conſtitution françaiſe, demandèrent qu'il fut fait entre les deux peuples une alliance de commerce & de fraternité.

Les Brabançons & bientôt toute la Flandre Autrichienne, excités par les intrigues des prêtres & des moines, ſe révoltèrent contre l'empereur Joſeph II, & voulurent s'ériger en république. Mais le fanatiſme leur avait mis les armes à la main, non le ſaint amour de la liberté. Auſſi, après quelques efforts

mal combinés & nullement énergiques, furent-ils contraints de reprendre le joug qu'ils avaient faiblement tâché de briſer. Un eccléſiaſtique dirigeait leurs armées, & ils avaient mis à la tête du conſeil un avocat nommé Vander-Noot. Ce juriſconſulte, devenu le premier de ſes concitoyens, adreſſa au comte de Montmorin, miniſtre des affaires étrangères en France, un paquet qu'on ſoupçonna contenir le manifeſte d'indépendance des provinces Belgiques. Le roi voulut qu'on le renvoyât ſans l'ouvrir à Vander-Noot. Dans le mois de mars ſuivant, deux particuliers Brabançons apportèrent une autre lettre au même miniſtre, & elle eut un ſort pareil à celui de la précédente. Ces deux envoyés en remirent en même tems une au préſident de l'Aſſemblée nationale, qu'on réſolut auſſi de ne point lire. On obſerva au ſujet de ce procédé, que le dernier des hommes ſe croirait mépriſé, outragé, ſi on dédaignait de décacheter ſa lettre; & qu'il était bien étonnant qu'on traitât de la ſorte tout un peuple. Mais les procédés des nations entr'elles ne reſſemblent nullement à ceux des particuliers. Notre liberté n'était point encore conſolidée, & en attendant qu'elle le fût, il eût été imprudent de nous attirer une guerre avec nos voiſins.

On lit dans l'adreſſe que les Liégeois envoyérent à l'Aſſemblée nationale: — « Un » de vos derniers décrets a excité toute notre » admiration. Les Français vont jouir d'une » liberté ſoumiſe aux lois qu'ils ont créées, » & déſormais il ne feront plus de conquêtes » que par leurs lumières & par leur exemple. »

Quelque tems après, ce peuple qui ſerait ſi digne d'être libre lui-même, envoya des députés à l'Aſſemblée nationale. Admis d'abord à la barre, ils furent introduits dans l'enceinte à l'exemple de ce qui s'était pratiqué à l'égard de la république de Mulhauſen, ainſi que des Avignonnais, dont il ſera fait mention plus bas; malgré le vacarme affreux que le côté droit fit pour l'interrompre, leur orateur parla avec beaucoup de force & d'éloquence. — « Chaque jour cette enceinte auguſte entend bénir les bienfaiteurs, » les ſauveurs de la France; ..... quelquefois même du ſein de ces contrées étrangères, que le deſpotiſme enchaîne, que les » préjugés aveuglent, ou qu'une politique » intéreſſée arrête encore, la voix courageuſe » mais iſolée de l'ami des hommes eſt parvenue juſqu'à vous: recevez aujourd'hui, » Meſſieurs, l'hommage public & ſolemnel » d'un peuple entier, qui ôſe ſe croire digne » de vous, l'hommage du peuple Liégeois.....» — Je ne citerai que ces deux phraſes de la réponſe du préſident: — « L'Aſ» ſemblée nationale voit avec ſatisfaction » dans ſon ſein les envoyés du peuple Lié» geois; la France libre, la France autre» fois nommée l'aſile des rois, ſans renoncer » à cette belle prérogative, ſemble agrandir » ſes deſtinées, en devenant l'aſile des peu» ples malheureux..... Vous avez vu reſ» plendir ſur la France le ſoleil de la liberté; » & vous, ſes antiques ſectateurs, vous vous » êtes levés avec elle pour l'adorer.....»

Un négociant d'Allemagne imagina de faire imprimer ſur des mouchoirs une partie de la

déclaration des droits de l'homme, traduite en allemand. Il ſe rendit, en 1790, avec une pacotille immenſe de ces mouchoirs à la foire de Francfort, & il les vendit tous juſqu'au dernier : ainſi, en dépit des deſpotes, vingt-cinq-mille exemplaires des droits de l'homme circulèrent en Allemagne.

Les Polonais, dans la nouvelle forme de gouvernement qu'ils ont adoptée, en 1791, ont ſuivi, en pluſieurs points eſſenciels, la conſtitution françaiſe.

Avignon & le comtat Venaiſſin ne virent pas plutôt la France devenue libre & commencer l'immortel édifice de ſa conſtitution, qu'ils deſirèrent s'unir à un royaume dont ils avaient fait partie autrefois. Dans le diſcours des députés de la ville d'Avignon, prononcé à l'Aſſemblée nationale, on remarqua ſur tout les paſſages ſuivans : — « Il vous était reſervé, » Meſſieurs, d'inſtruire les nations, & de » propager une lumière qui, en diſſipant les » ténébres dont elles étaient enveloppées » depuis tant de ſiécles, réintégrât l'homme » dans ſes premiers droits..... Nous avons » vu ce grand ouvrage s'avancer avec une » majeſté qui nous a frappé d'admiration. » L'inſtinct & généreux de la liberté s'eſt rallumé » dans nos cœurs, & nous venons d'adopter » la conſtitution françaiſe, d'où va dépendre » notre bonheur..... La France eſt libre ; » nous ne pouvons le devenir que par elle, » & nous nous jetons dans ſes bras. Vous » accepterez ſans doute un peuple qui vous » appartenait autrefois, un peuple qui a » verſé ſon ſang pour le maintien de vos » décrets. »

Ce fut en effet au milieu des diſſentions & des horreurs de la guerre civile que les Avignonais & le Comtat manifeſtèrent leur attachement pour le nouvel ordre de choſes établi en France. Lorſqu'au mois de mai 1790, la ville de Piolenc, ſituée dans le comtat Venaiſſin, prit la réſolution d'adopter les nouvelles lois françaiſes, plutôt que de députer aux états-généraux du pays, dont l'ouverture avait été annoncée à Carpentras, c'eſt qu'elle conſidéra qu'il était improbable que les états-généraux du comtat Venaiſſin puſſent conſtituer des lois plus ſagement combinées que l'Aſſemblée nationale de France, & il lui parut plus court & plus ſimple d'adopter tout de ſuite la conſtitution françaiſe à l'exemple des villes d'Avignon, de l'Iſle, de Saint-Saturnin, de Sorgues, du Thor, de la Palud, & du bourg de Château-neuf, tous ſoumis ci-devant à la ſouveraineté du pape.

Un peuple à-peu-près libre depuis plus d'un ſiécle, ne devait pas être le dernier à applaudir à notre révolution: la plus grande partie de l'Angleterre, ſur-tout les perſonnes les plus éclairées de cette nation noble & fière, en manifeſtèrent une vive ſatisfaction. Le club qui exiſte à Londres ſous le nom de Société de la révolution de 1688, époque de la véritable conſtitution de l'Angleterre, eſt compoſé de trois-cents hommes diſtingués par leurs lumières & par leurs vertus. Cette ſociété, en célébrant l'anniverſaire de ſon établiſſement, célébra auſſi la France devenue libre, & elle rendra chaque année ce hommage honorable à notre liberté;

titre, celui de citoyen! 4°. Au ſuccès de la lutte ſublime des peuples du continent, en faveur de la liberté.

Le club d'une petite ville de l'Ecoſſe ſeptentrionale envoya une adreſſe de félicitation à nos auguſtes repréſentans, dont je ne citerai qu'une ſeule phraſe énergique: — « Nous » prévoyons avec joie que la flamme de la » liberté que vous avez allumée, conſumera » dans toute l'Europe les reſtes du deſpotiſme » & de la ſuperſtition. »

Les états de Penſilvanie, en 1791, adreſsèrent à l'Aréopage français la délibération ſuivante. — « Meſſieurs, les repréſentans du » peuple de Penſilvanie ont unanimement » manifeſté le deſir d'exprimer à l'Aſſemblée » nationale de France les ſentimens de ſim- » pathie qui les attachent à ſes généreux » travaux dans la cauſe de la liberté. Ils lui » adreſſent leurs félicitations bien ſincères » ſur ſes ſuccès, dont ils ont ſuivi les pro- » grès avec la plus tendre ſollicitude & la » plus vive ſatisfaction..... Nous regret- » tions ſans ceſſe qu'un peuple brave & » généreux, qui s'était fait volontairement » le défenſeur de nos droits, ne jouit pas » lui même des ſiens; & qu'après nous avoir » aidés à nous placer dans le temple de la » liberté, il ne retrouvât dans ſes foyers que » la ſervitude..... Nous voyons dans ce » moment, avec des tranſports d'affection & de » joie, le glorieux triomphe que vous avez » aſſuré à la raiſon ſur les préjugés, à la » liberté & à la loi ſur l'eſclavage & ſur le » deſpotiſme. Vous avez noblement briſé les » fers qui vous attachaient à votre ancien

» gouvernement, & entrepris, aux yeux de
» l'Europe étonnée, une révolution fondée
» ſur cet axiôme pur & élémentaire, que le
» principe de tout pouvoir réſide naturelle-
» ment dans le peuple; qu'il en eſt la ſource,
» & que toute autorité doit émaner de lui.
» Cette ſainte maxime, ſur laquelle repoſent &
» dont ſe glorifient nos conſtitutions amé-
» ricaines, ne pouvait plus être inconnue ou
» négligée au milieu du foyer du patriotiſme
» & de la philoſophie, qui depuis long-tems
» éclairait la France..... Nous nous plaiſons
» à eſpérer qu'aucune circonſtance pénible
» ou malheureuſe n'interrompra votre glo-
» rieuſe carrière, juſqu'à ce que vous ayiez
» complettement rendu au bonheur d'une
» égale liberté civile & religieuſe, tant de
» millions de nos frères; juſqu'à ce que vous
» ayiez complettement détruit les odieuſes
» & arrogantes diſtinctions entre l'homme &
» l'homme; juſqu'à ce qu'enfin vous ayiez
» fait germer dans l'eſprit du peuple l'en-
» thouſiaſte & généreuſe paſſion de la patrie,
» au-lieu de ces ſentimens ſervilement ro-
» maneſques, qui concentrent toutes les af-
» fections d'une nation dans la perſonne d'un
» monarque. Mais tandis que nous conſidérons
» avec reſpect & admiration les principes
» que vous avez établis, & que nous uniſſons
» nos vœux pour qu'ils puiſſent à jamais
» braver les attaques du tems, de la tirannie
» ou de la perfidie, nous ne pouvons que
» nous réjouir de ce que, dans les progrès
» de votre révolution, vous n'avez éprouvé
» qu'un petit nombre de ces criſes convul-
» ſives qui ſe ſont ſi ſouvent & ſi fortement

» renouvelées dans le cours de la révolution
» Américaine. Si notre vif intérêt pour vos
» ſuccès pouvait s'accroître par quelques
» motifs étrangers, il ſuffirait ſans doute
» pour le porter à ſon comble, de la réflexion
» ſatisfaiſante & philantropique que, par
» l'influence de votre exemple, les autres
» nations de l'Europe apprendront à appré-
» cier & à rétablir les droits de l'homme;
» & que l'on verra devenir de plus-en-plus
» générales ces inſtitutions politiques, dans
» leſquelles l'expérience aura développé à tous
» les yeux des principes favorables au bon-
» heur de l'eſpèce humaine, & convenables
» à la dignité de notre nature. »

Maintenant la ſcène va changer, je vais entretenir mes lecteurs de quelques critiques lancées contre notre Aſſemblée nationale; on verra que ſes ariſtarques les plus modérés n'eſſayèrent de la déprimer qu'en renouvelant les anciennes idées de ſervitude, qu'en oubliant qu'il lui avait fallu tout détruire pour élever l'édifice majeſtueux de la conſtitution, & qu'elle avait dû ſacrifier l'intérêt particulier au bien général. D'autres lui attribuèrent tous les malheurs inévitables dans une grande révolution, & n'eurent pas honte de recourir à mille calomnies abſurdes ou odieuſes. C'eſt ce que va prouver un petit nombre d'exemples. Il eſt vrai qu'on pourrait lui faire quelques reproches; tels que de n'avoir pas rappelé les émigrans dès le commencement de la révolution, ou mis leurs biens & revenus en ſequeſtre, & de n'avoir pas empêché dès 1789; la ſortie de notre numéraire hors du royaume. Mais la

multitude de ſes grandes occupations lui fit négliger quelques objets, & ſe décider avec trop de précipitation ſur d'autres, comme ſur le décret relatif aux troubles de Nanci, &c, &c. Mais qu'il y a loin de ces fautes aux inculpations des malveillans!

On lit dans pluſieurs brochures, & quelques perſonnes ne ceſſaient de le répéter: — « Nous avions, dans l'ancien régime, quatre » à cinq voleurs: nous en avons douze-cents » à préſent. »

Un écrivain livré au parti de l'oppoſition ôſe dire que les galeries ſont ſoudoyées par les membres de la gauche du préſident. Un autre s'exprime en ces termes: — « Pluſieurs » billets des tribunes ſe vendent ſix francs, » douze-francs, quelques-uns ſe ſont vendus » juſqu'à un louis: beaucoup de députés en » font commerce. »

L'abbé Raynal, qui s'était couvert de tant de gloire par ſon *Hiſtoire politique & philoſophique des deux Indes;* lui qui avait ſi éloquemment pourſuivi le deſpotiſme des rois, le fanatiſme des prêtres, ſe déshonora tout-à-coup au bord du tombeau, en écrivant une longue lettre aux repréſentans des Français, dans laquelle, pour blâmer & déprimer la ſageſſe de leurs opérations, il oublie & contredit les principes qui l'illuſtrèrent autrefois. Auſſi penſa-t-on généralement que des ennemis du nouvel ordre de choſes avaient abuſé de ſon grand âge pour lui arracher cet écrit ſi différent de ceux qu'il publia dans la force de ſa raiſon. Quoi qu'il en ſoit, voici une analiſe rapide de la miſſive ſatirique de l'abbé Raynal. Quand

les philoſophes, dit-il, ont tracé dans leurs ouvrages le tableau de la perfection idéale des gouvernemens, ils n'ont jamais prétendu que leurs principes abſtraits puſſent devenir en un inſtant les lois nouvelles d'un ancien empire. Pour faire des changemens qui proſpèrent, il faut les appuyer ſur l'ordre ancien; & vouloir tout refaire à neuf à-la-fois, c'eſt vouloir tout renverſer. Auſſi dans quel état eſt ce royaume qui a été long-tems heureux des ſeules eſpérances qu'il a reçues de l'Aſſemblée nationale? Les miniſtres de l'Egliſe de France errent ſans aſile & au déſpoir au milieu de leurs diocèſes & de leurs paroiſſes; l'armée ſans diſcipline n'a plus que des ſoldats révoltés contre leurs officiers; le peuple n'exerce ſa ſouveraineté que par les fureurs des tirans : je l'ai vu chanter ſur les débris ſanglans de ſes victimes & ſur le bord du précipice où il va ſe plonger lui-même. L'opinion générale du ſiécle tendait à ravaler la majeſté des rois, & à l'accroiſſement des droits des peuples; & vous, Meſſieurs, en outrant ces deux opinions, vous avez rendu l'autorité du roi nulle, & vous avez donné à la liberté du peuple une étendue qu'elle n'a pu trouver que dans la licence. Vous avez multiplié tous les genres d'élections, & vous n'avez pas ſongé que des élections trop fréquentes énervent l'autorité & relâchent tous les liens de l'obéiſſance. Vous ne pourrez rattacher les peuples au reſpect des lois, & les parties de l'empire à un centre commun, qu'en remettant une grande force publique entre les mains du monarque. Les reſſources du royaume me paraiſſent perdues,

ſi vous ne faites vous-mêmes ces corrections néceſſaires à vos décrets, ou ſi vous ne léguez à vos ſucceſſeurs le droit de les faire.

La lecture de tous ces reproches injuſtes fut écoutée en ſilence par l'Aſſemblée nationale, qui reprit enſuite tranquilement le cours de ſes travaux, après néamoins que quelques députés eurent temoigné leur étonnement de voir un homme victime de l'ancien régime élever la voix en ſa faveur. M. Roberſpierre dit entr'autres choſes : — « Jamais l'Aſſemblée nationale ne s'eſt plus » honorée que dans ce moment où elle vient » d'écouter dans un ſilence majeſtueux les » injures que ſes ennemis ont eu l'art de » couvrir d'un nom illuſtre & cher à la » liberté qu'il a ſi bien ſervie. »

Lors des derniers troubles de la Flandre Autrichienne, des moines montèrent en chaîre à Anvers, s'emportèrent contre les ennemis du bien publie, & demandèrent à Dieu qu'il préſervât la nation de *l'eſprit de l'impie Aſſemblée nationale de France.*

Au mois de mars 1791, il parut imprimé un avis réquiſitorial préſenté à l'empereur par la diète de Ratisbonne, mais dont l'authenticité paſſa pour ſuſpecte. Quoi qu'il en ſoit, on y liſait ces phraſes dirigées contre les repréſentans de la nation Françaiſe : — « Cette Aſſemblée, qui s'eſt qualifiée de na- » tionale en France ; qui tient notoirement » ſon roi dans les fers, & en qui aucune » puiſſance n'a encore reconnu les droits de » la ſouveraineté qu'elle s'eſt arrogée au nom » de la nation, qui ne l'y a pas autoriſée,

» entreprend, contrairement à tous les prin-
» cipes du droit naturel & du droit des
» gens, d'anéantir les engagemens solemnels
» contractés par le souverain, avec lequel
» seul l'empire a contracté, comme toutes
» les autres puissances de l'Europe. . . . . »

Je ne ferai point mention de la volumineuse brochure de M. Burcke, dirigée contre la révolution française, & les lois sages qui l'ont suivies; victorieusement combattue par de célébres écrivains Anglais, elle eut très-peu de partisans dans la Grande-Bretagne, où elle ne tarda pas à tomber dans l'oubli, & elle n'excita parmi nous qu'un juste & profond mépris. Je rapporterai seulement une nouvelle sortie que, le 3 mai 1791, se permit M. Burcke en plein parlement, contre nos législateurs: elle fera juger de la décence, de la justesse & de l'aménité de ses critiques: — « La constitution française,
» dit-il, est l'ouvrage de la folie & non de
» la sagesse, du vice & non de la vertu.
» La manifestation des droits de l'homme,
» a perdu les colonies Françaises: c'est une
» boîte de Pandore. . . . . La révolution de
» France est bien différente de celle de l'A-
» mérique. Celle-ci est l'effet d'une guerre
» franche, ouverte; celle-là de la lâcheté,
» du meurtre & de l'assassinat. »

§. XXVII.

Anecdotes & faits intéreſſans & très-curieux de la Révolution de 1789, *& des événemens ſinguliers qui l'ont ſuivie juſqu'en* 1791.

L'IMMORTEL Voltaire n'avait nullement prévu que l'énergie de la nation Françaiſe ſe développant tout-à-coup, rendrait à la liberté vingt-cinq-millions d'hommes, qui jouiraient alors de l'eſtime & de l'admiration de toute l'Europe. Ses écrits, il eſt vrai, reſpirent une haîne vigoureuſe contre les tirans, les fureurs aveugles du deſpotiſme, l'ambition des prêtres, les malheurs de l'intolérance, & on y trouve des maximes qui élèvent l'âme & rappellent à l'homme ſes droits primitifs. Mais je ne me ſouviens pas qu'il ait jamais entrevu qu'un jour la France ſortirait de l'eſclavage. Il ſemblerait même, par le paſſage ſuivant, qu'il ſe fût habitué avec l'ancien ordre de choſes: — « Nous » avons dans ce moment-ci, écrivait-il, » une petite eſquiſſe à Genève, de ce qu'on » nomme liberté, qui me fait aimer paſ- » ſionnément mes chaînes. Le peuple qui ſe » croit ſouverain....., veut une démocratie

» décidée..... Mais la démocratie ne peut » exiſter, quand la nature des fortunes eſt » trop inégale..... »

J. J. Rouſſeau, dans ſes *confeſſions*, a prévu que les déſordres où la France était plongée néceſſiteraient bientôt un grand changement: — « Je penſais depuis long-tems, » dit-il, que la conſtitution déclinante me» naçait la France d'un prochain délâbre» ment..... L'incroyable déſordre des fi» nances, les tiraillemens continuels de l'ad» miniſtration, partagée juſqu'alors entre » deux ou trois miniſtres, en guerre ouverte » l'un avec l'autre, & qui, pour ſe nuire » mutuellement, abîmaient le royaume; le » mécontentement général du peuple, & de » tous les ordres de l'état,..... tout con» courait à juſtifier ma prévoyance. Cette » prévoyance me mit même pluſieurs fois en » balance, ſi je ne chercherais pas moi-même » un aſile hors du royaume avant les troubles » qui ſemblaient le menacer. »

Cheſterfield a prédit clairement la régénération de la France: — « Je prévois, » diſait-il en 1750, qu'avant la fin du ſiécle » le métier de prêtre & de roi ne ſera pas » auſſi bon qu'il l'a été. »

Il paraît qu'Helvétius était loin de ſoupçonner la révolution dont nous ſommes témoins. Il dit dans ſon ouvrage poſthume intitulé: *De l'homme*, &c: — « Ma patrie » a reçu enfin le joug du deſpotiſme; elle » ne produira donc plus d'écrivains célébres. » Le propre du deſpotiſme eſt d'étouffer la » penſée dans les eſprits & la vertu dans » les âmes. Ce n'eſt donc plus ſous le nom

» de Français que le peuple pourra de nou-
» veau ſe rendre célèbre ; cette nation eſt
» avilie aujourd'hui. Nulle criſe ſalutaire ne lui
» rendra la liberté, c'eſt par la conſomption
» qu'elle périra. La conquête eſt le ſeul re-
» méde à ſes malheurs. »

Je me hâte de citer une phraſe d'un écrivain qui, ſans être ſi grand philoſophe, voyait beaucoup mieux dans l'avenir. Cet écrivain, en 1772, attaquait les opérations précipitées & deſpotiques du chancelier Maupeou ; il finit par lui dire : *S'il n'eſt plus en France de fanatiques de religion, il en eſt encore de patriotiſme.*

Pluſieurs cauſes contribuèrent à tirer les Français du ſommeil léthargique où ils étaient plongés, & le réveil fut terrible. Les miniſtres accablaient, à leur gré, la nation d'impôts, ne payaient point les rentes, les ſuſpendaient, en retranchaient une partie, ſans qu'il fût même permis de ſe plaindre. Un abbé Terrai ſe faiſait un jeu de ſe jouer de la confiance & de la misère publique. Un Calonne vint enſuite dilapider les finances, augmenter le déficit par des folles & criminelles profuſions, Lamoignon & l'archevêque de Brienne ôſent traiter la nation comme un vil troupeau d'eſclaves ; ils prétendent faire recevoir leurs volontés à coups de fuſil ou de bayonnette. Des miniſtres ſe permettent d'odieuſes ſpéculations ſur le blé ; le pain eſt très-cher, & le pauvre peut à peine s'en procurer. Dans ces circonſtances la cour avide d'argent, aſſemble les états-généraux, ſème la diviſion parmi les trois ordres, ſe flatant de mieux les réduire par

ce moyen, & accable de mépris les communes, dont elle redoute l'aſcendant & les lumières. Voilà pour toute la France. Voyons ce qui provoqua l'inſurrection des Pariſiens, dont le généreux exemple fut imité avec tranſport de tout le royaume. Les miniſtres penſèrent avec raiſon que le peuple immenſe de cette capitale aurait peine à ſouffrir qu'ils fiſſent la loi aux repréſentans de la nation; ils crurent faire trembler les uns & les autres en les environnant d'une armée menaçante. Mais l'homme qui ſent ſa force, ne s'épouvante pas aiſément; il s'indigne, au contraire, lorſqu'on a l'air de vouloir le courber ſous le joug, & il eſt de la prudence autant que de la politique de cacher les fers dont on l'enchaîne. D'ailleurs, la patience des Pariſiens était irritée depuis long-tems. Le guet, ces vils ſatellites d'une police corrompue, avaient eu l'audace & la barbarie de maſſacrer ſur le pont-neuf un grand nombre de perſonnes; les gardes-françaiſes, dans le fauxbourg Saint-Antoine, devant l'hôtel de Brienne, & dans la rue où demeurait l'odieux Dubois, ce lâche commandant, qui acheva de prouver à Colmar combien il était mauvais citoyen; les gardes-françaiſes tournèrent contre le peuple des armes qu'ils ne portaient que pour le défendre..... Mais ces braves ſoldats, trompés par leurs chefs, ne tardèrent pas à réparer une faute qu'ils commirent malgré eux. Elle ſervit à révolter enfin les Pariſiens contre les outrages du deſpotiſme.

Pluſieurs mouvemens populaires auraient annoncé aux miniſtres le grand changement qui

qui se préparait, sans le mépris stupide qu'ils avaient pour la nation. La séance royale du 23 juin souleva tous les esprits, & le bruit s'étant répandu que M. Necker venait d'être disgracié, les têtes commencèrent à s'échauffer. Vers les onze heures du soir, une foule prodigieuse de mécontens, armés de flambeaux, se portèrent au château de Versailles, comme s'ils voulaient l'incendier; ils en remplissaient les cours, en jetant de grands cris, tandis que d'autres inondaient les appartemens & la galerie. M. le comte d'Artois, dit-on, cria aux armes; les gardes-françaises, mécontentes de leur nouveau colonel, refusent de faire feu sur le peuple, & sont imités par les Suisses; la cour commence à s'effrayer, & c'était tout ce que l'on demandait; le roi & la reine envoient chercher M. Necker, qui se fit long-tems attendre; enfin il parut, son ambition est encore une fois satisfaite, & tout rentre dans l'ordre.

Cependant le duc du Châtelet fait conduire secrettement plusieurs de ses soldats dans les prisons de l'abbaye, sous prétexte qu'ils ont manqué à la subordination militaire. Comme ces braves gens n'avaient lieu de s'attendre qu'au plus sévère traitement de la part de leur colonel qu'ils détestaient, ils imaginèrent d'écrire au public qui se rassemblait au palais royal, & firent remettre la lettre dans un café. Le particulier entre les mains de qui elle tomba, monta sur une chaise dans le jardin, & la lut à haute voix. On y apprenait au public, que onze soldats aux gardes-françaises étaient détenus dans la prison de l'abbaye Saint-Germain, pour avoir

refuſé de tourner leurs armes contre les citoyens; qu'il était de l'honneur & de l'intérêt du peuple de les délivrer, & qu'il fallait ſe preſſer, parce que la même nuit ils devaient être transférés à bicêtre, lieu deſtiné à de vils ſcélérats, & non à de braves gens comme eux. Cette lettre ne manqua pas d'enflammer la multitude. Il était alors ſix heures du ſoir; pour ne pas perdre un ſeul inſtant, trois ou quatre-cents jeunes gens ſe détachent en criant à l'abbaye, à l'abbaye! Leur nombre ſe groſſit à chaque pas qu'ils font; ils arrivent au nombre de plus de dix-mille, chacun s'arme de haches, de pioches chez un ferrailleur voiſin, des ouvriers les ſecondent, les portes de la priſon & des cachots tombent bientôt briſées en mille piéces, tous ceux qui y gémiſſaient ſe voient ſoudain délivrés comme par miracle; mais le peuple déclara ne prendre ſous ſa protection que les ſoldats qui avaient été empriſonnés pour ſa cauſe. On les conduit en triomphe au palais royal, on leur y donne à ſoupé, on les loge commodément dans un hôtel garni, qui donnait ſur le jardin, & une forte garde veille à leur ſûreté. Cependant, le peuple n'avait fait qu'une action de juſtice & de reconnaiſſance, mais les formes avaient été violées. On ſonge au moyen de les rappeler. Un procès-verbal eſt dreſſé, & l'on convient d'aller demander leur grâce au roi. Dès le lendemain, de grand matin, (le premier juillet 1789) les généreux jeunes gens qui avaient joué le principal rôle, dans cette action patriotique, ſe mirent en route pour Verſailles avec un

redoublement de zèle & de civisme. Ils remirent à M. Bailli, président de l'Assemblée nationale, une lettre dont il fut fait lecture aux représentans du peuple Français; elle était conçue en ces termes : — « Monsieur » le président, une sévérité inouie & déplacée a porté hier dans Paris l'allarme & » la consternation : on a couru en foule aux » prisons de l'abbaye. Les ordres de M. du » Châtelet y avaient fait conduire des gardes-» françaises, qui le même soir devaient être » transférés à bicêtre : ces malheureuses victimes du patriotisme ont été arrachées à » leurs fers, & portées au bruit des acclamations, & des applaudissemens généraux » au palais royal, où ils sont actuellement » sous la sauve-garde du peuple, qui s'en » est rendu responsable. Incertains de leur » sort, ils supplient que l'autorité prononce » sur leur liberté. Le public impatient ôse » le demander. Il nous a députés au nombre » de vingt, pour vous en rendre compte, & » conférer avec l'Assemblée nationale, à » laquelle nous désirerions présenter une re» quête. Nous attendons, Monsieur le pré» sident, votre réponse pour rendre le calme » à nos concitoyens, & la liberté à nos » frères. Nous avons l'honneur de vous offrir » les vœux & les hommages de toute une » nation reconnaissante qui sait vous ap» précier, & nous y joignons les nôtres » particuliers. » — Vingt signatures étaient apposées au bas de cette lettre.

P. S. « Excusez, Monsieur, le costume » peu soigné sous lequel nous nous pré» sentons; mais forcés de partir à la hâte,

» nous n'avons pas eu le tems de songer à » un objet si peu important ; & sous nos » simples habits, nous portons des cœurs » Français. »

Il y eut dans l'Assemblée nationale plusieurs avis d'ouverts au sujet de cette lettre ; les uns proposaient qu'on en remît une copie à M. le garde-des-sceaux, après en avoir retranché les signatures, & que l'on députât vers le roi, pour le supplier de faire tout rentrer dans l'ordre, en employant les moyens efficaces de clémence & de bonté. L'Assemblée adopta ce dernier sentiment. Le monarque consentit à faire grâce, à condition que les soldats se remettraient en prison. Dès qu'ils eurent obéi, ils obtinrent leur liberté dans toutes les formes, & retournèrent dans leurs casernes.

Les ministres ne virent point dans cet incident, que la nation commençait à reprendre son antique énergie, qu'il ne fallait plus la traiter comme un peuple d'esclaves, mais qu'il était tems de lui montrer de l'estime, de la considération, & d'employer vis-à-vis d'elle le langage de la persuasion. Ils eurent recours à leurs anciens erremens, à la force des bayonnettes & des canons, appelées *la dernière raison des rois*, mais que je crois bien plutôt la seule dont il sachent faire usage, quoiqu'elle ne soit bonne que vis-à-vis des lâches ou des ennemis. Ils formèrent un grand rassemblement de troupes autour de la capitale, sous prétexte de la protéger contre les brigands qui avaient occasionné du trouble dans le fauxbourg Saint-Antoine, & avaient ôsé mettre le feu aux barrières, tandis que c'étaient

eux-mêmes, dit-on, qui les soudoyaient en secret & leur faisaient donner l'impulsion nécessaire. Je ne puis ajouter foi à cette accusation: manquaient-ils de prétexte plausible pour faire avancer leurs hordes de soldats étrangers? Celui de la liberté de l'Assemblée nationale gênée par le peuple (qu'il fallait contraindre) n'était-il pas suffisant? Il est vrai que tout le monde voyait que c'était par-là pour seule cause que cette auguste Assemblée était menacée. Mais, serait-ce donc la première fois que les ministres auraient cru en imposer à tout le monde? Une chose qu'ils ne virent pas non-plus, c'est que leurs satellites armés n'étaient plus même dévoués aux volontés du despotisme; en vain les garde-françaises avaient mis bas les armes à Versailles devant les citoyens; en vain soixante-dix ou quatre-vingt soldats du régiment d'artillerie de Toul, enfermé à l'hôtel des invalides, enfreignent leurs consignes, se joignent à d'autres soldats & quelques dragons, & vont au palais royal boire à la santé des patriotes.

Ils sont insensibles à ce dernier avertissement, ils ne continuent pas moins de faire venir des troupes de toutes les extrémités du royaume, dans un moment encore où Paris avait à peine journellement le blé nécessaire à sa subsistance; il semblait qu'ils eussent formé le projet de l'affamer. Ce crime serait assez grand, sans qu'il soit besoin de leur supposer encore les intentions les plus hostiles; j'aime à me persuader que les trains formidables d'artillerie, les bombes, les grils pour faire rougir les boulets, le plan d'at-

taque qu'on assure avoir été dirigé contre la capitale, où l'on devait entrer par quatre côtés différens; tandis que les canons de la bastille & des batteries élevées sur les hauteurs de Montmartre, de Passi, &c, auraient foudroyé une partie de la ville; je pense, dis-je, que tous ces préparatifs n'ont existé que dans des imaginations sujettes à des terreurs paniques, ou chez des gens qui avaient leurs raisons pour porter l'effroi dans les âmes faibles. Il fut distribué, à la vérité, deux-cents-mille cartouches à balle aux soldats rassemblés aux environs de Paris & de Versailles. Mais ne fallait-il pas que des troupes, dont l'aspect devait être menaçant, fussent fournies de tout ce qui était nécessaire? Les ministres dont il s'agit pouvaient être de mauvais politiques, mais ils n'étaient certainement pas des barbares, des monstres féroces; j'accorderai, tout au plus, qu'ils avaient l'intention de faire avancer un corps de troupes dans Paris, qui eût fusillé les citoyens qui se seraient opposé à cette exécution militaire; ils se seraient flatés alors d'épouvanter les nombreux habitans de cette ville immense, qu'ils regardaient comme de paisibles & bénévoles citadins; & ils auraient dit au roi que les soldats avaient été forcés de tuer seulement deux ou trois-cents bandits ou gens sans aveu. Le monarque, si facile à prendre toutes les impressions, n'aurait pas manqué d'approuver cette scène sanglante dont il eût ignoré toute l'horreur. Mais la cour ne s'attendait point que tous les bourgeois s'armeraient: ce zèle courageux & patriotique dérangea ses mesures.

Trente à quarante-mille hommes cernaient Paris, comme s'il se fût agi d'en faire le blocus. Le despotisme est le même dans tous les tems, il a sans cesse à-peu-près la même marche, sans considérer si les circonstances sont changées: faire trembler ou forcer de céder à ses volontés, voilà quelles sont toujours ses intentions les plus modérées. Lors du système désastreux de Law, en 1720, le parlement y ayant opposé la plus grande résistance, fut transféré à Pontoise; & comme la cour craignait des troubles dans la capitale, les régimens du roi, de Champagne, de Navarre se mirent en marche, avec quantité d'autres, & formèrent aux environs de Paris un camp de vingt-cinq-mille hommes.

Le gouvernement a souvent tenu en respect la capitale par un semblable épouvantail. Mais, selon les apparences, celui de 1789 fut le plus considérable de tous. Le maréchal de Broglie eut le commandement général de ces troupes nombreuses, ainsi que de la maison militaire du roi. Il fut logé au château de Versailles, dans l'appartement qu'occupait le jeune dauphin lorsqu'il n'était que duc de Normandie. Il avait sous lui plusieurs lieutenans-généraux & aides-de-camp, tels que le baron de Besenval, le prince de Lambesc, dont nous aurons occasion de parler. Lorsque la cour l'investit du titre de généralissime, il prononça ces paroles: — « Je vois bien une armée, mais où sont les » ennemis? » — Ce peu de mots n'indique-t-il pas qu'il n'avait nulle disposition à tremper ses mains dans le sang des citoyens? La sévérité de ses principes contribue encore à

donner de lui une autre idée. Il entendait régulièrement deux messes par jour, & ne se couchait jamais sans dire l'office de la Vierge & son chapelet. Cependant, il aurait eu des desseins sanguinaires, s'il en fallait croire l'anecdote suivante. Dans les plus grandes crises de la révolution, un courier fut arrêté par le district des Petits-Augustins; il portait plusieurs lettres intéressantes, dont on fit l'ouverture; l'une était du prince de Broglie adressée au maréchal son père, qui lui avait recommandé d'avoir soin que le régiment dont il était colonel, & qui avançait vers Paris, exécutât ponctuellement ses ordres, & sur-tout ne manquât pas de faire feu; le jeune homme répondait: — « Je suivrai » vos ordres, & je les ferai exécuter, en or» donnant aux soldats de faire feu sur moi » tout le premier, pour m'épargner la dou» leur de les voir tirer sur leurs conci» toyens. »

On a dit du maréchal qu'il était minutieux, timide, peu aimé du soldat; on l'a peint comme un dévot, une créature des jésuites, un jésuite de robe courte. Il fut le premier qui entreprit en France d'ôter à l'artillerie de parc sa pesanteur, ce qu'il ne put faire que très-imparfaitement. Il gagna la bataille de Berghen, & perdit celle de Minden. Les maréchaux de Soubise & de Broglie s'accusant mutuellement du malheur de cette journée, ce dernier succomba sous les intrigues de son puissant adversaire, & reçut une lettre de cachet qui le reléguait dans une de ses terres loin de la capitale. Le lendemain de son exil, on jouait *Tancrède* au théâtre fran-

çais; M.lle Clairon faisait Aménaïde. Quand elle en fut à ces vers :

On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage....
C'est le sort d'un héros d'être persécuté....
Tout son parti se tait : qui sera son appui ?
Sa gloire....
Un héros qu'on opprime attendrit tous les cœurs.

L'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs, pleins de l'événement du jour, sentirent l'à-propos, le nom de Broglie vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens redoublés.

M. Berthier, intendant de la généralité de Paris, n'eut pas honte de se métamorphoser en intendant de l'armée qui vint entourer la capitale en 1789. Il alla s'établir à l'école militaire, où on lui avait préparé un bel appartement; la nombreuse cavalerie & les officiers qu'on y avait rassemblés, furent causes qu'on eut beaucoup de peine à le loger d'une manière convenable, avec ses secrétaires, ses voitures & ses chevaux.

La nouvelle du départ précipité de M. Necker ne fut pas plutôt répandue dans Paris, qu'on prit la cocarde verte au palais royal, pour exprimer qu'on se déclarait soldat de la patrie, & qu'on espérait en vaincre les ennemis; mais au bout de quelques jours cette cocarde fut foulée aux pieds, comme étant la couleur du comte d'Artois, & on en arbora une autre aux couleurs de la ville. Des bruits sinistres ayant répandu l'allarme sur la vie des députés, on résolut de prendre les armes. Un gros de citoyens se rendit au

cabinet des figures du sieur Curtius ; on enleva, du consentement de cet artiste, les bustes de M. Necker & du Duc d'Orléans, que l'on disait alors partager sa disgrâce ; on les entoure de crêpes, & on les porte dans les rues au milieu d'un cortège nombreux. Cette pompe en même tems funèbre & triomphante, traversait la place Vendôme, lorsqu'un détachement de Royal-Allemand & de dragons vint le sâbre haut charger cette troupe de citoyens désarmés. Le buste de M. Necker fut brisé ; celui du duc d'Orléans échappa avec peine au sâbre d'un dragon ; un garde-française sans armes perdit la vie ; quelques autres personnes furent blessées. Voilà le premier sang qui coula pour notre liberté.

Une foule de citoyens se rassembla à l'hôtel-de-ville, sous les ordres des électeurs, & demandait des armes à grands cris. Elle enfonça les portes où elles étaient déposées ; & l'instant d'après, on vit un homme en chemise, sans souliers, le fusil sur l'épaule, prendre la place d'un garde de ville désarmé, & monter fièrement la garde à la porte de la grande salle.

Les électeurs de Paris en restant assemblés & en prenant en main les rênes du gouvernement, dès qu'ils virent les troubles que l'amour de la liberté allait faire éclater, rendirent un service signalé à la chose publique ; ils sauvèrent la capitale & peut-être la France entière. Sans l'administration provisoire qu'ils formèrent, Paris eût été livré à une confusion générale ; ils étaient les seuls dont l'autorité fut sûre & respectée, dans ces mo-

mens où les citoyens se défiaient les uns des autres. Dès le 25 juin 1789, alarmés du danger où se trouvait la patrie, ils ôsèrent, au nombre de deux ou trois-cents, se réunir en plein jour dans la salle du Musée de la rue Dauphine. Cette salle était alors louée par un traiteur à une noce de quatre-vingt-convives, qui ne furent pas plutôt pour quel objet se réuniſſaient MM. les électeurs, qu'ils diſparurent tous, hommes, femmes, enfans, après les avoir embraſſés & félicités.

Il n'y a rien de vraiment parfait dans l'eſpèce humaine; ne ſoyons donc pas ſurpris ſi ces électeurs, eſtimables à tant d'égards, eurent la faibleſſe d'arrêter qu'il ſerait frappé une médaille en or à l'effigie de MM. Lavigne & Moreau de Saint-Méri, qui les préſidèrent ſur tout dans les huit premiers jours de la révolution, & le premier ſe préſenta à la baſtille pour engager le gouverneur de Launai à ſe rendre. N'eſt-il pas un peu étonnant que ce Monſieur Lavigne ait abſolument exigé que la médaille fût frappée?

Cependant un nombre prodigieux de citoyens de tout rang, de tout âge, s'étaient armés de tout ce qui leur tomba ſous la main, & ſe portèrent en différens endroits, les uns à pied, quelques autres à cheval. Des gardes-françaiſes s'échappèrent de leurs caſernes malgré leurs officiers, & coururent ou plutôt volèrent avec intrépidité vers la place Louis XV. Un détachement de Royal-Allemand & de dragons s'était avancé le long du boulevard; on leur cria *qui vive*, & ſur leur réponſe, ils furent bien ſurpris d'eſſuyer une décharge de mouſqueterie, qui les mit

en déſordre & les obligea de prendre la fuite, en laiſſant quelques-uns des leurs tués ou bleſſés, dont on s'empara des armes & des dépouilles, regardées comme les premiers gages de la victoire qui nous attendait.

Dans le tems que tout ceci ſe paſſait, les Suiſſes marchaient en bataille par les champs élifées, avec quatre canons, des munitions, & les canonniers tenaient la méche allumée. Deux ou trois-cents dragons étaient rangés en bataille, depuis pluſieurs heures, ſur la place Louis XV. Le régiment de cavalerie Royal-Allemand vint ſe joindre à ces deux corps, ayant à ſa tête le prince de Lambeſc ſon colonel; quelques officiers-généraux étaient auſſi préſens, entr'autres le baron de Béſenval, qui voyant une grande foule à l'entrée des tuileries, du côté du pont tournant, & dont les cris inſultaient les troupes royales, ordonna au prince de Lambeſc de s'avancer pour la diſſiper. Celui-ci, le ſâbre à la main, ſuivi d'un eſcadron de ſon régiment, les armes hautes, & tirant par intervalle, des coups de piſtolet, ſe jeta bravement, au grand galop, au milieu des citoyens paiſibles & ſans armes, & pénétra même dans le jardin des tuileries, où les perſonnes, montées ſur les terraſſes, purent alors l'aſſaillir, lui & ſa troupe, à coups de chaiſes & de bouteilles, ainſi qu'il le dit dans ſon mémoire juſtificatif: les honnêtes bourgeois, dont il troublait la promenade & mettait la vie en danger, usèrent légitimement du droit de défenſe. Mais que lui avait fait un vieillard

nommé Chauvel, instituteur de la jeunesse, âgé de soixante-quatre ans, qui se rangeait pour le laisser passer, & qu'il eut l'inhumanité de massacrer à coups de sâbre, & de fouler sous les pieds de son cheval? Tels furent tous les exploits de cet officier supérieur, qui se dégagea, avec sa troupe, du jardin des tuileries, & quelques jours après prit honteusement la fuite, poursuivi sans doute par le remords d'avoir versé le sang de ses concitoyens.

Le généralissime de l'armée royale, ou plutôt ministérielle, & tous les généraux qui servaient sous ses ordres, se hâtèrent aussi de s'enfuir de France, ainsi que tous les suppôts du despotisme; afin d'éviter le glaîve des lois, que le cri de leur conscience leur représentait suspendu sur la tête des criminels de lèse-nation. Le maréchal de Broglie fit couvrir sa marche précipitée, & celle du comte d'Artois, & du prince de Condé, par les régimens qui regagnaient leurs anciennes positions dans l'Alsace & la Flandre. M. de Broglie fut investi dans le palais épiscopal de Verdun par une multitude furieuse qui voulait y mettre le feu; il parvint avec peine à se retirer dans la citadelle, sous l'escorte de deux bataillons Suisses & d'un régiment de Hussards. Forcé de se cacher comme un criminel, il se sauva le lendemain matin par les derrières de la place, & prit la route de Metz, dont il avait le gouvernement, mais cette ville lui ferma ses portes. Elle lui avait fait autrefois une réception bien différente, quand il se montrait l'ami des peuples, & que sa gloire était pure &

dans tout ſon éclat. Ce malheureux général, déshonoré pour jamais dans ſa patrie au bout d'une illuſtre carrière, fut contraint de quitter la France, & de ſe réfugier dans le Luxembourg. L'empereur lui écrivit une lettre flateuſe. Mais qui le dédommagera de l'eſtime de ſes concitoyens? & s'il était vrai que les troupes qui entouraient Paris & Verſailles duſſent répandre des flots de ſang, qui empêchera les remords de le pourſuivre & de le déchirer?

Le fils de ce général fugitif, député à l'Aſſemblée nationale, où il ne ceſſa pas un ſeul inſtant de montrer autant de patriotiſme que de lumières, crut devoir, en 1791, élever la voix en faveur de l'auteur de ſes jours. Il repréſenta qu'il ſerait injuſte de rayer ce vieux général du rang des maréchaux de France; il aſſura qu'il n'avait jamais eu l'odieux projet d'enſanglanter la terre où il eſt né, & qu'il repouſſa, même de la retraite qu'il s'était choiſie, les propoſitions criminelles que ſa réputation & ſes talens avaient engagé à lui faire. — « Je conçois, répondit-il, qu'on » peut être oppoſé d'opinion à ce qui ſe » fait en France; mais je ne puis entendre » ſans indignation le projet formé par des » Français de porter les armes contre leur » patrie: allez, vous me faites horreur. »

Toutes ces belles paroles furent malheureuſement démenties par une lettre du maréchal de Broglie lui-même, datée de Trèves. — « J'ai lu, dans un journal intitulé *le Mo-* » *niteur*, une pétition faite par mon fils, » & dont je ſuis l'objet. J'ai été ſurpris qu'il » ſe ſoit permis de ne pas déférer à la défenſe

» absolue que je lui ai renouvelée plusieurs fois » d'entretenir de moi le public, sous quelque » prétexte que ce pût être. Mon étonne- » ment a été plus grand encore, en voyant » que les paroles qu'on met dans ma bouche, » les faits qu'on rapporte, & les asser- » tions contenues dans cette longue pétition, » qu'il a sans doute adoptées sans examen, » sont d'une égale fausseté. Mon respect pour » la vérité m'impose le devoir, bien pénible » pour un père, de les désavouer formelle- » ment. »

Telles sont les déplorables suites de l'esprit de parti, qu'elles divisent les amis, les proches; qu'elles font éclater des haînes irréconciliables entre des personnes faites pour s'estimer & se chérir M. de Broglie, ce bon fils, ce bon citoyen, crut devoir quitter le logement qu'il occupait dans la maison de son père, & eut la douleur de le voir rayer de la liste des maréchaux de France, malgré tous les efforts de l'amour filial.

Le baron de Bésenval n'eut pas le bonheur de pouvoir s'évader d'un pays qui ne le payait certainement pas pour en égorger les habitans, mais qui ne l'eût jamais regardé comme aussi coupable qu'une partie des émigrans, attendu qu'il était étranger. Comme il se retirait en Suisse, lieu de sa naissance, une municipalité ôsa l'arrêter, quoiqu'il se fût muni d'un passeport signé du roi. Au bout de plusieurs mois de détention dans le vieux château de Brie-Comte-Robert, il fut transféré à Paris, sous une forte escorte, & renfermé dans une prison plus sûre. Environ cent-cinquante Suisses rôdèrent, pendant

plusieurs jours de suite, autour du château de Brie-Comte-Robert, & parurent observer s'il y avait moyen de s'emparer de sa personne. Peut-être pour cacher le desir qu'ils avaient de le mettre en liberté, ils publiaient qu'ils voulaient le couper en treize morceaux, en l'honneur des treize cantons.

Le crime de lèse-nation commis par ce général, devint une simple affaire civile, grâce à l'adresse du châtelet. La cause fut plaidée publiquement dans un grand nombre d'audiences. Le roi de Pologne écrivit à son agent à Paris, le 7 avril 1790 : — « Quoique » je ne manque assurément pas d'occupations, » j'ai cependant relu le plaidoyer de M. de » Sèze pour le baron de Bésenval ; la seconde » lecture m'a fait encore plus de plaisir. Il a » plaidé pour mon parent avec plus de succès » que Cicéron n'a fait *pro Milone*, & sûre- » ment avec plus de courage, quoique le » danger fût égal pour le moins. Priez M. de » Sèze d'agréer, dans la médaille ci-jointe, » une marque de mon estime & de ma recon- » naissance..... »

Le baron de Bésenval ne manqua pas d'alléguer l'obéissance que, dans l'ancien régime, on devait aux ordres du roi. Mais n'est-il pas un sentiment, inné dans tous les cœurs honnêtes, qui nous dit sans cesse qu'on doit servir la patrie, non l'opprimer, & que l'obéissance qu'on doit aux rois a ses bornes, sur-tout quand ils commandent, eux ou leurs ministres, de tourner contre les citoyens des armes qu'on n'a pris que pour les défendre ? — « Bien loin donc que l'on puisse » alléguer, (observe M. Garran de Coulon,

au nom du comité des recherches de la ville de Paris) » bien loin qu'on puisse alléguer, » comme une justification, les ordres du roi, » la surprise qu'on lui a faire pour les obtenir, » est un nouveau crime..... Il est vrai, dans » un sens, que les militaires doivent aux » princes une obéissance aveugle ; mais ce » principe vrai, dans bien des cas, est de » toute fausseté quand on l'applique à des » ordres dont l'injustice est évidente.... Le » brave Crillon refusa d'assassiner le duc de » Guise, quoique coupable de rébellion ; il » répondit au roi, que bien qu'il fût capable » de tout entreprendre pour le service de sa » majesté, il ne l'était point de commettre un » assassinat. Le vicomte d'Ortez, chargé » d'exécuter, en province, les ordres de » Charles IX, pour le massacre de la Saint-» Barthélemi, fit cette belle réponse : — Je » n'ai trouvé parmi les soldats, auxquels j'ai » communiqué les ordres du roi, que de » bons citoyens & braves militaires ; mais » pas un bourreau. — Les ordres de la cour, » dit M. Agier, ont-ils excusé les assassins » qui commirent le massacre de la Saint-Bar-» thélemi ? Excusèrent-ils l'avocat-général » Guérin, auteur des sanglantes exécutions » de Cabrières & Mérindol, qui, malgré des » lettres-patentes de François I, qu'il » croyait lui devoir servir d'égide, porta sa » tête sur l'échafaud ?....» — Les raisons, les exemples, les preuves multipliées que le baron de Besenval était coupable envers la nation, ne produisirent aucun effet sur les membres vendus du châtelet : ils innocentèrent le baron de Besenval, & le mirent hors

de cour & de procès. Il eſt évident que, s'ils lui euſſent infligé une peine exemplaire, conformément aux lois de la juſtice naturelle & des peuples en ſociété, ils auraient contenu tous les ennemis puiſſans du nouvel ordre de choſes, qui pullulèrent en France depuis ce jugement inique, encouragés par l'impunité d'un de leurs chefs. M. Boucher d'Argis, rapporteur dans cette affaire, ne l'eut pas plutôt terminée à la ſatisfaction de la cour, qu'il fit l'acquiſition de la charge de lieutenant-particulier au châtelet, qu'exerçait M. de Bérenger, charge fort lucrative, & qui pouvait conduire au miniſtère.

Pour exprimer que le châtelet blanchiſſait ou innocentait les criminels de lèſe-nation, & qu'il ſuivait en cela les impulſions de la cour, le peuple nommait ce tribunal *la buanderie de la reine.*

Un poéte anonime lui adreſſa cette épigramme très-mordante :

O vous, qui lavez Broglie, Augeard,
Qui lavez Béſenval, qui laverjez la peſte,
Vous êtes le papier brouillard ;
Vous enlevez la tache, & la tache vous reſte.

Le baron de Béſenval ſe retira dans ſon hôtel à Paris, & ſoit de chagrin, ſoit que ſa ſanté ſe fût altérée dans ſa longue captivité, il mourut au bout de quelques mois. Je trouve de ce général, dans un livre aſſez rare, ce portrait reſſemblant & curieux : né en Suiſſe, & depuis un grand nombre d'années au ſervice de la France, il eut tous les ſuccès dûs au courtiſan le plus adroit. Il fut une des créatures du duc de Choiſeul, & le Mentor

du marquis de Ségur, qu'on a vu miniſtre de la guerre ; il était auſſi l'amant de toutes les femmes en crédit. Ce fut un Sibarite aimable, faiſant grand'chère, amateur de tableaux & de deſſins voluptueux. Né avec peu d'eſprit, mais, à force d'être à la mode, devenu un homme plus qu'ordinaire, une belle figure lui ſervit d'introducteur à la cour ; une grande fortune le mit à même de briller, une gaîté piquante lui fournit de quoi ſe ſoutenir. Il avait bien autant de vices qu'un courtiſan frivole, mais il ſut mieux les cacher. Le baron de Béſenval, ſans être modeſte, ne fut point inſolent. Sa manière de courtiſer reſſemblait à des ſoins.

Le nombre des perſonnes qui s'expatrièrent dans les premiers jours de la révolution, ſoit par terreur panique, ſoit à cauſe du cri de leur conſcience ; ce nombre était très-conſidérable, puiſqu'on le faiſait monter à plus de quatre-vingt-mille, & que leurs revenus, qu'ils allaient manger hors du royaume, pouvaient être évalués à vingt ou trente-millions.

La préſence d'eſprit de l'abbé de Ballivière évita à la ducheſſe de Polignac le danger d'être arrêtée à Sens. Le peuple s'étant aſſemblé autour de la voiture de la ducheſſe, & paraiſſant ſoupçonner que les voyageurs n'étaient autres que des fugitifs, l'abbé diſtingua dans la foule quelques gens qui avaient meilleure mine que le reſte des ſpectateurs, & leur dit : — « Meſſieurs, je vois que vous voudriez » ſavoir quelques nouvelles, je vais vous en » donner de bonnes. La canaille des Polignac » eſt en fuite, & M. Necker eſt rappelé au » miniſtère. » — Le peuple, enchanté d'ap-

prendre ces nouvelles, regarda ceux qui les lui donnaient comme ses meilleurs amis, & ne s'opposa nullement à leur passage; il souhaita même un bon voyage à la favorite de la reine, qui, pendant cette conversation, était plus morte que vive.

M. le comte d'Artois se réfugia à Turin, où le roi de Sardaigne son beau-père lui fit présent d'un superbe hôtel tout meublé, & lui donna trente gardes à sa livrée. Ce prince fugitif, pour l'entretien de sa maison, recevait de France environ cent cinquante mille francs par mois. Livré à des conseils pervers, aux suggestions d'un Calonne, en qui il mettait sa confiance, il songeait quelquefois sans horreur à la possibilité de porter la guerre dans le sein de sa patrie; il se rendit à Venise pour y négocier un emprunt considérable, & passa en Allemagne, à la cour de plusieurs électeurs, pour appuyer les plaintes des princes possessionnés en Alsace, & faire lever au plus vîte un corps d'armée. Au mois de juillet 1791, il était à Mayence, logé dans le palais de l'électeur; il y tenait une cour brillante, & chaque jour une table de soixante-quatorze couverts.

Le prince de Condé, qui resta presque toujours en Allemagne, y tint aussi un état très-considérable. Il avait une cour nombreuse, une garde d'élite, ne sortait jamais sans être accompagné d'une trentaine de soldats, & pendant la nuit il y en avait régulièrement deux en faction devant la porte de sa chambre. S'il n'était pas probable que la cour de France ou les mécontens lui aient fait passer de grosses sommes, il paraîtrait

qu'il fut réduit à recourir à la voie des emprunts; du moins affecta-t-on de publier qu'il avait emprunté à Zurich, sur des diamans, près de cinq-cents-mille livres. Mais qu'eût-ce été qu'un pareil secours, même répété plusieurs fois, pour un homme qui vivait avec le faste d'un souverain, & soudoyait une petite armée?

Le roi de Suède s'intéressa au sort de cet illustre fugitif, & lui écrivit la lettre suivante, de son camp dans la Finlande Russe, en date du 21 août 1789. — « L'amitié que vous » m'avez témoignée & que je vous ai portée, » me fait partager bien sincèrement l'état où » vous vous trouvez: offrir aux Bourbons » & à un Condé un asile dans son camp, » c'est y attacher la victoire; vous proposer » de chercher une retraite dans mes états, » c'est moins vous témoigner l'intérêt que » je prends à vous, que satisfaire à mon » sentiment le plus doux. Votre alteſſe peut » être persuadée qu'elle trouvera en Suède » tous les sentimens & les égards qui lui » sont dûs, & que je donnerai l'exemple à » ma nation de consoler un héros malheureux. » C'est en attendant votre réponse & le plaisir » de vous assurer de bouche de mes sentimens » pour vous, que je vous prie de ne pas » douter de ceux avec lesquels je suis, Mon- » sieur mon cousin, de votre alteſſe le très- » affectionné cousin & ami,

GUSTAVE.

Le roi de Suède, sous prétexte de prendre les eaux, vint à Aix-la-Chapelle, en juillet 1791; mais comme il eut plusieurs confé-

rences avec M. Bourbon-Condé, qui se rendit auprès de lui, on soupçonna qu'il était question d'un traité nullement favorable aux nouveaux intérêts de la France.

L'ambition & l'intérêt dominèrent toujours M. Bourbon-Condé, & le firent descendre à des démarches indignes d'un homme de son rang. Aux exemples que j'en ai rapportés dans le second volume de cet ouvrage, j'ajoûterai encore ceux qu'on va lire. Quand il fut question du mariage du vicomte Adolphe Dubarri avec M.lle de Tournon, alliée à la maison de Soubise, le prince de Condé ayant épousé la fille de ce chef de la maison de Lorraine, se trouva mêlé dans la négociation; il fut plus difficile d'obtenir son agrément que celui de son beau-père, parce qu'il voulut se servir d'un événement que desirait fort la favorite, pour obtenir plus de crédit. Il proposa ses conditions; il exigea qu'on lui donnerait entrée au conseil, qu'on payerait ses dettes, montant à la somme d'environ quinze-cents-mille livres, & que le roi lui achèterait son hôtel, situé sur le terrein qu'occupe maintenant la comédie française ou le théâtre de la nation. Il n'y eut que l'entrée au conseil qui éprouva des difficultés insurmontables, les ministres s'étant tous réunis pour écarter sourdement un concurrent si redoutable. Louis XV lui fit seulement espérer qu'il obtiendrait cette grâce après le mariage. Mais le prince, leurré plusieurs fois par de fausses promesses, s'obstinait à demander qu'avant tout, il fût fait ministre. On prétend qu'il ne se rendit qu'aux vues déliées de fins politiques, qui lui firent entrevoir que M.lle de Tournon,

belle comme elle était, frapperait sûrement les regards du roi, qu'elle supplanterait la favorite, & que lui, prince de Condé, ayant acquis sur cette nouvelle maitresse l'ascendant que devait lui donner son alliance & son rang, il la gouvernerait, & peut-être il se trouverait à la tête de l'administration du royaume.

Quelques mois avant la mort de Louis XV, il se forma un triumvirat, composé des princes de Condé & de Soubise, & du comte de la Marche, autre ambitieux, actuellement prince de Conti. Le premier voulait être généralissime des armées; le second, chef du conseil ou premier ministre, & le dernier, surintendant des finances, prétention qu'il conserva long-tems, & qui le jeta dans des intrigues qui, de nos jours, indépendamment de ce qui s'était passé aux assemblées des notables, nécessitèrent sa fuite hors du royaume. Avant de rentrer en France, il publia une espèce de mémoire justificatif, dans lequel il dit qu'il avait été forcé de prendre la fuite, parce que la multitude prévenue contre lui & échauffée par des calomniateurs, croyait qu'il avait fait le commerce des blés, payé des gens pour exciter des révoltes, des troubles, & empêcher les moulins de moudre. Il proteste de son innocence, de son patriotisme, & que nullement ambitieux, il n'a jamais desiré que de vivre tranquile parmi ses concitoyens.

Il parut, dans le mois de juillet 1790, un manifeste qu'on attribua à M. Bourbon-Condé, & qu'il n'a point démenti, dont les intentions étaient bien différentes, ainsi que le lecteur en pourra juger. — « Depuis un an » j'ai quitté ma patrie; je dois exposer aux

» yeux de l'Europe les motifs qui m'ont forcé » d'en ſortir. . . . Il ouvrira les yeux ce peuple » bon, il rougira des crimes que l'intrigue & » l'ambition de ſes chefs lui ont fait com- » mettre ; il en rougira, ou je m'enſevelirai » ſous les ruines de la monarchie. . . . . La » nobleſſe eſt une ; c'eſt la cauſe de tous les » princes, de tous les gentilshommes que je » défends ; ils ſe réuniront ſous l'étendard » glorieux que je déploierai à leur tête. . . . . » Oui, j'irai, malgré l'horreur que doit natu- » rellement inſpirer à un deſcendant d'Henri IV » l'idée de tremper ſes mains dans le ſang des » Français ; j'irai, à la tête de la nobleſſe de » toutes les nations, & ſuivi de tous les ſujets » fidèles à leur roi, qui ſe réuniront ſous » mes drapeaux, j'irai tenter de délivrer ce » monarque infortuné, dont on remplit l'âme » de terreurs pour le tenir priſonnier ſous » les prétextes les plus odieux & les plus » ridicules. . . . . » Ce manifeſte finit par l'aſſurance que tous les princes de la maiſon de Bourbon ſe réuniront pour venger l'oppreſſion de ceux de France, & que la Sardaigne joindra toutes ſes forces à celles de Naples & d'Eſpagne.

Pour faire ſentir à M. Bourbon-Condé l'inutilité des efforts qu'il voulait faire contre ſa patrie, & combien ils étaient mépriſables, on lui envoya de Strasbourg, dans une caiſſe de huit à dix pieds de long, huit-mille petites marionnettes bien armées & bien équipées, moitié cavalerie, moitié infanterie.

Mais on commença à lui porter des coups beaucoup plus ſenſibles. L'Aſſemblée nationale, le 16 mars 1791, après avoir profondément

dément examiné & discuté la donation du Clermontois au grand Condé, en 1648, la déclara nulle & comme non avenue. Ces biens domaniaux rentrés au pouvoir de la nation, firent perdre à la maison de Condé six-cents-mille livres de rente.

Dans le tems qu'il s'agissait de prononcer sur cette affaire, l'abbé Mauri défendit de toutes les forces de son érudition & de son éloquence la propriété de toutes ces anciennes altesses, & s'écria d'une voix terrible : — « Si le grand Condé paraissait tout-à-coup » parmi nous.... — Il trouverait les hommes » du jeu de paume, interrompit M. Lavie. »

Quelques-mois après, les représentans de la nation décidèrent qu'il serait envoyé un commissaire du roi à M. Bourbon-Condé, pour lui signifier de rentrer dans le royaume sous quinze jours pour tout délai, ou de s'éloigner de nos frontières, en déclarant qu'il n'aurait jamais aucune vue hostile contre la France, & pour lui déclarer que s'il refusait d'obéir à cette injonction, tous ses biens & revenus seraient mis en sequestre. Louis XVI remit au commissaire qu'il chargea d'intimer ces ordres une lettre d'autant plus précieuse à conserver, que toutes les expressions ne tardèrent pas à en être démenties par ce roi faible & parjure : il venait à peine de la signer, lorsqu'il prit lâchement la fuite & fut arrêté à Varennes. — « Mon cousin, » une immense révolution s'est faite dans » votre patrie. Cette révolution n'est autre » chose que l'anéantissement d'une foule » d'abus amoncelés depuis des siécles, par » l'ignorance du peuple, le pouvoir du clergé,

» le deſpotiſme des miniſtres, & par l'erreur
» de tous. Aujourd'hui tout eſt changé; ces
» abus n'exiſtent plus, & ſur leurs ruïnes
» s'eſt élevée une conſtitution qui a pour
» baſe l'égalité & la liberté, & qui régénère
» tout-à-la-fois la nation, la monarchie &
» mon autorité. La nation ſouveraine n'a
» plus que des citoyens égaux en droits,
» plus de deſpotes que la loi, plus d'organes
» que des fonctionnaires publics, & je ſuis
» le premier de ces fonctionnaires. Voilà
» l'abrégé de la révolution. Ce nouvel ordre
» de choſes a dû néceſſairement déplaire à
» ceux qui, dans un premier inſtant d'erreur,
» ont regretté leurs avantages perſonnels,
» liés à l'ancien gouvernement. Pluſieurs
» même ayant manifeſté, dès l'ouverture des
» états-généraux, des ſentimens entièrement
» oppoſés au régime actuel, ont cru devoir
» ſortir du royaume au moment de l'explofion.
» Le mouvement & les déſordres inſépara-
» bles des commencemens d'une révolution
» ont pu rendre alors leur conduite excuſable.
» Il eût été ſans doute plus noble & plus
» grand, au-lieu de s'exiler ainſi de ſa patrie,
» d'en partager la gloire & les périls, & de
» garder au moins le poſte de citoyen. Mais
» quelque motifs qu'on ait eu, quelque
» fondées qu'aient pu paraître les craintes,
» il ne doit plus en exiſter aujourd'hui : il
» n'eſt plus de prétexte. La France eſt orga-
» niſée, l'ordre renaît, les lois s'exécutent,
» & tous les citoyens ſont mis ſous leur
» ſauve-garde. Tous les Français indiſtincte-
» ment doivent donc rentrer dans le royaume;
» qu'ils prennent de la conſtitution l'idée

» que j'en ai pris moi-même ; qu'ils cessent
» d'avoir des doutes injurieux & criminels sur
» mes intentions. J'ai adopté la constitution,
» & je la maintiendrai de tout mon pouvoir.
» Eh ! pourquoi ne l'aurais-je pas adoptée ?
» Elle prévient les malheurs inévitables que
» tôt ou tard auraient amené les abus de
» l'ancien régime. Elle fait le bonheur du
» peuple, elle fait le mien. Qu'ils reviennent
» donc dans leurs foyers, ces exilés volon-
» taires ; & c'est à vous, mon cousin, à
» leur donner le premier l'exemple. C'est à
» vous sur-tout, que la calomnie, sans
» doute, a peint comme un ennemi de l'état,
» comme un rebelle prêt à porter dans son
» pays le fer & la flamme, à faire oublier
» vos erreurs par un acte éclatant de sou-
» mission à la volonté générale, à la loi.
» Rentrez donc dans le sein d'une patrie qui
» vous tend les bras ; venez-y jouir de tout
» le bonheur qu'elle vous promet. Revenez,
» au-lieu d'ennemis vous ne trouverez que
» des frères. Je vous l'ordonne au nom de
» la nation & au mien ; je vous en con-
» jure par le lien qui nous unit, & le sang
» qui coule dans nos veines. La loi a parlé,
» obéissez, ou craignez les suites funestes
» d'une imprudente illusion. Sur ce, je prie
» Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa
» sainte & digne garde.

LOUIS.

M. Condé éluda la réponse qui lui était demandée ; après avoir prescrit au commissaire du roi, M. Duveyrier, de le suivre à Coblentz, où il allait se rendre pour y conférer avec M. d'Artois, il lui fit dire, en

ſon nom & en celui de l'électeur, d'aller à Andernach, ville impériale, attendre ce qu'il réſoudrait. Mais M. Duveyrier, menacé par des officiers Français, crut que la prudence exigeait de lui qu'il retournât promptement en France, comme s'il avait dû ſe diſpenſer de terminer la miſſion délicate dont il était chargé. En gagnant nos frontières, il fut arrêté priſonnier à Luxembourg, contre le droit des gens, où il fut retenu vingt-deux jours. On ſoupçonna de miſtère cette arrêtation, & même la miſſion de M. Duveyrier. Il parut extraordinaire que cet avocat qui, dans ſon rapport ſur l'affaire de Nanci, s'était efforcé de donner la meilleure idée des intentions du général Bouillé, ait été retenu priſonnier dans un pays où cet officier ſupérieur avait un grand aſcendant.

M. Condé n'ayant rempli aucune des conditions qui lui avaient été impoſées, toutes ſes poſſeſſions quelconques furent miſes en ſequeſtre, & toute correſpondance & communication avec lui ou avec ſes complices demeurèrent interdites à tout citoyen Français ſans diſtinction, à peine d'être pourſuivi & puni comme traître à la patrie.

C'était à Etteinheim, au-delà du rhin, que ſe raſſemblaient les troupes des émigrans, auprès du cardinal Louis de Rohan; leur plus grand nombre, du moins juſqu'à la fin de l'été de 1791, n'a jamais été que de ſix-mille hommes, & il y avait beaucoup plus d'officiers que de ſoldats. On comptait parmi cette troupe ſi peu redoutable trois cents ci-devant conſeillers de parlemens, & un régiment de prêtres ou de chanoines. Elle

était commandée par MM. d'Autichamp & Mirabeau le jeune. Faute de fusils, & ceci n'est point une plaisanterie, les recrues firent long-tems l'exercice armées de bâton. Leur uniforme était aussi bizarre que mal imaginé. Ils portaient habit noir, avec paremens, vestes & culottes jaunes, l'image d'une tête de mort sur un bras, & sur l'autre cette devise : *Vaincre ou mourir.* Le noir était sans doute le symbole de la douleur qu'ils avaient de porter les armes contre leur patrie, & la tête de mort annonçait vraisemblablement qu'il n'y avait point de quartier à attendre d'eux. La solde du moindre de ces soldats allait à trente sous par jour. N'était-ce pas de l'argent bien employé ?

Une grande partie des émigrans se retira sur-tout en Savoie, en Suisse, en Allemagne & à Bruxelles. Presque par-tout ils se firent détester & mépriser par leur arrogance, leur forfanterie, & leur affectation à arborer une énorme cocarde blanche. Dans tous les carrefours de Bruxelles, & aux portes des réfugiés, on afficha un matin ce placard : *Nous sommes las de leur insolence. Nous les chasserons du théâtre à coups de sifflets, & de nos rues à coups de bâtons.* Ils occasionnèrent à Chambéri une scène sanglante, & qui fut une nouvelle preuve des horreurs que commet le despotisme quand il a la force en main. Quelques bourgeois, pour tourner en ridicule la cocarde blanche, s'avisèrent de l'attacher à des chiens ; un dogue qui en avait une fort grande aux oreilles, fut rencontré par un autre qui ne portait point cet ornement ; ils se battirent, & le dernier eut

la gloire d'être vainqueur, à l'extrême satisfaction du peuple. Le gouvernement chercha l'occasion de venger les émigrés, & elle se présenta bientôt. Un d'eux s'étant marié avec une Française fugitive, les voisins apprirent qu'ils étaient veufs l'un & l'autre, & résolurent de faire charivari à leur porte, selon l'usage du pays. A onze heures du soir ils commencèrent un vacarme qui n'était que plaisant; mais tout-à-coup un régiment d'infanterie arriva par le bout de la rue, tandis qu'un régiment de dragons accourait au galop par l'autre extrémité, & massacrèrent sans pitié tous ceux qui se trouvèrent entre les bayonnettes & sous le tranchant des sâbres: on fit monter le nombre des blessés & des morts à plus de cinquante citoyens.

Ce ne fut que le 10 & le 26 juillet 1791, que l'Assemblée nationale décréta enfin, que tout Français absent du royaume, qui ne rentrerait pas dans le délai d'un mois, serait soumis au triple de ses impositions. Les officiers passés dans l'étranger sans avoir donné leur démission, ou après l'avoir donnée, furent poursuivis, comme transfuges, par les commissaires-ordonnateurs des guerres, & jugés par les cours martiales, si dans le délai de six semaines, ils n'étaient pas rentrés dans le royaume.

J'ai cru que je devais rapporter de suite tout ce qui concerne les émigrans, afin de n'y plus revenir: reprenons le fil des événemens mémorables des premiers jours de la révolution.

Le matin 13 juillet, à neuf heures, on sonna le tocsin dans tout Paris, pour ras-

ſembler la bourgeoiſie ; & pendant trois jours & trois nuits la cloche d'allarme ne ceſſa preſque pas de ſe faire entendre. Tous ceux qui étaient en état de porter les armes ſe rendirent en foule dans leurs diſtricts. Il s'y établit des aſſemblées permanentes, pour veiller au maintien de l'ordre public & faire paſſer du ſecours par-tout où il en ſerait beſoin. Ainſi ces aſſemblées par diſtricts, que le deſpotiſme miniſtériel & municipal avait diſpoſées de manière que chacun, tranſporté, pour ainſi dire, au milieu d'hommes inconnus, devait ſe laiſſer diriger pour nommer ceux qui plaîraient le plus au gouvernement, ces diſtricts contribuèrent à briſer les chaînes de l'eſclavage, & à rendre la France le pays de la liberté.

On traita de brigands ceux qui commencèrent la révolution en courant à la place Louis XV, & en parcourant toute la nuit les rues de la capitale. Je ne vois dans cette injure que l'orgueil & l'ingratitude des riches & même des bourgeois. Parmi les traits qui peignent au naturel ce peuple ſi ſouvent calomnié, dit M. Dufaulx dans un ouvrage très-intéreſſant, il ne faut pas oublier celui-ci. Le lundi 13 juillet, un électeur traverſant la place de grève, offrit un écu à un pauvre citoyen mal armé qui l'avait ſoutenu dans la foule. — « Y ſongez-vous, lui dit » le malheureux? l'argent aujourd'hui ne ſert » à rien, & vous allez le voir. Qui veut cet » écu? C'eſt monſieur l'électeur qui le donne. » — Point d'argent, point d'argent, s'écrièrent ſes camarades! »

Dans ces jours d'héroïſme populaire, un

jeune homme encore adoleſcent cache un piſtolet en voyant avancer un détachement de dragons, attend le moment favorable, ajuſte un ſoldat, le tue; il tombe, & le jeune vainqueur monte froidement ſur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les ſoldats de la patrie, tandis que les dragons prennent la fuite.

Une jeune perſonne encore ingénue, ſe lève de ſon lit au milieu d'une nuit où l'on criait que les ennemis entraient par pluſieurs barrières, elle deſcend dans la rue, ſe charge de pierres, les monte ſur le toît, en pliant ſous le fardeau, & s'écrie : — « Qu'ils viennent, ſi je puis en tuer quelques-uns, je mourrai contente. »

Cent-mille hommes ſe portèrent à l'hôtel des invalides pour y demander des fuſils. Le gouverneur, M. de Sombreuil, ne balança pas à ſe prêter aux vœux du peuple; il lui fit ouvrir les portes, & lui laiſſa prendre les armes qu'on avait cachées depuis quelques jours, ou peut-être depuis long-tems, ſous les voûtes du dôme, & les canons mêmes qui ornaient la demeure des anciens défenſeurs de la patrie.

L'après-midi, vers les deux heures du même jour, un nombre immenſe de citoyens courageux réſolut de former le ſiége de la baſtille, ſans munitions, ſans chef, enfin ſans rien de tout ce qui était néceſſaire pour une attaque de cette importance. Indépendamment de ſes hautes tours, de l'épaiſſeur de ſes murailles, de ſes larges foſſés, d'une compagnie entière d'invalides formant ſa garde ordinaire, on y avait fait entrer trente Suiſſes du régiment de Salis-Samade, dans la nuit

du 12 au 13 juillet, commandés par un lieutenant; on leur avait fait jurer qu'ils tireraient sur les invalides mêmes, s'ils refusaient d'obéir au gouverneur, & de défendre la forteresse, & on avait pris la précaution d'enivrer les uns & les autres : preuve que tous ensemble firent le plus de mal possible aux assiégeans.

Il y avait très-peu d'eau à la bastille, & tout au plus, pour huit jours de vivre. Mais, en revanche, les munitions de guerre y étaient abondantes. Si le gouverneur avait eu autant de courage que d'insolence, ou s'il n'avait pas perdu la tête, il aurait pu détruire une grande quantité de maisons, & tuer beaucoup de monde. Quinze piéces de canon bordaient le sommet des tours, & trois piéces de campagne, chargées à mitraille, placées dans la grande cour en face de la porte d'entrée, offraient une mort certaine à ceux qui oseraient se présenter. Quatre-cents biscavens ou balles grosses comme une bille de billard, quatorze coffres de boulets sabotés ou boulets qui portent avec eux leur cartouche, quinze-cents cartouches pour la mousqueterie, grand nombre de boulets de calibre, & deux-cents-cinquante barils de poudre, chacun du poids de cent-vingt-cinq livres, composaient les munitions.

On se présenta d'abord par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette forteresse, où nul homme ne pénétra sans l'aveu de l'affreux despotisme. Le peuple, dans les premiers momens, n'avait intention que de demander des armes; & il est certain que si le gouverneur en eût donné, on n'aurait

point encore ſongé à s'emparer de ce repaire miniſtériel. Il refuſa auſſi, pour diſſiper les allarmes de Paris, de confier la garde de cette fortereſſe aux bourgeois armés. Comme les tirans s'aveuglent toujours, & contribuent eux-mêmes à leur perte, le ciel permit que le perfide gouverneur, ſe flatant d'être puiſſamment ſecouru, voulut ſuivre exactement les ordres ſanguinaires qu'il avait reçus du baron de Béſenval, de réſiſter juſqu'à la dernière extrémité; il refuſa les armes, & fit tirer ſon canon ſur la ville. Il eut même, dit-on, la mauvaiſe foi barbare de faire entrer dans la première cour intérieure une des députations qui lui furent adreſſées pour l'engager à ſe rendre, & de faire fuſiller tous les citoyens qui s'étaient fiés à ſa parole. M. Francotai, électeur, un de ceux qui étaient venus avec la ſeconde députation du comité permanent, & que précédaient un tambour & le drapeau de la ville, s'étant avancé juſqu'auprès du pont-levis, malgré le feu terrible de la fortereſſe, vit pluſieurs perſonnes tuées à ſes côtés; alors des citoyens lui crièrent de ſe retirer, que la trahiſon était manifeſte. — « C'eſt » bien plutôt à vous, mes amis, à vous » retirer, répondit-il; vous empêchez nos » canons & nos ſoldats d'entrer dans cette » cour encombrée, où vous allez tous périr » inutilement. — Non, s'écrièrent auſſitôt » pluſieurs voix, non; nos cadavres ſerviront » à combler les foſſés. »

M. Hullin, directeur de la buanderie de la reine à la Briche, engagea des grenadiers & des ſoldats du régiment des gardes-fran-

çaiſes à ſe rendre à la baſtille avec trois piéces de canon. Dès que les autres ſoldats furent prévenus qu'on ſe portait à ce ſiége, ils y coururent avec empreſſement, traînant leurs canons, & ayant leurs ſergents à leur tête. Le brave Hullin fut néanmoins un des chefs de l'action ; il ſe préſenta par-tout avec courage & le ſang-froid d'un héros.

M. Elie, officier au régiment de la reine, infanterie, s'avança intrépidement ſous le feu des ennemis pour faire décharger des voitures de fumier & y mettre le feu. Cette ruſe facilita l'approche de la fortereſſe, les aſſiégés ne pouvant tirer avec avantage ſur le peuple, qu'ils appercevaient à peine au milieu de la fumée.

M. Santerre, braſſeur, qui ſe rendit fameux à la tête du bataillon du fauxbourg St.-Antoine, appelé les ſans-culote, ou les piques, armures qu'ils rendirent redoutables ; M. Santerre ſe diſtingua auſſi beaucoup à ce ſiége meurtrier. Il conçut l'idée d'incendier la baſtille avec de l'huile d'œillet & d'aſpic, enflammée par du phoſphore, & injectée au moyen des pompes à incendie, qu'un autre particulier voulait tout ſimplement employer à lancer de l'eau juſqu'au ſommet des tours, afin d'inonder les aſſiégés & les mettre hors d'état de ſe ſervir de leurs armes à feu. Mais le courage des aſſaillans eut toute la gloire, & ſut vaincre & franchir tous les obſtacles qu'on lui oppoſait. Les chaînes du pont-levis furent briſées à coups de canon ; un homme, un citoyen obſcur, dont je ſuis au déſeſpoir d'ignorer le nom, ſacrifiant ſes jours pour ſervir ſon pays, eut alors l'audace

inouie d'eſcalader le premier parapet, de s'introduire dans la cour intérieure, de prendre la clé & d'ouvrir la porte de fer qui en empêchait l'entrée. On franchit le pont-levis, on ſe précipite ; les uns cherchent le gouverneur, les autres volent ſur les tours arborer le drapeau de la patrie.

Quelques inſtans avant ce triomphe ſubit, le marquis de Launai, qui depuis pluſieurs jours avait fait éloigner ſon épouſe, au déſeſpoir d'une attaque ſi courageuſe & ſi continuelle, à laquelle il ne s'attendait point dans ſon mépris pour le peuple, mépris qu'il partageait avec tout le miniſtère, ſaiſit la mêche d'un canon & veut ſe précipiter dans le dépôt des poudres pour faire ſauter la forteresſe, & écraſer une partie de Paris ; il en eſt empêché par un brave invalide qui lui préſente la bayonnette. Alors il s'adreſſe à la garniſon ; & lui demande s'il ne vaut pas mieux ſe faire ſauter que de s'expoſer à être égorgés par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvait plus ſe promettre d'échapper. — « Remontons donc ſur les tours, & s'il » faut mourir, rendons notre mort funeſte » à nos ennemis, & écraſons-les ſous les » débris de la baſtille. — Les ſoldats (du moins à ce qu'ils ont raconté depuis, & leur témoignage me paraît ſuſpect, attendu qu'il eſt tout ſimple qu'ils aient cherché à ſe diſculper) les ſoldats lui répondent qu'ils aiment mieux mourir que de faire périr un ſi grand nombre de leurs concitoyens, & qu'une plus longue réſiſtance étant déſormais impoſſible, il faut faire monter le tambour ſur la plate-forme pour battre la chamade,

arborer un drapeau blanc & capituler. Ce conseil fut suivi, mais ne produisit aucun effet, parce qu'on crut que c'était un nouveau piége tendu par la perfidie du gouverneur.

Quand le pont-levis & les portes eurent été forcés, on trouva, dans la principale cour, les invalides rangés à la droite, & les Suisses à la gauche; les armes des uns & des autres étaient déposées le long du mur. Ils ôtèrent leurs chapeaux, battirent des mains & crièrent *bravo* aux assiégeans qui accouraient en foule dans le fort. Quelques soldats placés sur les plates-formes, ayant fait en ce moment une décharge, le peuple se jeta sur les invalides & les accabla de mauvais traitemens. Un d'entr'eux fut massacré, le brave soldat qui avait si bien mérité de la ville de Paris en arrêtant le bras du gouverneur lorsqu'il voulait faire sauter la bastille, & qui, selon ses camarades, n'avait pas même tiré une seule fois dans cette journée; il fut percé de deux coups d'épée & eut le poignet abattu d'un coup de sâbre. On porta en triomphe dans toutes les rues de la ville cette même main à qui peut-être tant de citoyens devaient leur salut.

Cependant le marquis de Launai ne s'était point caché; il attendit froidement, à la tête des Suisses, le sort qui lui était destiné; on se jeta sur lui sans qu'aucun de ses satellites ôsa le défendre; on l'empêcha de se percer avec la lame d'une épée renfermée dans une canne qu'il tenait à la main, & on le traîna au milieu d'un peuple immense qui l'accabla de malédictions & le chargea

de coups. On prétend que le remords tardif vint déchirer ſon cœur. Dans ces triſtes circonſtances, il s'écria : — « Malheureux ! j'ai » trahi ma patrie ! — & les ſanglots étouffèrent ſa voix. Pluſieurs citoyens s'étaient chargés de le conduire à l'hôtel-de-ville, au riſque de leur vie, & furent meurtris d'une partie des coups que mille bras lui adreſſaient de toutes parts. Le miſérable ſaiſi des angoiſſes de la mort, diſait d'une voix éteinte à M. Hullin : — « Ah ! Monſieur, vous » m'aviez promis de ne pas m'abandonner ; » reſtez avec moi juſqu'à l'hôtel-de-ville. » — D'autrefois s'adreſſant à M. Elie : — « Eſt-ce là, s'écriait-il douloureuſement, ce » que vous m'aviez fait eſpérer ?..... Au » nom du ciel, ne m'abandonnez pas. » — Il arrive à la grêve reſpirant à peine, ſon eſcorte eſt diſſipée comme il touchait aux marches de l'hôtel-de-ville ; on l'aſſomme, on le met en piéces, ſa tête ſanglante eſt miſe au bout d'une pique. Les dernières paroles qu'il prononça furent celles-ci : — « Ah ! mes amis, tuez-moi, tuez-moi ſur- » le-champ, ne me faites pas languir. »

Voici les noms de ceux qui pénétrèrent les premiers dans la baſtille. Le ſieur Arné, grenadier des gardes-françaiſes, natif de Dôle en Franche-Comté, âgé de vingt-ſix ans, s'empara du gouverneur, reçut pluſieurs bleſſures, & fut décoré à l'hôtel-de-ville d'une couronne civique & de la croix de Saint-Louis que portait le marquis de Launai.

M. Hullin fut l'un des premiers à ſauter ſur le pont-levis & à ſe ſaiſir du gouverneur, ainſi que M. Elie, qui reçut la capitulation.

& la porta avec les clés de l'odieuſe forteresſe, à l'aſſemblée des électeurs, à la pointe de ſon épée; elle conſiſtait en ces mots écrits à la hâte ſur un chiffon de papier, qu'on paſſa aux aſſiégeans par une embrâſure: — « Nous nous rendons, ceſſez votre feu, » ou nous allons faire ſauter la baſtille, & » réduire en poudre avec nous une partie » du fauxbourg Saint-Antoine. »

Le nommé Louis-Sébaſtien Canivet, âgé de douze ans, fils d'un jardinier de Chantilli, entra le cinquième dans la baſtille, courut ſur le haut de la tour de la Bazinière où était arboré un drapeau, s'en ſaiſit, & le promena avec hardieſſe ſur cette plate-forme, au milieu des balles qui arrivaient juſques à lui.

M. Delaurière, de Dôle en Franche-Comté, &, ainſi que le brave Arné, grenadier des gardes-françaiſes, eut la gloire de s'emparer du principal drapeau de la baſtille; il le porta à l'hôtel-de-ville, & demanda un reçu; interrogé ſur ſon nom: — « Faites-le, dit-il » modeſtement, au nom des grenadiers du » troiſième bataillon. »

A peine la forteresſe du deſpotiſme eut-elle cédé au courage des Pariſiens, & à peine le gouverneur eut-il payé de ſa tête ſon audace criminelle & ſa lâcheté, qu'un jeune homme court tout en ſueur juſqu'au champ-de-Mars, où campaient cinq-mille Suiſſes, demande à parler au général, & lui dit avec fermeté: — « Nous avons pris la baſtille, traîné le » gouverneur à l'hôtel-de-ville; il a eu la » tête tranchée: c'eſt ainſi qu'on punit les » ſerviteurs de la tirannie. » — Le commandant des troupes du champ-de-Mars, le

baron de Béſenval, admira la hardieſſe de ce jeune homme, & le congédia en lui diſant : — « Je ne ſuis pas ſurpris du ſort de » de Launai ; je lui avais écrit de tenir juſqu'à » la dernière extrêmité : il a fait ſon devoir. »

M. Deloſme Salbrai, major de la baſtille, & parfaitement honnête homme, doux & humain, vertus fort rares dans ſa place, fut malheureuſement égorgé au milieu du peuple raſſemblé à la grêve, malgré tous les efforts que fit pour lui ſauver la vie une ancienne victime du pouvoir miniſtériel, qui, rempli de reconnaiſſance pour les ſoins généreux dont il l'avait comblé autrefois, accourut à ſon ſecours, & fut même grièvement bleſſé en tâchant de le défendre.

L'aîde-major & le lieutenant de la compagnie des invalides furent pareillement immolés à la vengeance populaire. Deux canonniers invalides furent enlevés du milieu des électeurs, & pendus à la place d'un réverbère en face de l'hôtel-de-ville, à l'angle appelé coin du roi, à cauſe du buſte de Louis XIV qu'on y remarque. C'eſt depuis cette triſte époque qu'il devint ſi commun de menacer du reverbère.

Les invalides & les ſuiſſes, conduits priſonniers à l'hôtel-de-ville, auraient été immolés à la fureur générale ; ils attendaient au milieu de la ſalle dans l'attitude de victimes dévouées, & des cris effrayans preſſaient l'inſtant de leur mort : les gardes-françaiſes, qui étaient en aſſez grand nombre, demandèrent pour récompenſe des ſervices qu'ils rendaient à la patrie, la grâce de leurs anciens frères d'armes. Elle leur fut accordée.

Ils les placèrent au milieu d'eux, & les amenèrent sans éprouver aucune résistance.

Un épisode intéressant se trouve joint à la prise de la bastille. Une jeune personne, remplie de grâces & de modestie, nommée M.lle de Monsigni, ayant eu le courage de s'approcher de la forteresse dont les patriotes venaient de se rendre maîtres, & dans laquelle son père s'était introduit, fut prise pour la fille du gouverneur, & placée deux fois sur un bûcher préparé pour elle, & deux fois enlevée des mains de ses bourreaux par le sieur Aubin Bonnemer. Son père appercevant du haut des tours la mort barbare qu'on apprêtait à une fille chérie, voulait se précipiter dans les fossés, si on ne l'eût retenu. Six mois après, cette jeune personne se présente devant la municipalité, & prie les représentans de la commune de se joindre à elle, pour donner à son libérateur à titre de couronne civique, un sâbre, qu'elle remit sur le bureau de l'Assemblée. Sa demande ne pouvait manquer d'être accueillie, & l'on arrêta qu'il serait gravé sur ce sâbre l'inscription suivante: *La commune de Paris, au sieur Aubin Bonnemer, pour avoir sauvé deux fois la vie à la demoiselle de Monsigni, le jour de la prise de la bastille. 1790.* On accorda de plus une couronne civique au sauveur de la jeune personne.

On trouva sept prisonniers dans les cachots de la bastille, & on les conduisit en triomphe au palais-royal. Ces infortunés croyaient être séduits par les illusions d'un songe, ils craignaient l'instant du réveil; tout-à-coup ils

apperçoivent la tête de leur bourreau ſur une pique, au haut de laquelle on liſait en groſſes lettres : *De Launai, gouverneur de la baſtille, perfide & traître envers le peuple.*

On n'a jamais ſu au juſte le nombre des perſonnes qui perdirent la vie à l'attaque de cette fortereſſe élevée par des tirans, & qui devait tomber ſous les coups des amis de la liberté ; un ménagement peut-être coupable pour les ſuppôts du deſpotiſme, engagea les électeurs de 1789 à diminuer de beaucoup la liſte de ceux qui, dans cette circonſtance, eurent le bonheur de s'immoler pour la patrie : je crois qu'on peut l'évaluer, ſans exagération, à trois ou quatre cents. La plupart des braves citoyens du fauxbourg Saint Antoine, qui ſe portèrent à cette attaque avec autant de zèle que de bravoure, ſe trouvèrent par la ceſſation de leurs travaux, hors d'état de pourvoir aux beſoins de leurs familles, dans les huit premiers jours de la révolution, & pluſieurs d'entr'eux étaient encore retenus au lit par les bleſſures qu'ils avaient reçues. Leur touchante misère ayant été repréſentée à l'Aſſemblée nationale, les députés de la capitale ſe réunirent dans un comité particulier, & firent entr'eux une ſomme de quarante-cinq-mille livres, M. l'archevêque de Paris ayant fourni à lui ſeul vingt-mille livres ; cet argent fut auſſitôt réparti entre les habitans les plus infortunés de ce fauxbourg. Il était juſte que la reconnaiſſance de la nation s'étendît ſur une partie de ceux qui contribuèrent le plus à ravir à la tirannie ſa principale fortereſſe ; les veuves & les enfans de ceux qui furent

tués reçurent des penſions, ainſi qu'un très-grand nombre de héros patriotes.

Dès le ſoir même de la chûte de cette horrible forteresſe, M. Elie élevé en triomphe ſur une eſpèce de trophée, dans la grande ſalle de l'hôtel-de-ville, vit apporter à ſes pieds toute l'argenterie & les effets les plus précieux de la baſtille; ſes compagnons d'armes le preſsèrent avec inſtance de les accepter, comme les plus riches dépouilles de l'ennemi vaincu. Il refuſa avec nobleſſe & grandeur d'âme de pareilles offres, & leur fit entendre en même tems que ces dépouilles ne leur appartenaient point, & que le patriotiſme jaloux de gloire & d'honneur, rougirait d'une récompenſe pécuniaire.

Le courage & le déſintéreſſement de cet homme eſtimable reçurent une diſtinction flateuſe & méritée. Les électeurs de 1789 lui décernèrent une épée uniforme de la garde-nationale, ſur la coquille de laquelle on liſait ces mots gravés: *Les électeurs de Paris, réunis au 14 juillet 1789, ont donné cette épée au brave Elie.* Elle lui fut offerte ſolemnellement dans une aſſemblée publique. M. Elie, d'un ton modeſte & rempli de ſenſibilité, répondit en ces termes au diſcours du préſident: — « Meſſieurs, né dans le ſein » des troupes, élevé dans les camps, ſi je ne » poſsède point l'art oratoire, j'ai la conſo- » lation d'être perſuadé que vous n'exigerez » de moi, pour vous témoigner ma recon- » naiſſance, que de vous parler le langage » d'un guerrier, c'eſt-à-dire de vous prouver, » plutôt par des faits que par des paroles, » combien je ſens le prix de la récompenſe

» glorieuse que vous accordez à mon dé-
» vouement pour la cause de la liberté. La
» famille d'Elie est assez heureuse pour avoir
» donné le jour à l'un du petit nombre de
» ces maréchaux-de-camp & armées du roi,
» qui, sans ce qu'on appelait naissance avant
» la régénération, & sans fortune, sont par-
» venus du rang de simple soldat, à celui de
» commandant. Plusieurs officiers de la même
» famille ont, en marchant sur ses pas, obtenu
» des distinctions militaires. N'ayant, comme
» eux, d'autres titres de noblesse à présenter,
» que celui de brûler du desir de me signaler
» dans la carrière où ils avaient moissonné
» leurs lauriers, je suis entré au service dès
» l'âge de sept ans, instruit par mon père que
» l'immortel Chevert avait commencé, comme
» moi, par être soldat. Je me fais honneur,
» Messieurs, de déclarer avec franchise qu'a-
» nimé par l'espoir de mériter un jour, de
» même que ce héros, les regards de mes
» concitoyens, j'ai recherché toutes les occa-
» sions de m'illustrer, en combattant pour la
» patrie. Soutenu par cet espoir, je bravai
» tous les dangers, soit à la réduction de la
» Corse, soit au bombardement d'Alger &
» de Tunis, ou au combat naval d'Ouessant.
» Si je me suis quelquefois félicité d'avoir
» échappé à la mort dans les batailles, c'était
» en me disant : Il me reste donc encore du
» sang à verser pour mon roi. Lorsque je
» volai au siége de la bastille, j'étais sûr que
» je défendais la gloire du monarque, que,
» selon les propres paroles du digne maire de
» la ville de Paris, son peuple ne voulait que
» reconquérir.

Le 14 juillet, jour où s'écroulèrent les murs de la bastille, est l'époque la plus glorieuse au nom Français ; ce jour mémorable sera à perpétuité l'époque d'une fête nationale & du triomphe de la liberté en France.

En démolissant cet antre du despotisme, on trouva sous des bastions, des cachots qui contenaient deux ou trois cadavres qui paraissaient les restes de malheureuses victimes qu'on avait ensevelies vivantes. A ce sujet, je rapporterai le passage suivant d'une description du Mont-Saint-Michel, autre gouffre d'inhumanité qu'on appelait prison d'état ; ce passage pourra prouver, à ceux qui en ont douté, de quelles atrocités sont capables les tirans ou leurs ministres. — « Il y a certains » cachots qu'on nomme *oubliettes*, dans les» quels on avait coutume anciennement de » faire descendre les criminels ou les innocens » qu'on voulait soustraire à jamais ; on leur » fournissait un pain & une bouteille de vin ; » puis on n'y songeait plus, on les faisait » périr par la faim dans les caves obscures » du rocher. »

C'était avec raison que les Espagnols & les Portugais, lorsque les Français leur reprochaient les horreurs de l'inquisition monacale, se contentaient de répondre ces seuls mots : *Et votre bastille !*

L'auteur du *Courier du Bas-Rhin* imagina, en 1783, une estampe allégorique, mise par M. Linguet à la tête de ses *Mémoires sur la bastille*, & qui semblait prédire la destruction de ces cachots creusés par le despotisme. Ils sont représentés absolument détruits ; au milieu de leurs débris on voit la statue de Louis XVI,

qui tend la main à une foule de prisonniers dont les chaînes sont brisées, & paraît leur dire ce demi-vers de la tragédie d'Alzire : *Soyez libres, vivez.* Sur le piédestal on lit cette inscription : A LOUIS XVI, SUR L'EMPLACEMENT DE LA BASTILLE. Dans le lointain & au haut de l'estampe, on apperçoit un cadran figuré sur celui qu'il y avait dans l'intérieur de la bastille, c'est-à-dire supporté par deux figures d'homme & de femme enchaînés par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps, & dont les chaînes forment une espèce de cartel autour du cadran, & reviennent sur le devant se rassembler en un nœud énorme : il est frappé de la foudre, & on remarque cette inscription, tirée de la déclaration du 30 août 1780, sur les nouvelles prisons : — « Ces souffrances » inconnues, & ces peines obscures, du » moment qu'elles ne contribuent point au » maintien de l'ordre par la publicité & par » l'exemple, deviennent inutiles à notre » justice. »

M. Palloi, qui fut chargé de présider à la démolition de la bastille, en exécuta quatre-vingt-trois modèles, faits chacun d'une pierre tirée de ses cachots, & les envoya aux quatre-vingt-trois départemens, afin qu'ils fussent déposés dans le chef-lieu. Ce citoyen fit aussi présent à chaque district d'un plan de cette forteresse, & d'une pierre qui en a été tirée, où se trouve gravé le portrait du roi, qu'on pouvait certainement mieux placer.

Une idée fort singulière de ce brave & estimable patriote, fut de faire avec le marbre noir qui ornait un monument de la bastille,

un jeu de *domino*, extrêmement bien travaillé ; ce petit chef-d'œuvre de l'art, ayant la boîte d'une seule piéce, fut préſenté au jeune héritier de la couronne par le bataillon des enfans. Sur le revers de chaque dez il y a une lettre d'or, & en jouant, l'enfant héréditaire trouve toujours : *Vivent le roi ! la reine ! & M. le dauphin !* Pas un mot pour la nation ; ainſi ce n'eſt qu'une flaterie bien étonnante dans un excellent patriote, & qui a gâté par-là ce que ſa leçon avait de ſublime.

Le bataillon des vétérans préſenta le même jour au roi la pierre de l'autel de la baſtille, ſur laquelle le portrait du monarque était gravé. On prétend que Louis XVI employa, dans ſon diſcours de remercîment, des phraſes dont il aurait bien dû toujours ſe ſouvenir. — « Mon portrait, » dit-il, gravé ſur une pierre de la baſtille, » me flate infiniment, en me rappelant la » puiſſance des Français. » Paſſant enſuite dans la chambre du conſeil où l'attendaient les miniſtres. — « Meſſieurs, leur dit-il, voilà » mon portrait ſur une pierre de la baſtille ; » je veux qu'il reſte ſur la table de nos déli- » bérations ; il nous ſera à tous d'une grande » leçon, & nous apprendra ce que nous » devons faire pour le peuple. »

Dans les fêtes nationales qui ont eu lieu pour celébrer l'époque de notre liberté, l'emplacement de la baſtille, décoré avec goût, & magnifiquement illuminé, eſt devenu une ſalle de bal. A l'endroit où l'on voyait les cachots, on avait mis cette inſcription très-expreſſive dans ſa ſimplicité : ICI L'ON DANSE ; peut-être aurait-on pu ſe diſpenſer d'y ajoûter

l'année suivante : *Et ici l'on dansera tous les ans.*

Le hasard ou la possibilité qu'une grande nation ne souffrirait pas toujours son esclavage, a fait prédire cette étonnante métamorphose au fameux comte Cagliostro, dans une *Lettre au peuple Français*, publiée en 1786; il y dit en propres termes; — « On prédit » que la bastille sera détruite, & deviendra » un lieu de promenade. »

Le terrein de la bastille sera consacré à former une place, au milieu de laquelle s'élèvera une colomne surmontée de la statue de la liberté.

Le secours des gardes-françaises fut très-utile aux Parisiens pour hâter la conquête de la bastille, & ces braves soldats déployèrent toutes les vertus civiques & militaires. — « Vous êtes des héros, » — disait une dame à quelques-uns d'entr'eux, frappée des traits de grandeur d'âme qui leur échappaient tous les jours. — « Madame, lui répondit avec » modestie & noblesse un grenadier, nous » sommes tout ce que nous pouvons. »

On s'empressa d'accorder des récompenses lucratives & honorifiques à ces braves gens. Dès le 5 août 1789, leur solde avait été fixée, par l'Assemblée nationale, à vingt sous par jour, & il fut stipulé qu'on leur assurerait une indemnité pour tous les jours, depuis la cessation de leur paie. Indépendamment de ces vingt sous, & des sommes accordées à chaque garde-française qui monterent à près de vingt-cinq louis, plusieurs sections de la capitale votèrent pour que ces soldats de la patrie portassent attaché à la

boutonnière

boutonnière une médaille d'or de la valeur de cinquante francs, ayant ces mots pour légende : *Prix de patriotiſme, donné par la ville de Paris, aux gardes-françaiſes en* 1789 : ſur le revers les armes de la ville. Mais les gardes-françaiſes envoyèrent une députation pour témoigner que ce ſerait contre leur vœu, qu'on attacherait une valeur numéraire à un ſigne dans lequel ils ne voulaient voir qu'un prix d'honneur. En conſéquence, les repréſentans de la commune arrêtèrent que cette médaille ſerait de cuivre doré. Mais n'ont-ils pas été d'une extrêmité à l'autre? Il eût été plus convenable que cette médaille fût au moins de vermeil. Au reſte, pour en relever, en quelque ſorte la valeur, elle eſt portée par M. de la Fayette & par M. Bailli maire de Paris.

Par un décret du 3 août 1791, le ſort précaire des braves gardes françaiſes formant la garde-nationale ſoldée de Paris, fut enfin décidé pour jamais; ils furent ſupprimés & recréés à l'inſtant en troupe de ligne & de gendarmerie, avec la même ſolde qui leur avait été accordée précédemment.

C'eſt ici le lieu de dire comment M. de la Fayette fut choiſi pour commandant-général de la milice Pariſienne. Une circonſtance peu importante contribua peut-être autant à cette nomination que la grande réputation qu'il s'était acquiſe en Amérique. Il avait d'abord été queſtion, dans le diſtrict des Cordeliers, de donner cette place honorable & de confiance au duc d'Orléans; mais les drapeaux de la ville dont le peuple s'était emparé le 13 juillet au matin, ayant été rapportés le ſoir, furent poſés, par haſard, près du

buſte de M. de la Fayette, auquel ils ſemblaient former un trophée; cette circonſtance ayant attiré l'attention ſur le buſte d'un des héros de l'Amérique, quelqu'un s'écria qu'il fallait déférer au marquis de la Fayette le commandement de la garde nationale; cette idée fut accueillie, & ne tarda pas à s'effectuer. Dans l'inſtant où l'on couronnait les vertus guerrières du marquis de la Fayette, pluſieurs perſonnes voulurent rendre une égale juſtice aux qualités civiques & patriotiques de M. Bailli, & le proclamèrent *prévôt des marchands*. — *Non pas prévôt des marchands*, s'écria une voix, *mais maire de Paris*. Une acclamation générale adopta ce dernier mode. Les ſoixante diſtricts de la capitale, peu de jours après, légaliſèrent au ſcrutin ces deux nominations, qui ne furent inſpirées d'abord que par l'enthouſiaſme.

A-peu-près à cette époque, arriva à l'hôtel-de-ville un détachement de ſoldats, d'un régiment qui était à Meaux. Quelques perſonnes demandèrent ce qu'on ferait de ces déſerteurs. — « Doucement, Meſſieurs, » dit M. de la Fayette; les ſeuls déſerteurs, » ſont ceux qui n'ont point abandonné leurs » drapeaux, pour ſe ranger ſous ceux de la » patrie en danger. »

Le gouverneur de la baſtille, les officiers de l'état major & les deux canonniers, ne furent pas les ſeules victimes qui enſanglantèrent l'aurore de notre liberté. Le peuple ſortait de l'eſclavage, & le premier uſage qu'il fit de ſa force fut de punir les artiſans & fauteurs du deſpotiſme qui tombèrent en ſon pouvoir, & qu'il craignait de voir

échapper au glaîve des lois. On a beaucoup crié contre ces massacres populaires; mais on n'a pas réfléchi sans doute qu'ils pouvaient être en bien plus grand nombre; que la nation sortait d'une oppression cruelle, & que si les déprédateurs, les tirans avaient eu le dessus, ils auraient répandu à plus grands flots le sang humain.

M. de Flesselles, oubliant les devoirs de sa place de prévôt des marchands, trahissait le peuple qu'il aurait dû protéger, & s'était rendu le vil agent du despotisme. Il découvrit lui-même, pour ainsi dire, le rôle infâme qu'il jouait en secret, en promettant des armes qu'il n'avait point, & qu'il n'avait nulle envie de se procurer, & en indiquant dans Paris, des dépôts qui n'existèrent jamais. Des caisses furent même apportées à l'hôtel-de-ville, par son ordre; on y lisait ces mots: *Fusils*; on les ouvrit, on les trouva remplies de chiffons, de vieux linges & de bouts de chandelles. Que se proposait-il? de gagner du tems, trompé par l'espoir que lui avait inspiré la cour, que l'insurrection du peuple serait bientôt réprimée par les troupes qui environnaient la capitale. Mais si, dans ces momens de haîne vigoureuse contre les tirans, le peuple avait des bras pour rompre ses fers, il avait aussi des yeux pour éclairer les perfidies de ceux qui le trahissaient. La foule qui remplissait la salle d'assemblée des électeurs, que présidait le coupable prévôt des marchands, parvint tellement à l'épouvanter par ses cris & ses reproches, qu'il eut l'imprudence de consentir à se rendre tout de suite au palais-royal, pour y être

jugé par la multitude; les électeurs, les officiers-municipaux, de leur côté, perdirent la tête, & le laissèrent se mettre entre les mains de ceux qui avaient juré sa mort. Il traversa la place de grêve escorté de très-peu de personnes auxquelles il parlait avec beaucoup de chaleur, en fendant les flots des spectateurs, qui s'ouvraient à son passage par un reste de ce respect qu'on avait encore pour le poste éminent qu'il remplissait; comme il arrivait au coin du quai Pelletier, un coup de pistolet parti derrière lui d'une main inconnue, le frappa à la tête & l'étendit mort. Un autre inconnu fouilla alors dans ses poches, & en tira une lettre non signée qu'il lut à haute voix; elle contenait la preuve manifeste de sa trahison & des assurances positives qu'on allait bientôt voler à son secours. Je ne parlerai point des outrages faits à son cadavre; j'observerai seulement qu'en réfléchissant sur les circonstances & la précipitation de sa mort, on est tenté de soupçonner qu'il fut assassiné par les agens de ceux mêmes qui l'avaient mis en jeu & qui craignirent son indiscrétion. Il serait fort singulier que ce massacre, & les deux autres qui le suivirent, contre lesquels on a tant affecté de crier, ne fussent pas même l'ouvrage du peuple, mais le crime d'assassins payés, qu'on est parvenu ensuite à rejeter sur les fureurs populaires.

Quoi qu'il en soit, MM. Foulon & Berthier étaient tout aussi coupables que le prévôt des marchands, & avaient à la cour, qu'ils avaient trop bien servie, des complices puissans qui devaient chercher tous les moyens de n'être

pas découverts, & ils avaient excité dans le peuple de juſtes motifs de vengeance, que les conjonctures rendaient bien difficiles à réprimer. M. Foulon, en 1758, fut nommé intendant de la guerre. Ce fut vraiſemblablement ce qui, trente ans après, occaſionna la fin tragique de ſon gendre l'intendant de Paris, que les conſeils & l'influence de cet homme dur portèrent à ſe charger du ſoin des vivres & des munitions de l'armée qui environnait la capitale.

Pour lui, ſa mort doit être attribuée à d'autres cauſes. Il vint à Paris clerc de procureur, & n'avait que quatre francs par mois pour ſes menus-plaiſirs. D'heureuſes circonſtances l'ayant approché du maréchal de Belle-Iſle, il fut fait commiſſaire des guerres, & lorſque ſon protecteur devint miniſtre, il eut la place d'intendant de la guerre. Il acquit inſenſiblement des biens immenſes; la terre de Gouffier, celle des Tournelles, qui vaut cinquante-cinq mille livres de rente, celle de Morangis; à Paris, l'hôtel de Chavanes ſur le boulevard du temple. Il donna huit-cents-mille livres comptant à ſa fille, en la mariant à M. Berthier de Sauvigni. Le 12 juillet 1789, il fut nommé adjoint au miniſtre de la guerre. Un des premiers à prendre la fuite, dès le 14 du même mois, on répandit généralement qu'il venait de mourir d'apoplexie, & il fit même faire, aſſurait-on, ſon enterrement ſimulé avec beaucoup de pompe, dans la terre ſeigneuriale où il était ſuppoſé avoir trouvé le terme de ſes jours; & il alla ſe cacher à pluſieurs lieues de là, chez un de ſes amis. Le moyen

était assez bon pour se dérober à la haine publique, qu'il avait justement encourue, en soutenant que le gouvernement pouvait faire banqueroute, & en ayant eu l'atrocité de dire que le peuple avait tort de se plaindre de la misère, puisqu'il avait la facilité de manger de l'herbe: mais, chargé de pareilles iniquités, réelles ou imaginées par ses ennemis, il aurait fallu sortir du royaume. Il se contenta de passer pour mort, & fut néanmoins reconnu dans une maison de campagne, au village de Viri, où il s'était retiré. Amené à l'hôtel-de-ville de Paris avec les plus grandes avanies, les électeurs firent tous leurs efforts pour calmer le peuple, qui demandait avec des clameurs effroyables qu'il fût mis à mort sur-le-champ. M. Delapoize, l'un d'eux, tâcha de faire entendre que tout coupable devait être jugé & puni par la justice: il ajoûta que parmi les Français dont il était environné, il se flatait de ne pas voir un seul bourreau. Un cri universel se fit entendre : *Oui, jugé tout de suite & pendu.* M. Duveyrier, que les mêmes voix venaient de nommer procureur du roi pour dénoncer le criminel, ayant demandé de quel délit il était coupable, ceux qui étaient auprès de lui répondirent, qu'il avait voulu vexer le peuple; qu'il avait dit qu'il lui ferait manger de l'herbe; qu'il avait voulu faire faire la banqueroute; qu'il était dans le projet contre Paris; qu'il avait accaparé des blés. M. Foulon voulut parler à la multitude acharnée à demander sa mort. — « Assemblée respectable, peuple juste & généreux, je suis au milieu de mes concitoyens;

» je n'ai rien à craindre. » — Ces mots ne firent que redoubler l'indignation & le tumulte. Un particulier bien vêtu s'écria avec colère : — « Qu'eſt-il beſoin de jugement » pour un homme jugé depuis trente ans ? » — Enfin, M. de la Fayette croyait avoir obtenu qu'on menât ce malheureux dans les priſons de l'abbaye ; mais dès qu'il parut ſur la place, ſon eſcorte fut enfoncée, on ſe ſaiſit de lui, & il fut pendu au fatal réverbère, enſuite décolé, & ſa tête portée dans tout Paris, ayant dans la bouche une poignée de foin. Des gens du peuple peu fortunés vinrent remettre avec exactitude ſes bijoux, l'or & l'argent qu'il avait ſur lui.

M. Berthier de Sauvigni, ſon gendre, arrêté à Compiegne, & qui fut amené à Paris le ſoir même de cette affreuſe tragédie, ne pouvait arriver dans un moment plus critique. Une foule innombrable inondait les chemins ſur ſa route & rempliſſait les rues par où il paſſa dans la capitale. Quoique ſon eſcorte fût de plus de neuf-cents cavaliers, & qu'il eût d'abord deux électeurs dans ſa voiture, il eut à ſouffrir mille mauvais traitemens, qui commencèrent à l'inſtant de ſon arrêtation ; vingt-quatre hommes le gardant à vue même pendant ſon ſommeil, interrompu à chaque minute. Pour déſarmer la fureur du peuple, il imagina d'emprunter une cocarde & de l'arborer à ſon chapeau ; mais dès qu'on l'apperçut, elle fut arrachée & miſe en piéces. On voulut exiger qu'il montât dans une charette, aux barreaux de laquelle on avait attaché pluſieurs écriteaux. Le deſſus du cabriolet dans lequel il était

conduit, fut briſé & enlevé, afin que tout le monde pût le voir. On apporta au-devant de lui la tête de ſon beau-père. Parvenu dans la grande ſalle de l'hôtel-de-ville, il repréſenta qu'il avait paſſé trois ou quatre nuits ſans dormir, & il demanda les moyens de prendre quelque repos. Une garde très-forte ſe mit alors en mouvement pour le conduire en priſon; mais en arrivant ſur la place, on l'arracha des mains des ſoldats, & il fut maſſacré & déchiré par la multitude. Un dragon paraît bientôt après au milieu des électeurs ſaiſis d'effroi, portant à la main un morceau de chair enſanglantée, & s'écriant, l'œil étincelant d'une joie barbare: *Voilà le cœur de Berthier: il avait fait mourir injuſtement mon père.*

On prétend que lorſqu'on traînait dans les rues le corps décapité & ſanglant de l'intendant de Paris, un homme marchait devant, & diſait à haute voix: *Laiſſez paſſer la juſtice du peuple.....* Voilà bien aſſez d'horreurs, je me diſpenſerai d'ajoûter les attrocités fauſſes & révoltantes qu'on lit dans quelques écrits, où l'on avance que des particuliers qui étaient dans un café, ſe firent donner des lambeaux du cadavre, & les trempèrent dans les liqueurs qu'ils buvaient.

Berthier de Sauvigni laiſſa huit enfans, en âge de ſentir leur malheur, & qui apprendront ſans doute par la fin tragique de leur père, que ce n'eſt point dans les faveurs de la cour que réſide un bonheur conſtant; mais dans l'attachement ſincère qu'on voue à ſa patrie.

Le peuple ne ceſſait dans ce tems de crimes & d'héroïſme tout-à-la-fois, de ſe porter à la ville pour y demander des armes, & ſurtout de la poudre, que diſtribuait un électeur, l'abbé Lefebvre, quoique l'Egliſe abhorre le ſang, mais dont on ne ſaurait trop louer la zèle & le courage. La poudre était miſe rapidement dans des cornets, & donnée de le ſorte à la foule des aſſiſtans, à la lueur de pluſieurs chandelles: il eſt ſurprenant que la vapeur ſulphureuſe n'ait pas pris feu & occaſionné une exploſion terrible. Ce n'était pas encore tout, & on aurait de la peine à le croire, ſi les faits n'étaient pas atteſtés dans le procès-verbal des électeurs; ſouvent des hommes plus que téméraires, voulant épouvanter cet abbé, & le contraindre à leur donner promptement des munitions, tiraient des coups de piſtolets dans le magazin, ou s'amuſaient, pour le braver, à fumer leurs pipes ſur les barrils pleins de poudre.

Deux jours après la priſe de la baſtille, le roi connut enfin l'obſeſſion dans laquelle le tenaient les miniſtres & une foule de courtiſans; le duc de Liancourt ôſa lui faire entendre la vérité, ſe jeta même à ſes pieds, dit-on, afin qu'il éloignât les troupes raſſemblées contre la capitale de la France, & ſe rapprochât d'un peuple qui, toujours diſpoſé à l'aimer, ne lui attribuait point les malheurs de la nation. Il vint à Paris le 17 juillet; il fut reçu par cent-mille hommes armés de toute manière, de fuſils, de piques, de faucilles, de haches, & l'on eut ſoin de mettre ſous ſes yeux les vieux drapeaux enlevés à la baſtille. Parmi les citoyens

armés on distinguait des femmes d'un état honnête, de jeunes demoiselles, des moines, & entr'autres des capucins, tous portant sur l'épaule l'épée ou le mousquet. D'autres religieux, tels que les mathurins, portaient le drapeau de leur ordre, comme drapeau du district. Aux détails que j'ai rapportés ailleurs sur cette démarche de Louis XVI, (T. I. p. 190-93), qui devait produire de bons effets, & n'amena aucun bien, ainsi que plusieurs autres, qui n'eurent guères que l'apparence de favorable, j'ajoûterai les circonstances suivantes. M. Bailli présenta au monarque une cocarde aux trois couleurs nationales, en lui disant: — « Sire, votre » majesté veut-elle bien accepter le signe » distinctif des Français? » — Le prince l'attacha à son chapeau: on sent qu'il ne pouvait faire autrement. Les chevaux, les panneaux & jusqu'à l'impériale de sa voiture furent décorés de cocardes nationales. Il monta l'escalier de l'hôtel-de-ville sous une voûte d'épées entrelacées, à la manière maçonique, ou plutôt pour lui annoncer l'union & la force, qui régneraient désormais entre les citoyens pour défendre leur liberté. Jamais roi avait-il été reçu de la sorte?

Les ministres perfides ne cédaient qu'en apparence; ils prenaient des mesures secrettes pour opérer la contre-révolution. Mais leurs complots pervers furent heureusement découverts & renversés, & ce fut leur maladresse ordinaire qui fit encore triompher la cause du peuple. Ils se servaient du moyen de l'affamer, en détournant ou arrêtant la circulation des blés; & ce moyen, mis en

uſage avec trop peu de ménagement, eſt infaillible pour le révolter & l'armer contre la tirannie. Les autres meſures auraient été aſſez bien priſes ſi elles avaient eu moins d'éclat : il s'agiſſait d'enlever de Verſailles le roi, & de le conduire à Metz ; des régimens étaient cantonnés ſur la route ſans affectation. Comme il fallait avoir quelques troupes à Verſailles même, on y fit d'abord venir un détachement des dragons de Montmorenci, néceſſaire, diſait-on, pour la police des marchés, tandis qu'il y avait dans cette ville quatre-mille citoyens ſous les armes. On manda enſuite le régiment de Flandre, ſous le prétexte de ne pas fatiguer par un ſervice continuel ces mêmes citoyens, qui ne ſe plaignaient point. Le régiment de Flandre traînait après lui deux piéces de canon de quatre, huit bârils de poudre, ſept caiſſe de balles, peſant chacune cinq-cents livres, un caiſſon de mitraille, & environ ſix-mille-neuf-cents-quatre-vingt-dix cartouches, ſans compter celles dont les gibernes étaient garnies. Dans quelle intention avait-on donné à ce régiment tant de munitions de guerre ? Etait-ce ſeulement pour ſoulager dans ſon ſervice la garde nationale de Verſailles ? Il eſt vrai que ces munitions furent remiſes entre les mains de cette même garde-nationale qu'il paraiſſait venir ſeconder. Mais ne pourrait-on pas ſoupçonner que tout cela était convenu avec certains grands perſonnages, qui étaient bien sûrs que le régiment ne manquerait ni de poudre ni de balles en cas de beſoin ?

Les gardes-du-corps dont le quartier

finiſſait au premier octobre, furent retenus avec ceux qui entraient de ſervice à la même époque. Leur nombre fut encore groſſi par une foule de ſurnuméraires, & les congés de ſemeſtre étant multipliés dans tous les régimens, permirent à mille ou douze-cents officiers de ſe trouver à Verſailles.

Des gardes-du-corps affectèrent de faire donner le fil à leurs sâbres, non pas chez eux, non pas dans leur hôtel, mais dans les rues, mais dans l'avenue de Sceaux, en diſant hautement, que c'était pour couper nez & oreilles à toute cette canaille de Paris. D'autres montraient des balles dont leurs poches étaient remplies, & diſaient d'un air moqueur: — « Voilà de jolies prunes, elles » ſeront bientôt mûres. »

Les dames Taboureau & de Villepatour diſtribuèrent, dans l'antichambre appelée œil de bœuf, des cocardes blanches. — « Con» ſervez-les bien, diſaient-elles, ce ſont les » ſeules bonnes, les ſeules triomphantes. » — Et elles donnaient leur main à baiſer à tous les chevaliers anti-patriotes.

Il fallait encore tâcher de ſéduire la garde-nationale de Verſailles. Pour y réuſſir, on la comble de careſſes, de diſtinctions, & la reine lui fait préſent de pluſieurs drapeaux. Quand une députation va l'en remercier, elle lui répond: — « La nation & l'armée » doivent être attachées au roi, comme nous » les aimons nous-mêmes. »

Enfin, pour commencer à frapper les grands coups, un banquet magnifique eſt préparé dans la vaſte ſalle de l'opéra du château, au nom des gardes-du-corps, mais

aux frais de quelques-uns de leurs chefs, & même, dit-on, aux dépens de certains personnages illustres. Le prix du dîné fut arrêté avec Harmes, fameux traiteur, pour le nombre de deux-cents-dix convives, à raison de vingt-six livres par tête, non compris le vin, les liqueurs, les glaces & les bougies. On y invite les officiers du régiment de Flandre, ceux des dragons de Montmorenci, des gardes-suisses, des cent-suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, l'état-major & quelques officiers de la garde-nationale. Des grenadiers de Flandre & de simples soldats de différens corps se présentent successivement, & sont accueillis, on les embrasse, on les fait asseoir à table; on boit à la santé du roi, & l'orchestre joue l'air: *O Richard! ô mon roi! l'univers t'abandonne.*

Plusieurs autres considérations achèvent de prouver que ce repas annonçait une contre-révolution préméditée. 1°. Les gardes-du-roi n'avaient jamais donné de repas de corps à Versailles. 2°. La plupart des corps qu'ils y invitèrent, tel que celui de la prévôté, par exemple, n'avaient jamais communiqué avec ces favoris de la cour. 3°. Ce dîné fut donné dans la salle des spectacles du château; & l'on n'avait jamais prêté les appartemens du roi que pour des banquets ou des fêtes donnés à la cour elle-même. 4°. On cria *vive le roi* d'une manière inusitée, en mettant l'épée nue à la main, & en excitant à des cris effrénés les soldats que probablement on avait fait entrer à dessein dans la salle du banquet. La santé de la nation fut proposée: les gardes du-roi la rejetèrent; & quelques convives

ſans doute pris de vin, crièrent: *à bas les cocardes de trois couleurs ; vive la noire ou la blanche: meurent les rebelles de l'Aſſemblée nationale !* A l'inſtant le ſigne de la liberté Françaiſe eſt foulé aux pieds, & l'étendard de la guerre civile eſt arboré à tous les chapeaux. Les officiers de la garde-nationale, témoins de ces provocations, eurent la prudence de ſe retirer.

Le roi en arrivant de la chaſſe, eſt entraîné à ce ſpectacle, à cette orgie indécente; la reine tenant le dauphin par la main, fait le tour de l'immenſe table: c'eſt alors que redoublèrent les cris contre la nation.

Pendant que de jeunes officiers ivres, aſſemblés dans la cour de marbre, eſcaladaient le balcon du roi, un dragon donna une autre ſcène dans le paſſage qui conduit de la terraſſe au grand eſcalier. (Ce trait qui fait naître une foule de réflexions eſt conſigné dans *l'hiſtoire de la révolution de 1789.*) Le front appuyé ſur le pommeau de ſon ſâbre nud, il attendait dans cette tragique attitude un confident ou des ſpectateurs. M. Miomandre, ancien officier du régiment de Turenne, vient à paſſer; le dragon le ſaiſit par la main, & s'écrie qu'il eſt bien malheureux. La douleur la plus profonde était peinte ſur ſa figure. Il dit qu'il deſire vivement la mort. Des larmes & des ſanglots ſemblent arrêter la parole prête à s'échapper de ſes lévres. Il regarde autour de lui, & ſe voyant ſeul avec cet officier, il prononce ces mots ſans aucune liaiſon: *Notre bon roi..... Cette brave maiſon du roi.....! Je ſuis un grand gueux !... Les monſtres !...*

qu'exigent-ils de moi ! De qui parlez-vous, lui demande M. Miomandre ? Le dragon articule avec peine : *Ces J. F. de commandant & d'Orléans.* on s'attroupe autour de lui ; il devient furieux, & tourne contre son cœur la pointe de son sâbre ; on le désarme, mais on ne peut l'empêcher de se blesser ; le sang coule, sa fureur redouble ; on le transporte au corps-de-garde & on l'étend sur une bote de paille où il demeure dans un abattement total, jusqu'à ce que ses camarades arrivent, le tuent à coups de pied sans que personne s'en scandalise, comme on écrase un insecte, ou, ce que l'on trouvera plus vraisemblable, font disparaître par un nouveau coup de théâtre un acteur dont la présence pouvait faire évanouir l'illusion que l'on se flatait d'avoir produite par le rôle qu'il venait de jouer.

Les scènes d'orgie & de sédition se répètent le lendemain dans un autre repas donné à l'hôtel des gardes-du-corps ; on y proscrit, le verre à la main, les têtes des vertueux députés de l'Assemblée nationale.

Cependant le bruit s'en répand à Paris, & chacun grossissant ou dénaturant les faits, on regarde comme un complot très-criminel contre la nation, ce qui n'était peut-être qu'une extrême imprudence, une sottise de jeunes gens ivres, qui ne voyaient pas qu'on les faisait agir ; d'un autre côté, le menu peuple de Paris qui mourait de faim, qui avait peine à avoir du pain pour son argent, le blé étant si rare qu'il y avait des jours où la municipalité était obligée de faire venir en poste l'approvisionnement des farines pour

vingt-quatre heures ; trouve, non ſans raiſon, que l'orgie des gardes-du-corps inſulte à ſa misère ; il forme le projet de marcher à Verſailles pour rappeler l'abondance, pour faire rentrer les choſes dans l'ordre, & pour prier le roi de venir habiter dans la capitale, où il ſera moins expoſé aux impulſions funeſtes des courtiſans, ſe ſouciant peu d'expoſer & de déſhonorer ſa perſonne, pourvu qu'ils aient l'eſpoir de rétablir l'ancien régime. Le 5 octobre, dès le grand matin, une foule immenſe s'aſſemble devant l'hôtel-de-ville ; des hommes armés de piques, & ſur-tout un nombre prodigieux de femmes pénétrent dans la maiſon commune, cherchent des armes, briſent les portes des magaſins qui les recèlent, enſuite ces femmes courageuſes courent raſſembler les volontaires de la baſtille, dont elles choiſiſſent le commandant M. Hullin pour les conduire à Verſailles. Dans le pillage martial de l'hôtel-de-ville diſparurent deux-cents-mille livres en billets de caiſſe ; mais au bout de quelques jours il en fut rapporté cent-quatre-vingt-dix-neuf-mille livres. Ce n'était donc pas l'envie de voler qui animait tous ces gens-là, mais le deſir d'épouvanter les accapareurs de blé, & de courir au ſecours de la patrie, qu'ils voyaient en danger.

Suivant l'expreſſion de M. de la Fayette, la révolution de 1789, ſera toujours remarquable par l'étonnante énergie du peuple : on peut ajoûter que le mouvement de Paris ſur Verſailles fut entièrement l'ouvrage des femmes ; c'eſt elles qui commencèrent à s'attrouper ; elles formaient le plus grand nombre de

l'avant-garde; elle s'étaient emparé d'un train considérable d'artillerie; leur rendez-vous général fut aux champs élifées, d'où elles partirent vers les onze heures au nombre d'environ six-mille, escortées par cinq ou six-cents hommes, armés de tout ce qui était tombé sous leurs mains, & traînant à bras leurs canons.

Pendant ce tems, le tocsin sonne de toutes parts, on bat la générale dans tous les quartiers; les grenadiers & les compagnies soldées se rendent sur la place de grêve, on les applaudit de toutes parts: — « Ce ne sont » pas des claquemens que nous demandons, » crient-ils aux bourgeois; la nation est in» sultée, prenez les armes; & venez avec » nous recevoir les ordres des chefs. »

Les représentans de la commune délibéraient encore à quatre heures & demie du soir: l'indignation du peuple était à son comble. M. de la Fayette, à cheval, à la tête de l'état-major, attendait l'ordre du pouvoir civil pour agir. Un grenadier lui adressa ce discours: — « Mon général, nous ne vous » croyons pas un traître; mais nous nous » croyons trahis par le gouvernement. Votre » comité de subsistance malverse, ou est in» capable d'administrer son département: dans » les deux cas il faut le changer. Si le roi est » trop faible pour porter sa couronne, qu'il » la dépose, nous couronnerons son fils; » on lui nommera un conseil de régence, & » tout ira bien. Nous ne pouvons pas tourner » nos bayonnettes contre un peuple & des » femmes qui nous demandent du pain; nous » voulons aller à Versailles. Mettez-vous à

» notre tête ; & le dernier de nous périra » à vos côtés pour vous défendre. »

Un peu avant cinq heures, on apporte à M. de la Fayette une lettre contenant la déciſion de la municipalité ; il la lit, change de couleur, & promène un regard douloureux ſur la brillante armée & ſur le peuple qui couvrait la place. Cette lettre ne contenait que ce peu de mots : — « Vu la volonté » du peuple, il eſt enjoint au commandant » général de ſe rendre à Verſailles. »

Signé BAILLI.

Quatre électeurs étaient chargés de l'accompagner.

Certainement M. de la Fayette n'avait pas peur ; mais un gentilhomme, ayant toute ſa famille à la cour, pouvait être inquiet des ſuites de la démarche à laquelle il ſe trouvait forcé. Il détache, pour former l'avant-garde, trois compagnies de grenadiers, & pluſieurs de fuſiliers, avec trois piéces de canon. A cinq heures & demie toute la garde nationale ſe mit en marche, précédée d'un train d'artillerie formidable, & ayant à ſa tête M. de la Fayette à cheval. Les *bravo*, les *vive la Fayette*, ne laiſsèrent aucun doute ſur la joie que cette expédition donnait à chaque citoyen. Le corps d'armée employa au moins quarante minutes à défiler.

Les femmes qui étaient parties le matin, ne furent pas plutôt à Verſailles, que pluſieurs d'elles s'introduiſirent dans l'Aſſemblée nationale ; leur orateur, nommé Maillard, harangua, le ſâbre à la main, le corps légiſlatif. Le préſident leur répondit qu'on s'occupait d'un décret qui faciliterait la cir-

culation des grains & farines, & qu'une députation allait demander au roi de le sanctionner & de le faire exécuter. La plupart de ces femmes, ne sachant où se retirer jusqu'au jour, ou voulant être témoins de ce qui allait se passer, restèrent dans la salle. Les représentans déliberaient sur les lois criminelles; elles interrompirent plusieurs fois les orateurs, en s'écriant: *Ce ne sont pas des lois qu'il nous faut, c'est du pain.* Le comte de Mirabeau proposa de faire sortir les personnes qui n'étaient pas membres de l'Assemblée; mais des cris redoublés de *Nous n'entendons pas ça*, suivis de quelques mots fort énergiques, décidèrent à ne pas délibérer sur ce sujet.

Des héroïnes qui s'avancèrent jusqu'aux grilles du château, y trouvèrent les gardes-du-corps rangés en bataille pour leur en défendre l'entrée. Ces femmes dirent qu'elles venaient demander du pain. On eut l'imprudence de leur dire, que si le roi recouvrait toute son autorité, le peuple ne manquerait jamais de l'aliment le plus nécessaire. Nos Françaises qui voulaient du pain, mais non pas au prix de la liberté, ripostèrent par quelques injures à ces insinuations perfides. Un soldat de la garde nationale Parisienne non soldée, nommé Bunout, somme un lieutenant des gardes-du-corps, M. de Savonières, de lui remettre sa cocarde noire, & de prendre la cocarde patriotique; l'officier des gardes du roi veut lui détacher un coup de sâbre; le soldat mal armé est obligé de fuir, il est poursuivi. — « Fort, fort, criaient les ca-» valiers de l'escadron, c'est un parement

» blanc de Paris. » — Un ſoldat-national de Verſailles, voyant Bunout près de ſuccomber, tira un coup de fuſil, qui caſſa le bras de M. de Savonières. Ce gentilhomme ſe tourna froidement vers ſa compagnie & lui dit: — « Mes camarades, un bras n'eſt rien pour » moi: défendez, mais ne compromettez pas » votre roi. »

Alors le bruit ſe répand que dans quelques heures l'armée Pariſienne arrive pour ſoutenir les femmes. On bat la générale. Les gardes-du-corps, les dragons, le régiment de Flandre, les gardes-Suiſſes, les cent-Suiſſes, la prévôté accourent de toutes parts, & chacun ſe range au poſte qui lui eſt aſſigné. A peine les ſoldats du régiment de Flandre furent-ils en bataille, qu'en préſence de toutes les femmes qui ſe mêlaient ſans frayeur à travers tous ces hommes armés, ils mirent la baguette dans les fuſils, & les firent ſonner pour prouver qu'ils n'étaient pas chargés; ils dirent hautement qu'ils avaient bu le vin des gardes-du-corps, mais que cela ne les engageait à rien; qu'ils ſerviraient fidèlement le roi, mais non pas contre la nation, & qu'ils demandaient à leurs officiers la cocarde patriotique, ainſi qu'elle leur avait été promiſe. Ils répétèrent leur ſigne d'amitié à l'armée Pariſienne, qu'ils reçurent avec acclamation, & en prenant la main des citoyens armés pour la patrie.

La défection du régiment de Flandre & des dragons, qui annonçaient auſſi qu'ils voulaient donner toutes les preuves poſſibles de dévouement à la nation, déconcerta les projets des ennemis du nouvel ordre de

choſes, qui virent qu'une ſeconde fois ils avaient mal pris leurs meſures, mais ne ſe découragèrent point, dans l'eſpérance que leur donnait leur folle préſomption.

Ce fut alors que des femmes Pariſiennes obtinrent la permiſſion de pénétrer dans le château & juſques dans l'antichambre du roi pour déclarer le motif qui amenait tant de gens de tout sèxe armés à Verſailles; le comte de Saint-Prieſt fut envoyé par le monarque pour recevoir leurs plaintes. Ce miniſtre les tranquiliſa, leur promit que l'abondance allait inceſſamment renaître. On prétendit, ainſi que je l'ai rapporté ailleurs (T. V, p. 42), que le miniſtre de Paris dit à ces femmes: — « Quand vous n'aviez qu'un roi, vous ne » manquiez pas de pain; maintenant que vous » en comptez douze-cents, allez leur en » demander. »

Pendant que tout ceci ſe paſſait, un détachement de gardes-du-corps, commandé par le comte de Guiche, s'était avancé ſur l'avenue de Paris. Il y rencontra quelques femmes, qui ſe diſpoſaient à retourner dans la capitale; un des gardes-du-corps inſulté & provoqué, appliqua un coup de sâbre à l'une d'elles, & lui fendit le crâne. Quelques-unes firent feu des piſtolets dont elles étaient armées. Le détachement des volontaires de la baſtille, qui ſe trouvait au bout de l'avenue, accourt au bruit, fait une décharge ſur les gardes-du-corps, & les met en déroute.

Le carnage fut arrêté par une défenſe du roi à ſes gardes de faire feu ni de ſe ſervir de leurs armes, défenſe qui fut apportée par

le prince de Luxembourg, & qu'ils ne tardèrent pas d'enfreindre. Dans le même moment, le comte d'Eſtaing annonçait à la milice nationale de Verſailles que dès le lendemain les gardes-du corps prendraient la cocarde patriotique : — « Non, répondent les » ſoldats citoyens, ils n'en ſont plus dignes. »

Des femmes qui revenaient de Verſailles inſtruiſirent l'armée Pariſienne des mauvais traitemens qu'elles avaient éprouvés de la part des gardes-du-corps, & remplirent toutes les troupes d'une juſte indignation.

Comme les gardes-du-corps défilaient pour rentrer dans leur hôtel, un d'eux qui était à la queue de l'eſcadron, s'en détache, & à la diſtance de vingt pas, tire ſûr la garde nationale de Verſailles un coup de piſtolet, auquel on ripoſte par pluſieurs coups de fuſils, & alors le dernier rang des gardes-du-corps, tout en ſe retirant, fit une décharge générale, dont heureuſement perſonne ne fut bleſſé. Un cheval des gardes du roi fut tué ſur la place, un autre eut la jambe caſſée.

Quelques-uns des miniſtres & des courtiſans ſollicitaient alors Louis XVI de ſortir de Verſailles, qui, ſelon toute apparence, avait bien de la peine à s'y réſoudre. Enfin, vers le ſoir, les voitures du roi ſe préſentent à la porte de l'orangerie; on leur refuſe le paſſage. A-peu-près à la même heure, cinq voitures de la reine ſe diſpoſent à ſortir par la grille du dragon, que le ſuiſſe allait leur ouvrir; mais la ſentinelle bourgeoiſe s'y oppoſe, quoiqu'on lui diſe que la reine ſoit dans une des voitures. Les cochers ſont contraints de rétrograder, & retournent

d'où ils ſont venus. On remarqua que les gens de la reine étaient en habit bourgeois; ſans doute afin de trouver les paſſages plus libres. Mais il étaient gardés de toutes parts. Une patrouille arrêta une voiture chargée de malles; & le cocher déclara qu'elle appartenait au comte de Saint-Prieſt. Tout avait été préparé, comme l'on voit, pour la fuite du roi & de la cour; mais ces prétendus grands politiques, ennemis des droits de la nation, avaient oublié de prévoir l'obſtacle que la garde bourgeoiſe mettrait à leur départ. C'était pour en impoſer qu'une partie des gardes-du-corps ſe tint long-tems en bataille dans la cour des miniſtres, & que l'autre était rangée dans le parc: ils n'attendaient que la ſortie des voitures pour partir tous enſemble.

Ce fut à près de onze heures que l'avant-garde Pariſienne arriva à Verſailles, commandée par le duc d'Aumont, jadis duc de Mazarin, que le deſpotiſme avait tenu quatorze ans en priſon. Un homme du peuple reſté ſur la place d'armes, était dans ce moment appuyé contre les grilles du château; delà il injuriait quelqu'un arrêté dans l'intérieur de la cour, que, dans l'obſcurité, il croyait être un garde-du-roi. — « Vois, » lui dit-il, quand il apperçut de loin le » front de la colonne, vois cette belle armée » qui s'avance; ce ne ſont pas les eſclaves » d'un deſpote, ce ſont les fiers ſoldats de » la liberté. »

Dans ces entrefaites, le roi fit demander le préſident de l'Aſſemblée nationale, pour lui remettre l'acceptation, la ſanction pure

& ſimple des droits de l'homme & des premiers articles de la conſtitution, & en même tems pour lui dire de convoquer l'Aſſemblée nationale, afin de prendre l'avis des repréſentans du peuple, ſur des points importans. On voit par-là que les miniſtres étaient troublés & que les autres conſeillers du monarque n'étaient nullement tranquiles.

Dans le moment que s'approchait l'armée Pariſienne, & qu'on craignait la fuite du roi, la bourgeoiſie armée de Verſailles demandait à grands cris de la poudre & des balles. Je trouve à ce ſujet un paſſage curieux dans une lettre du comte d'Eſtaing, écrite à la reine. — « Cinq furieux qui menaçaient de » me tuer ſi je ne faiſais pas délivrer des » cartouches, ſe ſont laiſſé entraîner par moi, » ſans s'en appercevoir, dans l'intérieur des » cours; & là, au milieu de tous les gardes » à cheval, devant M. d'Agueſſeau, ils ont » continué leurs imprécations. Un mot d'un » de nous, & ils étaient exterminés; ils le » voyaient alors, & ils ne ſe taiſaient pas. » Tels furent dans tous les tems les martirs » de l'enthouſiaſme: il eſt indiſpenſable que » les rois s'en rappellent ſouvent la force. »

M. de la Fayette étant arrivé près de Montreuil, donna de nouvelles preuves de l'inquiétude qu'il avait ſur les ſuites de la démarche à laquelle il était contraint: il fit prêter ſerment aux troupes de reſpecter la demeure du roi des Français. Mais ce ſerment ne fut point général, ſans doute à l'inſu du commandant en chef dont les ordres auront été mal exécutés par quelques-uns de ſes aides-de-camp; j'étais dans la première diviſion,

vision, au septième bataillon, & il ne fut aucunement question de nous faire rien jurer.

L'armée fit halte vers minuit dans l'avenue de Versailles, où elle resta long-tems, la colonne étant formée de neuf hommes de front. On a reproché à M. de la Fayette d'avoir été plus de huit heures en marche. Quoi! s'écriaient les ennemis de ce général, être huit heures à faire quatre petites lieues, lorsqu'il était si important d'arriver au plus vite! De tels détracteurs auraient dû considérer que la milice Parisienne marchait pendant la nuit; qu'on aurait pu l'attaquer à l'improviste, ou la faire donner dans quelque embuscade; & que M. de la Fayette était responsable sur sa tête de tout ce qui pouvait arriver de fâcheux à l'armée de citoyens qu'il commandait: il était donc prudent & indispensable qu'il fît faire souvent halte pour reconnaître les chemins. Quand on fut arrivé dans l'avenue de Versailles, où l'on s'arrêta plus d'une heure, malgré la pluie qui n'avait presque pas discontinué, il fallut savoir ce qui résulterait de la conférence du roi avec M. de la Fayette & les membres de la municipalité; il fallut pourvoir au logement ou à la distribution des troupes dans Versailles, & attendre la jonction du corps nombreux qui venait du côté de Saint-Cloud, par le bois de Boulogne.

Le fait suivant semblerait inculper M. de la Fayette, si on ne savait pas qu'on doit ajouter peu de foi aux propos qui échappent dans la chaleur de la conversation. Il s'agit d'une lettre interceptée du comte d'Estaing, adressée à la reine, & dont il est fait mention dans

le rapport de M. Chabroud, au sujet de l'absurde procédure du châtelet sur les journées du 5 & 6 octobre 1789. On y lit en termes formels : — « La Fayette m'a juré que toutes » les horreurs dont il avait été témoin l'ont » rendu royaliste ; ainsi faites fonds sur lui : » c'est un *noir* sur un cheval blanc. »

M. de la Fayette se rendit au château. A la première grille, il somma les officiers qui commandaient la maison militaire du roi, de lui donner l'entrée pour aller parler à sa majesté avec deux députés de la commune. La grille qui était cadenacée & fermée à clé, fut ouverte ; toute la garde du roi était sur pied. La seconde grille ne s'ouvrit qu'avec les mêmes formalités. Le marquis de la Fayette & les deux municipaux furent introduits dans le cabinet du roi, où étaient Monsieur, le garde-des-sceaux, le maréchal de Beauveau, le comte d'Estaing, M. Necker, les principaux officiers de la garde, & quelques autres seigneurs. Le marquis de la Fayette s'adressant au monarque, dit qu'il venait devers lui avec deux députés de la commune de Paris, pour l'assurer qu'ils verseraient tout leur sang pour sa sûreté ; que vingt-mille hommes armés étaient dans l'avenue de Versailles ; que la volonté d'un peuple immense avait commandé aux forces, & qu'il n'y avait eu aucun moyen de les empêcher de se porter à Versailles, mais qu'il leur avait fait prêter le serment de se maintenir dans la discipline la plus exacte & la plus sévère ; ce qu'ils avaient promis. Les deux députés de la commune, interrogés ensuite par le roi & par Monsieur, répondirent que quatre

objets formaient la demande d'un peuple immenſe. 1°. Qu'on ſuppliait ſa majeſté de ne confier la garde de ſa perſonne qu'aux gardes-nationales de Paris & de Verſailles. 2°. Que la commune de Paris s'inquiétait ſur ſes ſubſiſtances. 3°. Que le peuple deſirait une conſtitution & des juges pour vider les priſons. 4°. Qu'enfin le roi donnerait une grande preuve de ſon amour à la nation, s'il voulait venir habiter le plus beau palais de l'Europe, au milieu de la plus grande ville de l'empire, & parmi la plus nombreuſe partie du peuple Français.

Le roi répondit, ſur le premier article, que MM. de la Fayette & d'Eſtaing pouvaient en conférer enſemble, & qu'il y conſentirait bien volontiers. Sur le deuxième article, il dit que le miniſtre des finances avait reçu des ordres à cet égard. Sur le troiſième, il répondit qu'il venait de ſigner ce qu'on deſirait. Sur le quatrième article, il n'y eut point de réponſe préciſe.

De retour dans l'avenue, le marquis de la Fayette rapporta aux troupes patriotes ce qui s'était dit dans le cabinet du roi, & du conſentement que ſa majeſté donnait à ce qu'un détachement de la garde-nationale-pariſienne contribuât à la garde de ſa perſonne. La joie fut univerſelle. On s'avança en ſilence vers le château, & l'on s'empara paiſiblement des differens poſtes. La vérité de l'hiſtoire m'oblige d'obſerver que M. de la Fayette ne prit pas aſſez de précaution du côté du parc, puiſque ce fut par-là que des gens armés de piques firent une irruption à la pointe du jour, & pénétrèrent dans

l'appartement de la reine & dans celui du roi. Des patrouilles de l'armée de Paris, ſans être commandées, parcoururent, le reſte de la nuit, une partie du parc, & ſe trouvèrent ſouvent en face d'un piquet de gardes-du-corps : en ſorte que s'il n'arriva pas de plus grands malheurs, ce fut une eſpèce de miracle.

Tous les gardes-du-corps réunis firent auſſi une faute conſidérable. Quand l'armée patriote arriva à Verſailles, ils auraient dû lui céder leurs poſtes & partager le ſervice avec elle. Ils auraient évité les malheurs de la matinée du 6, conſervé les jours de pluſieurs de leurs camarades, & ſauvé bien des alarmes à la famille royale. Au-lieu de ſe préſenter au marquis de la Fayette, ou de lui députer un de leurs chefs, ils fuient, ils ſe diſperſent, en partie; le matin, ſans en avoir prévenu le commandant de l'armée de Paris, ils oſent reprendre leurs poſtes : n'était-ce pas provoquer les événemens tragiques qui arrivèrent?

Après avoir reſté quelque tems rangées en bataille ſur la place d'armes, les troupes inſurgentes ſe diviſèrent pour aller paſſer le reſte de la nuit, ſoit dans les égliſes, ſoit en d'autres endroits. Une compagnie de ſoldats citoyens, je ne ſais de quel bataillon, alla même demander l'hoſpitalité à l'hôtel des gardes-du-roi; elle y fut très-bien reçue.

Dès le grand matin du 6, une foule d'hommes armés s'introduit dans le parc & s'avance pour pénétrer dans le château. Un garde-du-corps les apperçoit d'une des fenêtres qui donnent ſur la cour de marbre,

il a l'imprudence de faire feu ſur eux, & tue un jeune ſoldat; à l'inſtant ces hommes qui, ſans être poſitivement des ſcélérats, pouvaient être animés par les diſcours qu'ils n'avaient ceſſé d'entendre dans la capitale & ſur la route des manœuvres de certains perſonnages illuſtres, deviennent furieux, s'excitent à la vengeance, ſe précipitent dans le château, ſurmontent l'obſtacle qu'on leur oppoſe, cherchent le coupable, ſaiſiſſent un garde-du-corps en faction dans l'appartement de la reine, le traînent au bas de l'eſcalier dans la cour de marbre, l'égorgent, lui tranchent la tête, & la mettent au bout d'une pique.

A-peu-près dans le même inſtant, le ſieur Cardaine, fuſilier de la garde-nationale de Paris, diſtrict de Saint-Jean-en-Grêve, étant ſorti ſans armes du lieu où il avoit goûté quelques heures de repos, fut rencontré dans la cour des miniſtres par un garde-du-roi, qui, ſans doute à la ſuite de quelques propos, ſe modéra aſſez peu pour lui porter un coup de couteau; Cardaine, quoique bleſſé mortellement, ſe jette ſur ſon ennemi, lui arrache le couteau, & allait ſe venger, lorſque les volontaires d'un fauxbourg de la capitale accourent; une partie emporte le garde pariſien expirant, l'autre immole le garde-du-corps, lui coupe la tête, qui fut fixée au bout d'une pique, ainſi que celle de la première victime de la fureur populaire. Elles furent apportées toutes les deux à Paris; mais on repouſſa aux barrières de la capitale cet horrible ſpectacle, & l'on contraignit ceux qui triomphaient de ces

dépouilles sanglantes, de rebrousser chemin, ou de les jeter dans la rivière.

Le peuple avait arrêté en divers lieux du château une douzaine de gardes-du-corps, & il voulait les attacher aux réverbères de la place d'armes, déjà descendus à cet effet. Le tumulte éveille la famille royale; la reine épouvantée se sauve chez son époux. Des forcenés allaient arracher de l'antichambre du roi quelques gardes-du-corps qui s'y étaient réfugiés; un huissier leur ordonne de se retirer de la part du roi & de respecter sa demeure. A ce nom ils sortent comme d'une ivresse furieuse, & semblent oublier tout-à-coup la proie qu'ils poursuivaient avec tant de rage. Des grenadiers accourent & opposent une barrière de bayonnettes. M. de la Fayette paraît en criant, grâce, grâce, toute la garde-nationale répète le même cri d'humanité. Le roi, la reine tenant le dauphin dans ses bras se montrent au balcon qui donne sur la cour de marbre; la vive émotion du monarque l'empêchant de s'exprimer, M. de la Fayette prend la parole, & dit, que sa majesté va s'occuper elle-même de tout ce qui peut contribuer au bonheur du peuple. Soudain l'on s'écrie, comme par inspiration: le roi à Paris, le roi à Paris. Louis XVI reparaît au balcon: — « Mes enfans, dit-» il, vous me demandez à Paris; je vous » promets de m'y rendre; mais à condition » que ce sera avec ma femme & ma fa-» mille. » — Un cri de vive le roi témoigne l'allégresse universelle. Le monarque fait un geste pour demander du silence: — « Mes

» enfans, dit-il, les larmes aux yeux, courez au ſecours de mes gardes. » — Auſſitôt des pelotons de ſoldats citoyens ſe détachent pour aller arrêter le déſordre à l'hôtel des gardes-du-corps, qu'on ſe préparait à forcer & à piller. Quelques-uns des gardes-du-corps paraiſſent au balcon, & n'ont plus l'air fier & mépriſant qu'ils montraient quelquefois vis-à-vis du peuple; ils attachent à leur chapeau la cocarde nationale; pluſieurs d'entre eux jettent leurs baudriers, & troquent leurs épées contre celles des ſoldats citoyens; ils demandent, comme une grâce, de marcher indiſtinctement à pied dans les rangs, lorſque le roi ſe rendra à Paris.

A deux heures, l'avant-garde arriva dans la capitale, & ce fut trois heures après que parut le corps d'armée qui précédait les voitures du roi. Des femmes portant des branches de peupliers ouvraient la marche, & d'autres étaient aſſiſes ſur des affuts de canon. Une centaine de gardes-nationaux venaient enſuite avec ſes canons; puis les grenadiers & les fuſiliers, dont les compagnies étaient entremêlées de femmes, de gardes-du-corps à pied, des ſoldats du régiment de Flandre, des cent-ſuiſſes, &c. Les cris de vive le roi retentiſſaient dans toutes les rues, & n'étaient pas ſi déplacés que dans l'Aſſemblée nationale. En ſortant de l'hôtel-de-ville, où s'étaient tenus les diſcours qu'on a lus dans un autre paragraphe (Tome I, p. 197-98), Louis XVI ſe rendit avec ſa famille au château des tuileries. Il n'y fut entouré, jour & nuit, que de la garde-nationale. Les gardes-du corps obtinrent de ſa majeſté un

congé indéterminé, avec conservation de leur ſolde, juſqu'à nouvel ordre. Ce ne fut qu'à l'époque de la fuite du roi, dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, qu'ils furent licenciés par l'Aſſemblée nationale.

Les premiers jours de l'arrivée du roi dans la capitale, les ſubſiſtances furent abondantes & de meilleures qualités : preuve qu'une malverſation ſecrette de quelque miniſtre contribuait à l'affreuſe diſette.

Le peuple & les ſoldats qui précédaient le roi & ſa famille étaient ſi perſuadés de cette vérité, qu'ils exprimaient d'une façon ſingulière l'eſpérance qu'ils avaient de ne plus éprouver le fléau de la famine : — « Nous » amenons, diſaient-ils, le boulanger, la » boulangère & le petit mitron ».

On enterra le 7 octobre dix-ſept perſonnes, victimes des journées du 5 & du 6. Il y avait ſept gardes-du-roi, ſix ſoldats de la garde-nationale de Paris & de Verſailles, une femme, & cinq citoyens de différentes profeſſions. On remarqua que ſi, par le plus heureux des haſards, une troupe de femmes ne ſe fût pas trouvée, le 5 au ſoir, entre les canons de la garde-nationale pariſienne, & une compagnie des gardes du-roi, ceux-ci auraient été exterminés par les canons chargés à mitraille.

Malgré le peu de diſcipline qui régnait parmi tous ceux qui ſe tranſportèrent de Paris à Verſailles, il ne ſe commit aucun déſordre dans la ville, aucun vol. Toutes les denrées qu'on prit chez les différens marchands furent payées avec la plus ſcrupuleuſe exactitude.

Si l'Europe a contemplé avec étonnement les Parisiens allant en corps d'armée chercher leur roi à Versailles, & l'amenant au milieu d'eux en triomphe pour fixer son séjour dans la capitale ; quelle a été sa surprise d'apprendre, quelques mois après, que le châtelet, en qualité de tribunal des crimes de lèse-nation, voulait faire le procès à une partie des citoyens qui avaient contribué à ce mémorable événement ! du moins tel fut le bruit qui se répandit, en voyant les informations sévères ordonnées par des juges suspects, sur les journées du 5 & 6 octobre, & motivées sur le desir de découvrir ceux qui avaient ôsé pénétrer dans l'appartement de la reine, & s'étaient permis de massacrer quelques gardes-du-corps. Dans la séance des représentans de la commune, le 26 avril 1790, le comité des recherches institué par la ville, demanda acte de la déclaration qu'il faisait à l'Assemblée, comme n'ayant dénoncé au châtelet que la journée du 6 octobre seulement, depuis cinq heures du matin où des brigands s'introduisirent dans le château de Versailles ; & où *les jours de la famille royale ne furent point en sûreté* : Fausseté ; il n'y eut que la reine qui fut menacée). Ce comité des recherches déclara, en outre, qu'il était loin de comprendre, dans sa dénonciation, la journée du 5 octobre, quoique ce fût l'avis du châtelet, & que deux membres de ce tribunal fussent même venus le lui demander.

Une députation du châtelet fut introduite, le 15 mai 1790, à la barre de l'Assemblée

nationale; elle déposa sur le bureau un arrêté de la veille, portant supplication de cette compagnie, aux représentans des Français, d'autoriser son comité des recherches à communiquer au procureur du roi, tous les renseignemens qu'il pouvait avoir, relativement à l'affaire du 6 octobre. L'Assemblée décréta unanimement cette autorisation. Lui était-il possible d'agir autrement sans se rendre suspecte, quoique la démarche du châtelet lui parût d'une extrême indiscrétion? En effet, ce tribunal ne devait point avoir égard à l'arrêté du comité des recherches de la ville de Paris, qui ne pouvait qu'exciter des troubles, & compromettre les magistrats assez faibles pour se charger de poursuivre cette affaire. Il est plus que probable que l'irruption faite le matin du 6 octobre jusques dans la chambre à coucher de la reine, ne fut la suite d'aucun complot. Disons la vérité, puisque c'est un des droits les plus sacrés de la liberté & de l'histoire; une partie du peuple, vraisemblablement séduite par de faux bruits, était tellement animée contre la reine, qu'il aurait pu se trouver alors des fanatiques patriotes, assez enthousiastes, assez barbares, pour se porter à un attentat très-criminel, dont la seule idée fait frémir. D'ailleurs, dans l'armée parisienne ne pouvait-il pas se trouver des scélérats qui ne demandassent qu'à piller le château? Voilà les vrais coupables: on n'aurait pas dû en chercher d'autres.

M. Boucher d'Argis se rendit à la barre de l'Assemblée nationale, le 7 août 1790; il y prononça un discours emphatique, dans lequel on remarqua ce vers:

Ils vont être connus ces secrets pleins d'horreurs ;

& la déclaration que deux membres du corps législatif étaient au rang des coupables. Il remit un gros paquet cacheté contenant copie de toutes les piéces de la monstrueuse procédure. On ne tarda pas à savoir que les deux membres désignés étaient le comte de Mirabeau & le duc d'Orléans.

Qui le croirait ? l'abbé Mauri lui-même justifia M. de Mirabeau. Il convint en pleine Assemblée nationale, qu'il ne trouvait rien dans la procédure qui pût inculper l'accusé ; il ajoûta qu'il était étonné que les juges du châtelet eussent eu l'idée de décréter un homme, déjà absous par les plus sévères lecteurs, avant même que l'Assemblée eût prononcé.

Après que les représentans de la nation eurent déclaré qu'il n'y avait pas lieu à accusation contre deux de leurs membres, on s'attendait qu'ils allaient tirer des griffes du châtelet les autres co-accusés, & l'on vit avec surprise & une profonde douleur l'indifférence qu'ils témoignèrent sur leur sort.

Malgré les plaintes graves qui s'élevaient de toutes parts contre le châtelet, le corps législatif continua de lui envoyer, pendant quelque tems, les prévenus du crime de lése-nation : sans doute afin, observe énergiquement Camille Desmoulins, que chacun fut jugé par ses pairs.

Les ennemis de notre régénération ne perdirent pas courage, quand le roi se fut rendu à Paris, le 6 octobre 1789. Ils parurent croire que Louis XVI était prisonnier dans

la capitale : comme si un père était captif au milieu de ses enfans ; comme s'il n'était pas de droit naturel qu'une nation cherchât à prévenir la guerre civile ; comme s'il ne valait pas mieux que Louis XVI fût retenu par la majorité de ceux qui avaient établi le nouvel ordre de choses, que de l'être par la minorité ne respirant que la guerre ; & ils firent retentir l'Europe entière des cris qu'ils jetèrent sur cet esclavage prétendu ; mais il était facile de s'appercevoir qu'ils déploraient bien plutôt les pertes que leur causait la suppression des abus. Les brigues, les complots recommencèrent pour s'opposer à l'achèvement de la constitution, & pour enlever le roi & le conduire dans une ville forte, aux frontières du royaume, du côté de l'Allemagne, où il aurait dissout l'Assemblée nationale, révoqué tout ce qu'elle avait fait, rétabli les abus & le despotisme. Les courtisans avides & égoïstes mirent en avant un homme à l'esprit d'intrigue, assez peu consistant pour ne les point compromettre, si ses sourdes menées venaient à être découvertes : le marquis de Favras fut cet homme, marquis de nom plutôt que de naissance. Il ne leur manquait que de l'argent & des hommes Favras négocia un emprunt de deux-millions, sous le cautionnement de Monsieur, qui en avait besoin, disait-il, pour payer des dettes & les gens de sa maison, tandis qu'il ne devait rien. Favras fut trahi par ses confidens, & pendu judiciairement en place de grêve : Monsieur en fut quitte pour avoir excité quelques soupçons.

Des enrôlemens clandestins se faisaient alors

dans Paris; on donnait cinq louis à chaque recrue, & un habit semblable à celui de la garde-nationale, excepté qu'il n'y avait un bouton de moins par derrière. Les conspirateurs, disait-on, portaient la cocarde blanche entre le gilet & la chemise; & ils répondaient à ce mot du guet: *Avez-vous du cœur?* en se déboutonnant & en montrant le signe convenu.

On prétendait qu'à Toulouse ils avaient une manière fort bizarre de se communiquer. Voici une de leurs mistérieuses circulaires. — « Frère & ami, on ne savait, il y a » quelque tems, comment faire la dot de » la fiancée; cette dot est faite maintenant. » La noce est sur le point de s'effectuer. » Fais tous tes préparatifs pour y assister en » costume ». — (*Le costume* signifiait des pistolets, &c.)

La conspiration qui parut la plus réelle & qui fit le plus de bruit, fut celle dont le comte de Maillebois devait être le chef. Il s'agissait d'engager le roi de Sardaigne à fournir vingt-cinq-mille hommes, & à faire une avance de six millions. On se serait contenté de huit millions de la part du roi d'Espagne; l'empereur eût aussi fourni son contingent, ainsi que les princes de l'empire. La confédération une fois formée, MM. Mounier & Lalli-Tolendal auraient été chargés de dresser le manifeste. On commençait par marcher vers Lyon, où l'on espérait n'éprouver que peu de difficultés, par les priviléges qu'on eût d'abord accordé à cette ville, & qui eût été déclarée capitale de la France. Un autre corps d'armée se serait avancé par

le Brabant, & un troisième par la Lorraine. Les nobles rassemblés à Paris, secondés par leurs soldats, s'emparaient de la personne du roi, & la conduisaient sans accident jusqu'à Lyon. Les armées combinées, grossies à chaque pas par les mécontens, marchaient bientôt après vers Corbeil, Senlis & Meaux, désarmaient sur leur passage & aux environs, toutes les municipalités, leur faisaient prêter serment au roi, & les forçaient à rappeler leurs députés, au cas que l'Assemblée nationale tînt encore ses séances. Paris aurait été bloqué, & l'on se flatait d'en réduire sans peine les habitans, en les menaçant du pillage & de la famine.

Ce projet sanguinaire & absurde fut déposé au comité des recherches de l'Assemblée nationale, par un secrétaire de M. de Maillebois, nommé Maffot de Grandmaison, à qui le chevalier Bonne-Savardin, dont il sera question tout-à l'heure, l'avait donné à copier. Persuadé qu'il est des circonstances où la délation est une vertu, M. de Grandmaison se hâta de se rendre à Paris & de révéler le complot qui lui semblait menacer la patrie. — « Je ne demande aucune récompense, dit ce généreux citoyen, & quoique j'ai été attaché à M. de Maillebois, je crois remplir le plus saint des devoirs. »

Avant de continuer le récit de cette affaire, qui va présenter un incident romanesque, faisons connaître un peu plus particulièrement le comte de Maillebois. Il était déjà fortement entaché. La jalousie qu'il conçut contre le maréchal d'Etrées, en 1758, sous les ordres de qui il servait en Allemagne,

l'engagea à faire avorter les projets de ce général, qui l'accusa de haute trahison. Il parut des mémoires de part & d'autre, où chacun, comme l'on s'en doute bien, donnait le plus grand tort à son antagoniste. Il n'y eut aucune décision de la part du tribunal des maréchaux de France, qui se trouvèrent arrêtés par des ordres supérieurs. M. de Maillebois fut néanmoins dans une sorte de disgrâce de la cour. Mais il s'en rapprocha peu-à-peu, & s'insinua chez la fameuse Dubarri. Il aurait bien voulu être ministre de la guerre en 1771; mais sachant qu'il était vu de mauvais œil par une partie des militaires; il se contenta d'engager le prince de Condé à porter au ministère M. de Monteinard, dont il était sûr, & qui lui donna en effet une des trois places de directeur-général de la guerre, qu'il venait de créer. Les maréchaux de France s'assemblèrent à ce sujet, & rédigèrent un mémoire au roi, qui leur attira une réponse peu agréable de l'indolent & voluptueux monarque, & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva point sa place. Il est vrai que peu après le comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis brava avec éclat & ses juges & le public. Voilà comme on rendait la justice sous l'ancien régime; on récompensait souvent ceux qui méritaient d'être punis, & quand on n'ôsait leur prodiguer des grâces trop honorables, on leur accordait des places ou des pensions valant le double de celles qu'on leur refusait : le moyen que certaines gens ne regrettent pas cet heureux tems passé !

Le comte de Maillebois poſſédait des qualités eſtimables & beaucoup d'eſprit. Un fort bon officier, mort ſans enfans, le comte de Ganet, s'exprima de la ſorte dans ſon teſtament : — « Au meilleur des amis, l'un » des plus anciens lieutenans-généraux, l'un » des plus dignes d'être maréchal de France, » & l'un des plus injuſtement perſécutés, » M. le comte de Maillebois, je lègue deux » terres ſituées en Bourgogne..... »

Les Hollandais, lors des troubles occaſionnés au ſujet du Stadhouder, crurent ne pouvoir mieux remplacer le duc de Wirtemberg, généraliſſime de leurs troupes, qu'en jetant les yeux ſur M. de Maillebois. Quoiqu'il n'entrât au ſervice de la république qu'en qualité de lieutenant-général, on penſa qu'il ne tarderait pas d'être élevé au grade de feld-maréchal. La légion de ſon nom fut bientôt formée & très brillante. A peine avait-il pris poſſeſſion de cette place lucrative & très-honorable, qu'il reçut une lettre du roi de Pruſſe Frédéric II, dans laquelle ce grand appréciateur des talens militaires, le comblait d'éloges & félicitait les Hollandais de leur choix.

M. de Maillebois eſt auteur de quelques piéces de théâtre, entr'autres du *Cadi dupé* & du *Maître en droit*, données au public ſous le nom de M. le Monnier, ſecrétaire du comte pendant un grand nombre d'années depuis 1760.

On aurait pu douter que M. de Maillebois, toujours dominé du deſir d'être un jour miniſtre de la guerre, eût été capable de vouloir porter la guerre civile dans ſa patrie à l'âge de 72 ans,

ſi M. Bertrand de Bonne-Savardin, officier de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, n'avait été arrêté au pont de Beauvoiſin, en 1790, comme il cherchait à repaſſer en Savoie. Les papiers dont il fut trouvé muni jerèrent quelque jour ſur toute cette conſpiration. Ils compromirent auſſi pluſieurs perſonnes, qu'on n'aurait jamais ſoupçonné d'une trame criminelle. Je ne citerai que M. Guignard-Saint-Prieſt, miniſtre de Paris & de l'intérieur du royaume, compliqué dans cette affaire ſous le nom de Farci.

M. d'Artois ne s'y trouva pas inculpé comme on l'aurait cru; au contraire, on vit qu'alors il avait toujours été oppoſé à ce projet qui lui fut préſenté. Il répéta pluſieurs fois : — « Je ne veux entrer dans » aucun projet qui aurait ſa baſe dans la » guerre civile. » — Ce ſont-là des ſentimens dignes d'un des premiers citoyens Français, & ce ſerait ſe déshonorer à jamais que de n'y pas perſiſter.

L'évaſion de M. Bonne-Savardin des priſons de Paris eſt une preuve qu'il avait pour complices des perſonnages puiſſans. Le 13 juillet 1790, à neuf heures & demie du ſoir, deux particuliers, dont l'un avait l'uniforme d'aîde-de-camp de M. de la Fayette, remirent au concierge de la priſon de l'abbaye Saint-Germain, un ordre qui paraiſſait être émané de l'hôtel-de-ville, & portant injonction de leur livrer M. Bonne-Savardin. Le lendemain matin 14, jour de la fédération, le concierge fut bien ſurpris de ne pas voir rentrer ſon priſonnier, qu'on avait promis de lui ramener de bonne heure. Ce qu'il

y eut d'étonnant, c'eſt que le comité municipal des recherches ne reçut les dépoſitions ſi inſtantes du concierge, que le 15, c'eſt-à-dire qu'avant de ſe mettre à ſa pourſuite, on laiſſa au moins deux jours au fugitif pour ſe mettre en lieu de ſûreté. Quoi qu'il en ſoit, on s'apperçut ſans peine que l'ordre de le confier aux deux prétendus officiers de la garde-nationale était un ordre faux, contrefait le plus habilement qu'il avait été poſſible.

Ce ne fut qu'au bout de dix-huit jours que des indices certains firent marcher ſur ſes traces, & qu'on parvint à l'arrêter de nouveau à Châlons-ſur-Marne, avec un compagnon de voyage qu'on n'aurait jamais ſoupçonné de favoriſer ſa fuite: c'était l'abbé Perrotin-Barmond, ci-devant conſeiller-clerc au parlement de Paris, & député à l'Aſſemblée nationale; & l'on apprit, non ſans le plus grand étonnement, qu'il lui avait donné l'hoſpitalité pendant pluſieurs jours. On découvrit encore qu'un autre membre de l'Aſſemblée, M. Foucault, n'avait pas eu honte de recéler chez lui un homme accuſé du crime de lèſe-nation. Ce fameux coupable ſe ſerait peut-être échappé, malgré toutes les meſures qu'on avait priſes, ſans une dénonciation à laquelle il donna lieu lui-même. Il avait promis de payer graſſement le domeſtique qui le ſervait chez M. Foucault, &, en quittant la maiſon, il oublia de tenir ſa parole. Celui-ci s'entretint avec ſon camarade qui ſervait chez M. Perrotin, & l'informa qu'il n'avait rien reçu du nouvel hôte de ſon maître; au reſte, ajoûta-il, je ne ſuis pas inquiet, il me payera bien: c'eſt M. Bonne-Savardin. Le domeſtique

de M. Perrotin inſtruiſit ſon camarade de l'importance de cette découverte; ils allèrent tous les deux chez M. de la Fayette, qui, on ne voit pas trop pourquoi, donna le tems au fugitif de partir avec ſon hôte, & de pouſſer juſqu'à Châlons-ſur-Marne.

Avant de s'éloigner de Paris, M. Bonne-Savardin démarqua ſon linge, ſe teignit les cheveux en noir pour en déguiſer la couleur châtain, & voulant ajoûter à ſon déguiſement, il envoya chercher chez Maille, vinaigrier, du vinaigre mêlé avec une décoction rougeâtre dont il ſe barbouilla le viſage pour maſquer la pâleur de ſon teint, & il ſe munit d'une autre décoction propre à effacer le rouge factice, quand il en ſerait beſoin.

Il eſt curieux d'entendre le récit romaneſque que fit M. Bonne-Savardin de ce qui lui arriva après qu'il eut été délivré des priſons de l'abbaye. Les deux prétendus aîdes-de-camp, dit-il, le laiſsèrent au milieu d'un quai en refuſant de lui donner la moindre indication ſur ceux à qui il devait cet important ſervice. Il erra long-tems ſeul dans un fiacre; il deſcendit rue des Petits-champs; il fit rencontre d'une femme qui lui offrit un gîte qu'il accepta pour la première nuit ſeulement; il en paſſa deux autres, l'une ſous un hangard, l'autre en courant les rues ſans ôſer ſe préſenter nulle part. Ce fut dans cette détreſſe, dans cet embarras cruel, qu'il lui vint en idée d'aller demander un aſile à M. l'abbé de Barmont, qu'il n'avait jamais vu, mais dont la ſenſibilité lui était connue.

L'abbé Perrotin, conduit à la barre de l'Assemblée nationale au milieu de quatre huissiers, essaya de se justifier en jouant les grands sentimens, en transportant ses auditeurs & ses juges dans les siécles reculés des Grecs, où l'hospitalité était la première des vertus, même à l'égard d'un proscrit, d'un ennemi de la patrie. On avait calomnié son cœur, doué de toutes les qualités estimables; & cependant il lui échappe de traiter d'imprudente une action qu'il s'efforce de vouloir faire passer pour héroïque. — « Le 16 » juillet à six heures du matin, ajoûte-t-il, un » particulier s'est présenté chez moi; il m'était » parfaitement inconnu. Il me dit qu'il s'ap- » pelait le chevalier de Bonne-Savardin. Je lui » demandai d'abord quel rapport je pouvais » avoir avec lui. — Le plus sacré de tous, » me dit-il, ce rapport qui doit exister entre » un homme malheureux & innocent, & un » homme juste & sensible; votre réputation, » voilà les motifs de ma confiance. — Eh » bien, Monsieur? — Je viens vous de- » mander à genoux.... — J'étais agité entre » la vie & l'espoir d'un malheureux. La crainte » de me compromettre, fit que je lui tendis » les bras, mais je n'ôsais le garder. — En » ce cas, me dit-il, je me suis trompé. — Il » me le dit avec le ton du désespoir. — Non, » Monsieur, vous ne serez pas trahi. — Beau- » coup de mesures étaient à prendre pour » sa sûreté; lui-même me les indiqua. Ayant » été introduit chez moi par mon portier, » en plein jour, il était impossible d'y garder » le chevalier de Bonne. Mais il ne de- » sirait que d'être mis hors des barrières.

» Je lui donnai rendez-vous à cinq heures » & demie sur les nouveaux boulevards, où » j'allai le prendre avec ma voiture. Nous » sortîmes effectivement de Paris; descendu » au milieu de la campagne, son incertitude » augmentait à chaque pas, au point que je » lui vis regretter sa prison. La nuit s'avan- » çait. — Enfin, me dit-il, en se jetant à » mon cou, j'aime encore mieux rentrer dans » Paris, que d'être abandonné seul ici. — Je » revins donc à Paris, & je descendis chez » moi, sur les dix heures du soir..... Je ne » comptais pas le garder. Je lui permis de » passer la nuit chez moi. Les jours se suc- » cédèrent ainsi..... Vingt fois j'ai été sur » le point de déclarer que M. de Bonne était » chez moi, uniquement pour sauver ceux » que l'on inculpait..... »

L'abbé Perrotin partit avec le chevalier de Bonne, sous prétexte d'aller prendre les eaux de Wisbad, petite ville d'Allemagne, à deux lieues de Mayence, & sept de Francfort. — « Je vous supplierai, Messieurs, ajoûta-t-il » dans son étrange apologie, de vouloir bien » mettre les scellés sur mes papiers, toutes » mes correspondances existent dans mon » cabinet; vous y trouverez les preuves du » caractère que j'annonce ici; vous y con- » naîtrez quelle a été l'intrigue de toute ma » vie, le soin de chercher des malheu- » reux; quelle a été la passion de ma jeu- » nesse, le plaisir de les consoler; vous y » verrez qu'il n'est en France aucune prison » d'état que dans le tems du despotisme je » n'aie été visiter; qu'il n'est aucun cachot » dans lequel je n'aie descendu, aucun ha-

» fortuné que je n'aie consolé, dont je n'aie » accueilli les mémoires, que j'ai fait en» suite valoir auprès du ministre, aux dépens » souvent de ma tranquilité, & toujours » de ma fortune..... »

On aurait pu être la dupe des sentimens d'humanité étalés dans cette apologie, si les mensonges, au sujet de Bonne-Savardin, n'y étaient pour ainsi dire, palpables: un cœur généreux, qu'élève & agrandit la vertu & l'amour des infortunés, ne se dégrade point par de vils mensonges. Il y a une grande différence de s'intéresser en faveur des malheureuses victimes d'un ministre despote & injuste, ou de protéger un chef de conspirateurs, qui voudrait faire nager son pays dans le sang: une telle action est bien plus qu'une faiblesse, c'est un crime odieux, & elle devient encore plus répréhensible dans la personne d'un ecclésiastique. Mes lecteurs tireront d'eux-mêmes la conclusion de tout ceci: M. l'abbé Perrotin, peut-être sans le savoir, était entré dans la contre-révolution, en se coalisant avec le chevalier de Bonne & l'abbé Eymard, étroitement lié avec le cardinal Louis de Rohan. L'intervention, dans cette affaire, d'un des principaux membres de l'opposition, de M. Foucault, fait encore naître une foule de réflexions.

M. Foucault, se voyant accusé d'avoir aussi donné asile, pendant quelques jours, au principal agent de la conspiration, déclara hautement qu'il s'emparait de l'accusation, & qu'il s'en faisait gloire. — « L'humanité, » dit-il, me conseillait ce que j'ai fait: eh! » Messieurs, est-il un seul de vous qui puisse

» faire ſerment de ſe défendre des impulſions » de ce noble ſentiment ? Quant à moi, je » ne ſerai jamais ni le geolier, ni l'eſpion, » ni le perſécuteur d'aucun infortuné. Bien » loin de-là, j'ouvrirai toujours mes bras à » l'homme qui s'avancera vers moi, ſans » examiner s'il eſt coupable; mon ennemi » même, vaincu & malheureux, trouverait » grâce devant moi, je deviendrais ſon appui » & ſon libérateur..... » — Cet échafaudage de vertu s'écroule par la baſe: il eſt beau, ſans doute, de faire grâce à ſon ennemi; mais a-t-on le droit de faire grâce à l'ennemi de toute une nation, ſur-tout quand c'eſt à la juſtice à l'abſoudre ou à le condamner?

Ces notions ſi ſimples de raiſon & de morale, firent peu d'impreſſion ſur l'Aſſemblée nationale; elle ne blâma pas même le zèle extraordinaire de M. Foucault.

L'autre membre, l'abbé Perrotin, beaucoup plus coupable, puiſqu'il avait cherché à couvrir la fuite d'un homme accuſé du crime de lèze-nation en le couvrant de ſon inviolabilité perſonnelle, en fut quitte pour être retenu priſonnier dans ſa propre maiſon, où il fut gardé, pendant quelques mois, par un détachement de trente hommes, & trois officiers couchaient dans ſa chambre.

Au moment où j'écris, (le 12 août 1791) il n'y a point encore eu de jugement rendu au ſujet du chevalier Bonne-Savardin. Les mauvais citoyens ſe flatèrent qu'il ſerait facile de gagner, à force d'argent & de promeſſes, les juges du tribunal proviſoire de la haute cour nationale, pris dans différens diſtricts voiſins du lieu de ſon établiſſement. Le jour

du décret qui fixait pour un tems à Orléans ce tribunal redoutable, un membre de la minorité, tout radieux de joie, rencontrant un ami de Bonne-Savardin: — « Je vous » fais mon compliment, lui dit-il, votre » ami eſt ſauvé: le tribunal ſera à nous huit » jours après ſa formation. »

Voici un complot d'un autre genre, qui offrait quelque choſe de merveilleux, ſous l'apparence du fanatiſme & de la folie. Deux particuliers, vêtus en noir, l'épée au côté, ſe rendirent à Saint-Cloud, dans un carroſſe de remiſe, le 29 juin 1790. Ayant laiſſé leur voiture à l'entrée de la première cour; ils montèrent au château, vers les dix heures du matin, & allèrent s'aſſeoir dans une des dernières piéces contiguës à l'appartement du roi. Là, un peu éloignés l'un de l'autre, preſque immobiles, ſans proférer une parole, ils paſsèrent la journée entière, ſans prendre même aucune nourriture. On les remarqua, mais perſonne ne ſe crut en droit de leur faire des queſtions; on ſe contenta de ne les pas perdre de vue. Cependant, vers les dix heures du ſoir, on alla leur dire de ſe retirer. Alors ils deſcendirent; mais au-lieu de s'éloigner du château, ils reſtèrent dans la cour, ſe promenèrent à pas comptés ſous les fenêtres de Louis XVI. Cette ſingulière obſtination leur ayant attiré un nouveau meſſage, ils demandèrent s'il n'était pas permis de reſter à cet endroit; on n'inſiſta pas, juſqu'au moment de fermer les grilles, qu'on les contraignit à ſortir des cours. Mais ils ne s'en allèrent pas pour cela; il fallut que des patrouilles de la garde-nationale de Saint-Cloud vinſſent

vinssent les faire monter en voiture, & les conduisirent jusques sur le pont. A peine les eut-on quittés, dans la persuasion qu'ils allaient suivre la route de Paris, qu'on fut bien étonné de les voir revenir. On les arrête, on les mène au corps-de-garde, on leur demande leurs noms & ce qu'ils prétendent; ils répondent que l'un d'eux s'appelle Pierre, l'autre Paul (*nota* que cette aventure bizarre eut lieu le jour même que l'église chomme ces deux saints), & ils ajoûtent qu'ils sont venus par un ordre supérieur. On ne peut en obtenir d'autres éclaircissemens. On les garda à vue le reste de la nuit, qu'ils passèrent avec tranquilité, & sans proférer une plainte; ils refusèrent même les alimens qu'on leur offrit, quoiqu'ils n'eussent rien pris depuis plus de vingt-quatre heures. Le lendemain matin, le roi informé de ce qui se passait, envoya dire à la municipalité qu'il n'avait donné ordre à personne de se rendre à Saint-Cloud. Alors la municipalité se transporta auprès des deux prisonniers & leur demanda ce qu'ils entendaient par le prétendu ordre supérieur. On eut beaucoup de peine à savoir que l'un était fils de M. d'Hosier, le généalogiste, & que l'autre s'appelait Petit-Jean, fils d'un tréforier de la Corse. Ils soutinrent tous les deux qu'ils venaient de la part de Dieu même & de la Sainte-Vierge pour délivrer le roi. On crut devoir les fouiller; on trouva dans la poche du jeune d'Hosier une bande de parchemin, sur laquelle étaient écrits ces mots: *Louis XVI, tu as perdu ta couronne à Versailles, tu la recouvreras à Saint-Cloud*; & sur

M. Petit-Jean, une image de la Vierge, & une lettre ſignée d'elle, adreſſée au roi, tracée ſur papier vélin. L'épître miſtique renfermait en maximes la conduite que le roi devait tenir, & elles avaient une tournure originale. En voici une, pour exemple. — « Qui t'a fait roi? c'eſt Dieu. Pourquoi eſt-tu » roi? Pour gouverner ſeul mon royaume, » & conduire mon armée contre ceux qui » méconnaîtront mon pouvoir. » — Ces deux illuminés ou Martinelliſtes, qui ſe croyaient inſpirés, furent conduits à Paris dans les priſons de l'abbaye. Le plus jeune pouvait avoir vingt-cinq ans; le plus âgé n'en avait pas trente. Les informations & les interrogatoires découvrirent que depuis ſix ſemaines ils faiſaient des ſtations dans l'égliſe Notre Dame de Paris devant l'autel de la Vierge. On ſut auſſi qu'une dame le Clerc de Thomaſſin, âgée de trente-quatre ans, qui demeurait à Nanci, entêtée des rêveries du magnétiſme, dicta, étant en état de ſomnambuliſme, ou feignant d'y être, la lettre prétendue de la Sainte-Vierge, adreſſée à Louis XVI, pour le rétablir dans toute ſon ancienne ſouveraineté; M. d'Argence, commandant de bataillon au régiment du roi, eut la ſimplicité de l'écrire ſous la dictée de cette ſomnambule, ſur du vélin, en caractères bleus. Une dame Vaſſart, ſœur de M.me Thomaſſin, & une dame Jumillac, femme d'un lieutenant-général des armées françaiſes, ſe donnèrent auſſi pour inſpirées. L'une voyait dans ſes ſommeils magnétiques, ſon père, les anges, &c.; l'autre était certaine que M.me Thomaſſin avait de ſaintes viſions. Mais

ce qui fit prendre à cette comédie une apparence de sérieux, ce fut que, dans leur état de veille, ces deux femmes imaginèrent de faire passer à M. d'Hosier, esprit faible & fanatique, qu'elles avaient connu à Paris, l'écrit mistique, & que celui-ci, engagea M. Petit-Jean à venir avec lui le présenter au roi. Toutes ces différentes personnes furent arrêtées. Mais cette affaire n'eut d'autre suite que de couvrir du dernier ridicule ceux qui y jouèrent un rôle. On ne revient pas de son étonnement en voyant que de nos jours il se soit trouvé six individus, nés dans une classe distinguée ou instruite, assez stupides pour donner dans les erreurs les plus absurdes, & qui aient méconnu les lumières de leur siécle, au point de se persuader qu'ils feraient des prosélites.

Il n'y a pas de moyens que les ennemis du nouvel ordre de choses n'aient mis en usage pour en dégoûter le peuple, soit en accaparant le numéraire, soit en répandant mille bruits sinistres de complots, de massacres, de guerre civile, d'invasion des frontières; soit en se servant du prétexte de la religion, & en travaillant à séduire la faiblesse de Louis XVI. Les tantes du roi, Madame Adélaïde & Madame Victoire, effrayées des discours qu'on ne cessait de leur tenir, subjuguées par les prêtres réfractaires, & sans doute bien instruites des efforts criminels que l'aristocratie allait entreprendre pour rappeler l'ancien régime, craignirent de se trouver exposées dans le choc violent des deux partis, & de respirer l'air empoisonné d'un pays où les prêtres étaient forcés de se dé-

pouiller d'une partie de leurs richeſſes pour en ſecourir l'état, pour ſe rapprocher des vertus de la primitive Egliſe; elles réſolurent de quitter le royaume, la patrie où elles avaient joué un rôle ſi brillant, elles réſolurent de ſe retirer à Rome, centre de la religion catholique, ſéjour de la paix, & où les eccléſiaſtiques étalent un luxe & une domination qu'elles ſe préparaient ſans doute à trouver très-édifians.

Le bruit ne ſe fut pas plutôt répandu dans Paris de l'intention où étaient Meſdames de chercher un aſile hors du royaume, que cette nouvelle y excita une fermentation générale; on la regarda comme le préſage de quelques grands malheurs, & comme annonçant le départ prochain de perſonnages beaucoup plus néceſſaires à la tranquilité publique. Le corps municipal crut devoir porter au roi, à différentes reprifes, les craintes & les alarmes de la nation. Le monarque fortement ſéduit, répondit toujours: — « Mes tantes étant maitreſſes de leurs » perſonnes, ont le droit de voyager par- » tout où bon leur ſemble. Je connais trop » leurs cœurs pour croire qu'on puiſſe con- » cevoir des inquiétudes ſur les motifs de » leur départ. » — Il écrivit à l'Aſſemblée-nationale, lorſqu'elles ſe furent miſes en route pour commencer leur voyage, le 20 février 1791 : — « Meſſieurs, ayant appris » que l'Aſſemblé avait renvoyé à ſon comité » de conſtitution à examiner ſi les membres » de la dinaſtie peuvent, dans les circonſ- » tances actuelles, ſe ſéparer du chef de la » nation, je crois devoir informer l'Aſſem-

» blée que je viens d'être instruit que mes » tantes étaient parties hier à dix heures du » soir. Comme je considère que les prin- » cipes de liberté ne peuvent les empêcher » d'aller où il leur paraît convenable, je » n'ai pas cru devoir mettre d'obstacles à » ce départ, quoique je le visse à regret ».

LOUIS.

Mesdames avaient un passe-port du ministre des affaires étrangères; elles en firent demander un au corps municipal de Paris, qui, pour le leur refuser honnêtement, usa de ce subterfuge : il déclara que les passe-ports ne sont donnés qu'à des citoyens qui, n'étant pas connus dans les lieux où ils désirent voyager, croient avoir besoin de cette sorte d'attestation de domicile, & de recommandation de la municipalité : que Mesdames étant connues de toute la France, pouvaient se dispenser de cette formalité. Elles furent néanmoins arrêtées à Moret, & elles y auraient séjourné par force, si des chasseurs du régiment de Hainaut n'étaient accourus le sâbre à la main, & ne leur avaient fait ouvrir les portes.

Mais elles n'allèrent pas loin, on mit obstacle à leur voyage à Arnai-le-Duc, sous prétexte que leur passe-port aurait dû être signé du président de l'Assemblée nationale. En attendant la réponse du corps législatif, elles furent contraintes de rester prisonnières dans leur auberge. Il ne leur fut même pas permis de dépêcher un courier; toute leur suite fut gardée à vue; il fallut que M. Narbonne, leur chevalier d'honneur, fît partir un homme à pied avec ses lettres &

celles des tantes du roi. Le plus extraordinaire de cet événement fut que la municipalité n'obéit point d'abord à l'ordre qu'elle reçut des représentans de la nation de laisser partir les illustres voyageuses, qu'elle contraignit, après huit heures, d'une discussion très-agitée, à attendre le retour de deux commissaires, députés près le corps législatif, pour l'inviter à faire revenir Mesdames à Paris.

Lorsque le corps législatif eut été informé de l'arrêtation de Mesdames à Arnai-le-duc, il y eut de grands débats pour savoir si cette municipalité méritait d'être punie ou non; ils ne cessèrent qu'après qu'un député eut fait observer qu'on avait perdu beaucoup trop de tems pour décider si deux femmes devaient entendre la messe à Paris ou à Rome.

L'Assemblée nationale, dans cette circonstance, ne déploya peut-être pas assez d'énergie; puisqu'elle devait s'occuper des devoirs de la dinastie régnante, c'était-là l'occasion de décréter ceux auxquels il était juste qu'elle fût assujettie, ainsi que ses différentes branches; l'Assemblée n'en fit rien alors, Mesdames continuèrent leur voyage, & l'aristocratie triompha, attribuant à la crainte des ménagemens de douceur & de politique.

En arrivant à Châlons, Mesdames reçurent la visite du maire, qui leur dit, qu'en qualité de magistrat, il venait les complimenter, mais qu'en qualité de citoyen, il blâmait leur départ contraire au vœu du peuple.

Elles ne firent que traverser la ville de Lyon. Quelques citoyens leur exprimèrent les sen-

timens qu'inſpirait leur départ ; en chantant autour de leur voiture : *partez quand vous voudrez*, &c. Une eſcorte de la garde-nationale les conduiſit d'une porte à l'autre ; & lorſqu'elles voulurent remercier l'officier qui la commandait : — « Meſdames, leur » dit-il, vous pouvez vous diſpenſer des » remercîmens ; j'ai rempli les ordres que » j'avais reçus, & ce que j'ai fait pour vous, » je l'aurais fait pour la moindre citoyenne. »

Leur ſuite était compoſée en tout de vingt-ſix perſonnes, & elles couraient la poſte avec environ quarante chevaux. Elles emportaient pluſieurs millions en or ; elles avaient payé les louis juſqu'à vingt-ſix à vingt-ſept francs.

Lorſqu'elles mirent le pied ſur les terres de Savoie, elles y furent reçues par un détachement des troupes du roi de Sardaigne. Une garde d'honneur les eſcorta juſqu'à Chambéri, d'où un cortège nombreux ſortit pour venir à leur rencontre. Quatre-cents hommes furent employés pendant huit jours, à déblayer les chemins de la Maurienne & le paſſage du mont Cénis, rendus impraticables par une grande chûte de neige.

Meſdames arrivèrent le 13 mars à Turin ; M. d'Artois & ſon épouſe allèrent à leur rencontre, ainſi que le prince & la princeſſe de Piémont. Elles entrèrent dans la ville, au milieu d'une affluence de peuple & de ſept à huit-cents carroſſes remplis par la nobleſſe de Turin, d'une eſcorte de Français à cheval, à la tête deſquels étaient les fils de M. d'Artois.

Lorſqu'elles arrivèrent à Rome, plus de

mille voitures compoſaient leur cortège ; elles allèrent deſcendre au palais du cardinal Bernis, ci-devant ambaſſadeur de France, où leur logement était marqué. Le pape envoya ſa nièce, la princeſſe Braſchi, pour les accompagner au vatican ; il les reçut dans ſon cabinet où il les entretint pendant une heure. Quand elles ſe retirèrent, il les reconduiſit dans la piéce voiſine où les dames de la ſuite s'étaient arrêtées. Le lendemain elles reçurent les préſens du Saint-père, conſiſtant en magnifiques corbeilles d'argent remplies de fruits, de confitures, &c. Dans la même journée ſa ſainteté, par une diſtinction réſervée aux rois, alla rendre, à Meſdames, une viſite de trois-quarts d'heure. Elles reçurent auſſi la viſite du roi & de la reine de Naples, qui s'étaient rendus dans la capitale du monde chrétien. Quelques jours auparavant, elles allèrent à la baſilique de Saint-Pierre, le pape y célébra lui-même la meſſe, & les communia à l'autel de Saint-Pierre, où perſonne avant elles n'avait reçu cette pieuſe faveur.

Elles furent invitées à aſſiſter aux fêtes qui eurent lieu à l'occaſion de l'arrivée à Rome du roi & de la reine de Sicile ; mais elles s'en excuſèrent en diſant que dans les circonſtances où ſe trouvait la famille royale de France, il ſerait indécent qu'elles participaſſent à des réjouiſſances publiques.

Pie VI ſaiſit l'occaſion du ſéjour de Meſdames à Rome pour béatifier une pieuſe récluſe nommée Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites, dont la ſœur des tantes du roi prit l'habit & l'auſtérité. Elles don-

lèrent cinq-cents écus romains, (environ quatre-mille livres tournois) pour contribuer aux frais de cette béatification. Elles firent aussi des présens à plusieurs personnes, consistant en superbes boites d'or & en sommes d'argent.

Le départ de Mesdames avait fait soupçonner que le frère aîné du roi ne tarderait pas à les suivre, sous prétexte d'aller prendre les eaux, & l'on prévoyait qu'ensuite le monarque tenterait de s'évader. On peut dire qu'en certaines occasions le peuple a des yeux d'Argus, & que son bon sens naturel surpasse ou égale les lumières de ceux qui sont à la tête du gouvernement, parce qu'il n'est point offusqué par des ménagemens personnels, par l'intérêt, ou par une fausse politique. Deux jours après l'éloignement de Mesdames, vers les six à sept heures du soir, les femmes de la halle, suivies d'une foule prodigieuse de gens de toute profession, se rendirent au palais du Luxembourg; quelques-unes d'elles, avec un petit nombre de ceux qui les avaient accompagnées, allèrent en députation chez Monsieur, pour savoir s'il était vrai qu'il pensât à sortir du royaume. Monsieur les assura que jamais il ne quitterait la personne du roi. Un homme qui trouvait cette réponse à double sens, éleva la voix & s'écria : *& si le roi venait à partir* ? Monsieur fixe l'homme qui l'avait interpellé, & lui répond avec dignité : *osez-vous le prévoir* ! Pour donner des preuves de la sincérité de ses sentimens, il ordonna qu'on mît les chevaux à sa voiture & se transporta aux tuileries, afin de renouveler

à Louis XVI l'engagement qu'il venait de prendre. Quatre mois après, c'eſt-à-dire le 21 juin, on connut poſitivement la confiance qu'on devait avoir en ſa parole.

La paix que ſemblait avoir annoncée le frère aîné du roi ne dura pas long-tems. Le 28 février on arrêta dans l'appartement de l'héritier préſomptif du trône un chevalier de Saint-Louis nommé M. Court de Tonnelles, major d'un des diſtricts de Saint-Domingue, qui portait ſous ſon habit & attaché par un ruban dont il était ceint, un petit couteau de chaſſe, en forme de poignard. Il répondit, aux interrogatoires, qu'il s'était armé de la ſorte ſans aucun mauvais deſſein, & ſeulement pour ſe défendre en cas de beſoin. Il ne tarda pas à être mis en liberté. Cependant le bruit ſe répandit très-rapidement qu'on avait voulu aſſaſſiner le roi. Ce bruit alarmant n'était pas répandu ſans deſſein, ainſi qu'on va le voir, & il eſt probable que l'intention de M. Court de Tonnelles avait été d'y donner lieu. Le ſoir de ce même jour, vers les dix heures, la garde-nationale de ſervice au château des tuileries, apprend que les appartemens du roi ſont remplis d'environ trois-cents perſonnes armées de piſtolets & de poignards, & que ces perſonnes ne cachaient pas même cet appareil d'hoſtilité, en y donnant pour motif leur zèle pour la perſonne de Louis XVI: comme ſi les braves ſoldats citoyens qui veillaient jour & nuit à ſa ſûreté n'euſſent pas ſuffi pour le préſerver de tout danger. La garde-nationale s'indigne, d'autant plus qu'on ſe rappelle l'affluence extraordinaire

qui s'était rendue au château dans la soirée, & dans laquelle on avait distingué des hommes très-connus pour être ennemis de la révolution. M. Gouvion, major-général, va chez le roi, lui fait part de tout ce qui se passe, & ajoûte qu'il ne peut pas répondre des suites, si sa majesté ne faisait pas déposer les armes à ceux qui en étaient munis. Le roi sortit de son cabinet, & dit aux personnes qui se trouvaient dans l'appartement, qu'il rendait justice à leurs intentions, mais que ce zèle était aussi imprudent que superflu, & qu'il ne pouvait rien craindre au milieu des citoyens soldats dont il était environné. Quelqu'un lui ayant objecté qu'ils étaient là pour le garder, il leur observa qu'il était étrange qu'on se servît de ce prétexte, que sa seule garde était la garde-nationale, & qu'il n'en voulait point d'autre, & il leur enjoignit de déposer les armes qu'ils pouvaient avoir. Aussi-tôt un grand nombre de ces zélés chevaliers déposèrent, sur une commode & dans une grande corbeille, des pistolets, & quelques-uns des espèces de poignards d'une forme particulière; ils se retirèrent ensuite successivement. Comme on en soupçonna plusieurs de n'avoir pas remis les armes qu'ils avaient sur eux, on les fouilla à mesure qu'ils passaient devant la garde-nationale qui garnissait les issues, & se contenta de gratifier de bourades, de nazardes, de coups de pieds au cul ces terribles champions de la majesté royale. On arrêta & l'on mit en prison cinq à six de ceux qui, ne pouvant faire davantage, osèrent tenir des propos insolens. M. Piennes, fils

de M. Villequier-d'Aumont, & premier gentilhomme de la chambre en ſurvivance de ſon père, fut foulé aux pieds & on lui arracha les cheveux. M. Beauharnais le jeune, membre de l'Aſſemblée nationale, déclara que député, homme d'honneur & citoyen, il ne ſerait fouillé que mort, & qu'on pouvait l'étendre ſur la place. M. Chabert, chef d'eſcadre & grand'croix de Saint-Louis, tint le même langage : l'un & l'autre paſſèrent librement : on leur ſut gré du courage qu'ils montrèrent.

M. la Fayette, inſtruit de ce bizarre événement, accourt aux tuileries, & ne voit plus que les armes dépoſées par les chevaliers royaliſtes. Ce ſpectacle lui donne de l'humeur, & il jure énergiquement que cela n'arrivera plus. Un des témoins de la noble colère du général, croyant la calmer, lui repréſente que tous ces braves gens dont il ſe plaint ayant ſu que la vie du roi ſe trouvait en danger, étaient venus pour lui faire un rempart de leurs perſonnes. — « La vie » du roi en danger au milieu de la garde-» nationale! répond avec indignation M. la » Fayette. Le roi de la conſtitution ne peut » être défendu que par les ſoldats de la liberté ».

Quelle était donc l'intention de tous ces chevaliers royaliſtes? Il eſt à préſumer qu'ils avaient quelque projet, qu'ils ne comptaient pas ſe raſſembler ſeulement pour recevoir des huées & des traitemens indignes de nobles guerriers. Ils s'imaginaient, dans leur orgueil mépriſant, en impoſer à la garde-nationale, enlever le roi de vive force, ſe flatant encore que leur eſcorte groſſirait prodigieuſe-

ment en route. Mais ce fut à eux que les soldats citoyens en imposèrent, & ils se dissipèrent sans retour.

Ils ne reparurent point dans une occasion où il eût été de leur devoir de le montrer, s'ils avaient eu autant de zèle & de dévouement pour leur roi qu'ils affectaient d'en laisser voir. A peine deux mois s'étaient-ils passés depuis leur vaine & ridicule levée de boucliers, qu'il circule dans le public que Louis XVI réunit autour de lui & loge dans son palais, des prêtres réfractaires qui ont refusé de prêter le serment exigé par la nation, & que lui-même a prescrit en sanctionnant le décret ; on ajoûte qu'il a remercié le curé de Saint-Eustache, son confesseur depuis un grand nombre d'années, parce qu'il a juré obéissance à la loi, & qu'il se confesse à un ex-jésuite, l'abbé l'Enfant, & a communié des mains d'un prêtre ennemi de cette même loi. Au moment que ces faits sont reconnus pour vrais, au grand étonnement du peuple qui croyait voir en lui un monarque soumis à la constitution qu'il a juré le premier de respecter, on apprend qu'il va se rendre à Saint-Cloud pour y passer la quinzaine de Pâques plus pieusement qu'il ne ferait au milieu d'un peuple qu'on lui représente sans religion. Des gens très-clairs-voyans assurent que ce petit voyage n'est qu'un prétexte : que le monarque réfractaire lui-même irait bientôt jusqu'à Compiégne, & de-là dans le voisinage des Autrichiens, où une armée le mettra à même de bouleverser la constitution naissante : la suite des événemens ne confirma que trop une partie de cette

assertion. Le jour indiqué pour le voyage de Saint-Cloud, cent-mille citoyens, dès le matin, inondent les cours du palais des tuileries & couvrent tous les environs; on bat la générale dans Paris, la garde nationale arrive, & partage les sentimens & les inquiétudes du reste du peuple. On voit en effet les voitures de voyage du roi, qui, à midi, se prépare à partir, avec la reine, l'héritier du trône, sa fille & Madame Elisabeth. Mais alors la fermentation éclate, on crie de toutes parts: — « Nous ne voulons » pas qu'il s'éloigne, nous faisons serment » qu'il ne partira pas. » — On entoure, on saisit les brides des chevaux; le maître harangue en vain; M. la Fayette commande à la garde-nationale de faire ouvrir le passage, & il est désobéi. Insensible aux clameurs générales, aux représentations réitérées qu'on vient lui faire, Louis XVI reste une heure & demie dans sa voiture, attendant quelle serait l'issue de cette opposition terrible, réclamant la loi, sans doute la proclamation de la loi martiale, qui l'aurait mis le premier, lui & sa famille, dans le plus grand danger, puisqu'un coup de fusil.... On frémit à l'idée des suites que pouvait avoir cette opiniâtreté, préparée par des conseils perfides. — « Il » serait étonnant, disait le monarque aveugle, » qu'après avoir donné la liberté à la nation, » je ne fusse pas libre moi-même. » —

Une preuve sans réplique que le roi avait été trompé, qu'on lui avait persuadé que les soldats armés protégeraient sa retraite, & que le sang coulerait parmi les citoyens, c'est qu'il ne donna contre-ordre & ne rentra

chez lui qu'après avoir entendu un officier municipal, qui vint lui dire qu'on ne formait par-tout qu'un vœu unanime : — « Sire, » observez que le vœu du peuple est aussi » celui de la garde-nationale ; elle voit avec » une douleur profonde que vous l'abandonniez dans ce moment, & que vous lui » préfériez des prêtres réfractaires, qui se » font gloire de désobéir aux lois dont vous » vous êtes déclaré le protecteur. » — Les yeux du roi se dessillèrent alors, & sa réponse est remarquable : *On ne m'avait pas dit cela.*

Très-certainement les ennemis du nouvel ordre de choses avaient deux motifs en conseillant à Louis XVI une démarche aussi imprudente : si le succès eût couronné leurs intentions perverses, ils avaient l'espoir de s'emparer de sa personne, de le mener où ils auraient voulu ; en ne réussissant point dans leur coupable projet, ils acquéraient une nouvelle raison de crier que le roi était prisonnier dans Paris. Peut-être se flataient-ils encore de faire commencer la guerre civile dans la capitale.

Les officiers municipaux affichèrent le même jour une proclamation renfermant une question très-captieuse, & qui, sous un double sens, n'en présentait réellement qu'un seul. Les sections étaient invitées à se réunir pour arrêter : *si, dans les circonstances présentes, le roi sera prié d'aller à Saint-Cloud, comme il avait l'intention de s'y rendre ; ou s'il sera remercié d'avoir suspendu son voyage.* Les sections étaient invitées à répondre *oui* ou *non* seulement,

& à faire paſſer leur vœu au corps municipal. Il eſt clair que de quelque manière que cette queſtion eût été réſolue, on donnait toujours raiſon au roi. Auſſi la plupart des ſections la rejetèrent-elles comme inutile & pouvant être dangereuſe

Le département ſe conduiſit d'une manière plus digne d'hommes libres; il préſenta une adreſſe au roi, dans laquelle, approuvant tacitement l'oppoſition que venait d'éprouver le monarque, il lui dit qu'il n'eſt point effrayé de l'état de trouble où ſe trouve la capitale, & il le blâme de s'entourer des ennemis de la conſtitution, qu'il l'exhorte, par une démarche franche, à éloigner au plutôt de ſa perſonne. Il finit par le preſſer de ſe déclarer aux yeux de toute l'Europe l'ami de la révolution, & de manifeſter ſes ſentimens, par des ambaſſadeurs qui ſoient vraiment dignes d'une fonction ſi auguſte.

Les patriotes furent mécontens de la conduite que tint M. la Fayette en cette circonſtance extrêmement critique. Il fit tous ſes efforts pour ſéparer du peuple la garde-nationale, & la porter à protéger le départ du roi. Si on lui eût obéi, des flots de ſang auraient coulé, il ſerait réſulté les plus grands malheurs. Je conviens qu'il était du devoir de ſa place de faire reſpecter la loi; mais n'eſt-il pas des occaſions où les démarches les plus libres peuvent avoir des ſuites dangereuſes? Le voyage du roi était ſuſpect; mille préſomptions s'élevaient pour faire ſoupçonner qu'il cachait des deſſeins funeſtes à la patrie: c'en était aſſez pour que l'inſurrection du peuple ne parût point crimi-

nelle. Mais ſans être frappé de ces conſidérations, & de pluſieurs autres que je paſſe ſous ſilence, M. la Fayette trouve mauvais que ſes ordres n'aient point été ſuivis ponctuellement, il donne ſa démiſſion, il réſiſte pendant pluſieurs jours aux prières, aux ſupplications de la municipalité & de l'armée Pariſienne, tandis qu'il avait juré de n'abandonner la place de commandant-général qu'avec la vie; il ne la reprend même qu'en exigeant de la garde-nationale un dévouement abſolu, un ſerment qui ſemble ôter aux ſoldats citoyens juſqu'à la faculté de penſer; il finit par caſſer une partie des grenadiers du bataillon de l'Oratoire, qui n'avaient point repouſſé le peuple avec aſſez de violence, & qui méritaient peut-être une couronne civique.

Louis XVI fut conſeillé de ſe préſenter ſans pompe & ſans ſuite à l'Aſſemblée nationale, le lendemain de la double démarche qu'on lui avait fait faire; on lui conſeilla auſſi de ſe placer à la gauche du préſident, ſans même regarder le côté droit, & de s'exprimer en ces termes: — « Je viens au » milieu de vous avec la confiance que je » vous ai toujours témoignée..... Il importe » que rien ne gêne ma liberté: ce point » importe à la nation pour la pleine liberté » de ma ſanction & de mon acceptation..... » Je mérite la confiance du peuple, dont je » ne ceſſerai de vouloir le bonheur. » — Le préſident, M. Chabroud, répondit: — « Il eſt » des inquiétudes inſéparables des premiers » progrès vers la liberté, & il eſt, ſire, » des ennemis perfides de cette liberté inhé-

» rente à votre perſonne & à la Conſtitu-
» tion..... Évitez, ſire, qu'une faction
» trop connue & bien dangereuſe ſe mette
» entre le trône & le peuple. Ils ſont vos
» ennemis & les nôtres..... » — Les applau-diſſemens redoublèrent quand le roi ſe retira; mais il n'y eut abſolument que le côté gauche qui applaudit. Un des membres de cette majorité lui dit avec tranſport: — « Sire, c'eſt ici que ſont vos vrais amis, » comme ceux de la conſtitution. »

Le 23, M. Montmorin fit part au corps légiſlatif d'une lettre qu'il venait d'écrire, au nom du roi, à tous les ambaſſadeurs & miniſtres de la France, auprès des cours étrangères, lettre qu'il eſt important de conſerver, afin de la rapprocher de la conduite ultérieure du roi, & d'en mieux ſentir l'indignité. — « Le roi me charge, Monſieur, » de vous mander que ſon intention la plus » formelle eſt que vous manifeſtiez ſes ſen-» timens, ſur la révolution & ſur la conſti-» tution françaiſes, à la cour où vous ré-» ſidez. Les ambaſſadeurs & miniſtres de » France près toutes les cours de l'Europe » reçoivent les mêmes ordres, afin qu'il ne » reſte aucun doute ni ſur les intentions de » ſa majeſté, ni ſur l'acceptation libre qu'elle » a donnée à la nouvelle forme de gouver-» nement, ni ſur ſon ſerment irrévocable de » la maintenir. Sa majeſté avait convoqué les » états-généraux de ſon royaume, & dé-» terminé dans ſon conſeil que les communes » y auraient un nombre de députés égal à » celui des deux autres ordres qui exiſtaient » alors. Cet acte de légiſlation proviſoire,

» que les obſtacles du moment ne permet-
» taient pas de rendre plus favorable, an-
» nonçait aſſez le deſir de ſa majeſté de
» rétablir la nation dans tous ſes droits. Les
» états-généraux furent aſſemblés, & prirent
» le titre d'Aſſemblée nationale; bientôt une
» conſtitution propre à faire le bonheur de
» la France & du monarque remplaça l'an-
» cien ordre de choſes, où la force apparente
» de la royauté ne cachait que la force réelle
» des abus de quelques corps ariſtocratiques.
» L'Aſſemblée nationale adopta la forme du
» gouvernement repréſentatif, joint à la
» royauté héréditaire; le corps légiſlatif fut
» déclaré permanent; l'élection des miniſtres
» du culte, des adminiſtrateurs & des juges
» fut rendue au peuple; on conféra le pou-
» voir exécutif au roi, la formation de la
» loi au corps légiſlatif, & la ſanction au
» monarque; la force publique, ſoit inté-
» rieure, ſoit extérieure, fut organiſée ſur
» les mêmes principes & d'après la baſe fon-
» damentale de la diſtinction des pouvoirs:
» telle eſt la nouvelle conſtitution du
» royaume.

» Ce qu'on appelle la révolution n'eſt que
» l'anéantiſſement d'une foule d'abus accu-
» mulés depuis des ſiécles par l'erreur du
» peuple, où le pouvoir des miniſtres, qui
» n'a jamais été le pouvoir des rois; ces abus,
» n'étaient pas moins funeſtes à la nation
» qu'au monarque; ces abus, l'autorité, ſous
» des règnes heureux, n'avait ceſſé de les
» attaquer ſans pouvoir les détruire: ils n'exiſ-
» tent plus. La nation ſouveraine n'a plus
» que des citoyens égaux en droits, plus de

» despote que la loi, plus d'organes que des
» fonctionnaires : telle est la révolution fran-
» çaise. Elle devait avoir pour ennemis tous
» ceux qui, dans un premier moment d'erreur,
» ont regretté, pour des avantages person-
» nels, les abus de l'ancien gouvernement ;
» de-là l'apparente division qui s'est manifestée
» dans le royaume, & qui s'affaiblit chaque
» jour ; de-là peut-être quelques lois sévères
» & de circonstances que le tems corrigera ;
» mais le roi, dont la véritable force est in-
» divisible de celle de la nation, qui n'a
» d'autre ambition que le bonheur du peuple,
» ni d'autre pouvoir réel que celui qui lui
» est délégué ; le roi a dû adopter sans hé-
» siter une heureuse constitution qui régé-
» nérait tout-à-la-fois son autorité, la nation
» & la monarchie. On lui a conservé toute
» sa puissance, hors le pouvoir redoutable
» de faire des lois ; il est resté chargé des
» négociations avec les puissances étrangères,
» du soin de défendre le royaume, & d'en
» repousser les ennemis ; mais la nation Fran-
» çaise n'en aura plus désormais au dehors
» que ses aggresseurs : elle n'a plus d'ennemis
» intérieurs que ceux qui, se nourrissant
» encore de folles espérances, croiraient que
» la volonté de vingt-quatre millions
» d'hommes rentrés dans leurs droits na-
» turels, après avoir organisé le royaume de
» manière qu'il n'existe plus que des souvenirs
» des anciennes formes & des anciens abus,
» n'est pas une immuable, une irrévocable
» constitution. Les plus dangereux de ces
» ennemis sont ceux qui ont affecté de ré-
» pandre des doutes sur les intentions du

» monarque ; ces hommes ſont bien coupables
» ou bien aveugles ; ils ſe croient les amis
» du roi, ce ſont les ſeuls ennemis de la
» royauté ; ils auraient privé le monarque de
» l'amour & de la confiance d'une grande
» nation, ſi ſes principes & ſa probité euſſent
» été moins connus. Eh ! que n'a pas fait
» le roi pour montrer qu'il comptait auſſi
» la révolution & la conſtitution françaiſes
» parmi ſes titres à la gloire ? Après avoir
» adopté & ſanctionné toutes les lois, il n'a
» négligé aucun moyen de les faire exécuter ;
» dès le mois de février de l'année dernière,
» il avait dans le ſein de l'Aſſemblée natio-
» nale promis de les maintenir ; il en a fait
» le ſerment au milieu de la fédération uni-
» verſelle du royaume : honoré du titre de
» Reſtaurateur de la liberté Françaiſe, il
» tranſmettra plus qu'une couronne à ſon fils,
» il lui tranſmettra une royauté conſtitution-
» nelle. Les ennemis de la conſtitution ne
» ceſſent de répéter que le roi n'eſt pas heu-
» reux ; comme s'il pouvait exiſter pour un
» roi d'autre bonheur que celui du peuple !
» Ils diſent que ſon autorité eſt avilie, comme
» ſi l'autorité fondée ſur la force n'était pas
» moins puiſſante & plus incertaine que l'au-
» torité de la loi ! enfin que le roi n'eſt pas
» libre : calomnie attroce ſi l'on ſuppoſe que
» ſa volonté a pu être forcée ; abſurde,
» ſi l'on prend pour défaut de liberté le con-
» ſentement que ſa majeſté a exprimé plu-
» ſieurs fois de reſter au milieu des citoyens
» de Paris, conſentement qu'elle devait ac-
» corder à leur patriotiſme, même à leurs
» craintes, & ſur-tout à leur amour. Ces

» calomnies cependant ont pénétré jusques » dans les cours étrangères; elles y ont été » répétées par des Français, qui se sont vo- » lontairement exilés de leur patrie au-lieu » d'en partager la gloire, & qui, s'ils n'en » sont pas les ennemis, ont au moins aban- » donné leur poste de citoyen. Le roi vous » charge, Monsieur, de déjouer leurs in- » trigues & leurs projets ..... Donnez, » Monsieur, de la constitution française l'idée » que le roi s'en forme lui-même; ne laissez » aucun doute sur l'intention de sa majesté » de la maintenir de tout son pouvoir, en » assurant la liberté & l'égalité des citoyens. » Cette constitution fonde la prospérité na- » tionale sur les bases les plus inébranlables; » elle affermit l'autorité royale par les lois; » elle prévient par une révolution glorieuse, » la révolution que les abus de l'ancien gou- » vernement auraient bientôt fait éclater en » causant peut-être la dissolution de l'empire; » enfin elle fera le bonheur du roi. Le soin » de la justifier, de la défendre & de la » prendre pour régle de votre conduite doit » être votre premier devoir.

» Je vous ai déjà manifesté plusieurs fois » le sentiment de sa majesté à cet égard; » mais d'après ce qui lui est revenu de l'o- » pinion qu'on cherchait à établir dans les » pays étrangers sur ce qui se passe en » France, elle m'a ordonné de vous charger » de notifier le contenu en cette lettre à la » cour où vous êtes, & pour lui donner » plus de publicité, sa majesté vient d'en » ordonner l'impression. »

MONTMORIN.

N'était-ce pas en forme de manifeste, adressé directement à toutes les puissances de l'Europe, & signé de sa main, que Louis XVI aurait dû annoncer qu'il s'identifiait à la révolution française, & non par une simple lettre ministérielle, qui pouvait être révoquée d'un moment à l'autre ? Elle contient, d'ailleurs, quelques faits faux ou légèrement hasardés. Il n'est pas vrai, par exemple, qu'il y ait eu des règnes où l'autorité s'efforçait d'attaquer les abus de l'administration : c'est bien plutôt tout le contraire. On ne songea guères que sous Louis XVI à corriger le code criminel, à améliorer les prisons ; & encore de quelle manière s'y prit-on pour le premier article ? Il n'est pas vrai non-plus que ceux qui ont douté des intentions de Louis XVI fussent les ennemis de la royauté : c'étaient de bons citoyens, remplis de patriotisme, qui craignaient que le monarque ne fût à chaque instant séduit par les égoïstes de la cour, & qui n'osaient se fier aux plus belles apparences ; avaient-ils si grand tort, & ne sont-ils pas justifiés ? Au reste, cette missive ostensible de M. Montmorin est infiniment précieuse à beaucoup d'égards ; elle contient un éloge non suspect de la révolution & de la constitution : il est singulièrement piquant de trouver dans la bouche du pouvoir exécutif ou ministériel des vérités qu'il déteste, & qu'il est contraint de louer.

Cette lettre, en général très-bien faite & très-bien pensée, remplit de joie toute la France ; elle y fut accueillie avec transport, avec enthousiasme, fit combler le monarque

de bénédictions, ainſi que le miniſtre cenſé l'avoir écrite. L'Aſſemblée nationale décida que ſoixante de ſes membres iraient témoigner au roi la reconnaiſſance univerſelle ; M. Robeſpierre voulait qu'au-lieu de le remercier on le félicitât. Cette même lettre fut envoyée à tous les départemens, à tous les corps, tant civils que militaires ; tant de terre que de mer & des colonies ; pour être lue publiquement, même aux prônes des paroiſſes. Comment eſt-il poſſible que Louis XVI, en fuyant dans la nuit du 20 au 21 juin, ait démenti toutes ces belles choſes écrites en ſon nom ? Les meilleurs rois ſont ſujets à être égarés par ceux qui les approchent, & ſur-tout lorſqu'ils ont un caractère faible & facile : que de maux n'occaſionneraient pas ces monarques ſans vigueur, s'ils étaient nés méchans ou cruels !

Fin du Tome ſixième & dernier.

ERRATA.

PRÉFACE, *page* 14, *ligne* 14, du 4 août ; *liſez*, du 19 juin.

TOME VI, *page* 51, *ligne* 21 & *ſuivantes*, ſupprimez *tout ce qui concerne l'homme reſſemblant à Voltaire.*

Page 72, *ligne* 45 *ajoutez*, & ſe conduiſit très-bien dans cette aſſemblée.

Page 158, *ligne* 19, des 295 ; *liſez*, des 297.

Page 277, *ligne* 36, l'influence ; *liſez*, l'affluence.

Page 290, *ligne* 1, le 22 juin ; *liſez*, le 24 juin.

Page 312, *lignes* 2 & 3 ; *liſez*, M. d'Agoult, major des gardes-françaiſes.

Page 405, *ligne* 8 ; *liſez*, cinq cadavres.

Page 448, *ligne* 13, duc de Wirtemberg ; *liſez*, duc de Brunſwick.